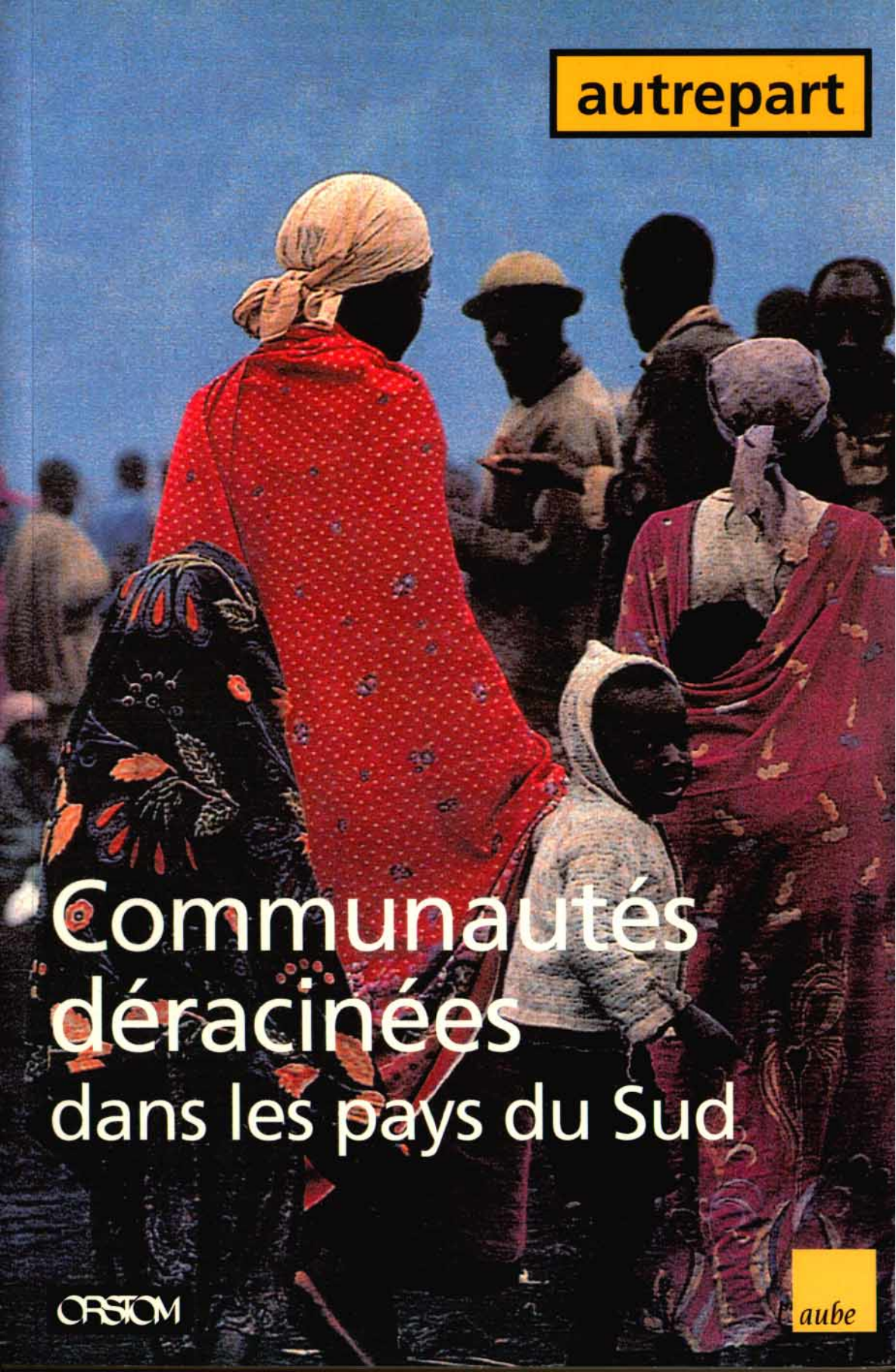




autrepart

Communautés déracinées dans les pays du Sud

CRSTOM

aube

autrepart

Communautés déracinées dans les pays du Sud

Éditeur scientifique :
Véronique Lassailly-Jacob

Cahiers des sciences humaines
Nouvelle série numéro 5

Dans la même série :

Les Arts de la rue dans les sociétés du Sud, Michel Agier et Alain Ricard

Familles du Sud, Arlette Gautier et Marc Pilon

Variations

Empreintes du passé, Edmond Bernus, Jean Polet et Gérard Quéchon

Couverture : Antoinette Sturbelle
Photo Francine Bajande

© Éditions de l'Aubè, ORSTOM, 1998

ISBN 2-87678-392-4
ISSN 1278-3986

Sommaire

Véronique Lassailly-Jacob : Introduction	5
Michael Cernea : La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique	11
Dolorès Koenig, Tiéman Diarra : Les enjeux de la politique locale dans la réinstallation : stratégies foncières des populations réinstallées et hôtes dans la zone du barrage de Manantali, Mali	29
Delphine Schaeffer-Dainciart : Redistribution spatiale de la population et collectivisation au Nord-Vietnam : délocalisation des Kinh et sédentarisation des minorités	45
Frédéric Sandron : L'immobilité forcée : la sédentarisation des nomades dans le Sud tunisien	63
Luc Cambrézy : Une enquête chez des réfugiés urbains : le cas des exilés rwandais à Nairobi	79
Christian Santoir : Les naufragés du fleuve : le problème des réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal	95
Anne-Marie Gaillard : La réponse institutionnelle chilienne aux défis posés par le retour des exilés	121
Roland Pourtier : Les refoulés du Zaïre : identité, autochtonie et enjeux politiques	137
Marc-Antoine Pérouse de Montclos : Le poids de l'histoire et le choc des cultures : les réfugiés somaliens du Kenya confrontés à la raison d'État	155
Notes de lecture	173
Résumés	183
Hors-texte	I-XV

Introduction

Véronique Lassailly-Jacob *

Ce numéro est consacré *aux communautés déracinées* issues de mouvements de population massifs, imposés et collectifs. Ces exodes et déplacements de grande ampleur touchent l'ensemble d'un groupe, hommes et femmes, jeunes et vieux, toutes catégories sociales confondues. Ils surviennent dans des contextes de crises aiguës caractérisés par une grande violence, des épisodes de sécheresse, des calamités naturelles ou encore en cas d'intervention coercitive de l'État. Ce sont des mouvements de proximité, à l'intérieur comme vers l'extérieur des frontières, parfois planifiés par les pouvoirs publics ou encadrés par les organismes d'assistance sur les lieux d'accueil.

À l'aube du XXI^e siècle, les flux de populations dans les pays du Sud sont dominés par des exodes massifs et brutaux et des transferts de grande ampleur, sources d'une multitude de communautés déracinées. Les chiffres évoqués ci-dessous parlent d'eux-mêmes pour dénoncer la gravité croissante de cette mobilité géographique forcée. La terrible sécheresse qui affecta les pays du Sahel, en 1984-85, a provoqué l'exode de plus de 2 millions de personnes vers les pays côtiers. En 1997, le HCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) recensait plus de 13 millions de réfugiés de par le monde dont un peu plus de 4 millions en Afrique subsaharienne [HCR, 1997]. Dans un rapport récent, la Banque mondiale faisait état de près de 2 millions d'individus expulsés de leur lieu de résidence pendant l'année 1993 par des projets qu'elle avait financés, tels que des créations d'infrastructures, programmes de rénovation urbaine ou de conservation de l'environnement [Banque mondiale, 1996]. Enfin, très récemment, le début des travaux de construction du barrage des Trois Gorges sur le fleuve Yangtse en Chine faisait la une de l'actualité. L'une des conséquences de ce projet titanesque sera le déplacement d'environ 1,9 million de personnes, habitants de quelque 1400 petites villes et villages [Zich, 1997].

Si les répercussions humaines des conflits de grande ampleur, des projets d'infrastructure spectaculaires ou des catastrophes naturelles d'envergure font l'objet d'une large couverture médiatique, d'autres déplacements sous contrainte tout aussi dramatiques sont très largement passés sous silence. Il s'agit par exemple des mouvements forcés de population qui surviennent à l'intérieur des territoires nationaux, comme ce fut le cas des Kasaiens expulsés de la région du Shaba

* Géographe du CNRS, chercheur au Centre d'études africaines.

(cf. Roland Pourtier) ou bien de l'installation clandestine de réfugiés dans les villes du pays d'accueil, tels les Rwandais à Nairobi (cf. Luc Cambrézy) ou encore de transferts de populations liés à des créations d'infrastructures (cf. Michael Cernea). Bien d'autres communautés déplacées sont ignorées des médias et surtout oubliées des autorités dont elles dépendent.

Au-delà de la tragédie humaine, cette mobilité géographique forcée mérite pourtant une attention toute particulière en raison de ses dimensions, de ses particularités et de ses répercussions multiples [Lassailly-Jacob, 1996]. Toutefois, si les processus migratoires, les migrations internationales ou les diasporas sont des domaines largement étudiés en France, la mobilité géographique forcée en tant qu'objet d'analyse n'a pas encore suscité, à notre connaissance, de recherches spécifiques. Les études menées sur les populations « réfugiées de la violence ou de la misère », « déguerpies » ou « déplacées » par décision politique ou encore « victimes » de calamités naturelles sont du ressort de problématiques de recherche distinctes et cloisonnées : d'un côté, les champs de l'humanitaire, des médias et des sciences politico-juridiques s'approprient la question des réfugiés ; de l'autre, les terrains du développement et de l'aménagement s'emparent du sort des populations « déguerpies », « redistribuées » ou « sédentarisées » ; enfin, le monde de l'environnement s'attribue l'étude des victimes et des sinistrés..., trois sphères distinctes dans l'univers des sciences sociales. Il n'existe pas encore d'analyses comparatives sur ces communautés déracinées. Et pourtant, comme le souligne Michael Cernea [1996], ces populations connaissent une situation semblable même si les causes de leur déplacement sont diverses. L'auteur cherche à prouver tout l'avantage que l'on pourrait tirer d'une analyse comparée des comportements de ces populations face au déracinement et au défi de la réinstallation. Une telle étude devrait révéler des mécanismes sociaux d'adaptation nouveaux et encore trop peu connus.

Par quelles spécificités la mobilité géographique forcée occupe-t-elle une place à part dans l'ensemble du phénomène migratoire ? Par mobilité forcée, il faut entendre un mouvement de population qui n'est le fruit ni d'une stratégie ni d'une pratique préétablies des intéressés mais résulte d'une crise brutale dont l'ampleur est telle qu'elle ne peut être résolue que par la fuite ou le transfert vers d'autres lieux. Si la migration spontanée est souvent un processus de régulation en réponse à des contraintes diverses, le mouvement forcé constitue une profonde rupture.

Il s'agit d'un déplacement induit non pas par la recherche d'un « ailleurs prometteur », source d'un « mieux-être », mais par des forces d'expulsion vers d'autres lieux qui n'ont pas été souhaités et qu'on pourrait qualifier de « moins pires » [Sauvain-Dugerdil *et alii*, 1993]. Les migrations spontanées répondent, quant à elles, à des motivations à la fois répulsives et attractives : pauvreté et misère, facteurs d'incitation au départ s'accompagnent de l'espoir de conditions de vie meilleures dans un lieu imaginé comme une Terre promise. En situation de migration spontanée, le départ volontaire représente la solution au problème posé par des conditions de vie précaires. En cas de mouvement forcé, c'est le départ obligatoire qui est ressenti comme le problème.

C'est enfin une mobilité qui est « rupture », « cassure », dans le fonctionnement d'une société et de son espace de vie. Le départ collectif est vécu comme

une tragédie, un déchirement, et s'accompagne d'un traumatisme. C'est un brusque arrachement à des lieux familiers. Par opposition, la migration spontanée peut être « structure », « continuité », « élément de la construction de l'identité d'un groupe » [Sauvain-Dugerdil *et alii*, 1993 : 23]. Elle est souvent planifiée, organisée, structurée, sélective autant par l'âge, le sexe que par le statut social ; elle peut être individuelle, inscrite dans des solidarités de groupe, et n'implique pas une coupure avec la communauté d'origine. Et dans certaines sociétés, comme chez les Nubiens d'Égypte [Fogel, 1997], la migration est vécue comme un parcours initiatique et fait partie intégrante de l'identité.

« Lorsqu'elle est librement voulue par ceux qui la pratiquent et librement acceptée par ceux qui l'accueillent, la migration est facteur d'équilibre, d'adéquation, d'ajustement, de relations. » [Simon, 1995 : 2.]

La mobilité géographique forcée est aussi source d'une diversité de situations de déracinement. Ceux qui se déplacent involontairement sont qualifiés de « réfugiés », « déplacés », « évacués », « expulsés », « refoulés », « sinistrés » ou « victimes ». La diversité des termes atteste de la multiplicité des formes de mouvements imposés. Facteurs déterminants du départ, structures et conditions du déplacement, logiques des itinéraires, formes d'assistance et d'encadrement, modalités d'installation, de réinstallation ou de retour constituent autant de critères de différenciation qui entrent dans une typologie de ces communautés.

Migrations forcées et déplacements impératifs sont les deux grandes formes de mobilité géographique sous contrainte, source de déracinement. Ces deux types se différencient par la part de décision personnelle laissée aux intéressés. D'un côté, les migrants forcés sont ceux qui décident de se déplacer, qui ont une capacité d'initiative aussi réduite soit-elle quant au temps du départ, à la destination, même s'il y a nécessité quasi absolue de partir. Ce type rassemble des populations qui fuient face à la violence [cf. Gaillard, 1997] ou qui s'exilent, confrontées à un environnement dont les ressources ne sont plus suffisantes pour assurer leur survie [cf. Myers, 1995]. Pouvoir de décision limité mais réel, urgence, perte de biens, nouvel espace de vie inconnu, incertitude quant à la destination et à l'avenir, partir pour fuir l'insupportable, tels sont certains des critères qui définissent une migration forcée.

L'autre forme de mobilité géographique forcée regroupe ceux qui sont déplacés ou sédentarisés par une contrainte implacable. Cette catégorie rassemble des communautés qui sont transférées en raison de projets d'aménagement du territoire ou bien redistribuées, expulsées, déportées ou sédentarisées par une intervention coercitive de l'État. Elles sont déplacées, c'est-à-dire totalement impuissantes face à la décision du déplacement et elles n'ont aucune prise sur cet événement dont les motivations le plus souvent les dépassent.

Ce numéro rassemble neuf des onze articles ¹ de qualité qui n'ont pu être tous publiés dans ce numéro, faute d'espace. Chaque auteur offre sa lecture du déracinement à travers l'étude d'une communauté, qu'elle soit réfugiée dans un pays voisin en ville (Rwandais à Nairobi) ou en milieu rural (Mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal, Somaliens au Kenya), refoulée sur son propre territoire (Kasaïens du Shaba), rapatriée (Chiliens), transférée (Kinh vers le Nord-Vietnam, Malinké à Manantali au Mali) ou sédentarisée (nomades du Sud tunisien, minorités du Nord-Vietnam).

Nombreuses sont les contributions qui mettent en perspective les violences et politiques d'intervention actuelles en recherchant leurs fondements dans la profondeur historique (Sandron, Schaeffer-Dainciart, de Montclos, Pourtier, Santoir). De plus, une large place est accordée à l'analyse des répercussions humaines et écologiques de ces mouvements ou non-mouvements, qu'ils soient issus de politiques d'aménagement (Koenig *et alii*), de contrôle dirigiste du territoire (Sandron, Schaeffer-Dainciart) ou encore de crises politico-ethniques (Santoir, Pourtier). Et dans le prolongement, l'élaboration d'un modèle théorique d'intervention auprès de populations transférées, met en lumière les multiples risques de paupérisation consécutifs au déplacement forcé (Cernea), des risques également révélés par une enquête sociodémographique menée dans une communauté réfugiée en milieu urbain (Cambrézy). Enfin, l'analyse des conditions et de l'aide à la réinsertion, que ce soit de groupes « refoulés » vers leur région d'origine (Pourtier) ou d'exilés de retour dans leur pays (Gaillard), éclaire toute la complexité et le défi que représente un large mouvement de rapatriement.

L'article de Dolorès Koenig et Tiéman Diarra souligne les conséquences sociales d'un transfert de population à la suite de la construction d'un barrage, celui de Manantali au Mali. Les autorités ayant négligé de prendre en compte la dimension sociale de la redistribution foncière, « oubliant que la terre était non seulement un moyen de production mais aussi un instrument d'exercice d'une autorité politique », des relations de dépendance sont apparues entre villages recasés et villages d'accueil. On assiste à un mouvement de recomposition sociale qui se traduit par une altération du statut des autorités des villages transférés et un remaniement des relations sociales de base. Une analyse semblable apparaît dans la contribution de Frédéric Sandron lorsqu'il souligne les nouveaux rapports sociaux issus de la sédentarisation chez les nomades du Sud tunisien, une population « dont l'existence fuyante apparaît aux responsables politiques comme incompatible avec une autorité centrale forte ». Ainsi, la famille conjugale devient une structure de décision autonome, ses liens avec la famille élargie étant amoindris.

La contribution de Delphine Schaeffer-Dainciart se rapproche de celle de Frédéric Sandron en ce sens que tous deux évoquent les dommages créés par des poli-

1 Ces articles ont bénéficié d'une relecture attentive de Jean-François Baré, Marcel Bazin, Guy Beloncle, Edmond Bernus, Françoise Clavairolle, Maria-Edy Chonchol, Claude Fay, Dominique Franche, Alain Gascon, André Guichaoua, Françoise Imbs, Olivier Leservoisier, Luc Legoux, Marc Le Pape, Jean-Baptiste Meyer, Roland Pourtier, Jean Schmitz, Bernard Tallet, Brigitte Thébaud, François Verdeaux, Bernard Vienne et Claudine Vidal. L'article originellement en anglais de Michael Cernea a été traduit par Michael Taylor. Enfin, j'ai été vivement encouragée et soutenue dans ce travail par Jean-Yves Marchal, Chantal Blanc, Denise Nobre et Elyzabeth Borel. Que tous et toutes soient ici chaleureusement remerciés pour leur contribution à l'élaboration de ce numéro.

tiques dirigistes de redistribution de populations dans deux milieux écologiques fragiles, les montagnes du Nord-Vietnam et les étendues désertiques du Sud tunisien. D'un côté, déforestation et dégradation des bassins-versants en raison d'une surexploitation des terres de pente, de l'autre, phénomènes de désertification liés à l'érosion éolienne et à la diminution de la ressource en eau. Ces deux contributions font également une large place aux stratégies des intéressés qui adoptent de nouvelles formes de mobilité ou d'activités pour gérer la précarité née du déracinement.

Si des transferts de populations sont inévitables dans le cadre d'opérations d'aménagement du territoire, il est possible d'éviter que ces réinstallations s'accompagnent d'une paupérisation. Tel est le message transmis par Michael Cernea au sujet du rétablissement ou de l'amélioration du niveau de vie des communautés transférées. Sa contribution apporte un éclairage sur les multiples risques d'appauvrissement qui menacent une population réinstallée. Par son élaboration d'un modèle théorique d'intervention, l'auteur souhaite fournir aux planificateurs et aux gouvernements concernés un instrument qui leur permettra d'évaluer avec justesse les droits et les besoins des populations transférées.

La contribution de Luc Cambrézy prolonge celle de Michael Cernea en offrant des informations précieuses sur la démographie et les conditions de vie d'un groupe de réfugiés peu connu, celui qui « se fond dans l'anonymat des grandes villes ». Son étude met en lumière les bouleversements des structures familiales et les processus de marginalisation économique et sociale que connaît cette communauté constituée d'illégaux, « de réfugiés de fait et non de droit », dont les enfants souffriront toute leur vie du retard ou de l'absence de scolarisation.

On ne peut comprendre les crises actuelles sans se référer à leurs racines historiques. Plusieurs auteurs se sont penchés sur les hypothèses explicatives des violences d'aujourd'hui en recherchant leurs points d'ancrage dans le passé. En évoquant les conséquences humaines et écologiques du conflit sénégal-mauritanien de 1989, qui provoqua la fuite de plus de 60 000 réfugiés, Christian Santoir rappelle que les racines de ces violences remontent loin dans l'histoire, liées à la fois à la crise identitaire de la Mauritanie au moment de l'indépendance et aux conséquences de la dégradation de l'environnement physique et économique. Pour expliquer le drame des Kasaïens refoulés du Shaba, Roland Pourtier déclare qu'il faut y voir « des violences politiques placées sous le signe de l'épuration ethnique, de l'exaltation identitaire et des revendications de droits découlant de l'autochtonie ». Enfin, Marc-Antoine de Montclos tente d'expliquer la politique d'intervention spécifique de l'État kenyan vis-à-vis des réfugiés somaliens, « parqués dans des camps sordides en plein désert ». Derrière le discours officiel qui justifie le rejet par des arguments économiques, écologiques et démographiques, se cachent, à l'encontre de cette population, vieilles rancœurs et peurs liées au passé colonial et à la post-indépendance.

Enfin, les problématiques du retour et de la réintégration sont abordées par Anne-Marie Gaillard et Roland Pourtier. Pour faire face aux défis posés par le retour des exilés chiliens, le gouvernement mit en place une infrastructure basée sur un réseau associatif. Anne-Marie Gaillard analyse les forces et les faiblesses de ce programme institutionnel d'aide au retour d'exil, un programme conçu surtout comme un « outil de réconciliation nationale ». Pour les Kasaïens du Zaïre refoulés

du Shaba vers leur région d'origine, la situation est tout autre. Face aux carences d'un État en pleine décomposition, Roland Pourtier souligne « la remarquable capacité de réaction de la société civile bien encadrée par les organisations religieuses » qui prirent en charge de façon très efficace l'accueil et la réinsertion de plus de 700 000 refoulés.

Par cette approche pluridisciplinaire des multiples facettes du déracinement, ce numéro d'*Autrepart* montre que mobilité ou immobilité géographiques imposées constituent un champ de recherche à part entière dans l'ensemble du phénomène migratoire.

BIBLIOGRAPHIE

- BANQUE MONDIALE [1996], *Resettlement and Development : the Bankwide Review of Projects Involving Involuntary Resettlement 1986-1993*, Environment Department Papers, 032, 188 p.
- CERNEA M. [1996], « Bridging the Research Divide : Studying Refugees and Development Oustees », in T. Allen (éd.), *In Search of Cool Ground War, Flight & Homecoming in Northeast Africa*, Londres, UNRISD, James Currey, Trenton, Africa World press : 293-317.
- FOGEL Frédérique [1997], *Mémoires du Nil. Les Nubiens d'Égypte en migration*, Paris, Karthala, 397 p.
- GAILLARD A.-M. [1997], *Exils et Retours : itinéraires chiliens*, CIEMI-L'Harmattan, 303 p.
- HCR [1997], *Les Réfugiés dans le monde. Les personnes déplacées : l'urgence humanitaire*, La Découverte, 297 p.
- LASSAILLY-JACOB V. [1996], « En Afrique, sur les chemins de l'exil », *Hommes et Migrations*, 1198-1199 : 22-30.
- MYERS N., KENT J. [1995], *Environmental Exodus. An Emergent Crisis in the Global Arena*, Washington, DC, Climate Institute, 214 p.
- SAUVAIN-DUGERDIL C., PREISWERK Y. [1993], « Vers un ailleurs prometteur... », in *Vers un ailleurs prometteur... L'émigration, une réponse universelle à une situation de crise ?*, Genève, Cahiers de l'Institut universitaire d'études du développement, et Paris, PUF : 15-26.
- SIMON G. [1995], *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris, PUF, 429 p.
- ZICH A. [1997], « China's Three Gorges. Before the Flood », *National Geographic Magazine*, 192, September : 7-33.

La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique

Michael M. Cernea *

Le déplacement forcé de populations et leur réinstallation font l'objet d'un nouveau modèle conceptuel qui consiste à saisir l'essence socioéconomique de ce processus – à savoir le risque d'appauvrissement du groupe déplacé et les éléments de rétablissement consécutifs au déplacement. Le cadre théorique que nous proposons – appelons-le modèle de risques d'appauvrissement et de reconstruction – peut remplir plusieurs fonctions.

La fonction diagnostique du modèle découle de sa capacité cognitive et explicative. Cette capacité repose sur un vaste ensemble de données analytiques déjà recueillies au cours de recherches sur les déplacements de populations. En tant qu'instrument cognitif, le modèle sert à diagnostiquer les pathologies chroniques des déplacements involontaires. Ces dernières comprennent huit risques majeurs d'appauvrissement économique et social. Sur le plan pratique, l'utilité de cette fonction diagnostique est de révéler – aux gouvernements qui décident d'enclencher un déplacement et à la population qui en subit les conséquences – la nature socioéconomique et les suites éventuelles d'un déplacement forcé imminent.

La fonction prévisionnelle du modèle résulte de la transformation de sa capacité diagnostique en une mise en garde afin de réduire les risques, voire de les éliminer entièrement. Le modèle avertit l'utilisateur des conséquences néfastes d'un transfert bien avant que la décision d'un tel déplacement soit prise. Ainsi donne-t-il au décideur une meilleure capacité d'anticiper les événements. Sur le plan pratique, l'utilité de cette fonction est de permettre aux planificateurs, et aux groupes qui seront concernés, d'identifier les risques d'appauvrissement à l'avance, d'envisager d'éventuelles solutions de remplacement au transfert et/ou de réagir au déplacement en élaborant des stratégies efficaces d'atténuation ou d'adaptation.

La capacité à résoudre les problèmes découle de l'orientation pratique du modèle vers l'action en dépassant le stade des simples explications. Pour cela, chaque risque identifié est contrebalancé par une proposition « contre-risque », comme nous allons le voir. De ce fait, le modèle suggère des solutions aux problèmes soulevés par un déplacement. Son utilité pratique se trouve ainsi renforcée de façon significative dès lors que le programme d'action découle des phases de diagnostic puis d'anticipation des risques.

* Sociologue, département de l'Environnement, Banque mondiale, Washington.
Cet article a été traduit de l'anglais par Michael Taylor et revu par Véronique Lassailly-Jacob.

La capacité du modèle à guider la recherche consiste à fournir aux chercheurs un édifice conceptuel pour mener un travail de terrain fondé sur la théorie ; il aide également à formuler des hypothèses sur les diverses variables qui entrent dans le déplacement et la réinstallation ; il permet enfin de mesurer empiriquement ces variables et leurs effets réciproques. L'utilité pratique de cette fonction est maximisée lorsque le modèle est pris comme grille pour orienter la collecte des données sur le terrain et les rassembler de façon cohérente. Il rend possible également la comparaison de résultats concernant la même variable à travers différentes cultures, pays et époques.

En tant que grille conceptuelle générale, le modèle des risques et de la reconstruction reflète les permanences fondamentales d'une réinstallation et s'applique donc à l'analyse, à la critique et à l'explication de cas particuliers. Plusieurs anthropologues et praticiens ont utilisé ce modèle en Inde [Mathur, Thangaraj, Ota, Pandey, Mahapatra, Agnihotri] et ont ainsi démontré que ce modèle théorique était applicable à des évolutions se déroulant dans des régions aussi différentes que le Rajasthan, l'Orissa, le Maharashtra et le Goujarat.

Il sera surtout question ici de la première partie du modèle qui identifie les risques fondamentaux d'appauvrissement auxquels sont confrontés les groupes déplacés contre leur gré. La seconde partie du modèle, tout aussi importante, car elle traite des procédés de base de la reconstruction ¹ consécutive à un déplacement, ne sera abordée que de façon sommaire [pour une discussion de fond de cette partie, voir Cernea, 1997 a]. Ce modèle théorique a été élaboré principalement pour étudier les déplacements forcés résultant de programmes de développement. Cependant il est intéressant de noter que des chercheurs ont proposé son application à d'autres catégories de déplacements forcés [Kibreab, 1998], tels que des mouvements de réfugiés à la suite de guerres civiles, de conflits entre pays ou de tensions politiques ².

Pauvreté et risques

Les trois concepts élémentaires utilisés dans la formulation de ce modèle théorique sont le « risque », la « pauvreté » (ou l'appauvrissement) et la « reconstruction ».

Le concept de pauvreté soulève de nombreux débats dans les sciences humaines. Il existe des définitions relatives à la « pauvreté absolue », la « pauvreté relative », les « très pauvres », les « démunis », etc. J'utilise ici la notion

1 Un ouvrage sur le rétablissement des moyens d'existence des populations transférées est actuellement en cours de préparation : M. Cernea et C. McDowell (éditeurs scientifiques), *Reconstructing Livelihoods: New Approaches to Resettlement*, Berghahn Press, à paraître, 1998. Cet ouvrage est le résultat d'une conférence internationale consacrée à la synthèse des travaux de terrain concernant le rétablissement des moyens d'existence de groupes déplacés – tant par des opérations de développement que par suite de guerres civiles – qui s'est tenu en septembre 1996 à l'université d'Oxford, en Angleterre.

2 Nous avons expliqué ailleurs qu'il existe non seulement des différences, mais aussi d'importants facteurs communs parmi les déplacements forcés résultant de causes radicalement différentes. De nombreuses lacunes existent dans les recherches sociologiques sur ces questions. Un manque de communication est à déplorer entre les littératures traitant des réfugiés, des déplacements liés au développement et aux désastres naturels. Nous avons proposé [Cernea 1996 a] que les « lacunes » entre ces domaines de recherche soient comblées grâce à des efforts communs et des emprunts méthodologiques réciproques.

apparentée de paupérisation. Cette notion signifie l'appauvrissement provoqué et implique des situations dans lesquelles le bien-être et les moyens d'existence se dégradent à la suite d'une intervention spécifique.

Les programmes de développement ne sont pas censés entraîner la pauvreté ou l'appauvrissement. Cependant, dans certaines circonstances, un tel processus se produit malgré tout, en contradiction avec les fondements et les objectifs déclarés des projets. Lors de nouveaux programmes d'infrastructure dans des pays en voie de développement, ce processus d'appauvrissement est malheureusement fréquent et massif. C'est pourquoi la question d'empêcher l'appauvrissement doit être considérée comme jouant un rôle central dans les déplacements forcés provoqués par le développement.

Les déplacements dans les pays en développement affectent surtout des personnes qui sont déjà au-dessous du seuil de pauvreté. Il est inacceptable que les pauvres soient davantage appauvris. Même ceux qui sont au-dessus du seuil de pauvreté peuvent, lors qu'ils sont déplacés, se retrouver chroniquement marginalisés et appauvris. Il est donc important de prendre dès le départ des mesures bien ciblées aussi bien économiques, techniques, juridiques que culturelles, afin d'orienter la planification de la réinstallation vers un rétablissement des revenus, et de prévenir ainsi l'appauvrissement. La planification bien conduite d'une réinstallation peut fournir les bases d'une amélioration des conditions de vie des déplacés.

En tant que notion, le risque implique une éventualité, quelque chose qui peut arriver mais n'a pas encore eu lieu. La notion de risque peut contenir un vaste éventail de données sur les circonstances actuelles et les tendances d'évolution qui se dégagent. Ainsi, charger la notion de risque de connaissances précises revient à émettre des mises en garde quant aux effets néfastes spécifiques qui pourraient surgir. C'est précisément ce que fait notre modèle de risques et de reconstruction dans des cas de réinstallation. Le modèle étant élaboré à partir de nombreux exemples antérieurs, il peut fournir des connaissances qui renforcent la crédibilité de l'avertissement. Les planificateurs et les décideurs n'ont plus besoin d'attendre que le déplacement ait été brutalement mis en route pour vérifier si oui ou non l'appauvrissement il y a et si des mesures d'atténuation s'avèrent nécessaires. Grâce au schéma conceptuel que nous leurs donnons, ils peuvent prévoir quels sont les risques spécifiques liés à un déplacement et dans quels domaines se manifesterait l'appauvrissement si ces risques ne sont pas contrecarrés.

Le plus souvent, les risques d'appauvrissement et de bouleversements sociaux se transforment en tristes réalités. En Inde, par exemple, des chercheurs ont constaté qu'en quatre décennies, 75 % des 20 millions de personnes déplacées par des opérations de développement n'ont pas été « réinsérées » dans le sens socioéconomique du terme [Fernandes, 1991 ; Fernandes, Das et Rao, 1989]. D'autres constats d'appauvrissement résultant de réinstallations nous parviennent de bien d'autres pays.

Le problème se pose lorsque des fonctionnaires et des planificateurs décident de mettre en route un programme entraînant un déplacement : ce n'est pas à eux-mêmes qu'ils infligent des risques d'appauvrissement mais aux personnes qui vont être déplacées. Dans la plupart des cas, ces personnes ne sont ni avisées ni consultées au sujet des énormes risques qu'elles encourent. C'est pourquoi il incombe aux commanditaires d'un programme – l'État, les fonctionnaires d'une administration ou les entrepreneurs privés – de parer aux risques et de mettre en

place des filets de sécurité socioéconomiques pour les personnes qu'ils mettent en péril. L'appauvrissement personnel n'est pas un danger pour les fonctionnaires. Leur risque est d'ordre politique : le programme qu'ils préconisent peut se retourner contre eux et générer des tensions politiques. Cela arrive de temps en temps ; et c'est pour cette raison que des personnes concernées par un éventuel déplacement se battent contre les entrepreneurs privés ou les administrations gouvernementales. De plus en plus, ils ont recours à la résistance politique contre des opérations de déplacement qui entraîneraient leur appauvrissement.

Équité et justice sociale dans les déplacements dus à des opérations de développement

En 1993-94, j'ai dirigé un groupe de travail réuni pour analyser tous les projets financés par la Banque mondiale entre 1986 et 1993, qui impliquaient un déplacement forcé d'une population [Cernea, 1994 ; Banque mondiale, 1994]. Pour la première fois, l'ampleur de tels transferts est apparue au grand jour : pendant la période étudiée, chaque année, environ 10 millions de personnes avaient été déplacées par des opérations de mise en place d'infrastructures telles que la construction de barrages, d'axes routiers, ou des programmes de rénovation urbaine pour ne mentionner que ces secteurs-là.

Les programmes pour assurer l'irrigation ou l'apport énergétique à de nouvelles industries qui créeront des emplois, ou encore pour créer des voies de communication, sont indispensables aux pays en voie de développement. Mais la question doit être posée : est-il juste de soutenir des opérations de développement qui bénéficient au plus grand nombre si elles réduisent encore davantage les faibles moyens d'existence d'autres groupes, en les condamnant à l'appauvrissement certain ? C'est là une question fondamentale de justice sociale.

On devrait entendre davantage parler de « justice » et d'« injustice sociale » dans les débats concernant le développement. Récemment, ces concepts ont été rendus publics par plusieurs déclarations qui font autorité.

« Nous devons agir, a déclaré le président de la Banque mondiale devant une réunion annuelle des ministres des Finances du monde entier, pour réduire la pauvreté, protéger notre environnement, étendre la justice sociale, renforcer les droits humains... L'injustice sociale risque d'anéantir les progrès économiques et politiques. » [Wolfensohn, 1995.]

Il est indéniable que les déplacements forcés soulèvent des questions fondamentales de justice sociale et d'équité. L'histoire nous enseigne que les populations ayant subi un déplacement forcé pour cause de développement en ont ressenti plutôt les méfaits que les bienfaits. Mais de telles injustices dans la distribution des coûts et des bénéfices ne sont nullement inéluctables.

Même si le processus de développement implique des réinstallations inévitables, il n'est pas sûr que tous les cas de déplacement soient nécessaires ou justifiés. Dans des situations particulières, il existe souvent des moyens pour éviter un déplacement ou pour minimiser la portée de ses conséquences néfastes sur la population déplacée. La réinstallation entreprise d'une façon responsable – c'est-à-dire menée avec un souci d'équité – peut parer à l'appauvrissement. Pour des

raisons d'ordre éthique et économique, il importe d'éviter ou de restreindre les réinstallations forcées, et lorsque cela se révèle impossible, ces opérations doivent être organisées de telle façon qu'elles n'appauvrissent pas le groupe déplacé.

Les risques du déplacement forcé et de la réinstallation

Comment l'appauvrissement résultant du processus de déplacement forcé se produit-il ? Comment l'éviter ?

Afin de cerner les mécanismes socioéconomiques qui se déclenchent lorsqu'une population est déplacée contre son gré, nous avons comparé les conclusions empiriques d'un grand nombre de chercheurs et examiné une importante masse de données. Au-delà de la diversité des cas spécifiques relatifs à un projet ou à un pays particulier, cette comparaison fait ressortir un certain nombre de similarités. Autrement dit, nous avons pu identifier une dynamique aboutissant à l'appauvrissement [Cernea, 1986, 1990, 1995, 1997 a]. Tant que les opérations de déplacement et de réinstallation n'ont pas encore débuté, cette dynamique ne concerne que des risques potentiels. Ce sont ces risques qui doivent être pris en compte avant qu'une telle opération ne soit entreprise.

Plus particulièrement, les risques fondamentaux et chroniques d'appauvrissement sont liés aux pertes et effets suivants :

- (a) perte de terres,
- (b) perte d'emplois,
- (c) perte du domicile,
- (d) marginalisation,
- (e) augmentation de la morbidité et de la mortalité,
- (f) insécurité alimentaire,
- (g) perte d'accès aux ressources de la communauté,
- (h) désagrégation de la communauté.

En prenant en compte ces risques dans leur ensemble et dans leurs interactions, nous sommes en présence du modèle d'appauvrissement et de déstructuration sociale qui caractérise un grand nombre de déplacements forcés. Mais ces risques potentiels ne se transforment pas inévitablement en une réalité. Le parcours du « risque » à la « réalité » peut être dévié. Il peut être interrompu grâce à une politique responsable, à une bonne planification et au ciblage de mesures préventives ; grâce aussi à une allocation suffisante de ressources et à la mobilisation d'énergies parmi la population déplacée et le groupe hôte. Cependant, lorsque l'on néglige d'adopter de telles politiques et de prendre de telles mesures, rien ne vient interrompre le glissement du « risque » vers la « réalité » ; ainsi, ce qui était potentiel devient une réalité tangible.

La représentation conceptuelle du processus d'appauvrissement dû au déplacement forcé n'est pas uniquement un modèle de déclin inévitable. Il implique également une contrepartie de reconstruction socioéconomique de la population déplacée. En effet, si nous inversons le modèle des risques, nous obtenons précisément une énumération d'actions positives à entreprendre pour restituer et même, si possible, améliorer les moyens d'existence et les revenus des expulsés. Une fois inversé, le modèle de risques se transforme en un cadre de reconstruction.

Ce modèle nous offre une grille opérationnelle directement applicable à une planification préventive. Son grand attrait provient de sa capacité à prévoir efficacement les conséquences futures qui peuvent être désastreuses si les mises en garde sont ignorées. En effet, s'ils ne sont pas pris en compte, ces huit risques à forte probabilité vont très certainement se concrétiser en un processus de privation. Mais ils peuvent être délibérément neutralisés, précisément parce qu'une prévision des risques aura une influence sur la planification sociale et sur l'action publique. Comme Robert Merton l'a brillamment expliqué, un modèle conceptuel-prévisionnel peut agir efficacement comme une « prophétie auto-anéantissante » [Merton, 1979] en favorisant une action pour infléchir le résultat anticipé. Paradoxalement, un tel modèle conceptuel est d'une utilité maximale lorsqu'il n'est pas « confirmé » : lorsque les mesures prises réussissent à réduire ou même « éliminer » les risques et que les conséquences prévues par le modèle ne se réalisent pas.

Je propose donc que ce modèle conceptuel soit utilisé comme un outil de travail pour préparer des opérations de réinstallation et pour contrôler leurs résultats. Thangaraj [1996] rapporte que des tentatives d'application de ce cadre ont eu lieu récemment en Inde. Le repérage et l'analyse des risques potentiels d'appauvrissement sont fondamentaux pour une planification bien conduite ; il est ainsi possible de prendre des mesures préventives pour contrecarrer l'appauvrissement consécutif à un déplacement.

Le processus fondamental de l'appauvrissement

Nous nous proposons maintenant de décrire en détail les risques d'appauvrissement énumérés plus haut. Ce ne sont pas les seules menaces de privation économique et sociale, mais elles sont les plus fréquentes. Ces risques apparaissent avec une intensité variable selon les situations et c'est aux planificateurs et aux chercheurs d'agir pour mesurer leur intensité selon les cas.

La perte de terres

L'expropriation foncière prive une communauté de la principale fondation de son système productif, de ses activités commerciales et de ses moyens d'existence. C'est la source dominante de décapitalisation et de paupérisation des populations rurales déplacées. Un grand nombre de personnes évacuées vivant en ville souffrent également de la perte d'accès à des terres de culture périphériques. Si cette fondation n'est pas reconstruite ailleurs, ou si elle n'est pas remplacée par des emplois stables et générateurs de revenus, cette perte affecte profondément les familles qui sont appauvries durablement.

En Inde, les « maigres » montants des dédommagements versés pour des terres productives expropriées se sont presque toujours révélés être une solution désastreuse ; la compensation « terre pour terre » est devenue depuis longtemps une exigence primordiale des personnes déplacées et de nombreux États ont dû adopter cette politique [Mathur, 1995 ; Parasuraman, 1998 ; Zaman, 1990]. Tout dernièrement, pourtant, un nombre significatif d'agences gouvernementales en Inde ont commencé à abandonner cette stratégie de « terre pour terre », préférant

– car cela revient moins cher – accorder une compensation en numéraire ; ce changement de politique survient alors que de nombreux travaux démontrent les conséquences désastreuses d'une telle politique. En Afrique, les nombreux travaux de V. Lassailly-Jacob sur le barrage de Kossou et d'autres barrages-réservoirs importants [1980, 1990, 1992, 1996] apportent des informations empiriques sur les effets des pertes de terres et l'insuffisance des solutions apportées par les planificateurs [voir aussi Cernea, 1997 b]. En Indonésie, les familles de la région du réservoir de Saguling furent indemnisées en espèces ; quelques années plus tard, les terres qu'elles possédaient avaient diminué de 47 % et leurs revenus avaient chuté de 50 % [Padjadjaran University, 1989]. Globalement, nous constatons que pour maintes raisons (taux de compensation insuffisants, corruption, instabilité des prix des terrains, analphabétisme, etc.), les « compensations » en liquide ont pour conséquence de priver de terres définitivement les populations agricoles, ou de leur assurer un accès foncier aussi précaire qu'auparavant.

La perte d'emplois

La perte d'emplois salariés accompagne à la fois les déplacements urbains et les transferts ruraux. Les personnes privées de leur emploi sont des salariés d'entreprise, des ouvriers agricoles, des employés dans le secteur tertiaire, des artisans, etc. Il est difficile de créer de nouveaux emplois car cela nécessite des investissements importants. Le chômage total ou partiel parmi les populations déplacées produit des effets économiques et psychologiques douloureux qui durent tant que l'emploi n'est pas rétabli. Le chômage se déclare après un certain délai, rarement d'emblée, car à court terme les populations déplacées bénéficient d'emplois dans le cadre du projet qui est à l'origine de leur déplacement. Des données recueillies à propos de projets de barrage au Brésil, en Inde, au Togo et en Chine [Cernea, 1997 c ; Conac, 1995] montrent que les travaux de construction créent un boom d'emplois qui aident provisoirement quelques-unes des familles réinstallées ; toutefois, ce pic décroît de façon dramatique lorsque les travaux touchent à leur terme, entraînant une aggravation du chômage chronique ou partiel parmi les expulsés.

Il existe en Chine un risque de chômage tout à fait particulier (identifié en 1994-95 dans les réinstallations entreprises dans le cadre du projet de la centrale thermique de Yangzhou et d'autres opérations analogues) touchant des agriculteurs déplacés transformés en salariés dans de nouvelles entreprises. Quelques-unes des ces entreprises ont été créées par des municipalités grâce aux dédommagements reçus pour les terres expropriées ; mais ces nouvelles entreprises ne sont pas toujours en mesure de payer des salaires mois après mois et connaissent un taux de faillite élevé. Il est indispensable de créer et maintenir à long terme des emplois pour certains groupes de populations déplacées.

La perte du domicile

La perte du domicile peut entraîner une dégradation des conditions de vie, soit temporaire soit de longue durée. Dans un sens plus culturel, être privé de son habitation est vécu comme un déracinement, la perte d'une relation à un espace

symbolique, fondement d'une identité. Cette perte est perçue comme un appauvrissement culturel, selon Downing [1994] et tous ceux qui ont étudié « l'attachement au lieu » [Low et Altman, 1992].

Lorsque l'indemnité pour une habitation vouée à la démolition est réglée au taux de sa valeur foncière plutôt que selon sa valeur de remplacement, le risque de privation prolongée du domicile s'accroît très fortement. Un rapport de la Banque mondiale, rédigé en 1990, sur le projet de réinstallation urbaine de Douala au Cameroun souligne que plus de 2 000 familles déplacées ont connu des difficultés pour reconstruire leurs habitations ; moins de 5 % d'entre elles avaient bénéficié de prêts pour financer la construction sur les nouvelles parcelles attribuées. En Chine, autour du réservoir de Danjiangkou, environ 20 % des familles déplacées n'ont pu rebâtir leurs habitations et ont sombré dans l'indigence. La destruction brutale des lieux occupés par ceux officiellement considérés comme « squatters » est un procédé encore couramment utilisé pour accélérer les expulsions dans certains pays. Les constructions des barrages d'Almatti et de Narayanpur, au Karnataka, ont été accompagnées de déplorables expériences de relogement sous la forme de « centres de logements d'urgence » ou « camps de relogement », qui, utilisés comme une solution temporaire, ont rendu chronique le manque de domicile fixe. Parmi les 881 familles déplacées par l'opération d'irrigation de Fouta-Djallon en Mauritanie, seules 200 d'entre elles ont pu reconstruire une habitation, les autres ayant vécu de façon précaire sous des tentes pendant au moins deux ans. Toutefois, l'appauvrissement dû à la privation d'un domicile fixe peut très certainement être évité en associant à des indemnités équitables et des subventions, la participation, l'énergie et les initiatives des individus concernés.

La marginalisation

La marginalisation se produit lorsque les familles perdent leur pouvoir d'achat et glissent vers le bas de l'échelle sociale : par exemple, des foyers de ruraux qui bénéficiaient de revenus moyens, même s'ils ne sont pas privés de toutes leurs terres, deviennent de petits propriétaires ; ou encore, de petits commerçants et artisans glissent au-dessous du seuil de pauvreté. La marginalisation a également un côté psychologique, car celui qui est déplacé contre son gré subit une image dépréciée de lui-même ; le déplacement forcé entraîne chez l'expulsé une baisse de son statut social ainsi qu'une perte de confiance dans la société et la justice.

Souvent, une marginalisation relative commence bien avant le déplacement, car lorsque des terres sont condamnées à être inondées à plus ou moins long terme, les investissements en infrastructures et en services sociaux sont « gelés ». La marginalisation a également lieu lorsque le capital humain devient inefficace ; c'est le cas lorsque les expulsés n'ont pas la possibilité d'utiliser leurs compétences antérieures dans leur nouveau cadre de vie. Pour un grand nombre d'agriculteurs, la marginalisation résulte de la perte de sources de revenus annexes, comme on a pu le constater lors du projet de Kotmale, au Sri Lanka, cofinancé par la Suède [Soeftestad, 1990] et dans beaucoup d'autres sites. Les gouvernements

et les agences responsables de projets tolèrent implicitement la marginalisation lorsqu'ils considèrent comme « normal » que les familles déplacées ne retrouvent pas leur niveau de vie antérieur.

L'augmentation de la morbidité et de la mortalité

Parmi les sérieuses atteintes aux conditions de santé dues aux effets du déplacement forcé, on observe les affections psychosomatiques, les maladies (telles que la diarrhée et la dysenterie) causées par la dégradation des conditions sanitaires, les parasitoses (telles que la malaria et la bilharziose). Les groupes les plus vulnérables – les nourrissons, les enfants et les personnes âgées – sont les plus touchés.

Au barrage d'Akosombo, au Ghana, l'incidence de la bilharziose autour du réservoir, évaluée à 18 % avant le déplacement, avait atteint 75 % des riverains adultes et 100 % de leurs enfants en l'espace de quelques années après la confiscation de leurs terres. En Mauritanie, lors du projet d'irrigation du Fouta-Djallé, l'augmentation prévue de l'incidence de la bilharziose fut largement dépassée, atteignant 70 % des enfants en âge scolaire ; la santé des familles agricoles se dégrada en raison des eaux contaminées et des intoxications agrochimiques. Une épidémie de gastro-entérite se déclara au Sri Lanka, autour du réservoir du barrage de Victoria [Rew, Driver, 1986]. Au barrage de Nam Phong, en Thaïlande, des études de suivi ont révélé que les taux locaux de morbidité – due aux infections d'ankylostomes et de douve – dépassaient les niveaux de la province, à la suite de la dégradation des conditions d'existence et des mauvaises pratiques d'élimination des déchets.

Une augmentation de la mortalité due à des noyades dans les nouveaux réservoirs est également à déplorer. L'insuffisance de renseignements et de mesures de sécurité a entraîné 106 morts par noyade au lac Saguling, en Indonésie, dans les quatorze premiers mois après son inauguration ; au réservoir de Cirata (Indonésie), dix personnes se sont noyées dans les dix premiers mois après la mise en eau [Padjadjaran University, 1989].

L'insécurité alimentaire

Les déplacements involontaires augmentent les risques de sous-alimentation chronique (définie comme un niveau de calories-protéines ingérées au-dessous du minimum requis pour une croissance et un travail normaux) et d'insécurité alimentaire parmi les expulsés.

De brusques baisses de récoltes de cultures vivrières sont à anticiper lors des déplacements ; la faim et la sous-alimentation ont alors tendance à s'installer. De surcroît, le rétablissement de la capacité de production alimentaire sur le site de réinstallation nécessite parfois des années. Pour environ 55 % des personnes réinstallées à la suite de la construction du barrage de Victoria, au Sri Lanka, la distribution de coupons alimentaires a été nécessaire même longtemps après la réinstallation [Rew et Driver, 1986]. La superficie de terre cultivable autour du réservoir de Bailaimbe, en Chine, ayant été considérablement réduite pour chaque habitant, après la réinstallation, la production alimentaire du site fut insuffisante et

quelque 75 000 tonnes d'assistance alimentaire annuelle durent être distribuées pendant plusieurs années. L'insécurité alimentaire ne peut être vaincue, évidemment, que si les causes premières de l'appauvrissement (les pertes de terres et d'emplois citées plus haut) sont également maîtrisées.

La perte de l'accès aux ressources et aux services collectifs

Pour les personnes déplacées, et plus particulièrement pour les plus vulnérables (celles qui n'ont ni terres ni biens), la perte de l'accès aux ressources naturelles collectives se traduit par une détérioration importante de leurs revenus et moyens d'existence. Cette dégradation est également liée à un manque d'accès aux services publics de la communauté.

Dans la plupart des pays, les projets gouvernementaux qui entraînent une réinstallation de population ne compensent pas les pertes de biens communautaires tels que les zones boisées, les étendues d'eau, les pâturages, les lieux de sépulture, etc. Une étude de suivi de sept projets associés de déplacements entre 1950 et 1994 dans l'Orissa, en Inde [Pandey, 1978], montre qu'aucune indemnisation n'a été versée pour les biens communautaires. Pourtant, grâce à un grand nombre d'études indépendantes, nous savons qu'une part importante des revenus des familles pauvres provient de la cueillette (fruits et autres produits comestibles de la forêt), du ramassage du bois de feu, de l'utilisation des pâturages communaux ou de carrières publiques, etc. Par exemple, dans les régions semi-arides de l'Inde, 91 à 100 % du bois de feu, 66 à 89 % des combustibles domestiques et 69 à 80 % des besoins de pâturage des familles pauvres sont fournis par des terres sous le régime de la propriété communautaire [Sequeira, 1994 ; Gopal, 1992]. De plus, même des villages extrêmement isolés pouvaient jouir avant le déplacement d'un ensemble de services publics (écoles, dispensaires, robinets d'eau potable publics, etc.). Après la réinstallation, la perte d'accès aux services publics de base est durement ressentie, surtout par les plus pauvres.

La planification d'une réinstallation faite avec un souci de justice sociale devrait obligatoirement prendre en compte ce type de coûts sociaux en termes de ressources naturelles et de services publics. Prendre en considération et remédier à ces pertes n'est que justice pour les groupes qui accueillent les expulsés, car eux aussi vont pâtir de l'absence d'une telle planification.

La désagrégation sociale

Les déplacements forcés détruisent le tissu social et les formes existantes d'organisation sociale. Ils fragmentent les communautés, démantèlent les systèmes de production, dispersent les groupes de parenté et les réseaux familiaux, perturbent les marchés du travail et remettent en cause l'identité culturelle des expulsés. Les réseaux informels d'entraide, les associations bénévoles autochtones, les services organisés par les communautés, etc., sont dispersés et rendus inopérants. Une telle désagrégation représente une perte massive de capital social – un dommage qui n'est jamais quantifié ni indemnisé – et qui est aggravé par les pertes en capi-

tal physique (possessions naturelles), en capital créé (équipements et infrastructures) et en capital humain (capacités et connaissances).

Une monographie sur le barrage de Hirakud, en Inde, montre que les familles expulsées dont « le niveau de vie avait été totalement détruit à la suite de leur déplacement » ne se sont pas « vraiment intégrées » dans les villages d'accueil où elles ont été réinstallées même de nombreuses années après leur transfert [Baboo, 1992]. Et, après la construction du barrage de Rengali, également en Inde, une étude sociologique constata des signes de désagrégation sociale au niveau du système de parenté, ainsi qu'une cohésion réduite dans les structures familiales. Des mariages étaient repoussés par des familles qui n'avaient plus les moyens de payer la dot, d'organiser un banquet et d'offrir des cadeaux. La participation communautaire avait baissé ; les fêtes au moment des récoltes et des pèlerinages n'avaient plus lieu ; et les lieux communs de sépultures n'étaient plus entretenus [Nayak, 1986].

En général, si on peut dire que la pauvreté ne représente pas simplement une absence de moyens matériels mais aussi une impuissance, le démantèlement de communautés et de réseaux sociaux augmente la pauvreté parce qu'il mine le pouvoir et entretient une vulnérabilité liée à la dépendance. À cet égard, les déclarations de 88 « acteurs oubliés » rapportés fidèlement par Gérard Heuzé [1993] témoignent des sentiments d'impuissance, de marginalisation, de stress et de perte parmi les expulsés.

Les populations déplacées ne forment pas un groupe socioéconomique monolithique : elles se différencient par leurs intérêts, leurs capacités et leurs caractéristiques. Les huit risques fondamentaux d'appauvrissement décrits plus haut agissent de façon diverse sur différents sous-groupes. Les solutions de rétablissement doivent donc être adaptées au cas par cas.

Les données empiriques recueillies suggèrent que, selon certaines variables, les personnes déplacées pourraient n'être confrontées qu'à certains de ces risques – ou qu'elles seraient sujettes à des risques supplémentaires. Des recherches récentes révèlent que les femmes peuvent être touchées plus sévèrement que les hommes [Feeney, 1995 ; Koenig, 1995]. Agnihotri [1996] nous informe d'une discrimination flagrante envers les femmes dans les choix des critères d'indemnisation pour des terres dans l'Orissa, où le seuil d'éligibilité de compensation pour les hommes célibataires est de 18 ans alors qu'il est de 30 ans pour les femmes non mariées. Quant aux populations tribales, elles sont les plus vulnérables aux risques d'appauvrissement énumérés plus haut. Les spécificités culturelles et économiques des groupes tribaux concernés par les projets de Narmada Sardar Sarovar (Inde) ont été au cœur de l'immense controverse suscitée. Et les mêmes questions se sont posées lors des déplacements provoqués par les mines dans la région de Singrauli [voir Patel, 1997 ; Fisher, 1995 ; Morse et Berger, 1992 ; Fernandes, 1991 ; Heuzé-Brigant, 1991 ; Mathur, 1995].

Les enfants, catégorie de population très vulnérable, subissent aussi les conséquences du déplacement, d'une façon particulièrement grave. Un spécialiste indien de la réinstallation qui élaborait son propre modèle de risques et de reconstruction, proposa, à la lumière des conclusions de ses propres travaux, d'ajouter la privation scolaire au modèle des risques d'appauvrissement [Mahapatra, 1996]. En effet, les déplacements entraînent souvent une interruption de la scolarité et on constate que

certains enfants, plus tard, ne retournent jamais à l'école. Suite à une baisse des revenus familiaux, de nombreux enfants se retrouvent sur le marché de l'emploi à un âge bien plus précoce que si leurs familles n'avaient pas été déplacées.

Confrontés à de telles différences entre les groupes particulièrement vulnérables, les décideurs et planificateurs ont le devoir de fournir des réponses ciblées et adaptées aux situations de chacun.

Utilisation du modèle pour planifier la reconstruction

L'objectif de modéliser l'ensemble des effets dommageables des déplacements n'est pas purement académique : notre but est également pratique. Nous souhaitons fournir aux planificateurs un outil qui leur permettra de soupeser équitablement les droits et les besoins des personnes déplacées.

Nous avons vu que ce modèle théorique pouvait identifier non seulement les risques économiques inhérents aux déplacements mais aussi les risques socio-culturels. Notre conclusion met en lumière le fait que les personnes déplacées perdent à la fois un capital naturel, construit, humain et social. Par conséquent, nous préconisons des stratégies d'assistance pour aider les personnes déplacées à rétablir leur capital sous toutes ses formes. Cela nécessite des programmes complets de prévention et de rétablissement. Ce modèle peut servir de guide pour la planification de tels programmes.

La fonction prévisionnelle et d'aide à la planification du modèle provient des connaissances qu'il englobe et de leur capacité de mise en garde. Ces connaissances démontrent que la méthode traditionnellement utilisée pour planifier et allouer des ressources – une approche fondée sur une analyse des coûts-avantages –, est insuffisante et inadaptée.

Les gouvernements et les planificateurs répondent habituellement aux critiques sur les déplacements forcés en soulignant la supériorité des bénéfices généraux tirés du développement par rapport à ses coûts et aux effets négatifs qui peuvent affecter quelques individus. Mais si l'on regarde de plus près cette comparaison de coûts et de bénéfices, on s'aperçoit qu'elle n'est ni légitime ni convaincante. Elle sous-entend que les effets néfastes causés aux individus victimes d'un déplacement sont compensés par les avantages globaux du développement, sans se préoccuper de savoir qui sont les bénéficiaires.

Ce raisonnement, qui repose sur une macrocomptabilité bureaucratique des coûts et avantages, devient moralement et pratiquement fallacieux lorsque les gouvernements sont dans l'incapacité de prévoir avec une quasi-certitude quel groupe social bénéficiera des avantages futurs d'une opération et quel groupe sera le perdant. L'erreur est tangible lorsque – par exemple dans le cas de déplacements qui ont lieu « en amont » pour générer un développement « en aval » – le programme mis en place produit, de façon aléatoire et déséquilibrée, des bénéfices pour certains tout en occasionnant des dommages aux autres. Ce type de distribution aléatoire de gains et de pertes n'a rien à voir avec l'équité et la justice sociale. Les avantages dont jouissent les uns n'allègent pas les souffrances des autres, surtout lorsque ces derniers souffrent des conséquences immédiates du déracinement. La simple justice exige que ceux qui subissent les effets négatifs

du développement soient assistés pour y remédier et participer d'une façon ou d'une autre aux bénéfices de l'opération.

L'analyse des coûts-avantages masque le fait que dans la réalité, les bénéficiaires d'un projet de développement ne sont jamais ceux qui assument les coûts réels des effets secondaires ; une partie importante de ces coûts est reportée sur le groupe humain déplacé, donc sinistré au nom du « plus grand bien pour le plus grand nombre ». Ce type de faux raisonnement dessert plutôt qu'il ne sert la philosophie du développement et de la planification. Il détourne les planificateurs de la recherche d'approches et de solutions autres. C'est en son nom que sont tolérés, voire amplifiés, un certain nombre d'effets désastreux de telles opérations.

En revanche, l'identification des risques et la compensation équitable des pertes sont les fondements d'une planification juste. Le modèle des risques peut servir de grille d'identification des variables non seulement en vue de la prévention mais aussi pour la planification.

Comment est-il possible d'utiliser le modèle des risques et de reconstruction comme un instrument de planification d'une réinstallation réussie ? Quatre étapes sont essentielles :

Premièrement, entreprendre une évaluation des risques sur le terrain lors du recensement des personnes, des biens et des ressources dans la zone condamnée. Cette évaluation doit permettre d'identifier les risques les plus élevés et les plus faibles dans cet environnement particulier.

Deuxièmement, projeter des réponses adaptées qui soient fonction du risque anticipé et de son intensité. Ceci inclura des mesures préventives, un remaniement des directives au cœur du plan de réinstallation, une nouvelle allocation de ressources financières et un renforcement des capacités institutionnelles.

Troisièmement, encourager d'emblée la participation active de la population directement concernée.

Quatrièmement, établir une communication franche pour toutes les informations entre les planificateurs-décideurs et la population affectée.

La meilleure réponse aux risques anticipés consiste à chercher des solutions techniques pour éviter de déménager les gens ou, tout au moins, pour n'en déplacer qu'un nombre le plus restreint possible. De telles solutions sont parfois techniquement possibles : par exemple, on peut modifier le parcours d'une autoroute afin de contourner des villages, ou bien on peut déplacer le site de construction d'un barrage ou encore réduire la hauteur du barrage pour ennoyer moins de terres. Cependant, lorsqu'il est impossible d'éviter de déplacer des gens, les planificateurs peuvent, grâce à l'application du modèle, concevoir des mesures adéquates afin de contrecarrer chacun des risques d'appauvrissement anticipés.

Chacun des risques potentiels se produira avec une sévérité plus ou moins grande en fonction de la situation ; ainsi, un praticien en sciences sociales expérimenté utilisera le modèle comme un guide pour identifier quels sont les risques les plus importants pour chaque groupe de population, et pour reconnaître à quel type de risque il faudra parer en premier. Par exemple, dans le cadre de l'opération actuellement en cours du développement du port de Batangas, aux Philippines (projet cofinancé par le Japon), un sociologue a appliqué le modèle avec l'intention déclarée de s'éloigner de la « planification traditionnelle » et de rendre la stratégie

de reconstruction à travers son programme encore plus pointue [Spiegel, communication personnelle]. Il a utilisé une simple échelle de Lickert avec cinq graduations pour évaluer le degré de risque des personnes réinstallées (potentiel de risque peu important, relativement peu important, moyen, modérément élevé et très élevé), et cela pour chacune des huit variables identifiées : pertes de terres, du domicile, de l'emploi, etc. Grâce à cette approche, l'allocation de ressources de remplacement peut être adaptée au degré d'intensité de chaque risque.

Pour les personnes réinstallées, ce modèle est très utile par sa capacité d'anticiper les risques et d'en prévoir les conséquences. Son application permet, aux individus comme à leurs organisations, de disposer d'un temps de réflexion pour élaborer des stratégies de réadaptation. Cela exige que les personnes concernées soient clairement informées, qu'elles comprennent bien l'imminence du déplacement et qu'elles surmontent ainsi leur incrédulité et leur tendance à nier la réalité. Une franche communication entre planificateurs et personnes déplacées, encore très rare aujourd'hui, doit être mise en place. L'utilité du modèle pour les personnes déplacées consiste également à leur permettre de rechercher des solutions de remplacement, de résister et de militer pour des compensations de rétablissement équitables lorsque le déplacement est inévitable.

L'utilité du modèle proposé ci-dessus n'est pas limitée aux phases initiales de la planification d'une opération, mais doit être étendue à la phase de réinstallation et de rétablissement, et plus particulièrement au contrôle et au suivi des conséquences pour la première vague des réinstallés. Le suivi « au fur et à mesure » du processus de réinstallation peut être également structuré selon les huit éléments du modèle et donner lieu à de nouvelles recommandations pour les prochains groupes déplacés.

Le message politique du modèle de réinstallation

Le message politique global du modèle des risques et de reconstruction est le suivant : les risques socioéconomiques doivent être maîtrisés au moyen d'une stratégie générale et par l'allocation de ressources financières. Il est impossible de les contrôler par des mesures aléatoires et partielles qui ne tiennent compte que de l'un ou l'autre des aspects du problème, ou par des mesures de dédommagement financier insuffisantes. Seules, des actions concertées aux multiples dimensions peuvent être efficaces.

Au risque de la perte des terres, il faut répondre par une réinstallation planifiée fondée sur l'acquisition de nouvelles terres ; au risque de perte du domicile, il faut réagir par un programme sensé de nouvelles habitations ; pour contrecarrer le risque de chômage, il faut prévoir des emplois durables ; pour parer au risque d'une augmentation de la morbidité, il faut un programme de prévention, d'éducation et de services sanitaires améliorés ; enfin, le risque de désagrégation de la communauté doit être combattu au moyen de stratégies d'intégration des déplacés dans les communautés d'accueil.

Le bilan des opérations de réinstallation à travers le monde est instructif : il démontre qu'en dernière instance, le facteur le plus préjudiciable à la réussite d'une réinstallation est l'absence de cadres politiques et légaux nationaux qui per-

mettent de définir les droits des groupes touchés par des transferts liés au développement. Cette absence de cadre institutionnel ouvre la porte à l'arbitraire et au traitement abusif des démunis. C'est la raison pour laquelle la Banque mondiale recommande à tous les gouvernements confrontés à des transferts de population de réformer leur législation et de renforcer leurs capacités institutionnelles.

En 1980, la Banque mondiale a elle-même adopté des directives pour des projets entraînant des déplacements forcés – une politique élaborée par des sociologues et fondée sur des enquêtes sociologiques [pour une discussion détaillée de cette politique et pour l'histoire de son adoption et des modifications qui y ont été apportées, voir Cernea, 1988, 1995 ; World Bank, 1990]. L'objectif d'équité de cette politique est d'améliorer, ou tout au moins de rétablir, le niveau de vie des groupes déplacés. Suivant l'exemple de la Banque mondiale, les agences bilatérales des pays de l'OCDE ont adopté des directives similaires pour des opérations de déplacement forcé [OCDE, 1991]. Toutefois, tant au niveau de la Banque que des agences d'aide de l'OCDE, ces politiques n'ont été que partiellement mises en œuvre. À ce jour, alors que la Banque a rendu publics à maintes reprises des bilans concernant l'application de sa politique de réinstallation, pas une seule agence d'aide bilatérale des pays de l'OCDE n'a jugé utile d'entreprendre une étude sur le respect ou le non-respect de ses directives en matière de réinstallation.

Dans certains pays en développement, le débat sur l'utilité d'une politique nationale concernant les réinstallations, et d'une législation protégeant les droits des expulsés à recouvrer leurs moyens d'existence, est toujours loin d'être clos. Alors que la société civile exige avec de plus en plus d'insistance des règles juridiques et politiques de protection de leurs droits, nombreux sont les gouvernements qui font encore la sourde oreille. Par exemple, en Inde, deux ébauches de politique nationale de réinstallation ont été élaborées voici longtemps (l'une par des ONG, l'autre par une agence d'État), mais ni l'une ni l'autre n'ont encore été officialisées. En Ouganda, un projet du même ordre attend d'être entériné par le gouvernement depuis plusieurs années. La carence prolongée de directives officielles ne fait qu'aggraver la situation des groupes réinstallés [Cernea, 1996 b]. En clair, cela veut dire que des centaines de milliers de personnes subissent inutilement des pertes et des privations aggravées qu'on aurait peut-être pu éviter ou atténuer. Cela constitue un argument irréfutable pour faire adopter des politiques nationales et des lois formelles en matière de réinstallation forcée dans tous les pays en développement. Comme le constate Ismail Serageldin :

« L'expérience de la Banque montre que si un gouvernement instaure sa propre politique pour réintégrer les personnes déplacées dans l'économie nationale, la réinstallation est une réussite plus importante que le projet lui-même financé par la Banque. » [Serageldin, 1995.]

*

En conclusion, il est impératif de souligner que l'appauvrissement dû aux déplacements forcés est loin d'être inévitable. Au terme de nombreuses recherches et du travail sur le terrain en matière de réinstallation, je ne me fais guère d'illusion sur les difficultés majeures que soulèvent les mesures de prévention et d'atténuation des risques. Mais l'avantage de prévoir des tendances négatives est

que la prévision offre la possibilité d'agir pour les contrecarrer. Il n'y a aucun doute que le fait d'ignorer les risques sociaux propres aux réinstallations ne peut qu'aggraver ces risques. Des politiques équitables de réinstallation qui se traduisent par une bonne planification et un financement suffisant peuvent transformer les risques anticipés d'appauvrissement en une prophétie qui s'anéantit d'elle-même ; ces politiques doivent permettre le rétablissement socioéconomique des groupes réinstallés.

BIBLIOGRAPHIE

- AGNIHOTRI Anita [1996], « The Orissa Resettlement and Rehabilitation of Project-Affected-Persons Policy 1994 : an Analysis of its Robustness with Reference to the Impoverishment Risks Model », in A. B. Ota, A. Agnihotri (éds), *Involuntary Resettlement in Dam Projects*, New Delhi, Prachi Prakashan : 19-42.
- BABOO Balgovind [1992], *Technology and Social Transformation. The Case of the Hirakud Multi-Purpose Dam in Orissa*, New Delhi, Concept Publishing Company.
- CERNEA Michael M. [1986], *Involuntary Resettlement in Bank-Assisted Projects. A Review of the Application of Bank Policies and Procedures in FY79-85 Projects*, Agriculture and Rural Development Department, Washington, DC, The World Bank.
- CERNEA Michael M. [1988], *Le Déplacement involontaire et la Réinstallation des populations dans les projets de développement. Directives générales pour les projets financés par la Banque mondiale*, document technique de la Banque mondiale, n° 80F, Washington, DC, The World Bank.
- CERNEA Michael M. [1990], *Poverty Risks from Population Displacement in Water Resources Development*, Development Discussion Paper n° 355, Cambridge, MA, Harvard University, HIID.
- CERNEA Michael M. [1993], « L'approche sociologique du développement durable », *Finances & Développement*, décembre.
- CERNEA Michael M. [1994], « Réinstallation de populations et développement », *Finances & Développement*, septembre.
- CERNEA Michael M. [1994-1996], *Resettlement and Development : the Bankwide Review of Projects Involving Involuntary Resettlement 1986-1993*, Environment Department Paper n° 032, Washington, DC, The World Bank.
- CERNEA Michael M. [1995], « Intégration sociale et déplacements de populations : la contribution des sciences sociales », *Revue internationale des sciences sociales*, 143, UNESCO, mars.
- CERNEA Michael M. [1995], « Understanding and Preventing Impoverishment from Displacement : Reflections on the State of Knowledge », in Chris McDowell, *Understanding Displacement*, Oxford, Berghahn Publishers : 13-32.
- CERNEA Michael M. [1996 a], « Bridging the Research Divide. Studying Refugees and Development Oustees », in Tim Allen (éd.), *Search of Cool Ground. War, Flight and Homecoming in Northeast Africa*, UNRISD, London, James Currey : 293-317.
- CERNEA Michael M. [1996 b], « Public Policy Responses to Development-Induced Population Displacement », *Economic and Political Weekly*, New Delhi, 31 (24) : 1515-1523.
- CERNEA Michael M. [1997 a], « The Risks and Reconstruction Model for Resettling Displaced Populations », *World Development*, 25 (10).
- CERNEA Michael M. [1997 b], *African Involuntary Population Resettlement in a Global Context*, Washington, DC, The World Bank.
- CERNEA Michael M. [1997 c], *Hydropower Dams and Social Impacts : a Sociological Perspective*, Environment Department Paper n° 044, Washington, DC, The World Bank.
- CONAC Françoise (éd.) [1995], *Barrages internationaux et Coopération*, Paris, Karthala, 377 p.
- COX Donald, EMMANUEL Jimenez [1990], « Achieving Social Objectives through Private Transfers : a Review », in *World Bank Research Observer*, 5 : 205-214.
- DOWNING Theodore E. [1994], *Social Geometrics : a Theory of Social Displacement in Resettlement*, paper presented at the International Congress of the Americanists, Stockholm/Uppsala, Sweden.

- DRÈZE Jean, MEERA Samson, SATYAJIT Singh (éds) [1997], *The Dam and the Nations. Displacement and Resettlement in the Narmada Valley*, Delhi, Oxford University Press, Calcutta Chennai Mumbai.
- FEENEY Patricia [1995], *Displacement and the Rights of Women*, Oxford, Oxfam, Policy Department.
- FERNANDES Walter [1991], « Power and Powerlessness : Development Projects and Displacement of Tribals », *Social Action*, 41 (3) : 243-270.
- FERNANDES Walter, DAS J. C., RAO S. [1989], « Displacement and Rehabilitation : an Estimate of Extent and Prospects », in W. Fernandes, E. Ganguly Thukral (éds), *Development, Displacement and Rehabilitation*, New Delhi, Indian Social Institute.
- FISHER William (éd.) [1995], « Full of Sound and Fury ? Toward Sustainable Development in India's Narmada Valley », in Fisher (éd.), *Towards Sustainable Development ? Struggling Over India's Narmada River*, New York, M. E. Sharpe, Armonk.
- HEUZÉ-BRIGANT Gérard [1991], « Singrauli Super Thermal Project : Heavy Investment and Social Havoc », *Social Action*, 41 (3) : 304-322.
- HEUZÉ Gérard [1993], « Les grands projets d'aménagement et les déplacements de populations en Inde. 88 dits d'acteurs oubliés », *Revue Tiers Monde*, XXXIV (133), janvier-mars.
- KIBREAB Gaim [1998], « Common Property Resources and Involuntary Resettlement », in M. M. Cernca, C. McDowell (éd.), *Reconstructing Livelihoods : New Approaches to Resettlement*, London, Berghahn Books (forthcoming).
- KOENIG Dolorès [1995], « Women and Resettlement », in Rita Gallins, Anne Ferguson (éd.), *The Women and International Development*, Boulder, CO, Westview Press, 4.
- LASSAILLY-JACOB Véronique [1980], *Espace utile et Transfert de population en amont du barrage de Kossou (Côte-d'Ivoire)*, Paris, CNRS, coll. « Mémoires et Documents de géographie ».
- LASSAILLY-JACOB Véronique [1990], « Aménagements hydrauliques et droits fonciers : le cas des "déguerpis" de Kossou (Côte-d'Ivoire) », *Tropiques, Lieux et Liens*, Paris, ORSTOM, coll. « Didactiques » : 138-148.
- LASSAILLY-JACOB Véronique [1992], « Les politiques de transferts de populations liés aux aménagements hydrauliques : études comparées de cinq barrages-réservoirs africains », in C. Robineau (éd.), *Les Terrains du développement*, Paris, ORSTOM, coll. « Didactiques » : 221-234.
- LASSAILLY-JACOB Véronique [1996], « Land-Based Strategies in Dam-Related Resettlement Programmes in Africa », in C. McDowell (éd.), *Understanding Impoverishment : the Consequences of Development-Induced Displacement*, London, Berghahn Books.
- LOW Setha, ALTMAN I. (éd.) [1992], *Place Attachment*, New York, N. Y. Plenum Press.
- MAHAPATRA L. K. [1996], « Good Intentions on Policy are Not Enough : Reducing Impoverishment Risks », in A. B. Ota, A. Agnihotri (éd.), *Involuntary Displacement in Dam Projects*, Delhi, Prachi Prakashan : 150-178.
- MATHUR Hari Mohan (éd.) [1995], *Development, Displacement and Resettlement. Focus on Asian Experiences*, Delhi, Vikas Publishing House.
- MERTON Robert K. [1979], *The Sociology of Science : Theoretical and Empirical Investigations*, Chicago and London, University of Chicago Press.
- MORSE Bradford, BERGER T. (avec D. Gamble et H. Brody) [1992], *Sardar Sarovar : the Report on the Independent Review*, Ottawa, RFI Inc.
- NAYAK P. K. [1986], *Resettlement at Rengali Dam*, Bhubaneswar, Orissa : 50-52.
- NGAIDE Tidiana [1986], *Socio-Economic Implications of Irrigation Systems in Mauritania : the Boghe and Forum-Gleita Irrigation Projects*, thesis submitted for Master of Science, University of Wisconsin-Madison.
- OECD (ORGANIZATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT) [1992], *Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide concernant le déplacement involontaire et la réinstallation dans le cadre de projets de développement*, Paris, Comité d'aide au développement de l'OCDE : 3.
- PADJADJARAN UNIVERSITY [1989], *Environmental Impact Analysis of the Cirata Dam*, Institute of Ecology.
- PANDEY, BALAJI & Associates [1996], *Development, Displacement and Rehabilitation in Orissa 1950-1990*, Canada, International Development Research Centre, Bhubaneswar, Institute for Socio-Economic Development.

- PARASURAMAN S. [1998], *The Dilemmas of Development. Resettlement in India*, The Hague, Institute of Social Studies (forthcoming).
- PATEL Anil [1997], « Resettlement Politics and Tribal Interests », in Drèze, Samson, Singh (éds), *The Dam and the Nations. Displacement and Resettlement in the Narmada Valley*, Oxford University Press, Delhi, Calcutta Chennai Mumbai.
- REW Alan W., DRIVER P. A. [1986], « Evaluation on the Victoria Dam projects in Sri Lanka », III, annexes J and K, *Social Analysis* (mimeo).
- SERAGELDIN Ismail [1995], *Nurturing Development Aid and Co-operation in Today's Changing World*, Washington, DC, The World Bank : 102-103.
- SOEFTESTAD Lars T. [1990], « On Evacuation of People in the Kotmale Hydro Power Project : Experience from a Socio-Economic Impact Study », *Bistaandsantropologen*, June.
- THANGARAJ Sam [1996], « Impoverishment Risk Analysis : a Participatory Tool for Resettlement Planning », in C. McDowell (éd.), *Understanding Displacement : the Consequences of Development-Induced Displacement*, Oxford, Berghahn Publishers : 223-232.
- WOLFENSOHN James D. [1995], *Address at the Annual Meeting of the World Bank and IMF*, Washington, DC, The World Bank.
- WORLD BANK [1990], *Involuntary Resettlement*, Washington, DC, Operational Directive 4.30.
- WORLD BANK [1994], *Resettlement and Development. The Bankwide Review of Projects Involving Involuntary Resettlement 1986-1993*, Washington, DC, The Environment Department.
- ZAMAN Mohammad Q. [1990], « Land Acquisition and Compensation in Involuntary Resettlement », *Cultural Survival Quarterly*, 14 (7) : 63-66.

Les enjeux de la politique locale dans la réinstallation : stratégies foncières des populations réinstallées et hôtes dans la zone du barrage de Manantali, Mali

Dolorès Koenig * et Tiéman Diarra **

La construction du barrage de Manantali dans le cadre de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) a provoqué en 1986 et 1987 le déplacement de 10 000 habitants de la vallée du fleuve Bafing au Mali. Les planificateurs de cette réinstallation, financée par l'Agence américaine pour le développement (USAID), ont voulu mettre en œuvre un plan de réinstallation qui tienne compte des toutes dernières connaissances, surtout en matière d'accès aux ressources économiques après réinstallation. Ce plan portait une attention particulière à la question des terres agricoles. Malgré ces efforts pour éviter les problèmes fonciers, la population réinstallée connaissait en 1993-94 des difficultés aiguës dues à l'exiguïté de ses allocations de terre. Pour des populations réinstallées, l'accès aux ressources foncières ne peut être résolu si cette question est abordée du seul point de vue d'une allocation en termes économiques.

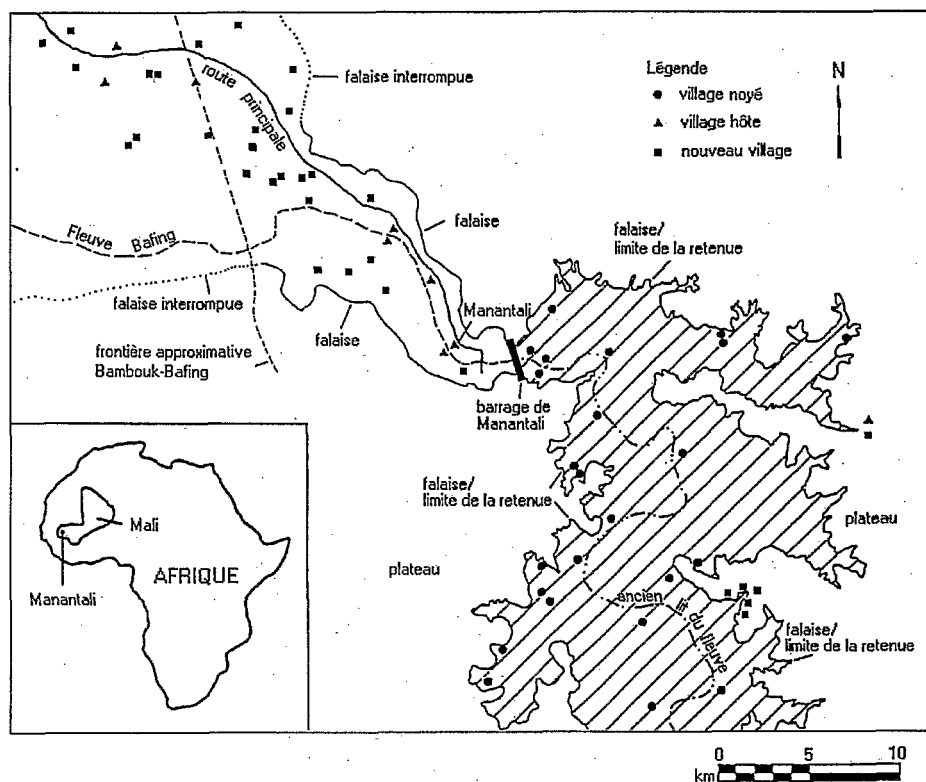
Nous avons déjà montré l'impact de la politique internationale, surtout de l'ajustement structurel, sur l'intensification agricole dans la zone de Manantali [Koenig et Diarra, n. d.]. La stagnation de l'opération de développement rural de la zone (ODIPAC-ODIMO)¹, due à la politique d'ajustement structurel, a rendu

* Anthropologist, Associate Professor, Department of Anthropology, American University, Washington, DC, USA.

** Chef du département d'ethnosociologie, Institut des sciences humaines, Bamako, Mali.

Nos recherches à Manantali en 1993-94 ont été financées par la National Science Foundation des États-Unis (SBR-9309513). Les recherches antérieures pendant la période d'exécution du projet de réinstallation ont été financées par l'Agence américaine de développement (USAID, Project 625-0955) par le canal de l'Institute for Development Anthropology, Binghamton, NY. Nous voudrions remercier le Dr Klena Sanogo, directeur de l'Institut des sciences humaines, Mali, pour son soutien. Merci aussi aux autres membres de l'équipe, Félix Yaouaga Koné, M^{me} Maïga Fatoumata Maïga et M^{me} Traoré Hadiza Djibo. Nous avons aussi bénéficié de l'aide du bureau de l'USAID Bamako et de la direction nationale de l'Hydraulique et de l'Énergie du Mali, en particulier Mahamadou Sidibé, Mamadou Coulibaly, Richard Gold et Djibril Diallo. Idrissa Bagayoko, Carol Hart et Lucy Mize nous ont fourni une assistance logistique. James Dean a aidé à la préparation de ce texte. Nous remercions aussi Véronique Lassailly-Jacob qui a corrigé ce texte. Enfin, nous assumons la responsabilité de l'ensemble des propos exprimés ici. *Westview Press* a gracieusement donné l'autorisation de reproduire la carte qui se trouvait dans l'article « Resettlement at Manantali, Mali : Short-Term Success, Long-Term Problems », par M. Horowitz *et alii*, p. 232 de l'ouvrage *Anthropological Approaches to Resettlement : Policy, Practice, and Theory*, sous la direction de M. Cernea et S. Guggenheim.

¹ Il s'agissait de l'Opération de développement des productions arachidières et céréalières (ODIPAC) pendant les jours du recasement. Quelques années plus tard, le sigle est devenu ODIMO, Opération de développement du Mali Ouest, ce qui mettait un accent moins important sur la culture de l'arachide qui avait été très développée dans les années soixante-dix quand l'opération était bien financée et très active. En raison des problèmes sérieux de financement et d'administration, cet organisme a été aboli au début 1996.

Réinstallation à Manantali

l'accès aux intrants, surtout aux engrais, de plus en plus difficile. Sans les engrais, les paysans ont été obligés d'utiliser les jachères pour renouveler les sols, donc de poursuivre un système agricole itinérant qui demande des espaces assez vastes.

Nous voudrions ajouter ici d'autres perspectives à cet argument, suggérant que la politique internationale n'est pas seule en cause : les politiques locales et nationales ont aussi leur impact sur cette réinstallation. Les problèmes d'aujourd'hui à Manantali pour la mise en valeur des terres sont survenus en partie à cause du manque de compréhension des facteurs politiques par les membres de l'équipe de planification². Ce sont surtout les aspects de politique locale qui ont été ignorés, y compris les rapports sociaux entre populations d'accueil et communautés recasées et entre les habitants des villages réinstallés. Pour améliorer les droits des personnes recasées sur les terres, les planificateurs auraient dû prendre en compte les facteurs politiques qui sous-tendent l'allocation des ressources foncières.

Cette discussion débute par une évaluation de la planification de la réinstallation en la replaçant dans le cadre des connaissances et des politiques de développement de l'époque. Pour mieux comprendre les problèmes spécifiques de cette réinstallation, nous examinerons ensuite la question foncière et la politique tradi-

2 Dix-huit personnes participaient à la planification, y compris les cadres maliens chargés de l'exécution du projet. Dolorès Koenig était membre de cette équipe, chargée de la planification du suivi.

tionnelle dans la région du Bafing, zone où la réinstallation s'est déroulée. Nous évoquerons également la situation en 1993-94, six à sept ans après la réinstallation, avec les difficultés économiques qui sont survenues suite à l'exécution du projet et les conséquences de ces problèmes qui ont donné naissance à un mouvement de recomposition sociale. Enfin, des suggestions sont proposées pour une meilleure planification des futurs programmes de recasement.

Programmes de réinstallation et politiques de développement au début des années quatre-vingt

L'OMVS fut créée par les chefs d'État du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie en 1972 pour promouvoir et coordonner la recherche, la planification, la collecte de fonds et la mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal et ses affluents. À la fin de l'année 1981, des bailleurs de fonds s'étaient engagés à construire deux barrages, un barrage anti-sel à Diama au Sénégal et le barrage de Manantali sur le Bafing, un affluent du Sénégal au Mali occidental. Ce dernier devait faciliter la création d'un réservoir qui pourrait régulariser le débit du fleuve et autoriser ainsi l'irrigation de 375 000 hectares, surtout au Sénégal et en Mauritanie. Il devait permettre aussi le désenclavement du Mali, lui donnant un accès à la mer par voie fluviale depuis Kayes jusqu'à Saint-Louis. Enfin, le barrage devait produire jusqu'à 800 millions de kilowatts/heure d'électricité annuellement pour alimenter les villes des trois pays³. La retenue créée par le barrage inondait des villages, provoquant le « déguerpissement » de 10 000 habitants qu'il fallait réinstaller. L'USAID s'était engagée à financer le projet de recasement. C'est ainsi que le Projet pour la réinstallation des populations de Manantali (PRM) fut planifié au début des années quatre-vingt, débuta officiellement en 1984 et se prolongea jusqu'en 1995. Les habitants furent transférés entre 1986 et 1987, et les travaux de construction du barrage furent terminés en 1988.

L'équipe de planification voulut tirer parti des leçons des opérations de recasements antérieurs pour élaborer un projet qui permettrait aux populations transférées de maintenir leur niveau de vie. Mais, au début des années quatre-vingt, les connaissances sur les implications des réinstallations n'étaient pas aussi approfondies qu'aujourd'hui. La politique de la Banque mondiale en matière de réinstallation [Cernea, 1988] n'avait pas encore vu le jour. Bien sûr, il existait plusieurs études sur des projets spécifiques, par exemple, ceux des barrages d'Akosombo au Ghana [Chambers; 1970], de Kariba en Zambie [Colson, 1971] et de Mwea au Kenya [Chambers et Moris, 1973]. Et un livre regroupant des études de cas de déplacements de populations [Hansen et Oliver-Smith, 1982] venait de paraître. Mais l'équipe profita surtout des recommandations d'une étude d'ensemble des projets de réinstallation qui avait été récemment faite par Scudder [1981].

3 À la fin de l'année 1996, ces objectifs n'ont pas été réalisés. La construction de la centrale électrique n'avait pas encore commencé même si la planification des travaux était très avancée. La réalisation des travaux du port de Kayes fut reportée en raison des coûts jugés excessifs par les bailleurs de fonds. Les paysans du Sénégal et de la Mauritanie ont pu bénéficier d'une régularisation du fleuve, mais pas autant que prévu. Les travaux ponctuels sur le barrage ont entraîné des changements imprévus du niveau du réservoir, modifiant le débit du fleuve de façon inattendue.

Les débats ne se sont pas centrés seulement sur les questions de réinstallation ; d'autres problématiques de développement, importantes au début des années quatre-vingt, ont été également discutées comme l'introduction d'un programme d'irrigation ou la participation locale aux prises de décision. L'objectif de l'OMVS d'améliorer l'irrigation dans les zones déjà irriguées en aval du barrage s'inscrivait dans une politique d'accentuation de la sécurité alimentaire par le contrôle des eaux, une politique dont l'importance s'était accrue au Sahel après la grande sécheresse des années soixante-dix. On s'interrogeait toutefois sur les modalités d'application de cette politique. Par exemple, les projets d'irrigation au Mali n'avaient pas connu une grande réussite, un fait connu depuis longtemps, mais confirmé par des études récemment financées par l'USAID [voir, par exemple, De Wilde, 1967 ; Steedman *et alii*, 1976 ; Kamuanga, 1982 ; Bingen, 1985] : les projets d'irrigation qui demandaient de lourds investissements n'étaient pas rentables dans les zones à la pluviométrie annuelle supérieure à 800 millimètres comme celle de Manantali⁴. Donc, la politique du PRM consista à promouvoir des cultures pluviales pour les populations réinstallées. Un autre thème très débattu concernait la notion de participation, devenue fondamentale dans les années soixante-dix [Chauveau, 1994]. Le projet encouragea fortement la participation de la population, surtout au début des études ; la section sociale et du suivi, assurant la liaison entre le PRM et la population, participa à cet effort. Finalement, bien que les mesures de la politique d'ajustement structurel n'en fussent encore qu'à leurs débuts [World Bank, 1981], l'USAID exigea que le projet de réinstallation ne soit pas trop coûteux. Puisque le bailleur de fonds, en l'occurrence l'USAID, se refusait à financer de nouvelles infrastructures et programmes, les planificateurs furent obligés d'élaborer un projet dont l'objectif était de maintenir plutôt qu'améliorer le niveau de vie des populations. Le PRM fut donc conçu comme un projet qu'on pourrait qualifier d'humanitaire plutôt que de développement.

En raison de ce choix de problématiques de développement, ainsi que des contraintes financières du bailleur de fonds, l'objectif du projet fut de permettre à la population transférée de poursuivre le système de production qu'elle avait toujours pratiqué, une agriculture surtout extensive et pluviale, complétée par l'élevage. Le PRM ne prévoyait ni d'intervenir sur le cadre foncier, ni d'introduire de nouvelles activités économiques dans la zone. Les organismes de développement déjà actifs dans la région, comme l'ODIPAC-ODIMO, le Service d'élevage, les Eaux et Forêts, devaient continuer à travailler avec les paysans sur les nouveaux sites. Cette approche, qui faisait participer les institutions déjà sur place et la population, donna aux réinstallés un pouvoir de contrôle sur leur avenir supérieur à celui que l'on peut trouver dans d'autres projets où un nouveau système foncier ainsi qu'un environnement physique et social étaient créés.

Étant donné que la tenure foncière dans la zone était surtout collective et coutumière, le projet opta pour une compensation « terre pour terre » au lieu d'un dédommagement financier pour les terres inondées. Il rechercha des terres

4 Selon les relevés faits par le personnel OMVS à Manantali, la pluviométrie annuelle moyenne entre 1988 et 1994 était de 984 millimètres.

vacantes sur les terroirs des villages qui ne se réinstallaient pas, c'est-à-dire les villages hôtes. Le personnel du projet rencontra à plusieurs reprises les représentants des villages hôtes et ceux des villages recasés, en présence de l'administration et de l'USAID pour décider des lieux des nouveaux sites d'installation. Puisqu'il n'existait pas de cadastre, le PRM finança, grâce au Programme des Nations unies pour le développement, une enquête pour sélectionner les espaces nécessaires pour les exploitations agricoles [IER, 1984]. La taille des exploitations allouées fut fonction du nombre d'actifs dans la concession, y compris les femmes et les jeunes gens à partir de 8 ans.

Le PRM évita ainsi plusieurs problèmes rencontrés par des projets antérieurs. Puisque le gouvernement malien reconnaissait les droits coutumiers sur la terre [GRM, 1987], le personnel du PRM formula des demandes selon la tradition à ceux qui détenaient les droits fonciers coutumiers. À Akosombo, au Ghana, par contre, l'absence de respect des procédures « traditionnelles » eut pour conséquence le refus des autochtones de céder des terres aux réinstallés pendant des années [Sagoe, 1970 ; Lassailly-Jacob, 1992 a ; Adu-Aryee, 1993]. Ensuite, la taille des allocations individuelles de terres à Manantali fut fonction de la dimension des familles alors que d'autres projets de réinstallation allouaient le même nombre d'hectares et le même type de maison à chaque unité domestique. Enfin, les chefs de famille à Manantali reçurent suffisamment de terre pour permettre à leurs femmes de posséder leurs propres champs alors que dans d'autres projets, les femmes n'étaient pas considérées comme des ayants droit et souffraient de cette situation [Rogers, 1980 ; Lassailly-Jacob, 1992 b].

Malgré tous ces atouts, la situation foncière des populations réinstallées était loin d'être satisfaisante en 1993-94. On entendait de nombreuses plaintes. Quels étaient les facteurs d'explication de cette situation ? Tout simplement, les autorités en charge ne s'étaient pas penchées sur les aspects politiques du recasement, et plus particulièrement sur les liens qui existaient entre droits fonciers et pouvoir local.

Le projet de réinstallation face à la politique locale du foncier

Selon la planification adoptée, la population recasée ne devait pas connaître de problèmes de terres. Le document du projet avait estimé que 97 200 hectares de terres étaient disponibles dans la région, alors que les besoins étaient de 1 095 hectares pour les plates-formes des villages, 5 900 hectares pour les champs, et 6 342 hectares pour les pâturages, ce qui laissait plus de 80 000 hectares pour la jachère et les réserves [USAID, 1984, annexe 7.9 ; IER, 1984] ⁵. Les aspects sociaux liés à l'accès au foncier étaient évoqués dans le document du projet mais ne prévoyaient pas de problèmes sérieux. On estimait que les problèmes fonciers dans les nouveaux sites seraient atténués par les liens de parenté entre la population locale (les hôtes) et les réinstallés. Si, dans l'avenir, les réinstallés avaient besoin de terres complémentaires, ils pourraient continuer la tradition de l'im-

⁵ Nous avons discuté ailleurs [Horowitz *et alii*, 1993 ; Diarra *et alii*, 1990] des besoins fonciers qui avaient été sous-estimés. Or, même si l'estimation des besoins de terres était triplée, par exemple, la question du manque de terres ne devait pas se poser, étant donné l'estimation du nombre d'hectares disponibles.

plantation de hameaux agricoles [USAID, 1984, annexe 7.4]. Donc, si la question d'accès aux terres avait été soulevée, elle n'avait cependant pas suscité une analyse approfondie. Les planificateurs pensaient que la situation « traditionnelle » se prolongerait après la réinstallation ; pour eux, le processus de la réinstallation ne bouleverserait pas ce qui existait déjà sur le plan politique et foncier⁶.

Si les planificateurs voyaient des hectares de terres inexploitées dans une optique de rentabilité, le paysan recasé, lui, était conscient des problèmes d'accès et des questions politiques liées aux droits de propriété. Il se rendait compte que tous ces hectares prétendument vides avaient des propriétaires. Même s'il savait qu'il pouvait toujours faire une demande d'autorisation de défricher au village propriétaire de la terre, il connaissait les implications de dépendance qu'entraînait une telle demande. Pour comprendre ces liens entre l'économie et le politique, il faut remonter quelque peu dans l'histoire du Mali.

À l'époque précoloniale, les villages étaient à la fois des unités économiques et politiques. Dans l'idéologie de la fondation d'un village, le premier lignage à s'installer détenait le pouvoir, c'est-à-dire la chefferie. Si de nombreuses histoires de fondation mentionnent un chasseur qui avait prospecté des terres vierges et avait décidé de s'installer dans un nouveau site, il existe aussi des cas de conquêtes. Le vainqueur pouvait se proclamer le plus ancien en prenant le pouvoir, alors que les premiers arrivés, c'est-à-dire les autochtones, se retrouvaient des « cadets ». Le chef avait à la fois des charges politiques et économiques. Sur le plan politique, il devait protéger, avec ses conseillers, le village et ses ressources contre, par exemple, les razzias ou même des utilisations non autorisées du patrimoine. Sur le plan économique, le chef, toujours assisté de ses conseillers, devait conserver ou agrandir le patrimoine du village, c'est-à-dire son terroir (les champs cultivés mais aussi les jachères, les pâturages et la brousse) et sa population. La terre était donc non seulement un moyen de production mais aussi un instrument d'exercice d'une autorité politique.

Le Mali rural n'étant pas très peuplé, les problèmes de production agricole étaient liés plutôt à un déficit de main-d'œuvre qu'à un manque de terres. Les anciens chefs étaient donc habituellement prêts à accueillir des étrangers qui pourraient les aider à mieux défendre leur patrimoine ; ainsi, ils montraient à leurs voisins que le village était si florissant qu'il pouvait attirer des étrangers. La seule condition de l'accueil était la reconnaissance du chef de village comme chef, comme aîné. Ce même processus existait au niveau des groupements de populations, c'est-à-dire qu'un village autochtone accueillait un hameau d'étrangers sur son terroir, à condition que celui-ci reconnaisse le village autochtone comme village fondateur. Dans le même sens, un village surpeuplé pouvait envoyer ses fils sur d'autres terres pour y créer un hameau qui restait toujours subordonné au village fondateur. Ce processus entretenait une hiérarchie entre les lignages d'un même village ou entre villages fondateurs et hameaux ou villages subordonnés. Demander de la terre à un village signifiait non seulement reconnaître le pouvoir

6 On peut s'interroger si l'équipe de planification avait été consciente des problèmes potentiels fonciers qu'elle aurait décidé de cacher pour faire démarrer plus vite le projet. Dolorès Koenig, qui faisait partie de cette équipe, pense plutôt que les membres ignoraient ces problèmes.

de ce village sur cette terre, mais aussi se soumettre à ce pouvoir. Ainsi, le village demandeur occupait une place de second ou de cadet politique par rapport au village donateur.

Le même processus de hiérarchisation existait à l'intérieur de la concession. Le chef de concession établissait en partie son autorité en allouant des terres aux autres membres : les hommes cadets et les femmes. Les femmes, surtout, dépendaient du chef de concession pour accéder aux parcelles qui leur permettaient de produire les ingrédients de la sauce. La nécessité des liens avec un homme pour accéder aux terres était un symbole du statut inférieur de la femme dans cette société patrilinéaire.

Sauf dans les villages surpeuplés et dans ceux qui se sont créés aux environs des grandes villes comme Bamako, ces processus de hiérarchisation continuent d'exister aujourd'hui. Les gens déménagent souvent d'un village à un autre, demandant l'autorisation au chef du village d'accueil de cultiver dans son terroir. Rares sont les chefs qui refusent ou bien qui vendent les terres ou encore qui demandent un paiement autre que symbolique. Le transfert de la terre d'un village à un hameau ou à un étranger reste un processus politique, qui crée une hiérarchie, le donateur étant supérieur au réceptionnaire.

En principe, tout déménagement, même dans un cas de réinstallation comme celui-ci, devait entraîner une hiérarchisation entre villages donateurs de terres (ici les villages hôtes) et villages réceptionnaires (ici les villages recasés). Mais dans ce cas, ce furent des gens extérieurs à la zone qui initièrent le déménagement. L'USAID et l'administration malienne formulèrent elles-mêmes la procédure d'accord sur laquelle le transfert des sites des villages recasés fut fondé. Cet accord sur la réinstallation fut bien sûr réalisé dans le cadre d'une grande réunion publique avec l'assentiment des représentants des villages hôtes et villages réinstallés, mais l'implication du gouvernement malien dans la réinstallation perturba les coutumes locales. Par exemple, les participants avaient compris que le statut « traditionnel » de chaque village dans la hiérarchie existante serait conservé⁷. Ils pensaient que même si les villages hôtes donnaient des terres aux villages réinstallés, cela ne serait pas source de changement de statut.

Toutefois, cette préservation de statut ne fut respectée que dans le cadre de l'obtention de terrains bien définis, ceux alloués dans le cadre du projet. Le seul droit foncier réellement en vigueur restait le droit traditionnel. Donc, toute nouvelle transaction de terres en dehors du projet entraînait la hiérarchisation évitée auparavant. Toutefois, les villages réinstallés refusaient de se concevoir comme les cadets des villages hôtes, donc hésitaient à faire des demandes formelles pour des terres supplémentaires.

Si les procédures officielles d'allocation de terres permirent de conserver le statut antérieur des villages, la distribution des terres à l'intérieur des communautés réinstallées posa d'autres problèmes au niveau des rapports entre chefs de village et villageois. Bien que le projet ait prévu la distribution des terres du village par le chef et ses conseillers, il n'y avait pas de tradition pour la distribution de toutes les terres à la fois. Des gens ont demandé au PRM que les terres soient

7 Le statut moderne se conservait aussi : Bamafele, un village réinstallé, restait chef-lieu d'arrondissement.

allouées par une sorte de loterie pour éviter de favoriser certains. Le PRM a donc établi une commission formée de représentants de la population, de l'administration et du PRM qui démarqua les parcelles concession par concession (selon le nombre d'actifs). Ses topographes établirent des cartes pour les aider dans ce processus, celles-ci devenant en quelque sorte une ébauche de cadastre. Puisque les besoins en terres étaient évalués en fonction du nombre et de la taille des familles existant dans les nouveaux villages, une fois la distribution faite, il y avait très peu de terres supplémentaires gardées en réserve.

Le projet avait aussi planifié que le chef de concession distribuerait les portions de terres à ses membres. Cette procédure se déroula comme prévu. Néanmoins, le chef jugea souvent qu'il n'avait pas suffisamment de terres pour à la fois mettre en valeur un champ collectif rentable et distribuer des champs individuels aux jeunes et aux femmes. Ce sont surtout des jeunes qui ont souffert de ce problème. En 1993-94, les femmes avaient des champs individuels dans la quasi-totalité des 113 groupes domestiques de notre enquête (96 % des cas). Par contre, dans la moitié de groupes domestiques (54 % des cas), les jeunes hommes n'avaient pas de champs individuels.

Il faut souligner que ces procédures, surtout celles concernant la distribution des terres, ont eu pour conséquence des allocations plus équitables [Grimm, 1991]. Néanmoins, elles ont aussi mené à la perte d'un aspect fondamental du pouvoir des chefs de concession, celui du droit d'allouer des terres à leurs dépendants. Ces derniers n'ont pu avoir accès à des réserves de terres à remettre aux jeunes mariés ou aux unités familiales qui s'agrandissaient et cela eut pour conséquence un affaiblissement de leur autorité. Mais ce sont les chefs des villages réinstallés qui se retrouvèrent dans la situation la plus contradictoire. Ils ne pouvaient maintenir leur pouvoir et leur statut dans leurs propres villages que s'ils avaient des terres à distribuer aux nouveau-nés ou aux nouveaux venus. Et pour eux, la seule façon d'avoir accès à des réserves de terres à allouer était de les demander à un village voisin, se soumettant ainsi au pouvoir de ce village et de son chef. Face à cette contrainte, beaucoup hésitaient à faire des demandes de terres auprès de leurs voisins.

Toutefois, les villages réinstallés reconnaissaient le savoir des villages hôtes sur leur environnement. Et les villages hôtes arbitraient certains conflits entre villages recasés, une façon de faire reconnaître leur pouvoir et leur autorité. Les chefs des villages recasés et des villages hôtes avaient développé peu à peu des relations de bon voisinage. Même si très peu de conflits fonciers ont été rapportés devant l'administration, ils sont révélateurs parce qu'ils ont joué un rôle dans la réinstallation. En effet, si les cartes dressées par le PRM n'avaient pas de statut officiel, elles ont été utilisées par les autorités administratives pour régler les conflits fonciers que les villageois leur présentaient. Cela suggère une diminution du pouvoir des chefs, des villages hôtes aussi bien que recasés, en faveur du pouvoir de l'État, au-delà de la période de l'allocation officielle des terres.

La stratégie de sédentarisation et ses limites

Durant les premières années de la réinstallation, les populations essayèrent d'éviter les conséquences politiques en utilisant totalement les terres distribuées par le PRM. La plupart (65 % des cas) des 113 unités domestiques enquêtées par notre équipe en 1993-94 avaient déjà mis en valeur toute leur allocation de terre reçue dans le cadre du projet. Dans trois cas seulement, les insuffisances de main-d'œuvre ou d'équipement furent évoquées comme obstacle à la mise en valeur intégrale. D'autres avaient trouvé des portions de leur allocation incultivables à cause de pierres, de l'infertilité ou de marécages.

En effet, la population avait commencé à pratiquer une agriculture sédentaire, selon les directives prévues par la politique malienne, mais les résultats n'étaient pas à la hauteur des attentes. La sédentarisation entraîna une surexploitation des portions cultivables, la période d'exploitation dépassant souvent celle pratiquée dans l'ancien site. Au lieu de laisser leurs parcelles en jachère, les paysans furent obligés de continuer à les exploiter, faute de réserves. De plus, ils n'eurent pas accès aux intrants, comme les fertilisants, pour restaurer la fertilité parce que l'ODIPAC-ODIMO avait cessé de les donner à crédit ou même de les vendre. Il n'y avait pas non plus de commerçants privés dans la zone pour les vendre. Le manque de fertilité se fit sentir par la baisse des rendements. Les carrés placés dans le village de Bamafele donnaient des rendements de 1 107 kg/ha pour l'arachide et 934 kg/ha pour le mil en 1988-89 [Diarra *et alii*, 1990] ; ces chiffres baissèrent jusqu'à 900 kg/ha et 700 kg/ha respectivement en 1993-94.

Les paysans auraient pu faire face aux problèmes agricoles s'ils avaient eu la possibilité de pratiquer des activités économiques complémentaires qui faisaient partie de leur ancien système de production comme l'élevage et la cueillette. Mais ces activités n'ont pu être reconduites faute de surfaces suffisantes. Même si le document du projet reconnaissait l'existence de ces activités para-agricoles, l'étude de faisabilité avait sous-estimé le nombre d'animaux appartenant à la population [IER, 1984 ; USAID, 1984], et du même coup les superficies nécessaires pour les pâturages ainsi que pour les surfaces agricoles en jachère. Les zones de pâturage, par exemple, n'ont presque pas été considérées dans l'allocation des terres, la seule allusion à l'élevage ayant été la matérialisation des couloirs de passage des animaux. Le manque de pâturages adjacents aux villages entraîna rapidement une diminution du cheptel même si le nombre d'animaux avait augmenté après le recasement en raison de l'utilisation d'une partie des dédommagements ainsi que des salaires des jeunes, pour l'achat des animaux. La population ne possédait en 1993-94 qu'à peu près la moitié du cheptel existant avant le recasement. La disparition de la brousse a aussi eu un impact négatif sur la chasse et la cueillette, très pratiquées dans les anciens sites. En effet, le recasement a entraîné une réduction de l'espace nécessaire à toutes ces activités extra-agricoles comme l'élevage, la cueillette, la chasse et l'artisanat. Donc, les gens se sont tournés de plus en plus vers l'agriculture, qui offrait le rendement le plus important par unité d'espace. Cela ne servit qu'à accentuer le problème d'accès aux terres agricoles déjà soulevé.

Cette mauvaise planification des activités économiques autres que l'agriculture fut accentuée par un manque d'attention aux conséquences potentielles de l'ajustement structurel. Personne ne prévoyait la stagnation de l'ODIPAC-ODIMO qui

survint au milieu des années quatre-vingt, à la suite des programmes d'ajustement structurel et qui eut un impact négatif sur la disponibilité d'engrais, donc sur les possibilités d'intensification et de sédentarisation de l'agriculture.

Les choix des habitants ont aussi joué un rôle dans les difficultés rencontrées. Avant le recasement, les Bafingois, résidents Malinke de la vallée du fleuve Bafing, vivaient dans une des zones les plus enclavées du Mali. Même si la population avait accès aux services de l'État, il y avait très peu de routes dans cette zone faiblement peuplée avec 5 habitants au kilomètre carré [Groupement Manantali, 1978]. Le niveau de production était en général satisfaisant, mais la population souffrait des mauvaises conditions d'écoulement. Donc, les promesses de routes et de travail salarié autour du barrage ont attiré énormément de gens. La grande majorité (85 %) opta pour un recasement en aval du barrage, à proximité de la nouvelle route allant à la ville de Mahina (à 80 kilomètres) et au chemin de fer. Ce choix a eu pour conséquence une plus grande proximité des villages entre eux, et un peuplement plus dense du paysage. Cela a rendu plus difficile l'extension des champs dans les zones environnantes parce qu'il y avait souvent un autre village à côté.

La part des dédommagements et salaires qui ne fut pas utilisée pour l'achat du bétail servit souvent à payer la dot et les frais de mariage. De nombreux jeunes gens ont pu se marier grâce à la réinstallation. Les nouveau-nés sont arrivés peu après et le Bafing a vu un petit « boom » de population. Une autre partie des dédommagements servit aux achats d'équipements agricoles. Ces deux facteurs ont poussé les gens à augmenter leur production, créant des besoins plus importants de terres.

Donc, en 1993-94, la stratégie de fixation eut pour effet d'introduire chez les habitants la croyance que la réinstallation avait provoqué une pression sur les activités économiques qu'ils n'avaient pas connue sur les anciens sites. Les allocations de terres par le PRM n'ont réellement pas permis à la population de maintenir le niveau de sa production agricole après les premières années du recasement. Les terres se sont appauvries et les populations recasées, ne disposant plus de fertilisants, ont renoué avec l'agriculture itinérante qui caractérisait leur système de production dans les anciens sites.

Vers une nouvelle recomposition sociale dans le Bafing ?

Le thème de la recomposition sociale mérite sa propre étude. Nous ne soulèverons ici que quelques éléments qui influent sur ce processus, à savoir les facteurs locaux. Aujourd'hui, les liens entre villages recasés et hôtes s'inscrivent en termes de relations anciennes, de rapports d'alliance, de parenté mais aussi de rapports politiques autour d'enjeux de pouvoir et d'autorité dans un nouvel espace constitué à l'issue du recasement. Le personnel du projet et les autorités administratives ont influencé la recomposition sociale par la reconnaissance qu'ils ont apportée à certains acteurs et certaines actions. La situation actuelle introduit des changements dans quatre hiérarchies distinctes : à l'intérieur de la concession, entre le chef, les jeunes et les femmes ; à l'intérieur du village entre le chef du village et les autres chefs de concession ; entre les villages recasés ; et enfin, entre les villages hôtes et recasés.

Toutefois, ce projet de réinstallation a bouleversé quelque peu les inégalités, amenant des ressources qui eurent pour effet de libérer un peu les femmes et les jeunes. Par exemple, les femmes se regroupèrent pour emprunter des terres, une stratégie inconnue dans les anciens sites où les femmes n'osaient pas faire des demandes directes de terres. Et, si les jeunes gens osèrent demander eux-mêmes des terres aux villages hôtes, ils cherchaient peut-être ainsi à relâcher leur dépendance à l'égard de leurs aînés.

À l'intérieur des villages, les changements ont peut-être encouragé des prétentions à la chefferie. Bien sûr, très peu ont exprimé leurs prétentions d'une façon explicite, sauf dans le cas d'un village qui a profité de la réinstallation pour se diviser en trois nouveaux villages, chacun ayant son propre chef. Mais des comportements nouveaux ont été observés. Certains chefs, par exemple, ont cherché à créer des hameaux pour restaurer leur autorité. Ainsi pour un chef du village qui a créé un hameau, il s'agit là d'une stratégie de reconquête symbolique d'une autorité perdue à la suite du recasement.

Néanmoins, le départ d'un chef de village pour créer un hameau ne conduit pas forcément à une reconquête de son autorité. Cela peut aussi ouvrir la porte aux autres prétendants au pouvoir, comme par exemple, dans le cas du village recasé de Kouroukoni où le chef du village était aussi parti fonder un hameau. Un défi est posé au deuxième hameau de Bunkoko qui accueille les habitants de plusieurs villages recasés. Ce hameau est considéré par un homme de Kouroukondi comme le sien et il est en train de réclamer la chefferie. Pour lui, tous les nouveaux arrivants doivent reconnaître son statut et par conséquent lui demander l'autorisation de venir s'y établir ou exploiter des terres. Cet homme a même trouvé la légitimité du statut réclamé, disant que le hameau s'est retrouvé dans le site que son père exploitait il y a longtemps quand il vivait dans l'ancien Kouroukondi. Bien qu'il se considère comme un habitant de Kouroukondi, cet homme est en train de se constituer une prérogative que l'actuel chef de Kouroukondi n'a pas : celle de chef de terres du hameau, terres qu'il pourrait allouer à d'autres. D'après lui, tout le monde peut venir à Bunkoko, mais c'est lui qui doit être consulté à ce sujet d'abord. Tout en étant un hameau de Kouroukondi, Bunkoko ne serait pas sous l'autorité politique de son chef de village mais plutôt sous celle de l'homme qui déclare l'avoir créé.

En même temps, le chef du village est en train de perdre son pouvoir au sein du village au profit d'un cadet qui y restait au lieu de partir au hameau. Bien sûr, le comportement du cadet reste très correct ; il reconnaît toujours son aîné comme chef du village. Mais il s'occupe du quotidien de la chefferie ; il reçoit des étrangers et il est au courant des choses importantes pas seulement au village mais aussi dans la zone. Étant musulman dévoué, il va tous les vendredis à la mosquée où il glane en même temps les toutes dernières informations. Le chef, au hameau et loin du village, commence à perdre les connaissances du quotidien qu'il faut avoir pour être efficace.

Ce n'est pas facile de suivre l'évolution de la chefferie et de son pouvoir dans tous les villages réinstallés. La population reste publiquement fidèle à la tradition. Mais les négociations se tiennent sur la question de la détention du pouvoir réel. Pour savoir si ces négociations vont changer réellement le système politique, il faut suivre plus longtemps cette évolution aujourd'hui en cours.

La situation en ce qui concerne la hiérarchie entre villages recasés est plus claire ; le projet a permis une reconfiguration. Le cas le plus frappant est celui de Diokeli, un village réinstallé formé par plusieurs hameaux des différents anciens villages. Ses villages fondateurs se plaignaient de ces subordonnés qui osaient créer leur propre village. Mais ce village héberge maintenant un nouveau marché hebdomadaire, le plus dynamique dans la zone. Puisque ce hameau a pu réunir les critères exigés par les autorités alors que d'autres villages n'ont pu le faire, Diokeli est devenu le chef-lieu de la deuxième commune rurale du Bafing à l'issue de la mise en œuvre de la loi de décentralisation au Mali⁸. Ainsi un hameau va devenir le centre de décision d'une communauté de villages. Dans ce cas, la « libération » des hameaux a été aidée par l'administration qui ne reconnaissait pas les hiérarchies entre villages, souvent élaborées dans les traditions de la conquête et de l'esclavage [Meillassoux, 1986]⁹.

Si l'accès à leurs propres terres dans le cadre du projet a permis aux hameaux d'échapper à leur subordination aux villages fondateurs, c'était l'accès aux nouvelles ressources non agricoles comme les routes et les marchés qui permettait à quelques-uns de monter dans la hiérarchie. Contrairement à Diokeli, avec son marché, les quelques villages qui sont restés en amont ont souffert du manque d'accès aux nouvelles ressources. Ils ont suffisamment de terres, mais restent enclavés et sans accès aux nouvelles possibilités de commercialisation. Bien qu'un de ces villages réclame un statut important fondé sur son histoire, celui-ci ne lui sert pas à grand-chose dans la situation actuelle. Donc, ce n'est plus seulement la possibilité d'être donateur de terre qui maintient le statut d'un village¹⁰.

Si la hiérarchie entre villages réinstallés, tous bafingois, a été perturbée par le projet, la situation entre villages hôtes et recasés est plus compliquée. Deux villages hôtes ont rendu des terres aux villages recasés en rive droite aval du barrage : Bingassi, qui est bafingois, et Beretecounda, qui est de Bambouk, un ancien canton au nord-ouest du Bafing. Les différences entre le Bambouk et le Bafing remontent dans l'histoire. Quand El Hadj Oumar a pris Koundian, dans le Bambouk, cette zone s'est islamisée. En revanche, le Bafing a résisté à l'Islam aussi bien qu'à la conquête d'Oumar. Demander de la terre à Beretecounda n'est pas seulement se subordonner à ce village, mais aussi se subordonner aux gens auxquels les arrière-grands-pères ont résisté.

Donc, il faut se demander si des villages qui avaient une grande autorité sur les terres dans les anciens sites ne sont pas en train de rechercher leur pouvoir d'antan dans leurs rapports actuels avec les villages hôtes. La création de hameaux serait un moyen d'échapper à l'emprise éventuelle d'un village hôte auquel le village recasé reconnaîtrait une autorité ou une plus grande légitimité. La recherche de hameaux viserait à atténuer cette autorité des villages hôtes pour la conférer

8 Bamafele, l'ancien arrondissement, pouvait aussi réunir les critères exigés et s'est fait nommer la première commune.

9 Les inégalités dans le Bafing actuel étaient quand même moins accentuées que dans beaucoup de sociétés sahéliennes. Elles se faisaient sentir surtout sur les plans social et politique, la stratification économique étant assez minime. L'historique suggère que ce n'était pas toujours le cas [Samaké *et alii*, 1986].

10 Cette situation pourrait changer de nouveau quand la construction en cours de la route Manantali-Kita, à proximité des villages d'amont, sera terminée.

aux villages recasés qui trouveraient de nouveaux espaces de négociation, de nouveaux espaces de production, une autorité politique perdue, une nouvelle autorité à légitimer ou à renforcer. La recherche des hameaux aurait donc, en dehors des raisons économiques, des raisons d'indépendance vis-à-vis des villages hôtes.

En 1993-94, un mouvement de recomposition sociale était en cours. À l'exception de la situation entre les villages bafingois où une nouvelle hiérarchisation était en train de s'élaborer, les autres hiérarchies étaient en pleine négociation, sans résultats définitifs. Bien que l'obtention des terres et la possibilité d'en donner à quelqu'un restent des enjeux de pouvoir importants dans cette zone agricole, l'accès aux nouvelles ressources, surtout non agricoles, commençait à jouer un rôle important. D'autres aménagements en cours, surtout un petit périmètre irrigué et la route de Manantali à Kita, suggèrent que ces efforts de recomposition sociale et politique, fondés sur l'accès aux nouvelles ressources et aux nouvelles possibilités économiques, vont continuer.

Quel rôle pour la planification ?

Malgré les bonnes intentions du projet, le plan de réinstallation a eu pour conséquence un affaiblissement du pouvoir des chefs des villages recasés. Cette altération fut causée à la fois par les autorités administratives, les villages hôtes et les cadets des villages recasés. Les planificateurs ne s'étaient pas rendus compte de la réalité sociale fondée sur de multiples négociations. Selon eux, les réinstallés auraient dû conserver des droits fonciers sur les nouveaux sites, y compris la possibilité d'échanger des terres entre eux. Les chefs de villages et leurs conseillers auraient dû conserver le pouvoir de régler les conflits à l'intérieur du village. En effet, le personnel du projet pensait avoir préservé le cadre politique et social des populations transférées, convaincu que son programme permettrait une plus grande réussite de la réinstallation, une argumentation que l'on retrouve dans de nombreux travaux sur le recasement. Cernea [1996], par exemple, a récemment démontré que la désintégration des liens sociaux menait à la perte du capital social, provoquant ainsi un appauvrissement des populations recasées. Cette démonstration, fondée sur de nombreuses études antérieures, en particulier celles de Scudder [1981], avait inspiré l'équipe de planification.

On peut aussi se demander si les « démunis », dans l'ancien système politique, n'ont pas trouvé de nouvelles possibilités dans la réinstallation. Si la perte de pouvoir pose toujours problème aux Bafingois, la redistribution de ce pouvoir à l'intérieur de la zone devient un atout ou un problème selon le rang dans le système politique avant le barrage. La population du Bafing, assez homogène vue de l'extérieur, contient néanmoins des groupes et des individus ayant leurs propres intérêts et objectifs et agissant de manières différentes. Le travail des planificateurs n'est pas de favoriser un groupe contre un autre, mais chaque choix d'intervention a le potentiel d'introduire des inégalités, soit de façon prévue, soit de façon imprévue.

Ces exemples montrent que dans l'immédiat, les populations recasées ont trouvé des terres et ont aussi essayé de maintenir leurs statuts. Elles ont utilisé leurs coutumes locales, leurs traditions, ainsi que de nouveaux liens et de nouvelles ressources, pour faire face aux problèmes créés par la réinstallation. Leurs

actions montrent leur capacité d'initiative. Pourquoi donc s'inquiéter des défauts d'une planification qui a ignoré certains facteurs ?

Du point de vue du développement, cette façon de faire face aux problèmes connaît deux difficultés importantes. Premièrement, la stratégie demande que la population cherche à multiplier les superficies cultivées, continuant un système agricole extensif et itinérant. Cette situation ne s'est pas accompagnée jusqu'ici d'une adoption de techniques culturales dans le cadre d'une intensification et d'une conservation de la nature. La recherche de nouvelles terres comme stratégie de production n'obéit ni à une logique d'intensification ni à une logique de protection de la nature. On peut se demander si la croissance de la population déjà remarquée ne fera qu'augmenter cette pression sur des ressources dans l'avenir. Donc cette stratégie crée des problèmes écologiques.

Deuxièmement, en créant des hameaux loin des agglomérations, les populations doivent abandonner le peu d'avantages de la réinstallation. Puisqu'il faut aller loin pour trouver des terres vacantes, les agriculteurs se retrouvent loin des routes et des marchés qui sont les infrastructures considérées par la plupart des réinstallés comme les avantages les plus importants du recasement. De plus, la haute densité de population dans de nouveaux sites a permis aux gens de s'associer pour des projets de développement (par exemple, formation de banques villageoises, jumelages) et pour mieux faire pression sur les autorités administratives pour sauvegarder leurs propres intérêts. Les gens qui vivent dans les hameaux, isolés dans la brousse, peuvent mieux produire et réclamer l'autorité, mais ils ont perdu d'autres bénéfices.

Cette analyse suggère que le manque de compréhension de la politique locale par les planificateurs a mené à des situations imprévues tant sur le plan économique que politique dans la zone de réinstallation des populations de Manantali. Sur le plan économique, cette incompréhension a mené à la dégradation des sols en raison de la poursuite d'une agriculture itinérante qui accentue la déforestation. Les problèmes politiques locaux se sont cumulés aux mauvais effets économiques dus aux défauts du planning et aux changements de la politique internationale qui a coupé une partie des subventions de l'État. Que pourraient faire des planificateurs pour éviter une telle situation ? Ils ne doivent pas tenter de tout planifier pour déterminer à l'avance toute évolution sociale et politique. Ils doivent plutôt transmettre leur pouvoir de décision à la population, ou du moins, à un effort de collaboration entre les planificateurs et la population. Pour faire cela d'une façon effective et efficace, la population a besoin de connaître les conséquences économiques, sociales et politiques potentielles de ses choix, pour pouvoir développer une conscience plus élevée après projet. Dans la pratique, la population a toujours des connaissances qui manquent au personnel du projet ; or ces derniers, surtout les plus expérimentés, ont des connaissances de déroulement des projets antérieurs qui manquent à la population touchée. Une partie importante de la phase avant projet est ce transfert des connaissances, surtout pour doter la population d'outils pour mieux maîtriser son avenir.

Il ne suffit pas d'accentuer la participation de la population, il faut aussi fournir des ressources humaines, intellectuelles et financières pour rendre effective la participation de toute la population. C'est l'information et la formation qui permettront

aux démunis aussi bien qu'à ceux qui détiennent le pouvoir de juger des avantages et des désavantages de différentes stratégies potentielles de recasement et de développement. Ni les planificateurs ni la population ne peuvent prévoir toutes les éventualités, mais des connaissances plus profondes donneront aux participants la possibilité de mieux connaître les alternatives et de choisir parmi elles. Elles ajoutent des ressources complémentaires aux fonds existants de capital social. Une telle stratégie risque de ralentir l'exécution d'un projet, mais elle a le potentiel d'éviter ou du moins de diminuer des problèmes comme ceux rencontrés à Manantali.

Les paysans du Bafing se sont souvent heurtés à des difficultés. Ils ont subi par exemple des incursions d'El Hadj Oumar au XIX^e siècle et ont connu les problèmes de la colonisation. Ils peuvent aussi faire face à de nouveaux problèmes de la fin du XX^e siècle, mais il leur faut des ressources modernes aussi bien que des ressources traditionnelles. C'est aux projets de développement de faciliter l'acquisition de ces ressources.

BIBLIOGRAPHIE

- ADU-ARYEE Victor-Q. [1993], « Resettlement in Ghana : from Akosombo to Kpong », in M. Cernea, S. Guggenheim (dir.), *Anthropological Approaches to Resettlement : Policy, Practice and Theory*, Boulder, Co, Westview : 133-151.
- BINGEN R. James [1985], *Food Production and Rural Development in the Sahel : Lessons from Mali's Operation Riz-Segou*, Boulder, Colorado, Westview, 167 p.
- CERNEA Michael [1988], *Involuntary Resettlement in Development Projects : Policy Guidelines in World Bank-Financed Projects*, World Bank Technical Paper n° 80, Washington, DC, The World Bank, 88 p.
- CERNEA Michael [1996], « Eight Main Risks : Impoverishment and Social Justice in Resettlement », Washington, DC, The World Bank Environment Department, 25 p.
- CHAMBERS Robert (éd.) [1970], *The Volta Resettlement Experience*, New York, Praeger, avec Volta River Authority, Accra et University of Science and Technology, Kumasi, 296 p.
- CHAMBERS R., MORIS J. (éd.) [1973], *Mwea : an Irrigated Rice Settlement in Kenya*, Munich, Weltforum Verlag, 539 p.
- CHAUVEAU Jean-Pierre [1994], « Participation paysanne et populisme bureaucratique : essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement », in J.-P. Jacob, P. Lavigne-Delville (dir.), *Les Associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques*, Paris, Karthala : 25-60.
- COLSON Elizabeth [1971], *The Social Consequences of Resettlement*, Manchester, Manchester University Press, 277 p.
- DEWILDE John C. (avec McLoughlin Peter, Guinard André, Scudder Thayer, Maubouché Robert) [1967], *Experiences with Agricultural Development in Tropical Africa, II : The Case Studies*, Baltimore, Maryland, Johns Hopkins Press for the International Bank for Reconstruction and Development, 466 p.
- DIARRA Tiéman, SOW Moussa, SARR Mamadou, MAIGA Fatoumata [1990], *Étude de l'économie domestique dans la zone de Manantali : rapport final*, Bamako, Institut des sciences humaines, 126 p.
- GRIMM Curt [1991], *Turmoil and Transformation : a Study of Population Relocation at Manantali, Mali*, thèse de doctorat, département d'anthropologie, SUNY Binghamton.
- GRM (RÉPUBLIQUE DU MALI) [1987], *Code domanial et foncier*, Bamako, 103 p.
- GROUPEMENT MANANTALI [1978], *Étude d'exécution du barrage et de l'usine hydroélectrique de Manantali, rapport final : mission A.1.14, recasement des populations*, rapport à l'OMVS, 208 p.
- HANSEN A., OLIVER-SMITH A. (éd.) [1982], *Involuntary Migration and Resettlement : the Problems and Responses of Dislocated People*, Boulder, Colorado, Westview, 410 p.

- HOROWITZ Michael, KOENIG Dolorès, GRIMM Curt, KONATÉ Yacouba [1993], « Resettlement at Manantali, Mali : Short-Term Success, Long-Term Problems », in M. Cernea, S. Guggenheim (dir.), *Anthropological Approaches to Resettlement : Policy, Practice, and Theory*, Boulder, Colorado, Westview : 229-250.
- IER (Institut d'économie rurale) [1984], *Recasement des populations de Manantali : étude agro-socio-économique*, Bamako, Institut d'économie rurale, 165 p.
- KAMUANGA Mulumba [1982], *Farm Level Study of the Rice Production System at the Office of Niger in Mali : an Economic Analysis*, thèse de doctorat, département de l'économie agricole, Michigan State University, 320 p.
- KOENIG Dolorès avec MAIGA Fatoumata, TRAORE Sira [1995], *Changing Labor Strategies in the 1990s : Gender Roles in Manantali, Mali*, communication à la réunion annuelle de African Studies Association, Orlando, FL.
- KOENIG Dolorès, DIARRA Tiéman [n. d.], *The Environmental Effects of Policy Change in the Sahel : Resettlement, Structural Adjustment and Conservation in Western Mali*, 44 p.
- LASSAILLY-JACOB Véronique [1992 a], « Les politiques de transferts de populations liés aux aménagements hydrauliques : étude comparée de cinq barrages-réservoirs africains », in C. Robineau (dir.), *Les Terrains du développement : approche pluridisciplinaire des économies du Sud*, Paris, éditions ORSTOM : 221-234.
- LASSAILLY-JACOB Véronique [1992 b], « Exclues, marginalisées, intégrées ? Réaction des femmes dans un projet agricole (Côte-d'Ivoire centrale) », in F. Pinton, M. Lecarme (dir.), *Relations de genre et Développement : femmes et sociétés*, Paris, éditions ORSTOM : 187-200.
- MEILLASSOUX Claude [1986], *Anthropologie de l'esclavage : le ventre de fer et d'argent*, Paris, Presses universitaires de France.
- ROBERTS Richard [1987], *Warriors, Merchants, and Slaves : the State and the Economy in the Middle Niger Valley, 1700-1914*, Stanford, CA, Stanford University Press, 293 p.
- ROGERS Barbara [1980], *The Domestication of Women : Discrimination in Developing Societies*, New York, St Martin's, 200 p.
- SAGOE K. Amanfo [1970], « Valuation, Acquisition and Compensation for Purposes of Resettlement », in R. Chambers (dir.), *The Volta Resettlement Experience*, New York, Praeger, avec Volta River Authority, Accra et University of Science and Technology, Kumasi : 58-77.
- SAMAKÉ Maximin, SOW Moussa, SARR Mamadou, MAIGA Fatoumata, CAMARA Baba [1986], *Étude de l'économie domestique dans la zone du barrage de Manantali, phase II*, Bamako, Institut des sciences humaines, 47 p.
- SCUDDER Thayer [1981], *The Development Potential of New Lands Settlement in the Tropics and Subtropics : a Global State of the Art Evaluation with Specific Emphasis on Policy Implications*, Binghamton, NY, Institute for Development Anthropology, 409 p.
- STEEDMAN Charles, DAVES Thomas, JOHNSON Marlin, SUTTER John [1976], *Le Secteur agricole de la République du Mali*, Ann Arbor, Michigan, University of Michigan Center for Research on Economic Development, 278 p.
- TOULMIN Camilla [1992], *Cattle, Women and Wells : Managing Household Survival in the Sahel*, Oxford, Clarendon Press, 295 p.
- USAID (UNITED STATES AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT) [1984], *Mali, Manantali Resettlement*, project paper, Washington, DC, USAID, 84 p. + annexes.
- WORLD BANK [1981], *Accelerated Development in Sub-Saharan Africa : an Agenda for Action*, Washington, DC, World Bank, 198 p.

Redistribution spatiale de la population et collectivisation au Nord-Vietnam : délocalisation des Kinh et sédentarisation des minorités

*Delphine Schaeffer-Dainciart **

Comme la plupart des pays du Sud-Est asiatique, le Vietnam est pluri-ethnique. Sa population est importante (70 millions d'habitants) mais très inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. La géographie de ce peuplement se caractérise par une opposition à la fois démographique et ethnique entre les régions basses, densément peuplées de Kinh ¹, et les régions montagneuses parsemées d'une cinquantaine de groupes ethniques.

Concentrés essentiellement dans les deux pôles deltaïques du fleuve Rouge, au Nord, et du Mékong, au Sud, ainsi que dans les plaines littorales, les Kinh occupent à peine un peu plus du tiers du pays mais représentent 87 % de la population. Ils forment donc le groupe majoritaire.

Les autres groupes ethniques, bien qu'installés sur plus de 40 % du territoire, sont dits minoritaires car ils ne regroupent que 13 % de la population.

La classification vietnamienne compte 54 groupes ethniques différents (dont celui des Kinh, groupe ethnique à part entière), répartis selon leur appartenance à l'une des trois grandes familles linguistiques : austro-asiatique, austronésienne et sino-tibétaine. Chaque famille est subdivisée en plusieurs groupes ethnolinguistiques (*fig. 1*). Certains groupes ethniques sont relativement conséquents avec des populations de plus de 500 000 individus mais d'autres sont beaucoup moins nombreux (moins d'une centaine).

Ces différents groupes, hormis celui des Kinh, peuplent la Haute et Moyenne Région ² du Nord ainsi que les hautes terres du Sud et les plateaux du Centre. De ce fait, les densités varient, en moyenne, de 1 000 habitants/km² dans les deltas à moins de 70 habitants/km² dans les régions montagneuses.

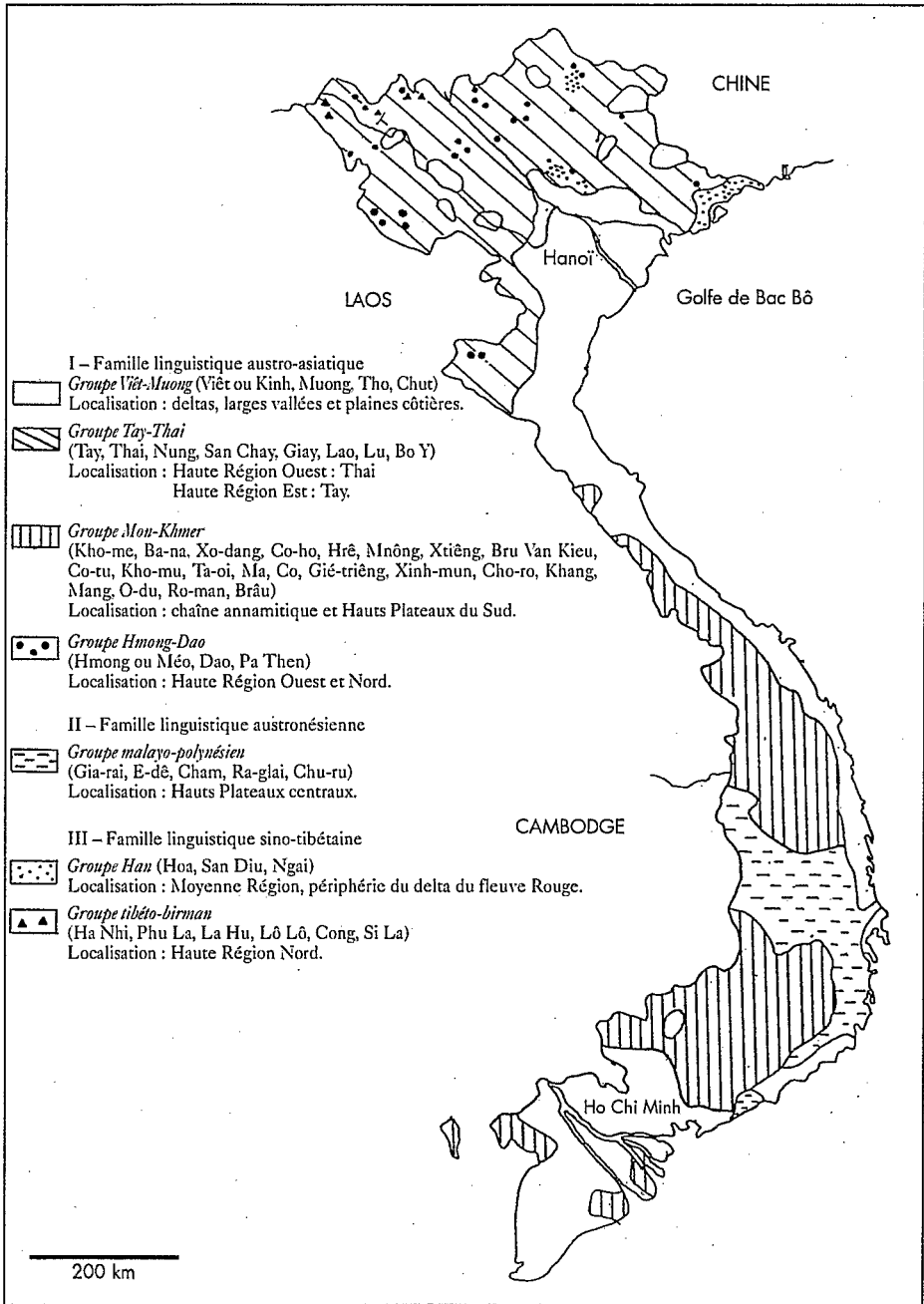
Dès l'époque des mandarinats, puis sous la colonisation française, est apparue, au Vietnam, une volonté stratégique et gouvernementale de redistribuer la population de manière plus uniforme. À l'époque coloniale, elle était essentiellement liée à des desseins militaires et économiques. Une densification du peuplement

* Étudiante en thèse de géographie tropicale, UMR Regards 9937, CNRS-ORSTOM, Talence.

¹ Kinh signifie « capitale » et désigne les Vietnamiens habitant les plaines. Les Kinh ou Viêt forment le groupe ethnique majoritaire du Vietnam et appartiennent au groupe ethnolinguistique des Viêt-Muong issu de la grande famille linguistique des austro-asiatiques.

² La Moyenne Région correspond aux premiers reliefs encadrant le delta du fleuve Rouge par opposition à la Haute Région qui s'étale au nord et à l'est de cette dernière. Elle comprend les provinces de Ha Bac, Vinh Phu et Hoa Binh.

Fig. 1 – La répartition des grands groupes ethnolinguistiques du Vietnam



Source : Diali Việt Nam. Trung Tam Ban. Do Giao Khoa [1991-1993].

dans la Haute Région devait à la fois permettre de maintenir durablement la Chine éloignée du Vietnam et de mettre en valeur les richesses naturelles de la région (mines et ressources forestières). La politique de désenclavement de l'époque s'est alors basée sur un quadrillage très serré du secteur montagneux avec la construction de routes et de postes militaires sur les sites clés. Des primes étaient également versées à toute famille Kinh qui partait s'installer dans la Moyenne ou Haute Région pour y créer une exploitation.

Cependant, l'inégale occupation de l'espace de la région est restée quasiment intacte jusqu'au milieu du ^{xx}e siècle. Selon les théories coloniales, ce caractère quasi immuable du peuplement nord-vietnamien serait né de l'inquiétude des populations Kinh vis-à-vis des territoires montagneux, qu'ils percevaient comme un domaine insalubre réservé aux « Moï » ou « sauvages ». En réalité, la répartition de la population est davantage liée à un système d'occupation de l'espace basé sur des relations politiques de dominance entre montagnards et riziculteurs des plaines. Les Kinh et les groupes ethniques montagnards majoritaires (Tay et Thai dans le Nord), en cherchant à occuper les vallées, ont en effet repoussé les autres groupes ethniques vers des enclaves montagneuses où ils ont construit leur nouvel espace social. De là est né ce patchwork ethnique où chacun semble vivre en autarcie mais où en réalité tout est forgé autour de relations sociales, économiques et politiques séculaires.

Ce n'est qu'au cours de ces quarante dernières années, et sous l'impulsion de politiques migratoires dirigistes, que les Kinh se sont implantés de manière significative dans ces régions. Menée par le nouveau gouvernement nord-vietnamien, la redistribution de la population s'est organisée dès la fin de la guerre coloniale, sous des étiquettes stratégiques et politico-économiques les plus diverses. Elle devait avant tout créer une sorte d'uniformisation du peuplement et de ses mœurs afin de faciliter la mise en place de la réforme collectiviste. Elle passait à la fois par une restructuration de l'habitat, pour niveler les écarts de densités de peuplement, et par la mise en valeur des terres encore disponibles dans les nombreuses vallées sous-peuplées de la Haute Région. Nous verrons donc quels étaient les objectifs de cette politique de redistribution spatiale de population et quels moyens furent mis en œuvre pour y parvenir.

Les Kinh devinrent les acteurs principaux de cette politique dite « civilisatrice », avec pour principale mission « d'éduquer » les minorités montagnardes, jugées archaïques. Durant les années soixante et soixante-dix, ils furent plus de 1,2 million à être ainsi envoyés vers les provinces montagneuses du Nord-Vietnam. Parallèlement, les groupes ethniques montagnards furent « encouragés » à se fixer dans les vallées pour y créer des coopératives, épaulées par les populations Kinh déplacées.

Ces politiques migratoires, associées à la révolution collectiviste, vont s'avérer être, en réalité, le vecteur d'un véritable bouleversement socioethnique, tant parmi les minorités ethniques qu'au sein des populations Kinh déplacées. Les limites de cette redistribution spatiale de la population apparaissent dès les années soixante-dix. Quelles sont alors les adaptations nécessaires à chacun pour vivre dans ce nouvel environnement et comment se traduisent-elles sur le paysage ? Enfin, quelles perspectives offre le renouveau économique actuel du pays à ces populations déstabilisées depuis plus de quarante ans ?

La politique de redistribution spatiale de la population nord-vietnamienne

Une nécessité politico-économique pour le jeune État vietnamien

Au cours de la période coloniale, malgré la politique de désenclavement des zones montagneuses menée par le gouvernement de l'époque, les migrations en direction de ces régions sont restées très réduites. En 1952, Charles Robequain note ainsi que dans « les provinces du Tonkin exclusivement montagneuses, celles qui ne mordent pas sur le delta, on ne compte que 20 000 Annamites ³ environ, à peine 3 % de la population totale » [Robequain, 1952 : 175].

Aussi, dès la fin de la guerre coloniale, la nouvelle République démocratique du Vietnam ⁴ prend en réelle considération la géographie de son peuplement. L'enjeu principal est de fixer la population montagnarde dans les vallées afin d'en uniformiser le développement en suivant le modèle des habitants des plaines, c'est-à-dire des Kinh. Le but ultime est de créer un environnement social favorable à la mise en œuvre de la « transition vers le socialisme ».

Pour ce faire, le nouvel État vietnamien doit avant tout s'assurer qu'il exerce une totale autorité sur l'ensemble des campagnes nord-vietnamiennes, même les plus reculées. Le contrôle des minorités ethniques montagnardes est indispensable car nombre d'entre elles ont joué un rôle non négligeable, en faveur des Français, lors de la guerre coloniale. Par ailleurs, le compartimentage du relief a favorisé leur isolement et les a habituées à vivre de façon relativement autonome par rapport au pouvoir central basé à Hanoi.

D'un point de vue stratégique, la transmigration et le regroupement, dans les vallées, des populations de l'arrière-pays montagneux sont également importants. La région constitue une zone frontalière sensible, avec la Chine au Nord et le Laos à l'Ouest, que l'État vietnamien désire fermement préserver et contrôler. La présence d'un peuplement fixe et uni dans les zones frontalières est un gage de sécurité.

Enfin, les autorités de Hanoi considèrent que les hautes terres du Nord-Vietnam renferment de nombreuses richesses naturelles, sous-exploitées, et que les populations ethniques qui y vivent sont arriérées et incapables de mettre en valeur ce potentiel.

Par ailleurs, l'État désire faire cesser la culture sur brûlis (ray) pratiquée par certains groupes ethniques montagnards. Pourtant, à cette époque, en raison de la faible densité démographique, cette technique agricole était sans danger pour l'environnement. Cependant, interdire cette pratique permettrait au gouvernement de limiter les déplacements de ces populations ethniques et, de ce fait, de mieux les surveiller.

Une transmigration, à l'échelle régionale, est donc tout d'abord élaborée. Elle consiste à concentrer les populations ethniques montagnardes dans les vallées ou

3 À l'époque coloniale, le terme « Annamite » était utilisé pour désigner les habitants des plaines (Kinh ou Viêt actuels) et les distinguer des minorités ethniques.

4 La République démocratique du Vietnam (RDVN) ne couvre pas alors la totalité du territoire vietnamien actuel mais sa partie nord uniquement, entre le 17^e parallèle et la frontière chinoise, telle que la déterminent les accords de Genève en 1954.

plateaux, à regrouper et pérenniser leur habitat et à favoriser leur intégration dans les futures unités de production collectives.

Parallèlement à cette action très localisée, le gouvernement vietnamien envisage une politique migratoire à l'échelle nationale concernant la population Kinh. En effet, afin d'assurer sa fonction « d'éducation » auprès des groupes ethniques montagnards, la population des plaines doit être déplacée vers les montagnes. Les minorités devront alors suivre l'objectif fixé par le Parti des travailleurs du Vietnam⁵ qui est de « rattraper le peuple majoritaire du delta et réaliser l'égalité absolue entre les nationalités » [Quang Canh, 1967 : 113]. Les Kinh doivent également participer au développement économique des régions montagneuses en y apportant notamment leurs techniques rizicoles et en suivant les directives du plan. Par ailleurs, par un apport supplémentaire de main-d'œuvre, les dirigeants espèrent développer trois activités majeures des régions montagneuses : l'élevage, l'exploitation forestière et la culture de plantes industrielles.

Le second enjeu de ces migrations Kinh vers la Haute et Moyenne Région est de désengorger les provinces surpeuplées du delta du fleuve Rouge et de résoudre, au moins en partie, le problème nutritionnel de cette région.

La réforme collectiviste du Vietnam ne peut donc se faire qu'accompagnée de ces grands déplacements de population intra et interprovinciaux.

La mise en place des politiques

Dans les hautes régions du Nord-Vietnam, les premières réformes collectivistes telles que la réquisition des terres et leur redistribution sont effectuées bien avant l'arrivée des populations Kinh, au cours des années cinquante. Elles ont pour objectif de résoudre les inégalités dans l'accès aux terres de bas-fonds entre les populations des plaines et celles des montagnes. En effet, traditionnellement, dans les régions montagneuses, le groupe ethnique majoritaire (Tay dans le Nord-Est ou Thai dans le Nord-Ouest) est généralement installé dans les vallées, où il détient l'intégralité des terres exploitables, tandis que les autres groupes (Dao et Hmong principalement) se partagent les versants. Cette réforme foncière apparaît donc nécessaire pour permettre l'implantation des coopératives et le développement de nouvelles aires de peuplement.

La concentration des minorités montagnardes dans les vallées des hautes terres et la migration Kinh vers les montagnes sont organisées conjointement au cours des années soixante.

Le déplacement de populations Kinh vers ces nouveaux sites de production est décidé lors du premier plan quinquennal (1960-1965). Très ambitieux, ce plan prévoit de faire migrer chaque année un nombre de personnes correspondant à l'accroissement naturel du pays. En réalité, alors que le pays acquiert 8 millions d'habitants supplémentaires, entre 1961 et 1975, seuls 1,2 million de Kinh sont touchés par la politique migratoire.

La plupart des Kinh déplacés sont originaires des provinces deltaïques les plus peuplées telles que celle de Thai Binh. Ils sont généralement volontaires, attirés

5 Le Parti ne prend le nom de Parti communiste du Vietnam qu'en 1976, après la réunification.

par l'espoir d'avoir de nouvelles terres à défricher et de récolter suffisamment de riz pour toute leur famille. Ils sont dirigés vers les nouvelles unités agricoles créées dans les provinces montagneuses, notamment vers celles de Bac Kan, Son La, Lai Chau et Nghia Lo.

Ces mouvements migratoires sont réalisés par villages entiers. Le gouvernement prend en charge les frais de transport et d'installation et fournit l'équivalent de six mois de paddy (riz non décortiqué) aux nouveaux installés. En déplaçant des villages entiers, l'État espère préserver l'organisation socioéconomique de chacun d'entre eux. Cependant, ces structures traditionnelles, d'origine deltaïque, vont se trouver en totale inadéquation avec le nouveau milieu auquel les Kinh doivent s'adapter.

Parallèlement, afin de mettre en œuvre la politique d'aide au développement des minorités ethniques montagnardes, il apparaît nécessaire de faire descendre ces dernières vers les mêmes vallées où sont fixés les migrants Kinh.

Pour les minorités montagnardes, le comité central du Parti des travailleurs du Vietnam vote, en 1963, la résolution 71 TW pour « la sédentarisation associée à la coopération agricole concernant les compatriotes pratiquant encore le nomadisme ⁶ ». Par cette politique, le gouvernement espère « limiter la déforestation, stimuler la production, établir un type de production socialiste en améliorant la vie spirituelle rurale et en renforçant la défense nationale et la politique dans les régions montagneuses ⁷ » [Ma Chuong Tho, 1995 : 5].

Les autorités vietnamiennes parlent toujours de « sédentarisation » lorsqu'il est question de déplacer des populations habitant sur les versants ou les sommets des montagnes vers les vallées les plus proches. Le terme « sédentarisation » est utilisé par opposition à celui de « nomadisme » car la technique de culture sur brûlis demande une certaine mobilité, toute relative il est vrai. La politique de « sédentarisation » consiste donc à installer ces populations dans les vallées afin d'y fixer leur habitat et leurs cultures.

Là aussi, le programme est d'envergure puisqu'il est décidé que la « sédentarisation » doit être achevée pour la fin des années soixante. Dès lors, le gouvernement fait appliquer, dans tout le Nord-Vietnam, trois types de sédentarisation.

Le modèle le plus répandu est celui de « la sédentarisation par descente de la montagne ». Il consiste à attirer les minorités montagnardes vivant dans les hauteurs vers les vallées pour les aider à s'y fixer. Le défrichement de nouvelles rizières et la mise en place de diverses cultures sèches et industrielles sont organisés au sein de la coopérative où les minorités sont intégrées au même rang que les Kinh. C'est sans doute la forme de sédentarisation la plus brutale. Les populations déplacées, puis sédentarisées, doivent à la fois s'adapter à un nouveau milieu et à de nouvelles techniques agricoles, et cohabiter avec les Kinh et d'autres minorités. Par exemple, plusieurs villages Dao ont ainsi été créés dans le district de Cho Don (province de Bac Thai) et ne sont pas encore aujourd'hui totalement intégrés.

6 La résolution 71 TW a été adoptée lors de la 3^e session du comité central du Parti des travailleurs du Vietnam le 23 février 1963.

7 Traduction de l'auteur.

La deuxième forme de stabilisation de la population nomade est la « sédentarisation sur place ». Ce système encourage les minorités ethniques montagnardes à se fixer là où elles sont en créant des parcelles cultivables, en construisant des étables, en creusant des étangs piscicoles et en développant une ou plusieurs cultures commerciales. Cette forme de sédentarisation a été notamment appliquée aux populations Dao ou Hmong qui vivaient en groupes épars et qui ont été rassemblées en villages pour constituer de nouvelles coopératives. Elle permet aux populations autochtones de rester dans le cadre naturel dans lequel elles ont coutume de vivre mais de l'exploiter différemment. Ce mode de sédentarisation est celui qui donne les meilleurs résultats en matière de développement agricole dans des régions particulièrement enclavées.

Ainsi, par exemple, le village de Suoi Bu (district de Van Cha, province de Lao Cai), perché à 1 000 mètres d'altitude, est constitué de trois hameaux peuplés de Hmong sédentarisés. Ils ont accepté de se fixer sur place et de se spécialiser dans l'élevage bovin et la culture du thé. Leurs productions sont achetées par les entreprises d'État des villes environnantes, leur assurant ainsi des revenus relativement réguliers.

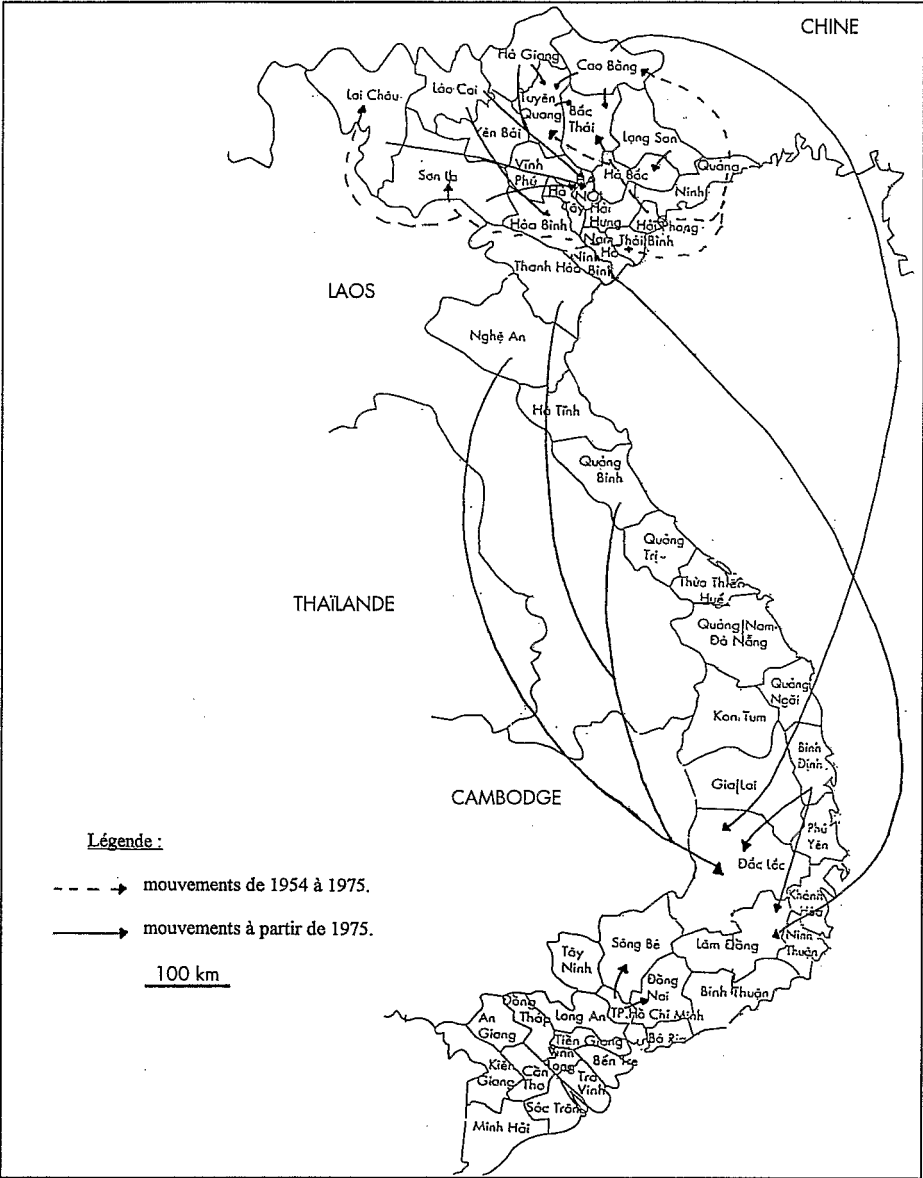
Enfin, la « sédentarisation par la collectivisation » contraint les populations ethniques montagnardes à s'employer dans des entreprises d'État telles que les exploitations forestières, les fermes, les plantations, les services d'entretien du système de communication et d'autres. Les entreprises les prennent en charge et assurent leur logement. Cette forme de sédentarisation entraîne des déplacements plus importants que les minorités n'acceptent pas toujours.

Quelle que soit la forme de sédentarisation appliquée, une politique de désenclavement géographique et culturel de ces minorités est mise en œuvre. Elle se traduit par la construction des infrastructures de base indispensables telles que les écoles, les dispensaires, les voies de communication et les aménagements hydrauliques.

Entre 1960 et 1989, un million de personnes issues de divers groupes ethniques, dont plus de 500 000 Dao et Hmong, sont sédentarisées. Les provinces les plus sollicitées sont celles où les reliefs sont les plus escarpés et où il semble alors urgent de préserver la couverture forestière comme à Lao Cai, Ha Giang, ou Son La. Ces provinces se situent également aux frontières du pays (*fig. 2*). Simultanément, la population Kinh présente dans la Haute Région du Nord est quasiment multipliée par cinq, passant d'environ 671 000 à 3,2 millions d'individus (soit une croissance moyenne de 6 % par an).

Les résultats, en termes quantitatifs, sont en deçà des objectifs que s'était fixés le gouvernement. Par ailleurs, cette politique de double migration vers les vallées des régions montagneuses montre ses premiers signes d'essoufflement dès les années soixante-dix. Le mode de production collectiviste, associé à un fort déficit en surface cultivable (vallées trop étroites), ne peut répondre aux besoins d'une population dont l'accroissement naturel est doublé par les apports migratoires. Enfin, l'intégration interethnique est difficile et source de conflits.

Fig. 2 – Les grands mouvements migratoires depuis 1954 (division administrative en provinces)



Source : Vu Tù Lap, Taillard C. [1994].

Intégration ethnique et développement des régions montagneuses : quelles réalités ?

Un bouleversement socioethnique

Les politiques migratoires du nouveau gouvernement vietnamien ont été réalisées auprès de populations généralement peu enclines à modifier brutalement leurs lieu et genre de vie. Aussi, bien que les textes officiels parlent « d'encouragement » à la migration et à la sédentarisation, il apparaît nettement que ces politiques sont forcées et organisées par l'État socialiste.

Les dirigeants eux-mêmes reconnaissent que la tâche n'est pas aisée, notamment en ce qui concerne les Kinh. Les autorités déclarent ainsi qu'il est « plus difficile de persuader les gens d'abandonner villages et maisons ancestraux que d'envoyer les jeunes se battre contre l'agresseur américain dans le Sud » [Nayan Chanda, 1978 : 25]. En effet, quelles que soient les conditions de vie dans le delta, peu de Kinh partent spontanément vivre ailleurs : « Un bourgeon de salade mangé dans notre pouce de terre vaut mieux qu'un plat succulent mangé loin de chez nous » [Gourou, 1965 : 10]. Le Kinh est très attaché à la terre de ses ancêtres et au génie du village qui le protège.

Bien qu'ils aient été déplacés par villages entiers, les Kinh ne peuvent recréer totalement leur système traditionnel. Nombre de leurs habitudes sont inadaptées au milieu montagnard. Cette inadéquation de leurs coutumes est notamment visible dans le paysage villageois. En effet, tandis que les minorités locales, telles que les Tay, vivent dans des maisons sur pilotis adossées aux premiers versants encadrant les vallées, les familles Kinh construisent des maisons de plain-pied, comme dans le delta⁸. Ces constructions demandent un espace au sol plus large et plus uniforme. Les maisons sont donc établies sur les bordures des vallées où elles sont affectées régulièrement par les crues saisonnières. Par ailleurs, l'espace habitable qui leur est réservé est souvent réduit et éloigné des points d'eau, des champs et des axes de communication. Faute de place, certaines familles Kinh doivent également s'installer dans des villages Tay ou Dao, où la cohabitation n'est pas toujours aisée.

Leur intégration culturelle au sein du peuplement pluriethnique de la région est, elle aussi, délicate. En effet, peuple considéré « majoritaire » à l'échelle nationale, les Kinh déplacés deviennent, dans les régions montagneuses, quantitativement « minoritaires ». Ce nouveau statut est alors difficile à accepter. Dans le district de Cho Don, par exemple, ils ne représentent que 8 % de la population contre 10 % de Dao et 80 % de Tay. Par ailleurs, leurs croyances sont très différentes de celles des minorités montagnardes : ils ont peur des génies de la forêt alors que les minorités les vénèrent. Sans vraiment s'intégrer, certains d'entre eux réussissent cependant à se faire accepter par les minorités en réalisant des travaux dont eux seuls ont le savoir-faire : commerce, réparation mécanique, couture, fabrication de couvertures ou de pâtes de riz pour la soupe traditionnelle. Leurs relations restent avant tout commerciales et la concurrence est rude. Les Kinh

8 Les minorités montagnardes Dao construisent également des maisons de plain-pied, dans les hauteurs où elles ont coutume de vivre. Elles rencontrent donc les mêmes problèmes que les Kinh lorsqu'elles s'installent dans les vallées.

essaient tant bien que mal de se regrouper par village ou par quartier et ils se marient rarement avec un membre d'une minorité ethnique montagnarde.

Le bouleversement social est tout aussi fort chez les minorités ethniques des régions montagneuses. Ainsi, les groupes ethniques habitant traditionnellement dans les vallées (groupes majoritaires Tay ou Thai) se voient obligés de partager leur espace agricole et villageois avec des populations dont ils ignorent les coutumes. Cependant, pour ces minorités, l'assimilation des particularismes des nouveaux arrivants est moins difficile. Leurs structures agraires se situent, en effet, à mi-chemin entre celles des Kinh et celles des minorités ethniques vivant du brûlis. Elles pratiquent à la fois la riziculture inondée (dans les vallées), pour l'alimentation de base, et la culture sur brûlis (sur les versants environnants), pour les produits complémentaires (manioc, maïs). Tout en entretenant leur statut social d'« ethnie majoritaire » (à l'échelle régionale), elles vont savoir tirer bénéfice des apports techniques des Kinh et des autres minorités pour améliorer les rendements de ces deux types de production agricole.

Pour les minorités ethniques habituées à vivre sur les sommets ou les versants, comme les Dao et les Hmong, leur « sédentarisation » associée à l'apprentissage de nouvelles techniques agricoles et à la modification de leur structure sociale est des plus déstabilisantes. La première épreuve est d'accepter de vivre au sein de la population Kinh et du groupe ethnique majoritaire Tay ou Thai. Les Dao, par exemple, doivent oublier un de leurs vieux dictons qui dit : « Un ami Kinh, c'est une panthère qui vous mord au cou. Un ami Tay, c'est un tigre qui vous prend à l'échine » [An Thu, 1967 : 203]. Par ailleurs, alors qu'elles étaient habituées à défricher les versants montagnards pour y cultiver du riz pluvial ou du maïs, ces minorités doivent s'initier au labourage et aux autres techniques minutieuses de la riziculture inondée. Il leur faut aussi apprendre le maniement de nouveaux outils et développer des modes d'élevage différents. Enfin, elles doivent faire face à de nouvelles maladies telles que le paludisme. Les premières années d'installation sont donc très rudes et la tentation de repartir à travers les montagnes est forte. Divers moyens coercitifs, tels que des amendes, les feront rester, de même que leur attirance pour des biens de consommation auxquels elles ont à présent facilement accès : le sel, la radio, la bicyclette... En se fixant dans les vallées, ces minorités offrent aussi à leurs enfants la possibilité d'aller à l'école et d'avoir un meilleur suivi médical.

Ainsi, les minorités ethniques et les Kinh apprennent peu à peu à cohabiter au sein des coopératives. Cependant, les difficultés de la production agricole, associées à une insuffisance alimentaire, se révèlent vite préjudiciables à leur bonne entente.

Des systèmes de production inadaptés à la région montagneuse et à sa croissance démographique galopante

Dans un premier temps, la collectivisation agricole associée à la « sédentarisation » des minorités et à l'apport de main-d'œuvre Kinh favorise le désenclavement et le développement de nombreuses régions montagneuses. Elle permet, en effet, de multiplier les infrastructures de base telles que les routes et les aménage-

ments hydrauliques, et d'introduire des innovations techniques, notamment en matière de riziculture inondée. Les rendements sont améliorés, passant, en moyenne, pour le riz d'été, de 0,5 tonne à l'hectare à 4 tonnes à l'hectare. Une seconde récolte de riz⁹ est rendue possible dans des vallées où l'on n'en réalisait qu'une jusqu'alors. Enfin, de nouvelles rizières sont aménagées dans des vallées encore non exploitées.

Cependant, les terres disponibles et propices à la riziculture pratiquée par les Kinh sont peu étendues dans les régions montagneuses. En outre, elles souffrent d'un manque d'ensoleillement et d'un apport en eau qui, bien souvent, est trop froide. Enfin, de nombreuses terres agricoles sont régulièrement emportées par les crues saisonnières. La riziculture de bas-fonds dans les régions montagneuses n'est donc pas aussi productive que dans le delta et revêt un caractère plus incertain.

Aussi, afin de fournir les cultures vivrières complémentaires (maïs, manioc, soja) et indispensables aux hommes et au bétail, l'agriculture sur brûlis est maintenue au sein de la structure collectiviste. Elle est limitée aux versants les plus proches et ceux dont la couverture forestière est réduite à une végétation arbustive. Dans les régions calcaires, certains champs de maïs sont établis dans les hauteurs, sur les terres noires nées de la décalcification.

Il se crée ainsi une sorte d'intégration à double sens : les minorités ethniques montagnardes (Dao) adoptent la riziculture inondée tandis que les autres membres de la coopérative, dont les Kinh, apprennent les techniques du brûlis. La prise en charge de la culture sur brûlis par la coopérative permet à cette dernière de contrôler les secteurs mis en friche et d'interdire la culture sur brûlis à caractère privé.

Face à la pression démographique, cet équilibre devient précaire. Toutes les provinces vers lesquelles ont été dirigés les migrants Kinh et où l'on a « sédentarisé » les minorités avaient, avant 1960, les densités de peuplement les plus faibles de la région. Entre les années soixante et quatre-vingt-dix, leur population augmente plus vite que celle des provinces déjà densément peuplées. Il apparaît rapidement une surpopulation par rapport à la surface agricole disponible dans les vallées (fig. 3).

Pour l'ensemble du Vietnam, la moyenne est de 1 210 m² cultivés par habitant. Mais la pression sur la terre est particulièrement forte dans les montagnes du Nord. Certaines provinces du Nord-Ouest disposent encore de surfaces rizicoles relativement conséquentes, permettant de limiter, momentanément, la pression sur la terre. Il en est ainsi pour Lai Chau où la densité moyenne reste faible (26 à 137 habitants/km²) et où la surface en cultures vivrières par habitant est encore en moyenne de 0,2 hectare par habitant. Les habitants gagnent de l'espace cultivable en construisant des rizières en terrasses à flanc de versants. Cependant, la cuvette de Diên Biên Phu est saturée et de nombreuses terres agricoles sont transformées en surfaces habitables. Les provinces du Nord-Est et de la Moyenne Région sont, quant à elles, dans une situation plus délicate avec des moyennes de 900 à 1 400 habitants/km² de surface en cultures vivrières, soit 0,10 à 0,06 hectare par habitant

9 Le riz de printemps, de mars à juillet avec un rendement moyen de 2,5 à 4 tonnes à l'hectare.

Fig. 3 – Densités de population comparées par kilomètre carré et par surface cultivée en plantes vivrières, en 1993

Haute Région			Moyenne Région et Delta		
	hab./km ²	hab./km ² cult. vivrières		hab./km ²	hab./km ² cult. vivrières
Lai Chau	26-137	416-622	Vinh Phu	395-634	941-1155
Lao Cai et Yen Bai	26-137	767-909	Ha Noi	1427-1879	1560-1778
Son La	26-137	767-909	Hoa Binh et Ha Tay	145-317	767-909
Ha Giang			Hai Hung	832-1066	767-909
et Tuyen Quang	26-137	767-909	Hai Phong	832-1066	1273-1477
Cao Bang	26-137	767-909	Thai Binh	832-1066	767-909
Bac Thai	145-317	941-1155	Nam Ha		
Lang Son	26-137	941-1155	et Ninh Binh	832-1066	941-1155
Ha Bac	395-634	767-909	Thanh Hoa	145-317	941-1155
Quang Ninh	26-137	1273-1477	Nghe An et Ha Tinh	145-317	767-909

Source : Vu Tu Lap, Taillard C. [1994].

(fig. 3). Dans ces régions, la forte proportion de reliefs calcaires et granitiques ne permet pas de construire des rizières en terrasses aussi facilement que dans le Nord-Ouest. Par ailleurs, les températures fraîches de l'hiver (jusqu'à 5 °C) et le manque d'ensoleillement limitent les capacités de production de ces rizières à une seule récolte par an (riz d'été).

Face à de telles conditions de vie et malgré les interdictions, les minorités retournent exploiter les versants à titre privé, imitées par les Kinh pourtant peu accoutumés à l'agriculture sur brûlis. Pour échapper aux contrôles et aux amendes, ils vont défricher très loin, y compris dans les communes voisines, et se désintéressent de la production collective. Inévitablement, cette situation provoque une chute des rendements coopératifs et, par là même, une perte de valeur des points de travail¹⁰. L'extension de la défriche-brûlis devient alors considérable et anarchique. Dans certaines provinces, la couverture forestière a été fortement atteinte. À Lai Chau, elle ne représente plus aujourd'hui que 10 % de la surface totale. De même, dans le district de Yen Chau (province de Son La), il ne reste que 30 % de la forêt naturelle qui couvrait, en 1960-1970, l'essentiel des terres de pente. La culture sur brûlis n'est pas seule responsable car la déforestation à vocation commerciale, pour le bois précieux, est souvent plus destructrice. Le manque de couverture forestière dans certaines régions est un facteur propice à la perte de fertilité. Les cultures sont les premières à en pâtir et les pertes annuelles relancent invariablement le processus de retour aux brûlis.

À la suite de la réunification du pays, en 1975, la situation dans les montagnes du Nord-Vietnam s'aggrave. Les aides et les priorités de l'État à l'égard de ces régions d'accueil disparaissent progressivement au profit des nouvelles zones éco-

10 Les points de travail étaient le système de rémunération durant la période collectiviste. Chaque membre de la coopérative recevait en moyenne 10 points de travail/jour avec lesquels il pouvait acheter du paddy. La valeur du point de travail était calculée en fonction des résultats de chaque récolte.

nomiques du Sud et des millions de Kinh qui y sont déplacés (*fig. 2*). En effet, la région des hauts plateaux du Centre devient le pôle de toutes les migrations et « sédentarisation » organisées au cours des trois quinquennats entre 1976 à 1990. Cette politique repose sur quatre objectifs : créer une zone tampon à la frontière cambodgienne, désurbaniser le Sud, évacuer le trop-plein de populations Kinh du delta du fleuve Rouge et fixer les minorités dites « itinérantes ». Les hautes terres de ces régions sont vastes et propices à recevoir diverses cultures industrielles telles que le thé, le café et le caoutchouc.

Les conditions de vie dans les régions montagneuses du Nord-Vietnam se dégradent alors très vite. Faute d'entretien, tous les aménagements de base réalisés dans le cadre des politiques migratoires des années soixante se détériorent rapidement. Les échanges commerciaux sont à peine assurés et les populations manquent de produits élémentaires comme le sel ou le pétrole. Elles souffrent d'un isolement de plus en plus profond lié au manque de voies de communication durables. Une première vague de retour des Kinh vers leurs terres natales a alors lieu. Aucune donnée statistique ne fait état de ce phénomène. Cependant, des enquêtes menées dans le district de Cho Don (province de Bac Thai)¹¹ montrent que ces départs ont touché, en moyenne, un quart des migrants Kinh installés dans la région. Les minorités « sédentarisées », quant à elles, restent sur place mais se déplacent quotidiennement vers des champs de brûlis de plus en plus lointains.

Le renouveau économique des années quatre-vingt-dix : quel enjeu pour les populations déplacées et sédentarisées ?

Les réformes du Khoan 100¹², puis du Khoan 10¹³, adaptées au milieu deltaïque, n'apportent guère de solutions ni de grands changements dans les régions montagneuses du Nord-Vietnam. Seule la décollectivisation des années quatre-vingt-dix, avec la déstructuration des coopératives, entraîne des modifications notoires et fait apparaître des disparités entre les régions du Nord-Ouest et du Nord-Est.

Pour les minorités « sédentarisées » ou la population Kinh déplacée dans les montagnes du Nord-Ouest, la décollectivisation est l'occasion de définir de nouvelles orientations économiques. Certaines se spécialisent dans le commerce, les Kinh notamment, d'autres dans les cultures industrielles comme la cannelle chez de nombreux Dao ou encore dans la pisciculture. Cependant, ces stratégies de développement ne touchent qu'une part marginale de la population. La culture sur brûlis et l'exploitation forestière anarchique (pour la vente du bois précieux notamment) prennent une place importante dans l'économie de cette région. Les pertes de terres agricoles, par sécheresse ou inondation, se multiplient. Ainsi,

11 Enquêtes de l'auteur.

12 Khoan : résolution votée par le comité central du Parti communiste vietnamien. C'est une forme de « contrat à deux niveaux, passé d'une part entre l'État et les coopératives, et d'autre part entre les coopératives et les paysans ». Le Khoan 100 (13 janvier 1981) est un « contrat portant sur les produits et touchant les groupes de travailleurs et les travailleurs individuels ».

13 Résolution votée le 5 avril 1988 portant sur la rénovation de la gestion économique de l'agriculture ou « système forfaitaire ».

depuis le début des années quatre-vingt-dix, le district de Yen Chau (province de Son La) perd annuellement 700 à 1 000 hectares de terres cultivables, soit quatre à cinq fois plus qu'au début des années quatre-vingt.

Dans les montagnes du Nord-Est, le renouveau politique et économique des années quatre-vingt-dix est lourd de conséquences au sein des populations qui ont participé aux politiques migratoires. Comme nous allons le voir, les adaptations de chacune sont très variées, mais beaucoup d'entre elles réhabilitent nombre de leurs habitudes ancestrales.

Les réorientations économiques des populations Kinh déplacées vers les montagnes du Nord-Est

Dans la Haute Région du Nord-Est, le rétablissement de l'exploitation familiale se concrétise par un mouvement de récupération des terres ancestrales (terres des vallées aménagées en rizières) par le groupe ethnique majoritaire (Tay). Il y a donc abandon des règles de répartition des surfaces rizicoles au prorata du nombre de bouches à nourrir par famille, ce qui laisse de nombreux paysans sans rizières ou avec des arpents de terre insignifiants.

Les Kinh déplacés trente ans auparavant dans ces régions montagneuses se retrouvent alors dépourvus de terres rizicoles, au même titre que les minorités ethniques « sédentarisées » pendant la collectivisation. Cette situation devient très difficile à vivre car, à la différence des minorités « sédentarisées », les Kinh étaient auparavant propriétaires terriens, tout comme les Tay. Certains d'entre eux préfèrent donc retourner dans leur province natale bien que, là-bas non plus, aucune terre ne leur soit rétrocédée. En effet, au moment de la décollectivisation, les terres de leur commune d'origine ont été redistribuées entre tous les membres de la coopérative créée en leur absence. Ils ne peuvent donc prétendre recevoir un lopin de terre dans une commune où ils n'ont pas participé à la vie en coopérative. Cependant, ils y retrouvent un ou deux parents avec qui ils partagent quelques lopins de terre de plus en plus morcelés. À long terme, ce retour n'est guère viable.

Les Kinh qui décident de rester dans les régions montagneuses diversifient leurs activités et tentent de racheter quelques parcelles de rizières aux familles Tay les mieux dotées. Ils héritent souvent de rizières mal placées, soit près de la rivière, à la merci des crues, soit très en amont, là où l'ensoleillement est médiocre et où l'accès est difficile pour les bêtes de trait. Ces rizières répondent rarement à leurs besoins alimentaires annuels mais les Kinh y attachent une importance particulière car elles représentent, d'une certaine manière, leur intégration au sein de la société Tay et l'acquisition d'un nouveau statut social.

Ils complètent alors leurs revenus par un commerce très varié et souvent fructueux, comme celui de l'alcool de riz ou du bois précieux. Cette spécialisation dans les activités commerciales entraîne une migration spontanée de quelques-uns d'entre eux vers les chefs-lieux de province ou de district de la région montagneuse et vers les villes commerçantes frontalières. Souvent, ils détiennent également le monopole des transports, comme celui des motos-taxis par exemple.

Enfin, d'autres sont restés sur place pour y développer le système d'exploitation VAC ¹⁴ pour lequel l'État offre des subventions. Ce système associe trois activités complémentaires à la riziculture : l'élevage, la pisciculture et le maraîchage. D'autres participent à des programmes de développement étrangers en acceptant des plants d'arbres pour développer la culture de plantes pérennes industrielles telles que la cannelle ou l'anis étoilé.

Aujourd'hui, ces exemples demeurent rares et une grande partie des Kinh parviennent à peine au niveau d'autosubsistance qui était le leur trente ans auparavant. Nombre d'entre eux pratiquent alors l'agriculture sur brûlis pour couvrir les périodes de soudure.

Toute la contradiction de la politique migratoire nord-vietnamienne apparaît ici. Le gouvernement voulait faire de ces migrants Kinh un modèle de développement auprès des minorités ethniques. En réalité, il se crée le phénomène inverse : ce sont les Kinh qui adoptent les techniques culturelles, dites « arriérées », des minorités.

Pour les minorités ethniques sédentarisées : un retour aux structures agraires traditionnelles dans un cadre de vie sédentaire

Les minorités ethniques « sédentarisées », quant à elles, ont repris leurs habitudes culturelles en produisant l'essentiel de leurs vivres sur les versants par défriche-brûlis. Là aussi, la politique gouvernementale accuse un sérieux revers.

Les minorités fixées dans les vallées ne désirent guère reprendre intégralement leur mode de vie antérieur. La vie « sédentaire » leur offre des avantages qu'elles ignoraient jusque-là, notamment l'éducation et l'accès aux produits de consommation courante. Elles maintiennent donc leur habitat dans la zone d'implantation décidée lors de leur sédentarisation et pratiquent la culture sur brûlis sur un périmètre très réduit autour du village (5 à 10 kilomètres maximum). De ce fait, la rotation des brûlis est beaucoup plus rapide que dans le cas de l'agriculture sur brûlis traditionnelle. Le temps de jachère est de plus en plus réduit (2 à 4 ans au lieu de 10 ans ou plus) et, par voie de conséquence, la régénération de la forêt est donc de plus en plus limitée. Les terres de pentes, ainsi surexploitées, sont exposées plus facilement aux risques d'érosion et de perte de fertilité.

Avec la loi foncière de 1993, le gouvernement tente de responsabiliser davantage les minorités dans la mise en valeur des terres de pente en leur allouant des parcelles de forêt. Chaque famille reçoit ainsi plusieurs hectares de terres de pente, qu'elle doit mettre en valeur et entretenir. Lorsque la parcelle est boisée, il est interdit aux familles d'y pratiquer la culture sur brûlis. Elles doivent favoriser la régénération de la forêt en y pratiquant des éclaircissements et des plantations. Si la surface reçue est une terre dénudée, il est conseillé aux familles d'y introduire des plantes industrielles (thé, cannelle, anis étoilé) et des arbres fruitiers. Mais, jusqu'à aujourd'hui, l'absence de conseils techniques et de suivi a fait échouer la plupart des essais.

14 VAC : acronyme vietnamien formé par les mots *Vuon rau* (potager/verger), *Ao* (étang piscicole) et *Chan nuoi* (élevage).

Par ailleurs, les minorités des régions montagneuses ne peuvent vivre uniquement de cultures pérennes car les revenus ne sont pas immédiats et elles ne disposent pas de ressources suffisantes pour faire face à leurs besoins journaliers. De plus, pour que le système fonctionne correctement, il faudrait que les plaines puissent approvisionner ces populations en riz et autres denrées alimentaires. Or, selon les autorités vietnamiennes, les régions deltaïques ne dégagent pas suffisamment de surplus pour pouvoir fournir les zones de montagne, situation paradoxale pour un pays désormais devenu troisième exportateur mondial de riz. À cela s'ajoute l'état désastreux des voies de communication, qui interdit un approvisionnement régulier des régions montagneuses. Par la force des choses, les paysans de ces régions sont amenés à trouver des solutions de substitution indispensables à leur autosuffisance, en l'occurrence la culture sur brûlis. Ainsi, dans la province de Bac Thai, sur quelque 28 000 personnes « sédentarisées » dans les districts de Dinh Hoa et de Dai Tu, les deux tiers vivent encore de l'écobuage.

Les résultats de la sédentarisation en vue d'enrayer la culture sur brûlis sont globalement décevants. On distingue couramment les minorités qui vivent encore totalement de la culture itinérante sur brûlis, soit près de 50 % des cas, de celles qui sont « sédentarisées » mais qui la pratiquent encore, soit environ 30 %, et de celles qui risquent d'y revenir par nécessité alimentaire, soit 20 %. Ainsi, sur la totalité des minorités sédentarisées, aucune n'a réellement abandonné la culture sur brûlis. Cependant, le « nomadisme » souvent associé à la culture sur brûlis, notamment par les autorités, devient rare. Les agriculteurs restent fixés dans les vallées et se déplacent chaque jour vers les champs de brûlis. Certains s'installent près des champs durant la période des cultures, en construisant alors une « maison du ray », sorte d'habitat secondaire souvent très rustique.

Pour favoriser la stabilisation des minorités, il faut pouvoir répondre avant tout aux besoins les plus urgents que sont l'alimentation, l'approvisionnement en eau potable et les voies de communication. La sédentarisation d'une famille coûte environ 1 000 dollars. Or, à l'heure actuelle, l'État ne peut investir que 100 dollars par famille. C'est donc une entreprise coûteuse que le Vietnam n'a pas, aujourd'hui, les moyens de mettre correctement en œuvre.

Par ailleurs, abandonner la culture sur brûlis signifie, dans la plupart des cas, pouvoir disposer d'un espace foncier approprié, d'un capital à investir pour adopter de nouvelles technologies agricoles, d'un accès au marché. Or, la majorité des minorités ethniques montagnardes ne disposent pas d'un seul de ces trois éléments. De plus, si la persévérance des minorités à exploiter les terres de pente est avant tout liée à un réel besoin de survie, il ne faut pas oublier que ce mode de production fait aussi partie intégrante de leur culture.

*

Au regard des différents rapports faisant état des résultats des politiques migratoires sur l'ensemble du Vietnam, ce sont les régions montagneuses nord-vietnamiennes qui présentent les plus mauvais résultats et les plus grandes difficultés. Aujourd'hui, dans ces régions, les plus sérieux problèmes sont liés à la croissance démographique qui, associée au manque de terres, entraîne la défore-

tation, la dégradation des bassins versants et un appauvrissement économique (dans les provinces de Yen Bai et de Lao Cai, 78 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté) et culturel des minorités ethniques.

Pendant longtemps, le Vietnam s'est contenté de déplacer des Kinh et de fixer des minorités dans les vallées afin d'atteindre des objectifs politico-économiques fixés par Hanoi et bien éloignés de la réalité. Aussi, aujourd'hui, plus de deux millions de personnes dépendent encore de la culture sur brûlis. Les populations qui peuplent les montagnes du Nord sont d'autant plus touchées que les conditions naturelles de la région sont particulièrement difficiles et qu'il perdure un manque dramatique d'infrastructures.

Ces dernières années, les programmes de redistribution de la population ont été sérieusement réduits sur l'ensemble du pays. Cependant, depuis la fin des années quatre-vingt, des migrations spontanées, internes à la zone montagneuse du Nord-Vietnam, se développent en direction de régions encore faiblement atteintes par la culture sur brûlis. Les populations quittent généralement les régions frontalières de Cao Bang, Tuyen Quang ou Ha Giang où les sommets des montagnes sont à présents couverts d'un maigre pâturage. Elles descendent vers les districts de la Moyenne et de la Haute Région dans l'espoir d'y trouver de nouvelles forêts à défricher. Cette forme de migration non planifiée est donc très dangereuse pour l'environnement. Depuis 1991, près de 2 000 personnes se sont ainsi déplacées vers la province de Bac Thai et plus de vingt familles Hmong se sont implantées sur les sommets de la commune de Xuan Lac, dans le district de Cho Don.

D'autres formes de migrations spontanées s'organisent également vers le Sud du pays. Ces mouvements migratoires ne concernent pas uniquement les Kinh des régions deltaïques pauvres mais également les minorités des régions très dégradées du Nord, qui descendent vers les hautes terres du Centre dans l'espoir d'y trouver une vie meilleure. Entre 1990 et 1994, près de 120 000 personnes ont quitté Cao Bang, 30 000, Lang Son et 25 000, Thanh Hoa. Ce sont essentiellement des Tay et des Nung qui abandonnent leurs vallées d'origine pour migrer vers les hauts plateaux de Dac Lac et de Lam Dong. Les politiques migratoires des années soixante et l'accroissement démographique qu'elles ont engendré entraîneraient-ils finalement une délocalisation de la population autochtone des régions montagneuses ? Vers quelle redistribution de sa population s'oriente alors le Vietnam ?

Cet exemple de redistribution spatiale de la population par « sédentarisation » et par déplacements de populations du delta montre bien que l'on ne modifie pas sans risques des traditions agricoles et des modes de vie, forgés par un savoir ancestral.

Aujourd'hui, le Vietnam tente de mettre en place une politique de délocalisation sur le modèle indonésien mais le risque d'une déstructuration sociale et environnementale n'est pas écarté.

BIBLIOGRAPHIE

- AN Thu [1967], « La migration des Zao vers les terres basses », *Études vietnamiennes*, 15 : 191-206.
- BOULBET J. [1975], *Paysans de la forêt*, publications de l'École française d'Extrême-Orient, CV, 146 p.
- CHALIAND G. [1968], *Les Paysans du Nord-Vietnam et la Guerre*, Paris, François Maspero, 195 p.
- CHANDA N. [1978], « Les difficultés de l'économie vietnamienne », *Problèmes économiques*, 1576 : 24-26.
- CONDOMINAS G. [1974], *Nous avons mangé la forêt de la Pierre-Génie Gôo. Chronique d'un village mngong gar, hauts plateaux du Vietnam*, Mayenne, Mercure de France, 495 p.
- CROSNIER, LHOMEL [1987], « Vietnam, mécomptes d'un socialisme asiatique », *Courrier du Vietnam* : 3-19.
- CU HOA Van [1991], « Bilan de la sédentarisation des ethnies minoritaires au Vietnam », *Études vietnamiennes*, 27 (99) : 6-15.
- DANG NGHIEM Van [1991], « La culture sur brûlis et le nomadisme », *Études vietnamiennes*, 27 (99) : 16-29.
- DANG NGHIEM Van, CHU THAI Son, LUU Hung [1986], *Les Ethnies minoritaires du Vietnam*, Hanoi, Éditions en langues étrangères, 346 p.
- DESBARATS J. [1987], « Population Redistribution in the Socialist Republic of Vietnam », *Population and Development Review*, 13 (1) : 43-76.
- GENDREAU F. [1990], « Population et développement au Vietnam », in *Intégrer population et développement*, actes de la chaire Quetelet, Louvain-la-Neuve, Academia et L'Harmattan : 759-788.
- GOUROU P. [1965], *Les Paysans du delta tonkinois*, Paris, Éditions d'art et d'histoire, 666 p.
- MA CHUONG Tho [1995], *Dê cương bài giảng về công tác định canh định cư. Cho lớp cu nhân chính trị của Học viện chính trị Hồ Chí Minh (Phân viện Hà Nội)*, Hanoi, 9 p.
- ROBEQUAIN C. [1952], *L'Indochine (Vietnam, Cambodge, Laos)*, Paris, Armand Colin, 224 p.
- QUANG Canh [1967], « Les transformations économiques des régions montagneuses », *Études vietnamiennes* (15) : 92-113.
- VU TU Lap, TAILLARD C. [1994], *Atlas du Vietnam*, Paris, Reclus-La Documentation française, 421 p.

L'immobilité forcée : la sédentarisation des nomades dans le Sud tunisien

Frédéric Sandron *

« Les différences qu'on remarque dans les usages et les institutions des divers peuples dépendent de la manière dont chacun d'eux pourvoit à sa subsistance ; les hommes ne sont réunis en société que pour s'aider à obtenir les moyens de vivre. »

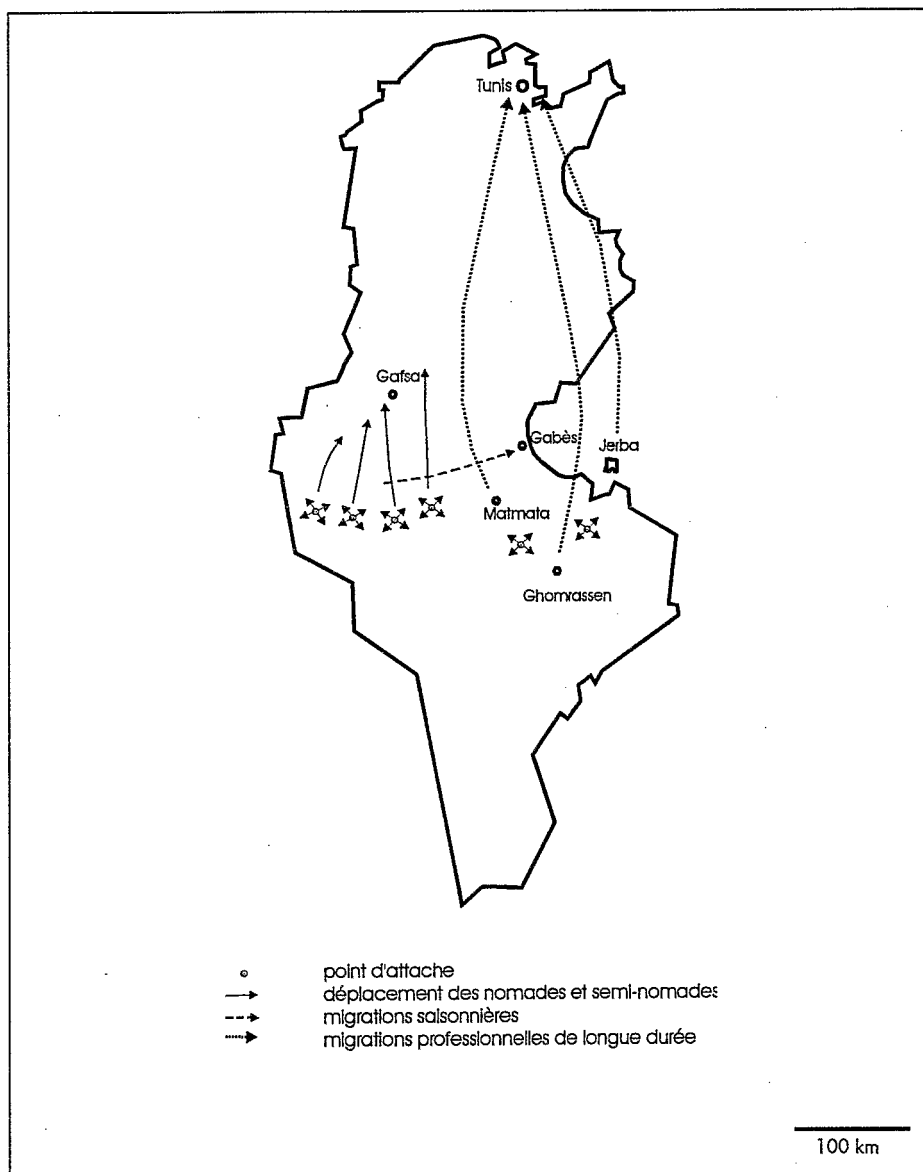
Ibn Khaldoun, XIV^e siècle

Au cours du XX^e siècle, le phénomène de sédentarisation des sociétés nomades est apparu comme universel. Il n'en reste pas moins que ses formes pratiques revêtent des aspects et des rythmes fort différents d'un pays à un autre. Une des raisons qui expliquent ces spécificités tient au rôle primordial du pouvoir central dans le déroulement du processus de la sédentarisation. De manière directe ou indirecte, pour des motifs ayant trait au bien-être des populations, au développement économique, à la fiscalité, à une politique de répartition géographique de la population, à un souci de sécurité ou à la géopolitique, les décisions des autorités politiques peuvent être d'un poids décisif dans la cessation du mode de vie nomade.

Même si elle ne présente pas la violence immédiate de certaines autres formes de déplacements massifs de populations, la politique de sédentarisation introduit néanmoins une rupture dans le mode de vie des nomades et aussi des sédentaires. En effet, il faut bien voir que, dans des conditions climatiques et écologiques difficiles, les complémentarités entre les deux types de sociétés étaient une solution de flexibilité face aux aléas que pouvait subir la production alimentaire. Un équilibre s'était créé entre sociétés nomades et sociétés sédentaires, qui aboutissait à un système d'échange économique efficient. L'introduction de mesures politiques visant à remettre en cause le mode de vie nomade ne peut donc se faire qu'au détriment du système dans son ensemble et débouche sur des modifications profondes à l'intérieur des sociétés nomades. Ces transformations sont aussi perçues dans les nouvelles relations avec les sociétés sédentaires et ont des répercussions importantes sur le milieu écologique des anciens lieux de nomadisation et des nouveaux espaces d'accueil. Ce sont ces points que nous allons approfondir en analysant le processus de sédentarisation qui s'achève aujourd'hui dans le Sud tunisien.

* Démographe, ORSTOM, El Menzah, Tunisie.

Fig. 1 – Mobilité traditionnelle dans le Sud tunisien (avant le XX^e siècle)



Le mode de vie nomade : passé et transition

Le système nomade (fig. 1)

Au XIV^e siècle, Ibn Khaldoun décrivait la dualité qui existait entre la société sédentaire et la société nomade en élaborant une théorie historique dans laquelle la civilisation urbaine émergeait de la civilisation rurale et de la civilisation bédouine (*oumran badaoui*). Si la tendance à l'urbanisation est actuellement

générale, en revanche, le processus n'est ni linéaire ni irréversible. L'exemple du territoire tunisien est frappant à cet égard. Sous les Romains et pendant les premiers siècles des dynasties arabes, la Tunisie, alors Ifrikia, jouissait d'une certaine prospérité dans le cadre d'une économie sédentaire, rurale et urbaine. Un pouvoir central fort veillant sur l'ordre et la sécurité, l'intégration de la région à un espace géo-économique plus vaste, l'importance des travaux hydrauliques et donc de l'agriculture semblent être les caractéristiques communes aux civilisations romaines et arabes jusqu'au haut Moyen Âge, qui peuvent expliquer la prédominance de la sédentarisation en Ifrikya [Attia, 1977]. À partir du XI^e siècle, un pouvoir affaibli et des querelles de dynastie favorisèrent l'entrée dans le pays d'une tribu venue d'Égypte, les Beni Hilal, réputés pour troubler la sécurité dans leur région. Ceux-ci n'auront aucun mal à chasser les représentants du pouvoir de la capitale Kairouan. À partir de cette époque et pendant huit siècles, privés de sécurité et d'irrigation, les steppes du centre et les espaces désertiques du Sud de la Tunisie vont connaître un mode de vie majoritairement nomade.

Parmi ces tribus nomades, on distingue les « véritables » nomades, caravaniers éleveurs de chameaux, des semi-nomades, éleveurs d'ovins et de caprins. Les premiers transportent des marchandises, parfois d'Afrique noire jusqu'aux grandes villes oasiennes. Les seconds, plus nombreux, consacrent la majeure partie de leur activité à rechercher des pâturages pour les troupeaux qui constituent souvent l'unique richesse de la famille. De manière complémentaire mais marginale, lorsque les précipitations le permettent, les semi-nomades s'adonnent à l'agriculture céréalière autour d'un point d'attache vers lequel ils reviennent régulièrement.

La caractéristique principale de l'organisation des sociétés nomades en Tunisie est leur référence tribale. Un lien social et économique très fort unit les individus à la famille, les familles à la fraction, les fractions à la tribu. Ce n'est pas un terroir ni un espace qui définit une tribu mais la généalogie supposée. Au sein d'une tribu, on se réclame d'une communauté d'ancêtres, réels ou fictifs, plutôt qu'à des assises terriennes. Le premier corollaire de cette appartenance à un groupe est une référence constante à l'honneur de la tribu, qui surpasse les intérêts individuels. Le second est l'existence d'un puissant système d'entraide, social et économique, entre les membres de la tribu. En l'absence d'une forte organisation agricole, hydraulique et économique, dans un contexte climatique et écologique difficile (steppes et désert de climats semi-aride et aride), la famille nucléaire n'est en effet pas à même d'assurer son autosubsistance sans ce système de solidarité collective. L'esprit communautaire (*açabiya*) est donc la notion clé pour comprendre le fonctionnement de la tribu. Des conseils des notables (*miyad*) prennent les décisions, arbitrent les conflits et assurent le bon fonctionnement de la vie collective. Cependant, il ne faut pas idéaliser ce modèle et le confondre avec une hypothétique société parfaitement égalitaire. De fortes inégalités internes existent au sein des tribus, que ce soit au niveau des lignages ou à celui des « grandes familles » (*lahmat*) [Baduel, 1984]. Il faut davantage souligner dans ce schéma que l'unité tribale est le centre de décision ultime des sociétés nomades et semi-nomades tunisiennes.

Si la tribu nomade est une entité autonome, cela ne signifie pas pour autant qu'elle pratique une économie autarcique. Au contraire, la société nomade a développé avec la société sédentaire une complémentarité économique qui les rend dépendantes l'une de l'autre. Les nomades proposent des produits de l'élevage (viande, laine, beurre) ou des produits divers acquis lors de déplacements en échange de produits de l'oasis (dattes) ou des villes (sucre, café, thé). Au gré des associations, des tribus nomades peuvent assurer aussi une fonction de protection auprès des paysans (*fellahs*) de l'oasis contre les razzias des tribus nomades ennemies. Nomades et sédentaires partagent donc des liens d'intérêts économiques et il ne faut pas perdre de vue l'ambiguïté de cette relation qui, d'un côté met en avant le caractère d'osmose économique des deux types de sociétés, de l'autre se focalise sur leurs antagonismes et sur l'insécurité que certaines tribus nomades font peser sur les sédentaires.

On retrouve souvent dans la littérature cette ambivalence, voire cette incertitude, sur les réalités des modes de vie nomades. La force des liens avec les sédentaires, le degré d'ouverture à l'échange économique, la propension belliqueuse des nomades sont autant de questions dont les réponses sont en général apportées par des observateurs extérieurs à ces sociétés (sédentaires, citadins, colonisateurs). La partialité de leurs jugements et leurs intérêts en jeu face aux tribus nomades ont fait émerger un ensemble de mythes et d'idées simplistes qui ne rendent pas toujours bien compte de la complexité du fonctionnement de ces sociétés [Albergoni, 1990 ; Bernus, 1990].

Le point essentiel que nous pouvons retenir de cette brève introduction est que le mode de vie nomade est une forme d'organisation économique et sociale [Filali, 1966], basée sur des règles de conduite individuelle et sur des modalités précises de gestion de la ressource. Il faut aussi souligner l'absence d'un simple déterminisme géographique ou climatique sur l'adoption d'un type de mode de vie. Aux mêmes endroits, la vie sédentaire a prévalu pendant plus de dix siècles puis a laissé la place à la vie nomade et semi-nomade pendant huit siècles. Des conditions historiques et politiques expliquent cet état de fait. Comme nous le verrons, la réapparition d'un pouvoir central fort à partir du XIX^e siècle va de nouveau affecter le mode de peuplement de la Tunisie.

L'affaiblissement historique et conjoncturel des sociétés nomades

Le XIX^e siècle aura marqué une étape importante dans la déstructuration de la société bédouine tunisienne. À plusieurs reprises, de longues périodes de sécheresse rendent exsangues les populations nomades, frappées par la famine et les épidémies. Parallèlement, la situation économique du pays se dégrade, l'endettement ne cesse de s'accroître et les autorités, sous domination turque, instaurent de nouveaux impôts pour renflouer les caisses de l'État. Ne pouvant faire face à tous ces fléaux, les tribus nomades furent à l'origine d'une grande révolte en 1864. Mais les conditions de précarité et de pauvreté étaient telles que ce sont surtout les nombreuses razzias des nomades qui marqueront les mentalités pendant longtemps.

Les nomades souffriront de l'arrêt du commerce caravanier. Ils seront impuissants face à l'insertion croissante de l'économie tunisienne dans un système d'im-

portation de produits manufacturés d'Europe, ce qui créera une rupture des liens économiques traditionnels avec les zones sédentaires, notamment urbaines. Ponctionnées lourdement par une fiscalité centralisée dont elles ne retirent aucun bénéfice, qui plus est en période de conjoncture climatique particulièrement défavorable, les sociétés bédouines ne sortiront pas indemnes de cette première moitié du XIX^e siècle. Malgré cela, en 1860, Ganiage [1966] estime que les populations nomades tunisiennes (600 000 individus) sont supérieures aux populations sédentaires (500 000 individus).

Mais le mouvement général de déstructuration des sociétés nomades est à l'œuvre, en Tunisie comme partout ailleurs [Bourgeot et Guillaume, 1986]. Le système du nomadisme et ses dynamiques internes ne paraissent pas pouvoir résister aux nouvelles conditions de production. Et surtout, une politique de sédentarisation va précipiter ce processus.

La politique de sédentarisation

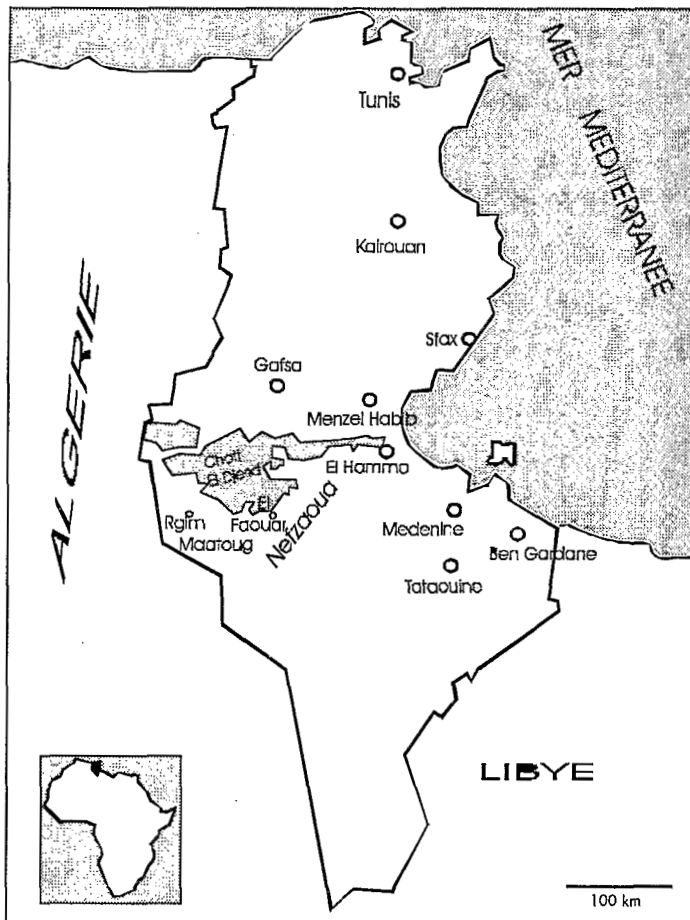
La politique de sédentarisation sous le Protectorat français

Après trois siècles et demi de gouvernement ottoman, le territoire tunisien passe sous le Protectorat de la France en 1881. Les nouvelles autorités au pouvoir prendront une série de mesures et d'orientations qui, explicitement et implicitement, vont tendre vers la fixation des nomades, dont l'existence fuyante apparaît aux responsables politiques comme incompatible avec une autorité centrale forte. Le problème de la sécurité des sédentaires est ainsi évoqué. Selon Ganiage [1959], entre 1860 et 1880, le brigandage des tribus Ouled Yacoub et Beni Zid créait encore dans le Sud tunisien un climat d'insécurité. Au sujet de la politique de sédentarisation de la tribu Ghrib, l'officier Moreau assimilait clairement stabilité et sécurité [Kassah, 1989 b].

Réputation belliqueuse des Bédouins, difficulté de contrôler leurs déplacements, peur de l'insoumission, contrôle du territoire, mise en place d'une politique agricole sont quelques-unes des motivations à une politique de sédentarisation. Cet objectif de fixation de la population nomade sera une priorité des vingt premières années du Protectorat afin de mieux asseoir la politique de colonisation. La légitimité de cette politique portait sur les apports respectifs de la sédentarisation et d'une politique agricole intimement liées [Lahmar, 1994].

Cette politique de sédentarisation revêtra des formes diverses. En premier lieu, une politique administrative est mise en place. « Occuper le pays, rallier les populations bédouines et les soumettre à l'impôt, faire respecter le territoire tunisien et préparer une délimitation frontalière » en sont les principaux objectifs assignés [Martin, 1993]. En 1901, a lieu une première délimitation des terres collectives. En 1910, chaque tribu va être en quelque sorte assignée à résidence : la population est divisée en sept groupes principaux, à la tête desquels des *khalifas* sont nommés, et en six groupes secondaires dirigés par des *cheikhs*. Un tracé rigoureux des frontières des territoires des tribus et l'intégration du désert à l'État vont déstructurer l'espace bédouin, fait de souplesse dans les limites pour contrecarrer l'aléa climatique. Le Sud devient un territoire militaire et les jeunes nomades vont devoir se plier à la conscription. Les déplacements des nomades sont contrôlés par

Fig. 2 – Villes principales



les militaires et les frontières sont étroitement surveillées. Devant l'exiguïté de l'aire de nomadisme, au début du ^{xx}e siècle, seuls les membres de la tribu Ghrib demeurent de véritables nomades, les autres tribus étant composées de pasteurs semi-nomades. En outre, la mise en place d'un nouveau système de gestion administrative des affaires locales va faire perdre ses prérogatives au chef de la tribu.

Les autres mesures prises en faveur de la fixation des populations sont plus incitatrices que coercitives. Par exemple, la création de petites agglomérations autour d'infrastructures de base et de marchés ruraux (*souks*) va permettre le regroupement de populations nomades autour de ces pôles. C'est ainsi que sont nées les villes de Médenine, Ben Gardane et Tataouine dans l'extrême Sud du pays [Abaab, 1986] (fig. 2). La colonisation crée aussi des opportunités d'emploi. La découverte de gisements de phosphates dans la région de Gafsa a ainsi permis l'entrée de nomades dans le système salarial.

Pour inciter les nomades à se sédentariser, il fallait qu'ils puissent tirer leurs revenus d'une économie locale suffisamment rentable. C'est dans cet esprit

qu'une série de forages fut entreprise dans tout le Sud. Dès 1889, des prospections hydrauliques et des forages permirent l'installation de nomades autour de périmètres irrigués. Durant la période du Protectorat (1881-1956), ce sont 134 forages qui furent créés dans le Sud, permettant aux Bédouins de devenir des *fellahs*, des oasiens, des cultivateurs de dattes.

À côté de la politique de l'eau, celle de la terre fut l'autre bras armé de la sédentarisation. Le système traditionnel du nomadisme s'appuyait sur des règles et coutumes quant à l'utilisation des terres de parcours. Le statut de ces terres est très complexe, c'est davantage un droit d'usage que les tribus possédaient sur elles qu'un véritable titre de propriété. Les limites de ces terres de parcours étaient fluctuantes au gré des alliances, des négociations, des conflits ou des accords réciproques entre tribus ou fractions en fonction des conditions du moment. La flexibilité du système du nomadisme repose en grande partie sur la possibilité d'assurer le pâturage des bêtes quoi qu'il advienne. C'est ainsi qu'au cours des années de sécheresse, les pasteurs se dirigeaient avec leurs troupeaux vers le Nord du pays, doté d'un climat moins aride.

Un des premiers « casse-tête » des autorités coloniales a été de comprendre le statut précis de ces terres dites « collectives ». Une bataille d'experts juridiques s'engagea, les uns décrétant que la propriété des terres collectives va à la tribu qui y nomadise, les autres lui accordant seulement un droit de jouissance. Selon la loi musulmane, la terre appartient à celui qui la vivifie, qui la met en valeur. Mais ce droit n'est pas immuable. Non vivifiée, la terre redevient un bien commun. Sous des climats arides, la terre n'a pas de valeur en elle-même, seul le troupeau importe pour le nomade, et en milieu oasien, c'est sur l'eau que l'on détient des droits de propriété.

Après d'interminables débats juridiques, un découpage administratif des terres fut entrepris dans un premier temps, puis une procédure d'attribution privative a eu pour objet de redistribuer ces terres qui ne seront donc désormais plus l'apanage de la tribu. À l'issue de cette procédure, qui n'a pas été menée complètement à son terme, tout au moins dans le Sud du pays, les nomades ne sont pas sortis gagnants. Tout d'abord, l'annexion par les colons et les gros propriétaires des terres du Nord, vouées à une céréaliculture mécanisée, a rompu l'équilibre des déplacements Sud-Nord des nomades, désormais interdits dans ces zones. Ensuite, la complexité, la durée et le coût des procédures juridiques d'attribution des terres n'ont pas favorisé les Bédouins, majoritairement analphabètes et pauvres, pas toujours suffisamment informés des enjeux. Enfin, une fois dépossédés de leurs terres, ils se sont vu proposer des contrats de métayage, faisant d'eux des employés agricoles. Dans l'arrière-pays de Sfax, Lahmar [1994] montre comment les contrats de *mgharsa* (mise en valeur des terres d'un propriétaire en contrepartie à terme du gain de la moitié du terrain) permettaient aux Bédouins de rester sur leurs terres sans se tourner vers une prolétarianisation urbaine tant redoutée.

Les résultats de cette politique de sédentarisation des autorités coloniales est le suivant : en 1881, les nomades représentent la moitié de la population du Sud tunisien, en 1956, ils en représentent le quart. Cette proportion va diminuer très vite après les mesures prises par le nouveau gouvernement de la Tunisie indépendante.

La politique de sédentarisation après l'indépendance

En 1956, le président Bourguiba impulse une politique globale qui vise à constituer un État fort et moderne. Pour lui, le tribalisme et le nomadisme sont incompatibles avec cet objectif. Sa politique et ses discours le rappelleront à maintes reprises. À propos des nomades, il déclarera :

« Cette population isolée, qui vit dispersée dans ces étendues désertiques, et qui sans doute ignore jusqu'au nom du gouverneur. À part quelques randonnées au marché hebdomadaire, qu'il leur arrive d'effectuer de temps à autre, ces gens poursuivent depuis des siècles une existence solitaire en marge du reste de la nation. Ils échappent systématiquement à toute action gouvernementale qui vise à renforcer l'unité nationale. Ils font bande à part et donnent l'impression de ne pas appartenir à la collectivité tunisienne. » [Attia, 1977 : 585.]

Cette orientation se traduira dans les faits par une politique de fixation des Bédouins très volontariste, qui portera rapidement ses fruits. Deux mesures directes vont accélérer le processus. Ce sont les mêmes que les autorités coloniales avaient prises mais elles sont appliquées dorénavant de manière systématique et avec des moyens plus conséquents. Elles concernent les politiques de l'eau et de la terre.

La création de nouveaux forages profonds et l'équipement des oasis en moto-pompes permettent de créer des îlots de verdure *ex nihilo* dans le désert. Les oasis s'étendent sur le territoire du Sud, permettant à la fois un quadrillage de l'espace et un peuplement des zones frontalières. Les nomades sont très attirés par ce nouveau mode de vie, apparemment plus facile et plus sûr. Il est vrai que la culture de la datte, et en particulier de l'espèce *deglet nour*, permet de tirer des revenus substantiels de l'exportation, le produit étant très apprécié des consommateurs européens. La demande de parcelles est telle que l'État doit créer des nouveaux périmètres irrigués à un rythme soutenu. Dans la région du Nefzaoua (Sud-Ouest), le nombre de palmiers dattiers est ainsi passé de 160 000 pieds en 1882 à 772 000 pieds en 1975 [Baduel, 1979] (fig. 2).

Le projet de création de l'oasis de Rgim Maatoug, dans le Sahara, à la frontière algérienne, visait à sédentariser les derniers nomades Ghrib. Il a commencé en 1977 et est considéré comme le dernier projet de fixation de ces populations.

Parallèlement à cette politique oasienne, le gouvernement mit en place une politique de privatisation des terres, la propriété s'avérant le meilleur moyen de fixer et de contrôler les nomades. Après l'échec collectiviste des années soixante, les années soixante-dix marquèrent donc le début de cette vaste entreprise d'attribution de terres en vue de leur privatisation. En 1973, « la liquidation progressive des terres collectives » est le mot d'ordre donné par le ministère de l'Agriculture. Le conseil de gestion, élu pour mener cette opération à bien, remplace les chefs de famille dans leurs prérogatives sur la terre. En divisant les terres collectives et en attribuant des titres de propriété individuelle, en permettant parallèlement l'accès au crédit des nouveaux propriétaires, c'est un affaiblissement des solidarités tribales qui s'ensuit. Cette politique de privatisation a été très largement suivie comme l'illustre l'exemple (non isolé) suivant : alors qu'au début du siècle, le territoire de la tribu des Beni Zid est collectif à 78 %, en 1979, seules 5 % des terres sont encore collectives [Baduel, 1984].

S'il y eut une volonté explicite de sédentarisation des nomades, il est difficile de déceler quelles mesures furent prises dans cet objectif parmi celles, plus générales, visant à une amélioration des conditions de vie des populations. Parmi ces dernières, la création d'infrastructures nombreuses dans les régions du Sud a amplement favorisé le mouvement de fixation. Comme toute autre population, les nomades souhaitaient dépasser le stade de l'autosubsistance et bénéficier des services de santé, d'éducation et de l'accès au *souk*. La création des pensions de retraite, d'un marché du crédit, les subventions de l'État aux populations démunies les années de mauvaise récolte ont été des facteurs incitateurs à une sédentarisation qui permet désormais l'intégration à un système socioéconomique plus vaste. Les institutions nomades traditionnelles gérant le risque et les aléas ont été supplantées par d'autres institutions mises en place par l'État.

Pour conclure sur le déroulement de la politique de fixation des nomades depuis l'indépendance, on peut mentionner qu'elle a été d'abord une démarche administrative et semble avoir considéré l'objectif de sédentarisation comme une fin en soi. Ensuite, la construction économique, sociale et politique du pays a mis en valeur les aspects positifs de cette sédentarisation sur le niveau de vie des populations concernées. Dans le cas du Sud tunisien, la politique de sédentarisation n'a pu être menée à son terme que lorsque les populations nomades eurent conscience des avantages, réels ou espérés, que la sédentarisation leur apportait. À cet égard, la quasi-disparition des nomades – 2 820 ménages en 1966 dans le Sud tunisien, environ 200 ménages en 1984 [Kassah, 1989 a] – est évocatrice. Mais un tel bouleversement dans le mode de vie des populations ne se fait pas sans répercussions humaines et écologiques.

L'impact de la sédentarisation

De nouveaux rapports sociaux

Avec la sédentarisation, les unités économiques et sociales ont changé. La famille conjugale est devenue une structure de décision autonome. Les liens avec la famille élargie, s'ils ne sont pas rompus, sont amoindris. L'économie d'autosubsistance a fait place à une économie productive insérée dans un système local ou régional. Au cours de cette transformation, Lahmar [1994] indique que ce sont sans doute les plus pauvres des nomades qui ont impulsé cette autonomie, obligés qu'ils étaient de se faire embaucher comme métayers, salariés agricoles ou ouvriers dans les mines de phosphate, rompant ainsi les liens organiques avec la tribu. Les nouveaux liens sociaux que l'on tisse éloignent de la famille élargie. On ne fréquente plus les membres de la famille mais les compagnons de travail, ceux rencontrés au cours d'alphabétisation, aux réunions sur l'éducation agricole, aux réunions de la cellule du Parti [Louis, 1979].

Au sein de la tribu, la sédentarisation ne semble pas avoir beaucoup remis en cause les hiérarchies initiales. L'appropriation des terres de parcours par vivification s'est faite sur la base du rapport de forces qui existait au moment de la mise en culture de ces terres. Ceci ne s'est pas réalisé sans heurts, que ce soit pour la délimitation des territoires ou leur privatisation, les familles se livrant à une compétition interne pour l'obtention de terres. Ce fut un des modes d'affaiblissement

des structures tribales [Chaize-Auclair, 1996]. Au cours de ce processus, les groupes les plus puissants se sont approprié les meilleures terres ou les plus vastes selon les cas. Ces groupes qui possédaient des troupeaux importants ont pu accumuler un capital de départ en revendant les bêtes, pour racheter des terres ou investir dans du matériel agricole. Les individus en marge de la notabilité dans les tribus n'ont pas ou peu eu accès aux termes des transactions. Dans ces conditions, la position sociale et les conditions économiques de chacun au moment de la fixation a été un facteur de réussite ou non de la sédentarisation au niveau individuel. Les destins des Bédouins ont donc été fort variables selon ce critère..

Hors de la tribu, les nomades ont dû apprendre à vivre avec les sédentaires de longue date, ce qui ne fut pas sans poser des problèmes d'intégration. De par leur mode de vie évocateur d'une certaine liberté, les nomades se plaçaient eux-mêmes au sommet de la hiérarchie de l'honneur, tandis que les sédentaires étaient plutôt enclins à les considérer comme des rebelles barbares. Lorsqu'ils arrivaient dans des zones sédentarisées, les anciens nomades étaient souvent employés chez les propriétaires agricoles ou bien formaient des réseaux dans les quartiers populaires des grandes villes où ils entraient dans un système de prolétarianisation. Arrivés dans un monde nouveau, ils ont parfois été pris de court lorsque les incitations étatiques leur étaient adressées. Par exemple, dans le Sud-Est du pays, des populations sédentaires (Jebalia, Jerbiens, Accara) ont profité des avantages de la privatisation pour devenir les pionniers de la mise en valeur agricole de la région [Abaab, 1986].

Impacts écologiques

Dans les régions steppiques, la fixation des populations nomades a entraîné une modification profonde de leurs rapports à la terre. Les perspectives de privatisation leur ont fait attribuer à la terre une valeur pour elle-même, alors qu'elle n'en avait auparavant que comme support à l'alimentation du bétail. La politique de privatisation des terres, que ce soit sous l'époque coloniale ou depuis l'indépendance, a donc été largement suivie et, selon le principe que la terre appartient à celui qui la met en valeur, de nombreux pasteurs plantèrent ou semèrent des terres de parcours, pratiquant ainsi la stratégie du « fait accompli ». Les lois foncières de privatisation des terres collectives mises en application au milieu des années soixante-dix se sont en effet appuyées, une dernière fois, sur le principe du droit d'usage, lui-même pilier du droit foncier pendant des siècles. Des comités de gestion, dont nous avons déjà fait mention, sont chargés alors de régler les inévitables conflits liés au passage d'une législation foncière de logique tribale ou communautaire à une législation foncière de type contractuel et privé.

Malheureusement, eu égard au climat et à la sécheresse qui règne régulièrement pendant plusieurs années successives, la vocation de ces terres ne semble pas propice à l'arboriculture ou à la céréaliculture. Auparavant, les nomades les cultivaient uniquement lorsque la pluie était suffisamment tombée. Puis, ces écosystèmes, qui reposent sur un équilibre écologique fragile, ont subi des mises en culture intensive dont l'objectif principal pour chacun était de délimiter et marquer son territoire. La conséquence de cela est l'apparition de phénomènes de

désertification, liée à l'érosion éolienne que facilitent les labours et à la disparition de la végétation steppique qui ne fixe plus la terre au sol.

Dans les zones oasiennes, nous avons vu que la fixation des nomades s'était faite par la création de nouveaux forages, particulièrement après les années cinquante. La réussite de cette opération a obligé les pouvoirs publics à multiplier le nombre de ces forages mais les disponibilités en eau sont limitées et il a fallu disperser les nouvelles oasis. Le problème qui se pose alors est que les plus lointaines d'entre elles (Rgim Maatoug par exemple) ne rencontrent pas le succès escompté et les anciens nomades préfèrent s'installer en périphérie des oasis existantes, dotées d'une infrastructure plus importante, en creusant des puits eux-mêmes. Effectuées de manière anarchique, ces créations de périmètres illicites ont des répercussions négatives sur les débits artésiens des périmètres officiels et l'ensemble est menacé à moyen terme. La position des pouvoirs publics est délicate car l'interdiction de ces pratiques serait perçue comme contradictoire avec la politique de sédentarisation.

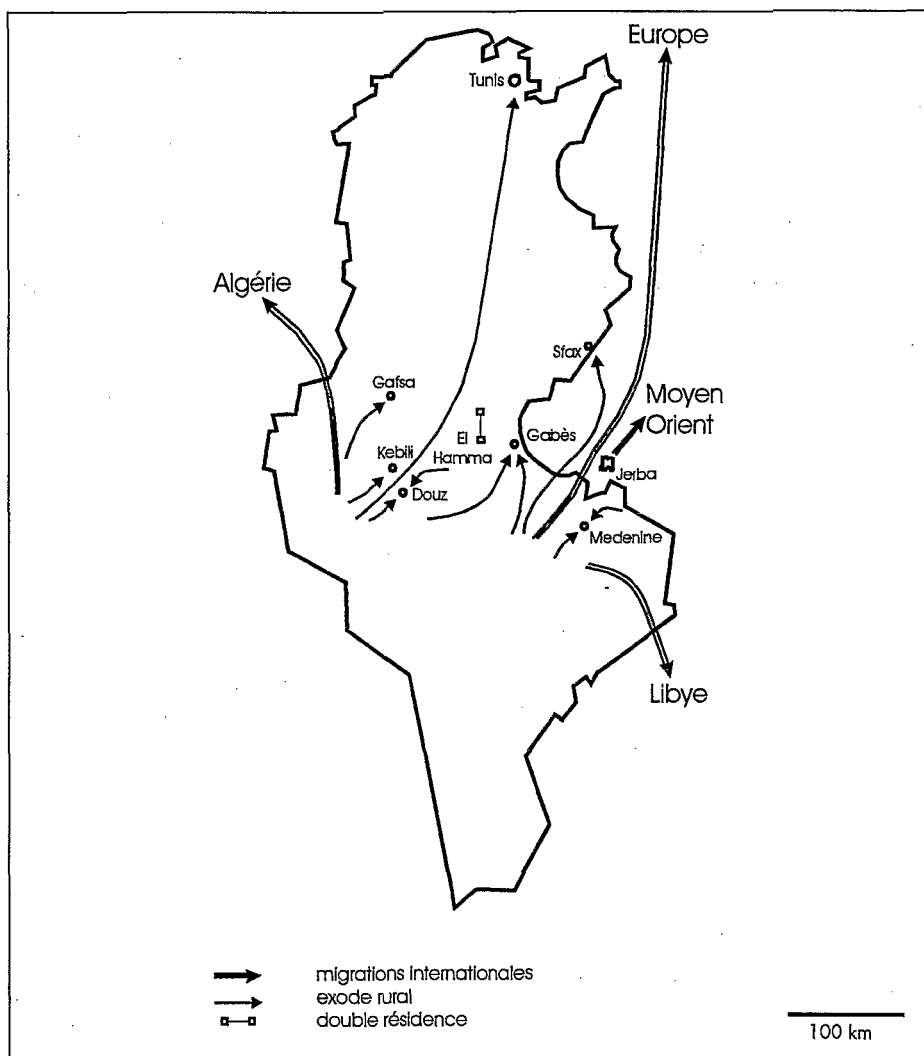
Il existe un autre type de répercussions écologiques sur la ressource en eau. En effet, parmi les nouveaux forages, certains puisent dans les nappes profondes (plus de mille mètres) et fossiles du Sahara. Ces forages sont coûteux et, de surcroît, ils épuisent les ressources en eau.

Enfin, dernier point, le comportement énergétique des anciens nomades, nouvellement oasiens, se traduit parfois par une dégradation des ressources ligneuses autour des oasis. Sur cet aspect, Auclair et Zaafouri [1996] montrent que la quasi-totalité du bois de feu consommé dans l'oasis d'El Faouar, à la lisière du Sahara, provient de la steppe environnante. Certains font même du ramassage du combustible une activité lucrative. À cet effet, ils partent plusieurs jours dans le Sahara à la recherche de ligneux, renouant ainsi avec le désert. Les auteurs concluent sur le fait que la politique de sédentarisation a été victime de son succès et que « les ressources naturelles paient en quelque sorte le prix de la paix sociale ».

Les nouvelles stratégies des ex-nomades

La pluriactivité comme nouvelle gestion de la précarité

Sédentarisation et intégration ne sont pas synonymes. À cet égard, la participation des anciens nomades à l'économie moderne reste problématique. Confrontés à des problèmes d'intégration avec les sociétés sédentaires, ils ont peu accès aux facteurs de production et notamment aux facteurs de production agricole [Kassah, 1989 a]. Dans le cas du milieu oasien, les droits de propriété sur les tours d'eau se transmettent de génération en génération et les nouveaux venus ne peuvent pas vraiment prétendre jouer un rôle prépondérant dans l'économie locale. Il n'y a que dans le cas d'oasis créées spécialement pour les nomades que ceux-ci purent tirer leur épingle du jeu. Mais trente ou quarante ans après leur installation, les superficies des parcelles diminuent au gré des transactions et des héritages et ne permettent plus un revenu suffisant pour faire vivre la famille. Le problème est identique dans les steppes pour les propriétaires dont les terres, sans irrigation, ne peuvent être cultivées que quand la pluviosité le permet, c'est-à-dire une fois tous les cinq ans en moyenne.

Fig. 3 – Mobilité contemporaine dans le Sud tunisien (depuis l'indépendance en 1956)

Face à ces difficultés d'insertion économique, les anciens nomades ont gardé souplesse et flexibilité en développant des stratégies de pluriactivité. On peut conjecturer que les solidarités familiales jouent à cet égard encore un rôle important, que ce soit pour la constitution de filières et de réseaux ou bien pour la redistribution des revenus, au moins au sein de la famille nucléaire. C'est ainsi qu'une minorité profite de l'engouement pour le tourisme saharien, certains continuent une petite activité d'élevage, trouvent des emplois urbains, tirent profit des ressources naturelles en pratiquant le charbonnage ou se font employer à la journée par l'administration en effectuant des travaux de protection de l'environnement. Mais surtout, les ex-nomades pratiquent une nouvelle forme de mobilité.

Une nouvelle forme de mobilité

Durant les dernières décennies, la région du Sud tunisien a connu une pression démographique importante qui est liée à une phase de la transition démographique dans laquelle la mortalité baisse et la fécondité reste élevée. La sédentarisation des populations nomades a entraîné elle aussi une pression démographique sur des milieux écologiquement fragiles. Si l'on ajoute que le développement économique du Sud reste faible, il n'est pas étonnant dans ces conditions de constater une forte émigration (fig. 3). Ressources écologiques et ressources économiques rares, peu de possibilité d'intensification, la sédentarisation des nomades passa donc en partie par un exode massif [Seklani, 1976].

Une émigration forte vers la capitale, Tunis, vers l'Europe ou la Libye a caractérisé la société nomade du Sud. Dans le cas de l'oasis de Jemna, Baduel [1979] estime qu'en 1976, 45 % de la main-d'œuvre masculine se trouve à l'étranger. Sur l'ancien territoire de la tribu des Beni Zid (Sud-Est), c'est un phénomène de double résidence que l'on observe. Les anciens nomades possèdent en effet des terres et une maison dans la région steppique de Menzel Habib et une autre maison à El Hamma, centre urbain distant d'une cinquantaine de kilomètres. Selon les conditions climatiques, soit les terres sont emblavées et les habitants sont présents, soit les terres sont nues et les maisons vides. Seuls ceux qui ont continué leurs activités d'élevage restent. Notons que les phénomènes d'émigration et de double résidence sont des formes particulières de mobilité mais n'ont rien à voir avec les modes de déplacement nomade traditionnel.

L'intégration des nomades s'est donc faite en partie de manière négative, puisqu'ils ont été confrontés aux mêmes conditions de précarité que les sédentaires de longue date et ont donc dû adopter les mêmes solutions qu'eux : l'émigration. Liée à des transferts de revenus familiaux, témoin d'une solidarité encore présente, cette émigration permet au Sud tunisien de conserver une population nombreuse en dépit de conditions économiques et écologiques très difficiles.

Cette dernière remarque nous incite à poser la question suivante : la migration est-elle une source de consolidation des structures tribales ou bien source d'affaiblissement de ces structures ? La réponse, on s'en doute, ne sera pas tranchée. Si l'on considère le nomadisme comme une forme particulière d'organisation économique, alors il faut voir quel est le statut de la migration censée la suppléer. Soit la migration s'est institutionnalisée [Guilmoto et Sandron, 1997] et est devenue un nouveau mode de production de richesse communautaire, auquel cas elle peut maintenir voire renforcer les structures tribales, soit elle est sporadique, secondaire dans la logique collective productive, et on peut conjecturer que, par un effet d'isolement physique et de rationalité individuelle, elle affaiblit les solidarités tribales. C'est donc à une multiplicité d'analyses locales qu'il faut se livrer pour répondre précisément ; mais mentionnons que les deux situations coexistent dans la Tunisie contemporaine. Dans certaines régions ou villes, des réseaux migratoires très bien organisés, conjugués à un envoi d'une part du revenu du migrant à la communauté locale, perpétuent cette logique collective. Dans d'autres zones, les logiques migratoires sont élaborées davantage au sein de la famille nucléaire et affaiblissent en fin de compte les liens traditionnels avec la famille élargie ou les structures hiérarchiques supérieures.

*

Alors qu'ils représentaient la moitié de la population il y a un siècle, les nomades tunisiens ont aujourd'hui quasiment disparu. À l'aube de l'an 2000, dans les campagnes, on aperçoit parfois une famille sous une tente berbère qui garde un troupeau, ne lui appartenant généralement pas, et qui se déplace au gré des emplois de bergers qu'elle pourra trouver. Succès, donc, en termes d'objectif de la politique de sédentarisation.

En revanche, l'intégration ne s'est pas toujours faite avec bonheur. L'état de dépendance du monde rural des anciens nomades, lié à la subvention de l'économie locale par des revenus venant des villes ou de l'étranger, rend fragile et factice cette apparente réussite [Baduel, 1979]. Bien que la situation de certains se soit nettement améliorée, notamment pour les bénéficiaires de périmètres irrigués en milieu oasien, une majorité d'anciens nomades ont connu les mêmes problèmes que les sédentaires, à savoir l'épuisement des ressources en eau, le morcellement des terres, la faible intensité en capitaux de l'exploitation agricole. Cette situation fait dire à certains que les nomades sont devenus maintenant sédentaires et qu'il faut penser les problèmes en termes généraux, dans le cadre de l'économie nationale [Kassah 1989 a]. Rien n'est moins sûr, la sédentarisation est encore récente. L'ex-nomade, s'il est maintenant fixé, bénéficie d'une culture séculaire du nomadisme qu'il ne sera pas facile d'évacuer en l'espace d'un décret. Jusqu'à quand le nomade sera-t-il un « orphelin entre deux mondes » [Louis, 1979], celui du passé où il ne peut plus vivre et celui de l'avenir pour lequel il n'est pas préparé ?

Et justement, pour l'avenir, dans la continuité de la politique de sédentarisation, la question qui se pose aux pouvoirs publics est maintenant la suivante : comment concilier des impératifs de développement régional harmonieux en termes économiques et en termes de peuplement (fixation) avec un souci de préservation des ressources naturelles et de l'environnement dans une région écologiquement fragile ?

BIBLIOGRAPHIE

- ABAAB A. [1986], « Mutations socioéconomiques de la Jeffara orientale (Sud tunisien) », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 41-42 : 327-338.
- ALBERGONI G. [1990], « Les Bédouins et les échanges : la piste introuvable », in E. Bernus, F. Pouillon (éds), « Sociétés pastorales en développement », *Cahiers des sciences humaines*, 26 (1-2) : 267-280.
- ATTIA H. [1977], *Les Hautes Steppes tunisiennes... de la société pastorale à la société paysanne*, thèse de doctorat d'État ès lettres, Paris-VII, 722 p.
- AUCLAIR L., ZAAFOURI M. S. [1996], « La sédentarisation des nomades dans le Sud tunisien : comportements énergétiques et désertification », *Sécheresse*, 1 (7) : 17-24.
- BADUEL P.-R. [1979], « Nomades et semi-nomades du Sud tunisien. De l'intégration à l'indépendance », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, 84 : 60-64.
- BADUEL P.-R. [1984], « L'intégration nationale des pasteurs pré-sahariens (Tunisie) », in P.-R. Baduel (éd.), *Enjeux sahariens*, Paris, éditions du CNRS : 393-420.
- BERNUS E. [1990], « Les pasteurs nomades africains, du mythe éternel aux réalités présentes », in E. Bernus, F. Pouillon (éds), « Sociétés pastorales en développement », *Cahiers des sciences humaines*, 26 (1-2) : 267-280.

- BOURGEOT A., GUILLAUME H. [1986], Introduction de « Nomadisme : mobilité et flexibilité », *Bulletin de liaison du département H*, VIII, Paris, ORSTOM.
- BROCHIER PUIG J. [1996], *L'Urbanisation et la Relation à l'environnement dans les oasis du Nefzaoua : le cas de El Faouar*, mémoire de DEA, Montpellier, université Paul-Valéry, 94 p.
- CHAIZE-AUCLAIR M. [1996], *Enjeux fonciers et Dynamiques sociales dans les zones steppiques du monde arabe*, mémoire de DEA, Tours, université François-Rabelais, 40 p.
- FILALI M. [1966], « Les problèmes d'intégration posés par la sédentarisation des populations nomades et tribales », *Revue tunisienne de sciences sociales*, 7 (83) : 114.
- GANIAGE J. [1959], *Les Origines du Protectorat français en Tunisie*, Paris, PUF.
- GANIAGE J. [1966], « La population de la Tunisie vers 1860 », *Population*, 6 : 857-886.
- GUILMOTO C. Z., SANDRON F. [1997], *Approche institutionnelle de la migration dans les pays en développement*, communication au Congrès international de la population, Beijing, 11-17 octobre : 15 p.
- IBN KHALDOUN [XIV^e siècle], *Prolégomènes*, traduction française 1862-1868, I, Paris, Impression impériale.
- HOURLANI A. [1993], *Histoire des peuples arabes*, Paris, Le Seuil, « Points-Histoire », 736 p.
- KASSAH A. [1989 a], « Le Sahara tunisien ou la sédentarisation en voie d'achèvement », in *Le Nomade, l'Oasis et la Ville*, Tours, Urbama, fascicule de recherche, 20 : 73-89.
- KASSAH A. [1989 b], « Sédentarisation des nomades et mise en valeur agricole : les Ghrib à Regim Maatoug », *Géographie et Développement*, 8-9 : 97-118.
- LAHMAR M. [1994], *Du mouton à l'olivier*, Tunis, Cérès éditions, 273 p.
- LOUIS A. [1979], *Nomades d'hier et d'aujourd'hui dans le Sud tunisien*, Aix-en-Provence, Édisud, 334 p.
- MARTIN J.-F. [1993], *Histoire de la Tunisie contemporaine. De Ferry à Bourguiba 1881-1956*, Paris, L'Harmattan, 199 p.
- SEKLANI M. [1976], *Économie et Population du Sud tunisien*, Paris, éditions du CNRS, 455 p.

Une enquête chez des réfugiés urbains : le cas des exilés rwandais à Nairobi

*Luc Cambrézy **

Depuis avril 1994, date du déclenchement de la guerre civile au Rwanda, le Zaïre et la Tanzanie ont accueilli sur leurs frontières un énorme afflux de réfugiés. Pendant près de trois ans, plus d'un million de Rwandais répartis dans une quarantaine de camps ont résisté aux diverses pressions exercées par le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) et les autorités locales afin de les convaincre de retourner au Rwanda. Alors que la situation paraissait bloquée, les choses ont brutalement évolué en octobre 1996 à la suite de la rébellion armée conduite par Laurent Désiré Kabila débouchant, au Zaïre, sur un nouvel exode de réfugiés (les uns retournant au Rwanda, les autres s'enfonçant plus profondément encore vers l'ouest) et, en Tanzanie, sur une opération militaire d'expulsion des réfugiés.

Durant toute cette période, depuis l'épidémie de choléra à Goma en juillet 1994 jusqu'à la prise de Lubumbashi (mars 1996), puis le siège de Kinshasa par les forces rebelles, la question des réfugiés rwandais rassemblés dans les camps a été largement couverte par les médias. On s'est en revanche beaucoup moins intéressé aux éléments les plus éloignés de cette diaspora qu'on retrouve dans plusieurs pays d'Afrique ou d'Europe où quelques centaines, parfois quelques milliers, de réfugiés rwandais, à défaut de pouvoir retourner au Rwanda, se fondent dans l'anonymat des grandes villes. Nairobi, capitale du Kenya, a été l'une des destinations privilégiées de cette catégorie particulière de réfugiés.

Dans cette petite communauté de quelques milliers de Rwandais installés à Nairobi – on nous annonçait des nombres de l'ordre de 8 000 à 15 000 réfugiés –, une enquête touchant près de 4 000 personnes a pu être menée en janvier 1996. Les conditions de réalisation de cette enquête étaient rendues très particulières pour au moins deux raisons. La première renvoie bien sûr au soupçon qui pèse sur tous les réfugiés rwandais – et plus encore sur ceux qui ont trouvé refuge dans les grandes métropoles – d'avoir inspiré ou participé directement au génocide des Tutsi et des Hutu modérés dans les mois qui ont suivi l'assassinat du président Habyarimana le 6 avril 1994. La seconde raison tient à l'illégalité du séjour des Rwandais réfugiés à Nairobi qui, pour la plupart, ne bénéficient pas de la protection du HCR et qui vivent sous la menace permanente de la police kenyane. Ces deux raisons expliquent la réticence des Rwandais à se soumettre à toute forme d'enquête qui, craignaient-ils, pouvait tomber dans les mains du gouvernement

* Géographe, ORSTOM, Nairobi, Kenya.

de Kigali ; lorsque le soupçon n'était pas de travailler pour lui, pour « les Américains » ou les autorités kenyanes...

Trouver les moyens de faire « passer » cette enquête, impliquait donc de parvenir à un compromis entre les objectifs de la recherche et l'intérêt que pouvaient avoir les Rwandais à mieux se connaître en tant que communauté réfugiée voire à accepter que l'on donne une certaine publicité à leur situation ¹. Eu égard à la richesse et à l'abondance des résultats, je m'en tiendrai dans cet article à l'exposé des conditions de réalisation de l'enquête et à l'analyse de trois aspects principaux : la description rapide du profil socioéconomique de la population rwandaise et ses spécificités démographiques. On achèvera cette analyse par l'exposé des problèmes de scolarisation des enfants de réfugiés ².

Les conditions de réalisation de l'enquête

De l'approche à l'enquête

Cette recherche a débuté par de nombreux entretiens réalisés dans des familles rwandaises qui ne craignaient pas d'évoquer leur histoire migratoire et les difficultés rencontrées depuis leur installation au Kenya. Très vite est apparue l'importance de l'activité associative comme substitut à un travail formel dont l'accès est fermé aux Rwandais du fait de leur qualité d'immigrants illégaux. C'est avec l'une de ces associations, l'Association des veuves et orphelins (AVEO), que le scénario de cette enquête a pu être imaginé. Relativement bien connue de la communauté rwandaise, cette association, que personne ne soupçonnait d'arrière-pensées politiques qui auraient pu diviser les Rwandais, a eu le mérite de mettre en évidence l'une des principales difficultés affrontées par les réfugiés, la scolarisation de leurs enfants. Afin de mobiliser les réfugiés, condition essentielle pour la réussite de cette enquête, le questionnaire a donc été construit en fonction de cette préoccupation. De ce fait, on s'interdisait du même coup un certain nombre de questions que les Rwandais auraient jugées sans objet par rapport à l'objectif annoncé.

Par comparaison avec les enquêtes menées auprès de populations plus « classiques », le respect de l'anonymat constituait un autre impératif. On ne demande pas les noms de personnes qui se cachent et qui craignent pour leur sécurité, surtout si elles savent qu'elles font partie – à tort ou à raison – des « listes » de Rwandais accusés de crimes contre l'humanité. Pour les mêmes raisons, il était impossible de respecter les règles habituelles qui exigent, comme préalable à l'enquête, d'établir une cartographie des lieux à recenser ; autrement dit une carte

1 Tout au long de cette recherche, les Rwandais se sont montrés partagés entre deux sentiments contraires. D'un côté, le désir de rompre avec les habituels propos tenus à leur égard en faisant mieux connaître la réalité de leurs conditions d'existence et l'ostracisme (injustifié selon eux) dont ils sont victimes. De l'autre côté, le souci constant d'éviter de faire parler d'eux afin qu'aucune information de quelque nature que ce soit ne parvienne au gouvernement de Kigali. Cette ambiguïté rend très délicate la publication de certains résultats. Par exemple, la carte de localisation des réfugiés réalisée après coup devra rester dans les tiroirs et nous nous sommes abstenus de tout commentaire et de toute interprétation sur les 89 cas enregistrés de refus de réponse.

2 Un article de l'auteur, intitulé « Un aspect méconnu de la crise rwandaise, les réfugiés de Nairobi », paru dans la revue *Politique africaine* en décembre 1997, analyse les raisons de l'impossible retour des réfugiés rwandais et la spirale politico-juridique conduisant les réfugiés à l'illégalité.

de tous les domiciles à enquêter. En effet, la crainte des agents de Kigali « infiltrés » et la psychose entretenue par le racket de la police kenyane ont obligé à éviter de réaliser une carte facilement utilisable pour l'organisation de repréailles ou de rafles policières. Ces deux contraintes, extrêmement lourdes pour une étude qui cherchait à approcher l'exhaustivité, ont incité à placer les dirigeantes de l'AVEO en position charnière entre la communauté rwandaise et les organisateurs de cette enquête ³ afin que celle-ci soit prise en charge par les Rwandais eux-mêmes. Ses responsables se sont ainsi chargées du prérecensement approximatif du nombre de maisons à enquêter dans chaque quartier et de l'identification d'une quarantaine d'enquêteurs (tous Rwandais) connus pour leur bonne connaissance de chacun de ces quartiers ; à charge pour eux ensuite de mener l'enquête dans toutes les maisons connues.

Le choix de la date de l'enquête a surtout été guidé par les circonstances. Il fallait éviter les semaines précédant les fêtes de Noël, période jugée propice au racket de la police kenyane depuis les rafles opérées en décembre 1995. La seconde crainte tenait à l'évolution rapide de la crise au Zaïre, faisant redouter aux réfugiés une prochaine expulsion du Kenya vers le Rwanda. Ces deux craintes se sont révélées également infondées bien que certains réfugiés aient eu de nouveau à souffrir des exactions de la police en mars 1997 ⁴.

Malgré les précautions prises, on pouvait s'attendre à des refus de réponse voire à des réponses totalement erronées. Cette crainte nous a décidé à rédiger un texte (en français et en kinyarwanda) expliquant les motifs de cette enquête et les raisons de ne pas s'en inquiéter (anonymat, libre choix de l'enquêté de ne pas répondre à certaines questions...). Ce texte a été largement communiqué aux réfugiés, notamment à l'occasion des cérémonies religieuses dans les églises habituellement fréquentées par les réfugiés.

Finalement, après l'essai du questionnaire sur un échantillon restreint de la population (accompagné des modifications nécessaires) et une rapide formation des enquêteurs, l'enquête a été conduite simultanément dans tous les quartiers entre le 15 et le 25 janvier 1997. À cette date, commençaient à arriver de nouveaux réfugiés ayant réussi à échapper à la police tanzanienne forçant ces derniers à retourner au Rwanda. Ces arrivées – de l'ordre de quelques familles par semaine – n'ont pas cessé depuis mais se sont trouvées augmentées de personnes venant du Zaïre voire directement du Rwanda. Parallèlement à ces entrées au Kenya, sans pouvoir donner de chiffres précis, on sait qu'un certain nombre de réfugiés ont gagné l'Europe ou le continent nord-américain. Dans ce contexte de très grande mobilité, il va donc de soi que l'image que nous donnent les résultats de cette enquête est celle d'un instant précis avec le risque que la situation puisse rapidement évoluer par rapport au mois de janvier 1997.

3 Ce recensement a pu être réalisé grâce à un financement conjoint de l'ORSTOM et de l'IFRA (Institut français de recherche en Afrique) à Nairobi. J'exprime mes plus vifs remerciements à son directeur, M. Bernard Charlery de la Masselière.

4 En août 1997, une nouvelle vague d'arrestations a succédé à la première visite au Kenya du vice-président Kagame. Parmi les réfugiés arrêtés, quelques responsables politiques de l'ancien régime ont été transférés au tribunal international d'Arusha. D'autres ont dû croupir plusieurs semaines en prison avant que le HCR ne parvienne à les faire libérer. D'autres ont été directement transférés au camp de réfugiés de Kakuma (Nord-Ouest du Kenya).

Taux de couverture de l'enquête

Bien que nous ne disposions d'aucune information statistique préalable, la méthode employée laisse espérer un taux de couverture de l'enquête très proche de l'exhaustivité. Un total de 941 enquêtes portant sur 3 622 Rwandais a pu être réalisé. 85 chefs de famille ou personnes responsables (correspondant à une population d'environ 300 personnes supplémentaires) ont refusé de se soumettre à l'enquête. On peut donc estimer à 4 000 personnes le nombre total de Rwandais résidant à Nairobi. 245 enquêtes ont été effectuées auprès d'un nombre équivalent de personnes seules, 224 enquêtes (pour 583 habitants) concernent des unités familiales de deux ou trois personnes, 247 enquêtes (1 108 habitants) correspondent à des familles de quatre ou cinq personnes. La taille des familles enquêtées décroît ensuite régulièrement ; on compte 225 enquêtes pour 1 686 Rwandais recensés dans des familles de six habitants ou plus.

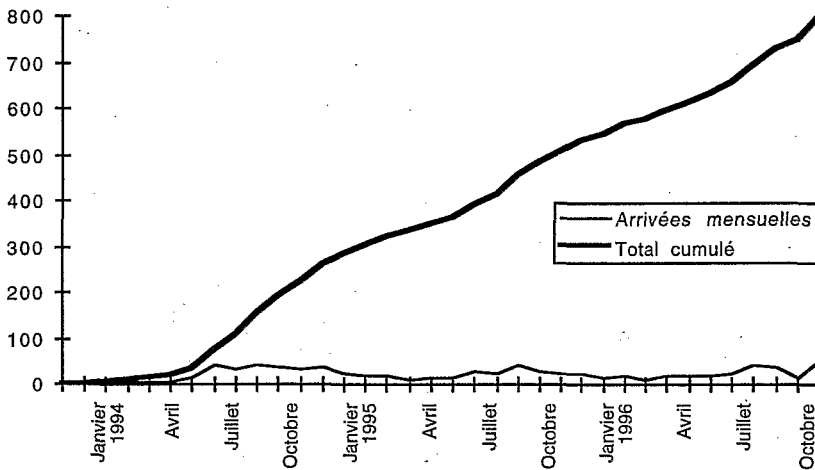
700 enquêtes correspondant à 2 886 habitants ont été réalisées dans des unités de résidence monofamiliales et 241 enquêtes (736 habitants) dans des maisonnettes abritant deux familles ou plus. Ainsi, selon qu'on effectue ce calcul sur le nombre d'enquêtes ou sur la population qui lui correspond, 20 à 25 % de la population rwandaise vivent dans une unité de résidence qui réunit sous un même toit plusieurs familles ou personnes indépendantes les unes des autres.

Du fait du bouleversement des structures sociodémographiques, l'enquête devait pouvoir combiner une approche au niveau des unités de résidence (les maisons où l'on trouve des Rwandais), au niveau des familles (il peut y avoir plusieurs familles sous un même toit) et au niveau de toute personne responsable, avec ou sans attache familiale, qui peut avoir des enfants ou des jeunes à charge (qui ne sont pas nécessairement les siens) mais reste indépendante dans ses choix des autres personnes vivant sous le même toit.

De ce fait, le recensement couvre une population où l'on a moins de familles que d'enquêtes (du fait des personnes seules recensées séparément) et plus d'enquêtes que d'unités de résidence (du fait de la cohabitation sous un même toit de plusieurs unités de recensement séparées).

Les grands traits de la population rwandaise réfugiée à Nairobi

Les réfugiés rwandais installés à Nairobi sont essentiellement d'origine citadine, de Kigali pour la plupart (53 %) ; d'autres, moins nombreux, proviennent des chefs-lieux des préfectures de Butare (12 %), Gisenyi, Gitarama (7 %), Ruhengeri, Kibungo, Byumba, Cyangugu, Gikongoro et Kibuye (de l'ordre de 3 %). Le choix de gagner le Kenya procédant d'une décision individuelle – sans aucune intervention extérieure pour organiser ce flux de migrants –, l'arrivée des Rwandais à Nairobi s'est déroulée de façon étonnamment progressive. De juillet 1994 à janvier 1997 (date de l'enquête), la fréquence des arrivées à Nairobi a été de 20 à 40 familles par mois. Sur un total de 834 réponses exploitables, on compte 225 arrivées en 1994, 281 en 1995 et 294 en 1996 (*fig. 1*). On peut faire l'hypothèse que la progressivité et la régularité de cette migration constituent un trait typique du mode de constitution des communautés de réfugiés urbains.

Fig. 1 – Arrivée de migrants rwandais à Nairobi

Le statut migratoire constitue une autre caractéristique majeure de cette population. Moins de 10 % des Rwandais bénéficient de la protection du Haut Commissariat aux réfugiés et l'octroi de cette « faveur » a été en diminuant de moitié chaque année depuis 1994. Le reste de la population ne dispose d'aucune pièce officielle légalisant son séjour au Kenya. Il s'agit donc d'immigrants illégaux, réfugiés de fait mais non de droit. Cette illégalité interdit à la très grande majorité des Rwandais l'acquisition d'un permis de travail (pièce exigée pour tout étranger travaillant sur le sol kenyan) et limite de ce fait le champ des activités rémunératrices au secteur informel et associatif.

D'origine citadine, les Rwandais réfugiés à Nairobi disposent d'un niveau d'instruction assez élevé (ils se définissent d'ailleurs volontiers comme l'élite intellectuelle de leur pays) et exerçaient avant la fuite une activité professionnelle relevant très largement du secteur tertiaire. Sur un total de 907 réponses, on dénombre 274 étudiants, 191 fonctionnaires, 87 enseignants ou professeurs, 145 commerçants, 34 chauffeurs. Parmi les autres professions citées, on relève encore le secteur bancaire, les secrétaires et infirmières, les employés et les comptables. Quant aux fonctionnaires déjà cités, on conçoit qu'ils ne se soient pas montrés plus précis dans la définition de leurs activités du fait des responsabilités importantes qu'ils exerçaient au temps de l'administration du régime Habyarimana. On retrouve en effet dans cette catégorie des officiers de l'ex-armée rwandaise, des députés, quelques diplomates et des directeurs généraux de services centraux ou de ministères. Quelques représentants du clergé catholique et protestant résident également à Nairobi. Enfin, tout récemment, à la suite de l'expulsion des Rwandais de Tanzanie, un petit nombre de réfugiés d'origine paysanne a pu passer à travers les mailles du filet de la police tanzanienne et gagner le Kenya. Ils louent leur force de travail dans les périphéries agricoles de Nairobi.

En définitive, malgré l'unité apparente de cette communauté – il s'agit d'une population urbaine –, la diversité des profils socioprofessionnels montre qu'elle

est plus disparate qu'il n'y paraît au premier abord. Cela ne manque pas de se traduire dans la diversité des options politiques et l'interprétation très contrastée des causes du conflit rwandais. Mais surtout, en termes de vie quotidienne, cette large palette sociologique entraîne de notables différences de niveau de vie. À cet égard, les commerçants ne sont pas les plus à plaindre, surtout lorsqu'ils ont pu faire acheminer leurs camions jusqu'au Kenya. Dans la catégorie des « nantis » viennent ensuite les leaders politiques et les quelques personnalités de haut rang qui, quelles que soient les tendances, disposent d'appuis et de ressources qui constituent encore leurs meilleurs passeports pour l'étranger. Pour les autres, il sera plus difficile de quitter Nairobi.

Autrement dit, c'est moins la faiblesse du niveau de vie moyen des Rwandais qui attire l'attention que le caractère apparemment inexorable de cette paupérisation. Avec un budget moyen mensuel de l'ordre de 9 000 shillings (environ 900 francs français)⁵, la famille rwandaise se situe dans la catégorie de la basse classe moyenne kenyane résidant dans les faubourgs de Nairobi. Rapporté sur une base mensuelle, un tiers du budget environ est consacré au loyer et 10 à 20 % aux frais de scolarité des enfants. Le reste est attribué à la nourriture – avec, pour beaucoup, un seul véritable repas par jour –, aux transports et autres dépenses de première nécessité. Autrement dit, si on ne peut laisser croire que les Rwandais appartiennent aux catégories les plus défavorisées de la population urbaine, nous sommes également très loin de l'image que laisse régulièrement publier la presse locale dans laquelle la communauté rwandaise est présentée comme une sorte de mafia criminelle et boursofflée, vivant de ses rentes sur le dos des Kenyans qui devraient en outre supporter l'augmentation du prix des loyers du fait de la solvabilité supposée supérieure des réfugiés rwandais.

À mesure que les semaines et les mois s'écoulent, la ville devient plus familière aux réfugiés. Ils sont rapidement informés des prix des loyers, une donnée qui – avec les possibilités d'enseignement pour les enfants – constitue l'élément déterminant du choix du lieu de résidence « définitif ». Pourtant, l'enquête démontre que la durée de cette installation dépend de la capacité de chacun à assurer un flux de ressources régulières. Sur 938 réponses, 431 familles, correspondant à 1 865 Rwandais, ont déménagé au moins une fois (sur un total de 758 déménagements) et dans presque tous les cas le prix du loyer dans le domicile précédent était supérieur d'un tiers. Il est à noter par ailleurs que le nombre de quartiers habités par des Rwandais s'est resserré à la suite de ces déménagements ; ils provenaient de 67 quartiers différents et ne se regroupent plus que dans 40 quartiers à la date de l'enquête. La mobilité intra-urbaine, pour ceux qui y sont contraints, apparaît donc comme un signe très clair de la difficulté croissante à faire face. Dans le même temps, la dispersion relativement moindre de la population rwandaise traduit, sinon le désir de se retrouver ensemble, tout au moins l'efficacité du bouche à oreille permettant de trouver un logement correspondant à ses possibilités financières. Cette tendance à une concentration dans un nombre plus réduit de quartiers pourrait constituer à terme une menace dans la mesure où elle faciliterait les rafles policières. C'est d'ailleurs ce qu'ont déjà

5 Le taux de change est approximativement de 10 shillings pour un franc français.

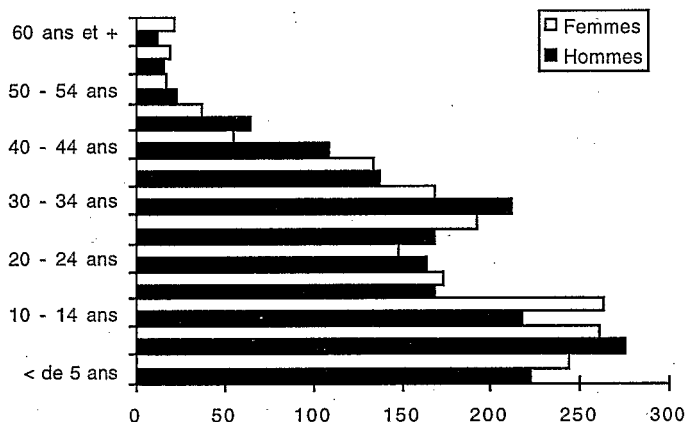
compris certaines victimes qui cherchent aujourd'hui à s'éloigner des quartiers les plus connus de la diaspora rwandaise afin d'échapper à « l'attention » devenue systématique de la police.

C'est dans des appartements de grands ensembles immobiliers et dans des pièces (*plot*) louées dans des concessions collectives que résident les réfugiés. Le prix moyen du loyer est de 6 700 shillings dans les premiers et de 2 200 shillings dans les seconds. Kayole, Komarok, Kawangware font partie des quartiers périphériques les plus connus des Rwandais. Pour leur malheur, ce sont aussi les plus connus de la police kenyane... Les Rwandais dispersés dans l'un ou l'autre des grands bidonvilles de Nairobi (Mathare Valley, Kibera...) sont rares.

Il est difficile d'estimer le niveau des ressources des Rwandais. Très peu de réfugiés exercent une activité salariée régulière et le montant et la fréquence des dons et des aides reçus par les réfugiés varient beaucoup d'un individu à l'autre. De ce fait, le prix du loyer est encore le meilleur indicateur du niveau de vie des Rwandais. Sur la base des réponses obtenues, en considérant arbitrairement que le loyer correspond au tiers des dépenses (et donc des ressources assurées), on constate que 31 % des personnes enquêtées vit avec moins de 6 000 shillings par mois (loyer inférieur ou égal à 2 000 shillings), 37,5 % avec des ressources mensuelles comprises entre 6 000 et 15 000 Ksh, 23 % vit avec des ressources entre 15 000 et 28 000 Ksh et enfin, 8 % avec des ressources comprises entre 30 000 et 90 000 Ksh.

La composition démographique

Du fait de la taille relativement importante de l'échantillon, il existait, malgré les conséquences de la guerre, quelques probabilités pour que l'image de la population se calque sur une situation classique pour une population originaire d'un pays du Sud. Sur un effectif total recensé de 3 521 personnes (1 788 hommes pour 1 733 femmes), on compte 51 % de jeunes de moins de 20 ans, 43,1 % de la population entre 20 et 44 ans et seulement 5,9 % de la population de 45 ans ou plus. Une population jeune est un signe d'une natalité élevée et la faible proportion de personnes âgées est habituellement interprétée comme la manifestation d'un taux de mortalité élevé (et d'une espérance de vie plus courte). Pourtant cette lecture ne résiste guère à l'analyse. S'agissant au départ d'une population aisée d'origine urbaine, il est très probable que ce tableau – classique pour des pays pauvres en milieu rural – ne puisse s'appliquer à cette catégorie de la population rwandaise qui avait – au moins jusqu'en 1994 – un large accès aux systèmes de santé. La très faible proportion de personnes âgées met en fait en lumière un trait typique d'une population migrante où les personnes les plus âgées ont fait le choix de rester au Rwanda (ou dans les camps de réfugiés du Zaïre ou de Tanzanie), tandis que les plus jeunes, les plus dynamiques – ou encore ceux qui se sentaient le plus menacés – ont choisi de fuir à l'étranger afin de se fondre dans l'anonymat des grandes villes. On voit donc rapidement les limites d'une comparaison d'une population migrante avec d'autres populations et y compris avec la population du pays d'origine. L'exemple rwandais confirme les observations faites par ailleurs ; les populations migrantes présentent de nettes spécificités démographiques.

Fig. 2 – Population totale des réfugiés rwandais : structure par âge et par sexe

Pour des raisons semblables, mais compliquées encore par d'autres facteurs, la très forte proportion de jeunes ne peut faire illusion. Un premier signe qui ne trompe pas est la faible proportion d'enfants de moins de cinq ans. En effet, contrairement aux normes habituelles employées par les ONG et les agences humanitaires dans le contexte des populations réfugiées en Afrique – elles tablent sur un taux proche de 20 % –, la population rwandaise réfugiée à Nairobi ne compte que 13 % d'enfants de moins de cinq ans. Bien entendu, s'agissant justement d'une population urbaine, on pourrait y voir un effet partiel d'une transition démographique en marche (baisse de la natalité) si la brutalité de ce phénomène ne posait d'autres questions.

L'analyse de la classe d'âge 5-9 ans (275 garçons pour 261 filles) montre en effet qu'il faut d'abord y voir un effet direct de la guerre soit par une mortalité plus élevée qu'auparavant chez les enfants de moins de 5 ans, soit par une diminution sensible de la natalité. Faute d'enquêtes spécifiques, on ne peut s'en tenir qu'à ces deux hypothèses et, très probablement, à la combinaison de ces deux facteurs. La fuite, un éventuel séjour dans les camps pendant la phase d'urgence, puis les conditions de vie difficiles à Nairobi limitant l'accès aux soins sont autant d'arguments qui font peser l'hypothèse d'une croissance de la mortalité infantile. D'un autre côté, l'absence fréquente de l'un des conjoints et la situation de stress psychologique constituent autant de facteurs de réduction de la natalité.

La pyramide (fig. 2) des âges montre également une autre caractéristique d'une population ayant eu à souffrir de la guerre. On observe en effet une diminution brutale des effectifs dans les tranches d'âge 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans. Mais là encore il n'y a pas d'explications simples dans la mesure où la sous-représentation de ces tranches d'âge se prête à bien des explications : décès des hommes au cours des combats, fuite vers d'autres destinations que Nairobi. Eu égard à la chronologie des événements, on ne peut écarter l'hypothèse que la majorité de ces générations manquantes a survécu aux combats – ce qui expliquerait la parité entre les hommes et les femmes – et faisait partie de la population réfugiée dans les camps du Zaïre et de la Tanzanie. De ce fait, l'anomalie consta-

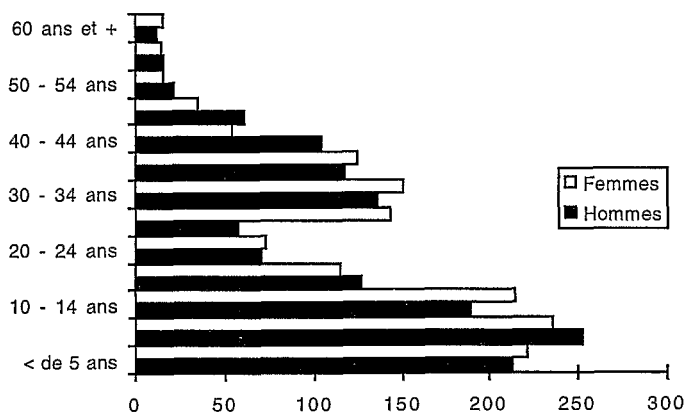
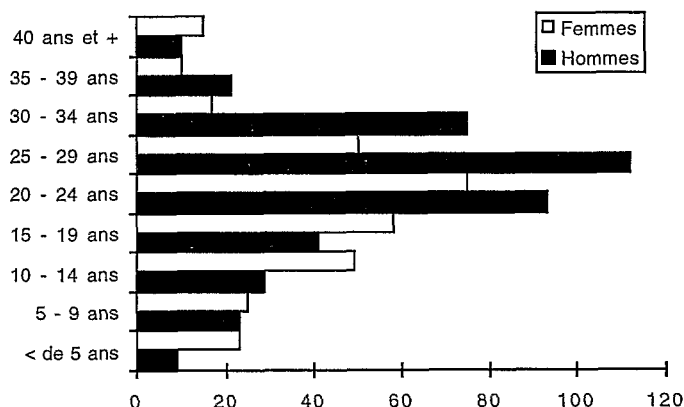
tée dans la pyramide des âges serait d'abord l'expression d'une migration très sélective vers le Kenya, réservée à une population plus âgée et plus fortunée. Au passage, la faiblesse des effectifs dans ces tranches d'âge contribue également à conforter l'hypothèse d'une baisse de la natalité.

Les familles et les isolés

Toute la difficulté d'interprétation de la structure démographique de la population réfugiée à Nairobi provient d'une interpénétration de deux facteurs qui se combinent dans une même unité de résidence voire dans une même unité familiale aux contours d'autant plus flous qu'elle ne correspond à aucun type précis (famille restreinte, famille étendue...). D'un côté, on a des familles nucléaires peu nombreuses et souvent très déséquilibrées du fait de la disparition, du décès ou de l'absence prolongée d'un ou de plusieurs membres de la famille restreinte. De l'autre, ce qu'il reste de ce type de famille accueille ou partage son logement avec d'autres personnes, apparentées ou non et accompagnées ou non de quelques enfants. Ainsi, dans le cas des populations réfugiées, la notion de famille recouvre une réalité que les méthodes habituelles de la science démographique ou de l'anthropologie permettent difficilement de cerner. Les réfugiés définissent une population très particulière qui exige une réflexion approfondie sur la question de l'unité d'observation. Dans la perspective d'un dénombrement qui vise à l'exhaustivité, ne retenir que les unités familiales conduit à écarter les individus isolés. Mais à l'inverse, baser le dénombrement sur les unités de résidence (les lieux où vivent les réfugiés) présente un risque élevé de confusion si les liens (de parenté, de dépendance, d'amitié...) avec le « chef de la maisonnée » – qui n'est d'ailleurs pas toujours facile à identifier – ne sont pas précisément relevés et qualifiés. Ainsi se vérifie une loi classique en matière de collecte et d'analyse de l'information : on ne mesure correctement un phénomène que lorsque celui-ci est préalablement bien connu.

Les familles

Les réfugiés appartenant à des familles clairement identifiées représentent 79 % de la population rwandaise réfugiée à Nairobi. On y compte 2 786 Rwandais (1 375 hommes pour 1 411 femmes), les enfants représentent 15,7 % de ce total et les personnes de 45 ans ou plus 5,7 %. La répartition par sexe et par classe d'âge montre des configurations assez semblables à celles analysées pour la population totale avec, cependant, des situations beaucoup plus erratiques d'une classe d'âge à une autre. La faiblesse des effectifs chez les enfants de moins de 5 ans est moins accentuée mais on retrouve, là encore, un déficit de population dans les générations des jeunes adultes, en particulier chez les 20-24 ans et les 25-29 ans. Dans cette dernière tranche d'âge, le rapport de masculinité de 0,40 entre 57 hommes et 143 femmes est certainement à mettre au compte du nombre élevé de veuves. Pour le reste, on en est réduit à constater le caractère incomplet des familles, notamment du fait du déficit de population dans la tranche d'âge 15-19 ans. Le caractère sélectif de la migration se confirme en même temps qu'il s'affine. Les

Fig. 3 – Familles de réfugiés : structure par âge et par sexe*Fig. 4 – Réfugiés isolés ou indépendants des familles*

raisons financières constituent certes un facteur limitant à la migration lointaine mais on voit maintenant que cela n'aboutit pas seulement à la distinction entre familles riches et familles pauvres sinon qu'à l'intérieur même des familles « riches » la population a essaimé ; certains ont pu partir au Kenya tandis que d'autres ont été contraints de rester ; ceux qui ont dû rester dans les camps de réfugiés ont été « choisis » par leurs aînés en raison de leur âge et de leur aptitude à s'occuper de tous ceux qu'il était matériellement impossible d'emmener à Nairobi, notamment les personnes âgées et les grands-parents.

Il reste enfin qu'on ne peut écarter l'hypothèse de l'existence, dans ces générations manquantes, d'un certain nombre d'individus appartenant aux Forces armées rwandaises ou aux milices qui ont choisi de rester dans la perspective de la reconquête du Rwanda. Depuis la rébellion du Kivu et la progression fulgurante vers Kinshasa des troupes de Laurent Désiré Kabila, on peut s'interroger sur le sort qui leur a été réservé...

Les enquêtes conduites auprès des personnes isolées

On a regroupé dans cette catégorie tous les Rwandais qui, vivant seuls, en communauté ou accueillis dans une famille, sont sans attaches familiales directes avec leur entourage. Les anciens étudiants, les amis, les orphelins et les personnes (adultes ou non) recueillies entrent dans cette population.

La pyramide des âges de cette catégorie est étonnante. Sur un total de 735 personnes recensées, 330 Rwandais (44,9 %) ont entre 20 et 29 ans. On est donc dans la situation exactement inverse de la précédente où les générations manquantes appartiennent aux mêmes tranches d'âge. Pour le dire autrement, la population rwandaise réfugiée à Nairobi accuse un déficit important de population chez les adolescents (15-19 ans) et les jeunes adultes (20-29 ans) et ceux qui sont présents à Nairobi sont très souvent des personnes seules ou sans attaches familiales directes avec ceux qui les hébergent. Ils représentent entre le tiers et la moitié des effectifs totaux de Rwandais appartenant à ces classes d'âge.

Cette population, dans son ensemble majoritairement masculine (sex-ratio 1,28), est en outre très déséquilibrée selon les classes d'âge ; plus de filles et d'adolescentes en dessous de 19 ans (souvent des orphelines) et une majorité écrasante d'hommes au-delà. On compte 112 hommes pour 50 femmes de 25 à 29 ans et 75 hommes pour 17 femmes de 30 à 34 ans !

La structure démographique de la population rwandaise réfugiée à Nairobi supporte plusieurs qualifications ; contrastée, heurtée, déséquilibrée sont autant d'adjectifs qui conviennent pour une situation qui est l'image exacte de la violence du conflit rwandais et de son caractère discriminatoire. L'ampleur de la guerre civile, sa durée – si l'on veut bien admettre que la fin des combats n'a pas marqué le retour à la paix – se sont traduites par un vaste phénomène de dispersion et d'éclatement des familles. Rares sont celles au complet, nombreuses sont les autres qui ont dû se résigner à « choisir » ceux qui devraient rester en arrière sur la route de l'exil. Nombreux également sont les adolescents et les jeunes adultes qui, innocents ou non des massacres de 1994, se sentant menacés, n'envisagent pas le retour au Rwanda ; particulièrement dans le cas des hommes et des jeunes intellectuels.

Dans le cas des générations et des personnes manquantes – mais on en trouve en fait à tous les âges et chez toutes les personnes interrogées –, on pourrait certainement reprocher à cette enquête de ne pas donner des éléments de réponse à des questions aussi importantes que les raisons de cette absence, leur lieu de résidence au moment de l'enquête et leur activité. On répondra que, même s'il est possible de contourner la difficulté d'enquêter sur des personnes absentes (en interrogeant leurs proches installés à Nairobi), il est très peu probable que les réfugiés aient accepté de répondre à des questions dépassant clairement l'objectif affiché de cette enquête. Mais la question reste importante en ce qu'elle permettrait d'éclairer un aspect mal connu, que les entretiens informels laissent cependant transparaître, et qu'on pourrait appeler « l'organisation de la fuite » ou encore les « stratégies de l'exode ». Il est clair en effet qu'à toutes les étapes de l'exil, en fonction des moyens de chacun, en fonction des circonstances aussi, les réfugiés sont placés devant des choix que personne n'aurait imaginé être amené un jour à faire. Le choix entre ceux qui partent et ceux qu'on laisse ; le choix de destina-

tions différentes pour minimiser les risques et ouvrir un éventail de perspectives plus larges. Ou comme, on le verra ci-dessous, le choix entre les enfants qui reprendront le chemin de l'école et ceux dont la scolarisation sera sacrifiée.

La non-scolarisation et le retard scolaire

Malgré l'attention portée par le HCR et les ONG à la scolarisation des enfants réfugiés, l'ampleur et la difficulté du problème condamnent en fait des générations entières à l'analphabétisme ou à l'arrêt brutal des études. Par rapport aux efforts réalisés en temps de paix pour vaincre les problèmes d'éducation dans les pays du Sud, les retards accumulés pendant les années d'exil étant rarement récupérables, les conséquences de la guerre se mesurent de ce fait en dizaines d'années de recul en arrière. Faute d'attention portée à cette question, c'est un drame dont on mesure mal les effets sur les objectifs de développement à long terme que la communauté internationale prétend assumer.

Passée la phase d'urgence où les organisations humanitaires parent au plus pressé (alimentation, santé, eau), les camps de réfugiés s'enracinent progressivement et se dotent d'infrastructures plus stables qui aboutissent à transformer ces lieux en des sortes de « bidonvilles organisés ». À côté des dispensaires, des marchés et des aires de jeu, se construisent également des écoles dont la responsabilité est déléguée par le HCR à des organisations caritatives (souvent religieuses). On sait très peu de choses sur les taux de scolarisation et la régularité de la fréquentation par les élèves de ces écoles. Dans tous les cas, il s'agit d'une scolarisation minimale dépassant très rarement le niveau du primaire. Pendant ce temps, l'immense majorité des adolescents n'a d'autre alternative que d'oublier progressivement les connaissances acquises précédemment. Il reste que les efforts consentis par le HCR ne concernent que les enfants de réfugiés enregistrés et reconnus en tant que réfugiés. Les enfants de réfugiés de fait mais non de droit échappent donc à cette assistance minimale. C'est le cas des Rwandais réfugiés à Nairobi. Dans leur cas, la lettre de protection ne correspond pas à la garantie automatique d'une quelconque assistance. En fait, par le biais des organisations religieuses, seules les veuves (avec ou sans enfants) et les jeunes filles seules sont assurées de recevoir une aide financière : 4 000 shillings pour les premières et 3 000 pour les secondes. Pour ce qui est des aides apportées à la scolarisation des enfants, le montant de l'assistance s'élève à 4 000 shillings par enfant et par an. Il est rare cependant que tous les enfants scolarisables d'une même famille puissent bénéficier de cette aide.

La recherche de conditions satisfaisantes pour la scolarisation des enfants a fait de Nairobi un lieu très recherché par une partie de l'élite intellectuelle et de la bourgeoisie urbaine rwandaise. Dans le contexte du Kenya, les solutions finalement adoptées par les Rwandais pour conduire leurs enfants sur le chemin de l'école montrent qu'il y a loin de l'intention à la réalité.

La proportion entre scolarisés et non scolarisés est de l'ordre d'un enfant sur deux. Parmi les premiers, 985 élèves ou étudiants entre 2 ans et 28 ans ont été déclarés suivre un enseignement à Nairobi, tandis que dans la seule tranche d'âge 5-20 ans, on dénombre 783 jeunes non scolarisés. Bien entendu, s'agissant d'une

population qui pour l'essentiel fréquentait l'école avant avril 1994, la non-scolarisation ne peut être entendue ici comme synonyme d'analphabétisme.

Dans les deux cas, l'équilibre entre filles et garçons est globalement respecté ; 481 garçons et 504 filles suivent un enseignement, 376 garçons et 407 filles n'en suivent pas. Parmi les jeunes scolarisés la répartition suivant les différents niveaux d'enseignement est la suivante :

Niveau scolaire	Population	en %
Préprimaire	124	12,6
Primaire	599	60,8
Secondaire	230	23,3
Supérieur	21	2,1
Niveau non précisé	11	1,1
Total	985	100

Ainsi, à peine un quart de la population scolarisée est attaché à l'enseignement secondaire (23 %) ou supérieur (2 %). En fait, le gros des effectifs scolarisés ne dépasse pas le primaire mais, fait plus inquiétant encore, les retards scolaires sont considérables. 165 élèves du primaire ont 12 ans ou plus. Pour ceux qui ont la chance de poursuivre leurs études, l'âge d'entrée dans le secondaire se situe à 14-15 ans, soit avec près de trois ans de retard sur le cursus normal. Ce retard correspond précisément aux années d'exode...

Les jeunes non scolarisés se rencontrent dans toutes les classes d'âge mais sont, pour 60 % d'entre eux, dans la tranche d'âge 5-12 ans. 73 % de ces jeunes sont les propres fils ou filles des chefs de famille interrogés. Les autres, soit 27 % des non scolarisés, sont de jeunes frères ou sœurs de la personne enquêtée ou de parenté plus lointaine (cousin(e), neveu, beau-frère, etc.). Les enfants sans aucune parenté (enfants d'amis, orphelins) qui ne fréquentent pas l'école restent une minorité même s'ils sont plus durement touchés que les autres par ce problème.

La question de la scolarisation des enfants atteint donc de plein fouet l'ensemble des Rwandais. Les familles nombreuses et les veuves accompagnées de leurs enfants fournissent les plus gros contingents d'enfants non scolarisés. Aux problèmes de retard scolaire – inévitables du fait de l'histoire récente – s'ajoute le dilemme de devoir faire un choix entre les enfants qui iront à l'école et ceux qui sont condamnés – au moins pour un temps – à accumuler du retard en restant à domicile. Moins que la distinction entre garçons et filles, les critères de « sélection » s'établissent en fonction de l'âge et des capacités supposées de l'enfant. Lorsqu'il faut choisir, les parents déclarent préférer envoyer à l'école les jeunes enfants du niveau de primaire afin de leur donner les bases de l'enseignement (lecture, écriture...) et, parmi ceux-ci, les enfants jugés « les plus intelligents ».

Les raisons de ces difficultés à scolariser les enfants (et tous les enfants) tiennent autant au fait que les écoles publiques kenyanes (très surchargées) sont fermées aux étrangers qu'au souci des parents de pouvoir assurer à leurs enfants un enseignement supposé de meilleure qualité. Les Rwandais optent donc massivement pour les établissements privés avec les conséquences qui en découlent en matière de frais d'inscription et de scolarisation. Durant les premières années de l'immigration

rwandaise, les réfugiés n'eurent pas d'autre choix que d'inscrire leurs enfants dans l'une des multiples écoles privées kenyanes qui abondent dans tous les quartiers (120 établissements cités !). Plus récemment, à l'initiative de quelques comités de parents et avec l'aide des églises, quelques écoles destinées aux enfants rwandais et burundais ont vu le jour. Avant même l'ouverture de l'une de ces écoles – pourtant installée dans des conditions matérielles pitoyables –, les parents inscrivaient massivement leurs enfants (plus de 400 enfants inscrits). La modestie des contributions financières demandées aux parents peut laisser espérer une réduction du nombre d'enfants non scolarisés. La création d'écoles répondant aux besoins des Rwandais semble encourager une nouvelle mobilité des réfugiés les plus éloignés de ces écoles. Mais, à l'instar des nombreuses associations de Rwandais qui ont fait long feu, on peut s'inquiéter de la pérennité de ces écoles, pérennité qui suppose un minimum de stabilité de la part du corps enseignant ; s'agissant de réfugiés évidemment très mal rémunérés et toujours à l'affût de meilleures opportunités, il est à craindre que la continuité de ces écoles soit difficile à assurer.

*

De la conception du questionnaire jusqu'au traitement des résultats, une enquête est toujours une entreprise difficile et à hauts risques ; notamment parce que – il faut rappeler une évidence – on ne saura jamais rien des questions qui, par ignorance, n'ont pas été posées. Comme toute première expérience dans un milieu aussi particulier qu'une communauté de réfugiés clandestins sur lesquels pèsent tant de soupçons, cette enquête présente probablement bien des défauts. Moins d'ailleurs dans sa conception et sa mise en œuvre que dans la difficulté à définir ce qu'est une famille et ce qui relève d'autre chose. Ironiquement, F. Héritier-Augé [1991] déclare à ce propos que tout le monde croit le savoir. Le cas de la famille rwandaise, plus encore s'agissant de Rwandais d'origine citadine, devrait pourtant entrer dans cette catégorie assez simple. Une famille, c'est un couple accompagné de ses enfants encore dépendants. Dans le cas des réfugiés, cette définition vole en éclats, non pas tant, d'ailleurs, du fait d'une mortalité accrue (bien qu'elle joue son rôle) que d'une énorme dispersion des membres de la famille ou de ce qu'il en reste. De ce fait, le problème de définition est autant un problème qualitatif qu'un problème quantitatif. À partir de combien de membres réunis sous le même toit peut-on encore parler de famille quand l'essentiel de ses membres est ailleurs ? En dessous de quel seuil s'agit-il d'une « famille par défaut » ? Que représente par exemple une veuve qui n'a que quelques-uns de ses enfants avec elle mais qui a recueilli un orphelin et qui partage son logement avec une belle-sœur ou une amie accompagnée d'une jeune nièce ?

Par la force des choses, les réfugiés créent des unités domestiques plus ou moins durables dans le temps mais extraordinairement souples dans leurs configurations démographiques et sociales. Certains de ses membres s'en vont, d'autres arrivent, les responsabilités restent ou changent de mains. Cette capacité à organiser de nouvelles formes de vie collective ne porte pas de nom connu ; et l'important est sans doute moins de lui en donner un à toute force que d'en repérer les formes et les modalités.

De ce point de vue, l'enquête soulève des questions qui relèvent autant de la démographie que de l'anthropologie. Avec des structures familiales aussi bouleversées et des structures par âge et par sexe aussi déséquilibrées, l'hypothèse d'une baisse de la natalité reste pertinente. Au passage, cela démentirait un lieu commun (très en vogue aux Nations unies et dans les ONG) consistant à dire que les réfugiés, autant « par désœuvrement que par ennui », constitueraient des populations à très forte natalité. Il est vrai cependant que ce jugement lapidaire est généralement attribué aux populations réfugiées vivant dans les camps. En fait, force est de reconnaître la pauvreté des connaissances en matière de reproduction (de natalité, de comportements sexuels et matrimoniaux, etc.). Dans le cas des Rwandais réfugiés à Nairobi, les arguments classiques pourraient suffire à expliquer la faible proportion observée d'enfants de moins de cinq ans. Mais rien n'exclut que ce phénomène s'explique également pour partie par une autre hypothèse, rarement évoquée et encore plus rarement vérifiée, touchant à la physiologie humaine en situation de stress important. Les études sur les aménorrhées liées aux famines, aux guerres, aux catastrophes, ne semblent pas susciter l'intérêt qu'une telle question mérite.

Mais les réfugiés urbains sont aussi confrontés à d'autres difficultés qui rejoignent bien des problématiques scientifiques passées au crible de l'analyse sur d'autres terrains et d'autres populations. La question de la scolarisation, ou plutôt de son recul, en est un. Bien que brièvement évoqué, celui-ci pose le problème plus large de l'intégration de cette catégorie de réfugiés dans le pays et la société d'accueil. La question du statut migratoire est évidemment liée à ce problème, mais avec ou sans papiers en règle, toutes les sociétés ne semblent pas démontrer les mêmes aptitudes à s'expatrier – même dans le cas des réfugiés qui le font sous la contrainte – et à s'approprier ensuite une nouvelle langue, une nouvelle culture, de nouveaux comportements, bref, à s'intégrer. Cela rejoint d'autres recherches et d'autres préoccupations touchant à la formation des diasporas et à la question des minorités. Les réfugiés urbains font certainement partie des minorités urbaines les plus mal connues. C'est pourquoi, quand on aura dit qu'on sait également très peu de choses sur le rôle joué par les conflits et les mouvements de réfugiés dans le processus de croissance urbaine des villes du Sud, et notamment d'Afrique, on pourra mesurer à quel point l'étude de phénomènes apparemment marginaux – mais néanmoins cruciaux par les tensions sociales qu'ils expriment – est essentielle à la compréhension de problèmes jugés plus fondamentaux.

BIBLIOGRAPHIE

- BALENCIE J.-M., LA GRANGE A. de [1996], *Mondes rebelles : acteurs, conflits et violences politiques : Amériques, Afrique*, Paris, Éditions Michalon, 562 p.
- HÉRITIER-AUGÉ F. [1991], « Famille », in P. Bonte, M. Izard, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF : 272-274.
- POURTIER R. [1996], « La guerre au Kivu : un conflit multidimensionnel », *Afrique contemporaine*, Paris, La Documentation française, 180 : 15-38.

Les naufragés du fleuve : le problème des réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal

*Christian Santoir **

Sept ans après les événements d'avril 1989 et les expulsions violentes de part et d'autre de la frontière sénégal-mauritanienne, de nombreux réfugiés attendent toujours sur la rive gauche du fleuve Sénégal un éventuel retour au pays. Officiellement, le « problème » est clos pour les deux pays concernés. Pour les institutions internationales, ces réfugiés ne sont ni assez nombreux, ni assez démunis pour que leur aide puisse se prolonger, d'autant qu'il y a trop à faire ailleurs... Or les réfugiés mauritaniens ne veulent pas retourner chez eux à n'importe quel prix.

La situation actuelle des réfugiés mauritaniens sur le sol sénégalais fait ici l'objet d'un rapide bilan. Par-delà la classique interprétation ethnique, apparaît le caractère extrêmement complexe et ambigu d'une migration forcée dont les explications ont été multiples : historiques, écologiques, sociales, politiques, économiques... La situation des réfugiés mauritaniens du Sénégal est un cas exemplaire qui permet de comprendre d'autres conflits que connaissent actuellement l'Afrique et le reste du monde. Il pose en outre le problème de l'aménagement des grands fleuves qui ne peut se faire que dans le cadre d'une véritable intégration régionale dont les conditions sont encore loin d'être réunies.

Les racines profondes du conflit d'avril 1989

Le conflit sénégal-mauritanien s'inscrit dans une trame complexe de facteurs dont nous exposons ici les plus marquants. Les causes profondes du problème sont à rechercher dans l'histoire, la crise identitaire de la Mauritanie au moment de l'indépendance, les conséquences de la dégradation de l'environnement physique et économique.

Maures et populations riveraines : dix siècles d'une histoire commune

L'histoire de la Mauritanie est principalement celle des relations entre un fond de populations noires, autochtones, et des migrations de populations blanches, d'origine berbère, puis arabe, venues du Nord. Les Berbères sont en contact avec la région du fleuve dès le ^xe siècle. Ils entretiennent des relations commerciales

* Géographe à l'ORSTOM, Ouagadougou, Burkina-Faso.

avec le royaume du Tekrur peuplé de Wolof, de Sereer. Les berbères Sanhadja sont également responsables de l'islamisation précoce du Tekrur.

L'assèchement progressif du Sahara et l'existence d'une longue période sèche s'étendant du XIII^e siècle au XVI^e (Brooks, 1993) expliquent en grande partie la lente descente des populations vers la vallée du Sénégal. Au XV^e siècle, le fleuve devient l'axe de pénétration du commerce européen (portugais, puis français). Le commerce de traite (esclaves, gomme, or, contre armes, chevaux, tissus, fer) perturbe non seulement l'économie régionale, mais aussi les équilibres politiques ¹. La présence française sur le fleuve provoquera des mouvements de renouveau islamique (1674 : guerre des Toubenans ; 1776 : révolution *toorodo* ; 1859 : exode d'El Hadj Omar). Les Maures accroissent leur pression sur la rive droite, pour accéder directement aux escales de traite mais aussi pour contrôler les terrains de culture de décrue de la vallée. Ce contrôle ne sera vraiment effectif qu'à la fin du XVIII^e siècle. L'évolution des États qui se succèdent dans la vallée – royaume des *satigis* peul (1480-1776), des *almamis* (1776-1881) – est en grande partie conditionnée par les systèmes d'alliances mouvantes qu'ils entretiennent avec les tribus maures et les Marocains ².

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la pénétration française dans la région du fleuve prend un aspect plus militaire que commercial. Sur la rive droite, les Français reconnaissent, de fait, le droit de conquête des Maures qui perçoivent des taxes sur les terres exploitées par les cultivateurs noirs venant de la rive opposée ³.

À la fin du XIX^e siècle, toute la rive gauche est placée sous protectorat français et la pacification de la rive mauritanienne peut commencer. Les tribus guerrières maures (*hasan*) se heurtent aux colonnes françaises appuyées par des auxiliaires wolof et *haalpulaar* ⁴. Les tribus maraboutiques (*zwaya*) composent avec les Français avec lesquels elles entretiennent d'étroites relations commerciales. Les populations noires se réinstallent sur la rive droite où les problèmes fonciers deviennent vite inextricables ⁵. Revenus à la faveur de la conquête française, elles refusent de payer les droits de culture aux Maures, tandis que les Français redistribuent à leurs alliés sénégalais les terres abandonnées par les tribus hostiles [Leservoisier, 1993].

La réoccupation de la rive droite a été favorisée par sa faible population ; la conquête maure n'a pas consisté en une occupation territoriale. Seuls les esclaves et les *harâtîn* (esclaves affranchis) étaient dans la vallée le temps des cultures de saison sèche. En 1905, est instauré le protectorat de Mauritanie et une frontière linéaire est fixée sur le fleuve Sénégal, mais l'administration reste à Saint-Louis. La frontière est essentiellement fiscale ⁶ et permet la libre circulation des

1 Les agents des compagnies de commerce interviennent directement, depuis les premiers traitants portugais, dans les affaires politiques des royaumes riverains, selon les besoins du négoce.

2 Les Hormans ou Salétins, mercenaires envoyés au début du XVIII^e siècle par le Maroc, à la demande de l'émir du Traza. Le sultan marocain espérait ainsi établir sa suzeraineté sur des tribus qui jusqu'ici lui échappaient.

3 C'est ce qui ressort des traités signés en 1858 et 1891 avec l'émir du Traza, et en 1891 avec l'émir des Braknas.

4 Les *Haalpulaar* sont les gens qui parlent le pulaar ; ils comprennent les Peul, pasteurs et agropasteurs, et les Toucouleur, agriculteurs sédentaires.

5 D'où la mise en place de missions d'enquêtes : Vidal, Cherruy, destinées à déterminer les droits de propriété des cuvettes de décrue de la vallée.

6 Des taux différents d'imposition entre les deux rives seront responsables de nombreux passages sur la rive droite.

hommes et du bétail. Alors que dans l'arrière-pays, l'autorité est laissée aux chefs maures traditionnels, les circonscriptions riveraines sont administrées par des fonctionnaires noirs formés à l'école française.

Dans le même temps, la présence maure sur la rive gauche se renforce. Dès la fin du XIX^e siècle, les Maures assurent, au Sénégal, le transport de l'arachide, du sel. Ils prennent en mains le petit commerce de détail et de demi-gros dans les villes et les gros villages. Enfin, cette expansion commerciale s'accompagne d'un développement des liens entre confréries religieuses mauritaniennes et sénégalaises.

Finalement, la France a créé en Mauritanie une colonie inachevée, tournée économiquement et administrativement vers le Sénégal. L'essentiel de l'infrastructure (routes, écoles, hôpitaux) se trouve dans le Sud, le long de la vallée du Sénégal. La majorité des Maures de l'intérieur du pays purent continuer à mener une vie encore très traditionnelle, avec notamment la survivance de l'esclavage (interdit en 1904) et eurent peu de contact avec les Français. Dans les années précédant l'indépendance, un débat s'instaura sur le problème de l'identité nationale. Des partis politiques représentant les principales options furent créés : l'UPM (Union progressiste mauritanienne) prônait la fédération avec le Mali et le Sénégal, dans une société pluriethnique ; l'EM (Entente mauritanienne) était un parti nationaliste arabe ; le FNLM (Front national de libération mauritanien) était partisan de l'union avec le Maroc. Face aux partis optant pour l'identité arabe, les populations de la vallée se regroupaient dans le BDG (Bloc démocratique du Gorgol) et l'UOVF (Union des originaires de la vallée du fleuve). Ces mouvements de Noirs non maures provoquèrent indirectement l'émergence d'une conscience maure unifiant les tribus maures par-delà leurs clivages traditionnels [Stewart, 1972], et préparant la politique d'arabisation qui allait marquer la nouvelle République islamique de Mauritanie (RIM).

Arabisation et rééquilibrage ethnique

À l'indépendance (20 novembre 1960), les Français remettent le gouvernement aux Maures, alors qu'une grande partie de l'administration et de l'armée est composée de Wolof, de *Haalpulaar* ou de Soninke. Le président est originaire d'une tribu maraboutique du Sud, ce qui laisse présager de bons rapports avec les « parents » et voisins noirs.

Dans la vallée, la circulation entre les deux rives est maintenue et l'exploitation des terres et des eaux du fleuve n'est pas remise en cause. Mais dès 1965, les bacs sont fermés à la circulation automobile, à l'exception de celui de Rosso, et des postes administratifs sont créés en face de ceux de la rive sénégalaise.

La Mauritanie renforce ses liens avec le monde arabe et procède à l'arabisation de l'enseignement (rendue obligatoire dès 1966). Celle-ci provoque la résistance des Négro-Africains (populations Wolof, *Haalpulaar* et Soninke, par opposition aux arabo-berbères). Ces populations noires sont déterminées à rester franco-phones pour contrebalancer l'influence arabe et maintenir leurs liens avec les autres pays africains. C'est sur ce terrain culturel que se grefferont leurs futures luttes politiques. Le gouvernement cherche à promouvoir l'éducation chez les Maures afin de former des cadres qui intègrent peu à peu l'administration en

réduisant la part des Négro-Africains jusqu'ici prééminente. En la matière, le gouvernement mauritanien s'est conduit comme d'autres gouvernements africains qui attribuent des postes dans la fonction publique selon un quota correspondant à la part respective des ethnies nationales. La population rurale *haalpulaar*, wolof et soninke de la vallée était évaluée, selon le recensement national de 1977, à 189 000 personnes, soit 68 % de la population totale des régions riveraines, mais 13,7 % seulement de la population nationale ⁷.

Toujours dans un souci de rupture avec l'ancien système colonial, le gouvernement s'engage dans une politique de plus en plus nationaliste et indépendante de la France. La Mauritanie rompt avec la zone franc, et nationalise les mines de fer (80 % des exportations nationales en 1974). Elle quitte l'Organisation de la communauté africaine et malgache, rejoint la Ligue arabe et accroît la coopération militaire et culturelle avec l'Irak, la Syrie, l'Arabie saoudite, la Libye. Dans le même temps, les pays arabes construisent dans le pays des mosquées, ouvrent des banques commerciales et des centres « culturels » dont le rôle le plus apparent est de répandre les idéologies baasistes, nassériennes, ou celles des Frères musulmans égyptiens.

Les relations de la République islamique de Mauritanie avec son voisin sénégalais se dégradent, tant au sujet du tracé de la frontière que de l'exploitation des terres de la vallée ⁸. Des contrôles intempestifs se multiplient lors de la traversée du fleuve par les troupeaux ou les paysans.

En 1975, la Mauritanie s'implique dans la guerre contre l'ancien Sahara espagnol (Rio de Oro) avec pour perspective un partage de la colonie avec le Maroc. Ce conflit achève la ruine du pays ⁹ et assure la suprématie de l'armée sur la société civile pour de nombreuses années. En 1978, un coup d'État militaire marque le début d'une grande instabilité politique (quatre gouvernements entre 1978 et 1984, et trois coups d'État militaires) et l'avènement de présidents militaires, tous originaires du Nord du pays. Le gouvernement du colonel Ould Haidallah, qui met fin à la guerre, entreprend des réformes courageuses. La réforme de l'éducation reconnaît les langues négro-africaines (wolof, soninke et pulaar), mais le manque de professeurs et de matériel didactique diminue sa portée immédiate. L'esclavage est aboli pour la troisième fois (après 1960 et 1964), preuve que le problème subsiste. Il est à relier avec la place que revendiquent les esclaves affranchis, les *harâtîn*. Quoique libres, ils ne sont pas considérés, tout comme les esclaves, comme des membres à part entière de la société maure. La fondation par des intellectuels *harâtîn* ¹⁰, du mouvement El Hor (Le Libre) qui réclame l'abolition des pratiques esclavagistes et une meilleure représentation politique, interpelle directement la société *bidân* (Maures « blancs »). En outre, la persistance de ce problème contribue à empoisonner toute négociation au sujet des droits des populations négro-africaines.

7 On ne connaît pas la répartition ethnique de la population urbaine hors vallée (soit 248 000 personnes en 1977). Même en admettant que cette population soit composée d'un tiers de ressortissants de la vallée, ce qui paraît excessif, les Négro-Africains ne devaient pas dépasser 20 % de la population mauritanienne.

8 1974 : différend frontalier au sujet de l'île de Tod ; 1977 : incident de Moudéri.

9 Pendant le conflit, l'armée mauritanienne passe de 3 000 à 17 000 soldats environ, en 1978. L'effort de guerre engloutit 30 à 40 % du budget national.

10 Surtout Mesaoud Ould Boulheir, originaire de l'Est du pays (Hodh el Charbi). En 1991, il est président d'un parti d'opposition : le Front démocratique uni.

En décembre 1984, le colonel Ould Taya renverse le modéré Haidallah. La répression contre les Négro-Africains va atteindre son paroxysme sous le nouveau (et toujours actuel) régime. L'opposition des populations de la vallée s'organise en un mouvement clandestin, les Forces de libération africaine de Mauritanie, qui dénonce en 1986, dans le *Manifeste du Noir mauritanien opprimé*, les persécutions de toutes sortes auxquelles sont soumises les populations noires et surtout leur éviction des instances dirigeantes de l'État ¹¹. La publication de ce texte, qui incite à la lutte armée, jointe à une tentative de coup d'État fomentée par des officiers *haalpulaar*, entraîne une répression féroce, accompagnée de purges dans l'administration, l'armée et la police, où les *Haalpulaar* sont remplacés par des *Harâtn*.

Jusqu'ici, les Négro-Africains réussissaient à se maintenir dans l'appareil d'État en monnayant leur soutien aux diverses factions maures se partageant le pouvoir, tout en respectant leur hégémonie [Bonte, 1991]. Désormais, les gens du fleuve vont se retrouver seuls face à un régime autoritaire et à une opinion maure franchement hostile.

L'évolution politique et culturelle du pays entre 1989 et 1990 ne peut se comprendre sans se référer aux mutations de la société maure qui est passée, en moins d'une génération, d'une société de tradition pastorale à une société essentiellement urbaine.

Sécheresses et mutations économiques

La Mauritanie est un vaste pays dont 80 % de la superficie sont en zone aride. La première grande sécheresse, survenue en 1972, aggrave la situation économique. Les éleveurs se replient sur la vallée et passent au Sénégal. Dans le Sud, les Maures se fixent à proximité du fleuve, dans de gros villages, occupés par les familles des commerçants exerçant au Sénégal. On observe de grands déplacements de populations en direction des villes qui accueillent pendant cette période la majeure partie de l'accroissement du milieu rural [Recensement national de 1977]. Nouakchott voit ainsi sa population multipliée par 25, entre 1965 et 1977. Le glissement de la vie nomade à la vie sédentaire, commencé dès l'époque coloniale, s'accélère. De 73 % de la population totale en 1965, la population nomade passe à 36 % en 1977.

La seconde sécheresse de 1983 accentue la tendance. Les pertes en bétail sont particulièrement lourdes, notamment chez les éleveurs de bovins (environ 50 % des effectifs). La dépastoralisation et la sédentarisation d'une grande part de la société maure continue (88 % de sédentaires en 1987). Les cultivateurs et les éleveurs maures affluent dans les villes dont la population constitue 40 % de la population nationale en 1990, mais aussi dans la région du fleuve où la présence maure s'accroît (1954 : 32 % ; 1987 : 48 %, en aval de Kaédi) [Santoir, 1993]. La crise économique accentue la distanciation des liens entre serviteurs et *Bidân*, du fait que les maîtres ne peuvent plus faire face à leurs obligations d'assistance. Les *Harâtn* partent en ville où ils constituent une masse d'insatisfaits, facilement mobilisable.

¹¹ La présence des *Bidân* à tous les postes de responsabilité permet de parler d'un « État bidân ». Il conviendrait aussi de parler d'un État « guerrier », la majeure partie des dirigeants étant issue des tribus d'origine guerrière du Nord du pays, et notamment de l'Adrar, patrie du président.

Aux effets dévastateurs de la sécheresse s'ajoutent les effets de la conjoncture économique internationale avec la baisse des prix du cuivre et du fer. La dette extérieure est multipliée par 6 entre 1978 et 1987 [Baduel, 1989]. Le pays, qui n'assure tout au plus que 40 % de ses besoins alimentaires, dépend de l'aide internationale et des bailleurs de fonds. En 1984, le gouvernement mauritanien signe un accord avec le Fonds monétaire international et s'engage dans un programme d'ajustement structurel ¹² visant, entre autres, à libéraliser l'économie.

Culture irriguée et réforme agraire

Dès la première vague de sécheresse, l'intérêt se reporte sur la vallée et ses affluents, la seule zone du pays qui possède un fort potentiel agricole. Pour sécuriser la production et s'affranchir des aléas climatiques, il convient de développer l'irrigation. Est ainsi créée l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal, regroupant le Sénégal, le Mali et la Mauritanie. Le fleuve est déclaré zone internationale.

Au milieu des années soixante-dix, la vallée fait l'objet d'aménagements hydro-agricoles qui se présentent sous la forme de « périmètres » irrigués de taille variable, installés à proximité du fleuve et de ses affluents. Deux grands barrages à Diama et Manantali (Mali) sont achevés en 1987 et 1988. Ces aménagements sont financés par des fonds arabes et européens.

Dans un premier temps, le développement de la culture irriguée est confié à un organisme d'État : la SONADER (Société nationale pour le développement rural). Mais dès 1984, le secteur privé se développe rapidement, surtout dans la basse vallée, avec l'intervention d'entrepreneurs venus de la ville : commerçants, anciens fonctionnaires, hommes d'affaires *bidân* ; de 1385 hectares en 1975 (dont 400 hectares financés par l'État), les superficies aménagées passent à 13 506 hectares en 1988 [Marchés tropicaux, 1995].

Les aménagements contribuent à modifier le paysage de la vallée et surtout, à changer les rapports des paysans avec la terre. Une réforme foncière est introduite en 1983. Elle tend à renforcer la place de l'État qui s'approprie toutes les terres « mortes », c'est-à-dire non exploitées ou, plus exactement, ne montrant aucun signe d'exploitation. Elle préconise également l'abolition de la tenure traditionnelle et l'individualisation de la propriété. Elle vise au développement économique par un appel à l'investissement privé. Les buts sont également de combler le déficit céréalier et de faire une place aux paysans sans terre, parmi lesquels de nombreux *Harâfin*, victimes de la sécheresse ou anciens combattants de la guerre du Rio de Oro. Cette réforme, inspirée des principes de la loi musulmane (la *sariya*, introduite en RIM par le colonel Haidallah, en 1980), est quasiment révolutionnaire. Dans la vallée, il s'agit, ni plus ni moins, de mettre fin à plusieurs siècles d'un régime foncier traditionnel, élaboré au sein des sociétés rurales noires, basé sur l'usufruit des terres et leur gestion collective. La nouvelle

12 Constitué d'une série de sous-programmes spécifiques : PREF : programme de redressement économique et financier (1985-88) ; PCR : plan de consolidation et de relance (1989-91) ; PASA : plan d'ajustement sectoriel pour l'agriculture.

législation fut appliquée dans la hâte et de façon coercitive ; le gouvernement ne désirait pas engager avec les propriétaires fonciers des négociations, dont la durée était imprévisible ¹³.

Les ordonnances de 1983 ont provoqué l'afflux, dans la vallée, de nombreux opérateurs privés d'origine *bidân*, qui pouvaient seuls remplir les conditions de mise en valeur, dans la mesure où ils avaient accès au crédit bancaire. La réforme ne profita nullement aux déshérités, *Harâtîn*, mais aussi aux agropasteurs sédentarisés qui constituent une nouvelle classe de prolétaires ruraux louant leur force de travail sur les casiers irrigués [Ba, 1991]. La progression du secteur privé dans l'irrigation (51 % des superficies aménagées en 1988) s'est accompagnée de nombreux abus dans la délégation des terres, surtout à partir de 1985 : titres d'occupation précaires renouvelés plusieurs années de suite ; occupation de terres sans aucune autorisation ; déclassement de réserves forestières, voire de route nationale (comme entre Rosso et Boghé) ¹⁴. L'application des ordonnances foncières est laissée aux autorités locale (préfets), libres d'accorder des concessions de terre, aux seules conditions que la terre soit aménagée dans un certain délai. Dans les années précédant immédiatement le conflit, les demandeurs de terre sont les *Bidân*, de Nouakchott, souvent originaires du Nord du pays, alliés aux militaires, et les *Harâtîn*. Ils s'opposent dans la basse vallée, en aval de Boghé, aux chefs de territoires wolof, *haalpulaar*, mais aussi *bidân*, liés par les mêmes intérêts. En amont, les propriétaires fonciers *haalpulaar* et soninke réussissent à s'opposer aux demandeurs de parcelles irriguées que sont les Peul du Sud-Est mauritanien et les *Harâtîn* [Schmitz, 1993].

La réforme foncière pose également le problème de la frontière. En 1972, on estimait à 30 000 personnes environ les paysans de la rive gauche (dont 66 % de Toucouleur) cultivant sur la rive droite ¹⁵ [Lericollais, Diallo, 1980]. Leurs droits sont remis en question par la législation et par le nouveau mode d'exploitation en irrigué qui privilégie le cadre national. En juillet 1988, est créée une commission mixte chargée de recenser les terres cultivées par des paysans transfrontaliers, en vue d'un éventuel échange de patrimoines entre les deux pays. En attendant ses conclusions, les anciens droits sont maintenus [Seck, 1991]. C'est autour du problème foncier que va se nouer la crise de 1989.

L'affrontement

Le litige foncier aboutit à une logique de confrontation entre l'État mauritanien et le Sénégal ¹⁶. Ce transfert, qui s'opère peu avant les événements de 1989, est le résultat de l'influence des extrémistes des deux bords : d'un côté, le lobby

13 L'exemple de la difficile application, au Sénégal, de la loi du domaine national de 1976, et de ses lenteurs, a sans doute inspiré le législateur mauritanien.

14 Une des causes de ces pratiques illégales est la formation très succincte des administrateurs. Ba [1991] cite le cas de Tadjakent de Guerou qui, de petits commerçants, sont devenus préfets et gouverneurs dans la vallée du Sénégal, en 1985, grâce à de faux diplômes obtenus dans un pays voisin !

15 Le phénomène inverse est moins important : 4 % des paysans de la rive droite (soit 7 900 personnes) cultivaient sur la rive gauche, pour des raisons liées au peuplement, au processus d'appropriation des terres.

16 Le rôle des médias dans l'ethnisation du conflit et l'exacerbation des sentiments est accablant [Panos, 1996].

nationaliste arabe, bien implanté dans l'administration territoriale, de l'autre, le lobby des propriétaires fonciers sénégalais réunis dans un « Comité de suivi du 18 juin », créé en 1988 ¹⁷, décidé à faire pression sur le gouvernement sénégalais [Ould Maouloud, 1996]. Cela apparaît d'autant plus facile que le gouvernement est affaibli par les récentes élections contestées de février 1988, et qu'il tient à ménager son fief électoral de la vallée.

Lors des négociations engagées entre les deux États en juillet et août 1988 sur le problème des paysans transfrontaliers, la partie mauritanienne se montre intransigeante ¹⁸ et refuse de retarder la nationalisation des terres, comme le lui demandent les Sénégalais.

Peu après l'hivernage de 1988, des émeutes éclatent contre des boutiquiers maures à Podor et Matam. Il apparaît dès lors que les commerçants maures au Sénégal deviennent des otages devant répondre des abus et des exactions subies par les Négro-Africains en Mauritanie.

En avril 1989, à l'occasion d'un nouvel incident sur le haut fleuve entre des bergers peul mauritaniens et des villageois soninke sénégalais, les Maures sont de nouveau pris à partie, dans la capitale cette fois-ci. Quelques jours plus tard, des émeutes éclatent à Nouakchott, visant tous les Noirs non maures, sans souci de leur nationalité. On compte de nombreux morts à Dakar comme à Nouakchott. Sous la pression internationale, les deux pays acceptent de rapatrier leurs ressortissants au moyen d'un pont aérien. Environ 160 000 Mauritaniens et 70 000 Sénégalais sont ainsi rapatriés. Dans les mois qui suivent, le long du fleuve, l'armée, la police, assistées de milices armées composées de *Harâtîn*, attaquent les villages, les campements et déportent les populations sur la rive gauche après les avoir dépouillés de tous leurs biens et pièces d'identité.

Ces violences sont l'aboutissement de l'ethnisation progressive des relations entre les Négro-Africains et les Maures, ces derniers ayant même tendance à considérer tous les Négro-Africains comme des Sénégalais. Le conflit, commencé par un incident entre Peul et Soninke, s'est poursuivi par un face à face entre Maures et non Maures. Même si des *Bidân* se sont insurgés contre les expulsions et ont même cherché à protéger des gens menacés, il ne s'agit là que de comportements individuels. Les solidarités religieuses n'ont pas joué pour atténuer le conflit ¹⁹, la solidarité ethnique (*i.e.* entre Noirs) non plus. Les *Harâtîn* ont participé aux meurtres et aux pillages, y compris certains membres baasistes du parti El Hor. Ils constituaient le gros des forces militaires et de police.

Les Négro-Africains, plus spécialement l'élite, ont mal accepté d'être, après l'indépendance, « remis à leur place » en tant que minorité dans un État maure décidé à rompre avec toute forme de néocolonialisme. Ils n'ont pu se résoudre à perdre leur position au gouvernement, comme dans les rouages de l'État. L'arabi-

17 Le nom de ce comité évoque la résistance (Appel du 18 juin du général de Gaulle) et la poursuite de la guerre malgré les défaites. Le comité incitera d'ailleurs les réfugiés à la lutte armée. Les propriétaires fonciers avaient réussi au Sénégal à faire transférer des mains de l'État aux communautés rurales, la délégation des terres, après un long gel de la loi sur le domaine national.

18 D'autant que le Comité de suivi conteste la souveraineté mauritanienne sur la rive droite et demande de repousser la frontière à 80 kilomètres du fleuve, *i.e.* où elle devait se situer approximativement au... XVI^e siècle !

19 Au contraire, puisque le comité de suivi est présidé par des dignitaires religieux Tidjane, dont le khalife général. Il pousse le gouvernement sénégalais à l'action, tout en le rendant responsable de la situation.

sation de l'enseignement leur a fait perdre le monopole de l'instruction et l'avantage qu'ils détenaient ainsi ²⁰. Leur réaction en a été d'autant plus forte et a été considérée comme une provocation par un régime militaire plus enclin à réprimer qu'à négocier. Quand ce régime s'est attaqué au statut des terres de la vallée, afin de faire une place aux exploitants maures qui y étaient minoritaires, le problème s'est déplacé de la ville à la campagne tout en se complexifiant. L'extension des périmètres irrigués et l'intervention consécutive d'acteurs étrangers au monde rural (« hommes d'affaires », militaires) ont suscité l'opposition de l'aristocratie terrienne traditionnelle, tout en révélant et exacerbant les crises latentes des sociétés wolof, haalpulaar, mais aussi maure. Les terres de la vallée sont devenues, au propre comme au figuré, de nouveaux « champs de bataille », non plus entre propriétaires terriens et paysans sans terre, mais aussi entre l'État et des propriétaires fonciers suspectés d'accaparer une ressource devenue fondamentale pour la survie du pays. La prise de position du gouvernement sénégalais en faveur des paysans négro-africains va aboutir à une transformation du conflit en une opposition « classique » entre nomades blancs et sédentaires noirs [Schmitz, 1993], totalement artificielle dans des sociétés où les critères de différenciation entre individus sont encore essentiellement sociaux (la caste, la tribu...).

L'impact des expulsions : des problèmes accrus sur les deux rives

Le départ d'environ 25 % de la population rurale de la rive droite du fleuve entraîne de multiples répercussions sur les deux rives.

Sur la rive mauritanienne

Dans le Trarza, des villages, ou des zones, ont été entièrement vidés de leur population, libérant ainsi de larges surfaces irrigables et des terres de décrue. Dans le Gorgol, l'expulsion des Peul a entraîné une décompression importante de la charge pastorale autour des points d'eau et sur les pâturages. Le champ est donc libre pour les « nouveaux-éleveurs » (militaires, fonctionnaires, commerçants...) et l'élevage camelin qui s'est développé dans la vallée depuis les sécheresses. Par ailleurs, la fermeture de la frontière revient à diminuer les espaces pastoraux utilisés par les Mauritaniens qui transhumaient sur la rive gauche en saison sèche, mais aussi, et surtout, en période de crise (Ferlo sénégalais). Les éleveurs, dont l'accès au fleuve était de plus en plus difficile du fait des aménagements hydro-agricoles, se voient désormais « piégés » sur la rive droite. Le départ des éleveurs traditionnels et la fermeture de l'espace pastoral sud-mauritanien jadis ouvert sur le Sénégal impliquent une évolution radicale de l'élevage dans cette région, notamment vers une professionnalisation accrue ²¹.

L'abandon des villages et du contrôle que les paysans exerçaient sur les ressources du terroir a eu des conséquences indirectes sur l'environnement. La libération de terres irrigables a donné un coup de fouet à l'extension des superficies

20 Les Maures seront désormais scolarisés dans leur langue maternelle.

21 C'est la voie choisie par les associations pastorales mises en place par le projet Élevage II.

irriguées. Des cuvettes d'inondation ont été transformées en casiers rizicoles par des acteurs extérieurs à la vallée. On observe une déforestation accrue des forêts classées le long de la rive droite [Diagana, 1992]. Entre 1987 et 1990, les surfaces aménagées par des privés sont passées de 4 717 hectares à 21 407 hectares [*Marchés tropicaux*, 1995]. Ces aménagements sont financés à 90 % par des prêts. En outre, la demande en charbon de bois est très forte, et son marché est très lucratif dans les grandes villes comme Nouakchott ou Nouadhibou situées en zone désertique. Les populations qui n'ont pas été expulsées n'ont aucun moyen de contrôler cette déforestation sauvage face aux militaires qui protègent les charbonniers ²².

Sur le plan économique, les expulsions se sont traduites par une baisse de la production agricole. Le cheptel, en dehors des camelins, était, depuis les sécheresses de 1973 et de 1983, principalement dans les mains des Peul, les *Harâtîn* ayant abandonné l'élevage pour aller travailler en ville. Or plus de la moitié de la population peul de la rive droite a été expulsée. Si beaucoup d'animaux ont été saisis ²³, d'autres ont réussi à passer le fleuve ou à être récupérés plus tard [Santoir, 1990]. Le départ des paysans wolof, peul et *haalpulaar* s'est traduit par une diminution de la production tant en culture traditionnelle qu'en culture irriguée. Les mauvaises conditions climatiques ne sont pas les seules responsables de la forte baisse de la production céréalière (mil et riz paddy) enregistrée en RIM entre 1989 et 1993 (134 607 tonnes 1989, 78 070 tonnes en 1991, 72 754 tonnes en 1993).

L'artisanat (notamment les entreprises du bâtiment), la pêche maritime, assurée en grande partie par des pêcheurs sénégalais, ont souffert des expulsions. Les Mauritaniens ont essayé de remplacer les pêcheurs partis mais sans grand succès, cette activité étant très spécialisée.

Enfin, parmi les 100 000 Mauritaniens (les estimations vont jusqu'à 300 000), ou Sénégalais d'origine mauritanienne, établis au Sénégal avant 1989, une majorité d'entre eux étaient des commerçants qui réinvestissaient leur argent au pays. La perte de leurs commerces représente un grand manque à gagner, surtout chez les tribus maraboutiques du Sud mauritanien [Santoir, 1973].

Sur le plan politique, les expulsions ont renforcé l'« ethnicisation » du groupe *haalpulaar*. Celui-ci est composé, pour une grande part, de paysans sédentaires (les Toucouleur) et de pasteurs nomades (les Peul) dont les intérêts n'étaient pas toujours convergents [Schmitz, 1993], et d'une minorité d'urbains (employés, enseignants, artisans, ouvriers). Le problème des réfugiés est devenu un problème national. L'opposition mauritanienne, notamment l'Union populaire démocratique et sociale et l'Union des forces démocratiques, prend fait et cause pour la réintégration des réfugiés. Les *Harâtîn* opèrent, lors des élections de 1991, un mouvement en direction des Wolof et des *Haalpulaar*.

22 Jusqu'à présent, les organismes internationaux sont impuissants devant le massacre ; des responsables de l'environnement seraient directement impliqués dans le commerce du charbon de bois.

23 Une grande partie du bétail saisi a été détournée. C'est le cas de 42 410 bovins appartenant à des éleveurs expulsés et confiés à la Société mauritanienne d'élevage et de commercialisation du bétail. En octobre 1989, il n'en restait plus que 19 888 et, en avril 1991, il n'y en avait que 1 890 [Sarr, 1992].

Sur la rive sénégalaise

L'afflux massif de réfugiés a provoqué un accroissement sensible de la population (+13,6 % pour le département de Podor ; +12 % à Matam). Les réfugiés sont installés tout au long de la vallée, à proximité du fleuve, au milieu d'une zone de villages densément peuplée (entre 50 et 90 habitants au kilomètre carré). Certains gros villages ont vu leur population presque doubler, comme Ndioum, Dodel, Tillé Boubakar.

Pour fabriquer leurs maisons (toitures, poteaux, mais aussi lits), les réfugiés ont dû prélever du bois sur un couvert arbustif et herbacé déjà bien dégradé. Parmi les multiples activités pratiquées par les réfugiés, la vente de bois est une des plus répandue.

Les expulsions n'ont pas seulement provoqué un afflux de gens mais aussi d'animaux, bovins et petits ruminants. La majorité des réfugiés sont des éleveurs peul (entre 53 % à Podor et 80 % à Matam) [Santoir, 1990]. En 1990, dans le département de Matam, où la population peul a augmenté de 50 %, 30 000 bovins (soit 25 % du cheptel du département) avaient traversé le fleuve. D'autres bovins allaient les rejoindre les années suivantes au fur et à mesure des razzias opérées par les Peul sur la rive droite. La pression sur les pâturages et les points d'eau augmenta, dans une zone de plateau latéritique où les pâturages de saison sèche, de même que les ressources en eau, sont rares. La plupart des éleveurs peul expulsés ont quitté la vallée en direction du Ferlo. Certains sont devenus des « *egge-egge* », des nomades se déplaçant toute l'année au gré des pâturages. Ce type de pasteurs entre souvent en conflit avec les autres Peul fixés autour des forages hydrauliques qui leur reprochent de « piller » les meilleurs pâturages et d'encombrer les points d'eau.

La demande de terres de culture par les réfugiés pose problème. Depuis vingt-cinq ans, la superficie cultivable a diminué sur la rive gauche. Les pluies sont devenues de plus en plus rares et l'aménagement du fleuve a supprimé la crue. Les superficies irriguées sont encore insuffisantes pour répondre à la demande des villages sénégalais. En outre, la fermeture de la frontière a eu pour effet d'amputer le terroir de nombreux villages situés au bord du fleuve, et dont les habitants allaient tous les ans « en face » mettre en culture leurs champs de décrue ; 21 % des terres de décrue de la rive mauritanienne étaient ainsi cultivées en 1973 [Lericollais et Diallo, 1980 ; Seck, 1991].

Les Mauritaniens ont interdit le fleuve à toute circulation, en réponse aux divergences les opposant aux Sénégalais sur le tracé de la frontière. Après un repos de plusieurs années, la faune aquatique a pu se reconstituer, mais la pêche n'a pu reprendre.

L'arrivée de plusieurs dizaines de milliers de personnes a provoqué une surcharge des infrastructures, déjà juste suffisantes, de la rive gauche. Ce problème concerne aussi bien les points d'eau que les dispensaires et les hôpitaux. L'aide des ONG a d'abord permis de remédier au problème, mais leur départ en 1993 a nécessité un renforcement des formations de santé existantes.

Enfin, on ne saurait oublier, dans les conséquences des expulsions, la multiplication des associations de réfugiés, partis, coordinations, basés au Sénégal ou à l'étranger. En plus des FLAM, parti le plus ancien, se sont créés l'Association des réfugiés mauritaniens au Sénégal, l'Association des Mauritaniens réfugiés au

Sénégal, le Front de résistance pour l'unité, l'indépendance et la démocratie en Mauritanie, le Front uni pour la résistance armée en Mauritanie...

Ces groupements sont appuyés, au Sénégal, par l'Union amicale des ressortissants du Fouta et les partis d'opposition sénégalais qui, lors de chaque élection, ne manquent pas d'évoquer le problème des expulsions. Le foisonnement de ces mouvements est le signe d'une structuration et d'une exploitation politique du problème, mais aussi de son enlisement.

Sept ans après : la longue attente des réfugiés

En 1989, 160 000 personnes sont expulsées par la Mauritanie, dont 60 000 *réfugiés*, c'est-à-dire des personnes se réclamant de la nationalité mauritanienne et n'ayant que des liens éloignés avec la rive sénégalaise. Les autres sont classés en deux catégories : les *rapatriés* qui sont des citoyens sénégalais résidant et travaillant en Mauritanie et les *déguerpis* qui sont des citoyens sénégalais cultivant sur la rive droite du fleuve. Installés dans des camps, les réfugiés essaient de survivre tant bien que mal, au milieu d'une population hôte dont ils partagent la culture mais aussi de nombreuses difficultés. Leur seule espérance est dans un retour au pays qui s'annonce problématique.

Les réfugiés sur la rive gauche

En juin 1991, le HCR (Haut Commissariat aux réfugiés, organisme dépendant des Nations unies) comptait 52 995 réfugiés sur la rive sénégalaise. Les comptages effectués en 1991 auprès de l'organisation chargée de distribuer les vivres donnaient le nombre de 59 104 personnes touchant l'aide alimentaire du HCR et réparties de l'océan jusqu'à Bakel. Il conviendrait d'ajouter entre 10 000 et 13 000 réfugiés, groupés dans une quinzaine de camps au Mali (département d'Aourou). Les réfugiés sont sans doute plus nombreux, car tous ne vivent pas dans les camps, certains sont chez des parents, dans les villages et dans les villes ; d'autres ne se sont pas fait recenser de peur d'être rapatriés de force sur la rive droite.

Les années 1990-1991 sont très dures pour les Négro-Africains mauritaniens. La vallée est sous occupation militaire et les expropriations continuent. Dans les autres régions, des vagues d'arrestations concernent 3 000 Noirs entre octobre 1990 et janvier 1991 [Fleischman, 1994]. Le nombre des morts par torture et exécution sommaire ne serait pas inférieur à 500. La répression est forte dans les rangs de l'armée et contre les présumés membres des FLAM. En 1992, 1 400 personnes venant de Mauritanie traversaient le fleuve. En 1993, dans la région de Bakel, 540 Mauritaniens noirs fuient la rive droite du fait des exactions continuelles et des meurtres perpétrés par les militaires mauritaniens ; 371 villages de la rive droite ont été totalement ou partiellement vidés de leur population. Ils sont nombreux dans la province du Gorgol et dans le bas fleuve [Santoir, 1991 ; Leservoisier, 1994]. Certains ont parfois été brûlés ou rasés, ou réoccupés par des *Harâtîn* après que leur nom a été changé.

La population réfugiée est installée dans 276 « sites » (47 à Dagana, 96 à Podor, 118 à Matam, 15 à Bakel), très variables en taille. Les plus gros peuvent

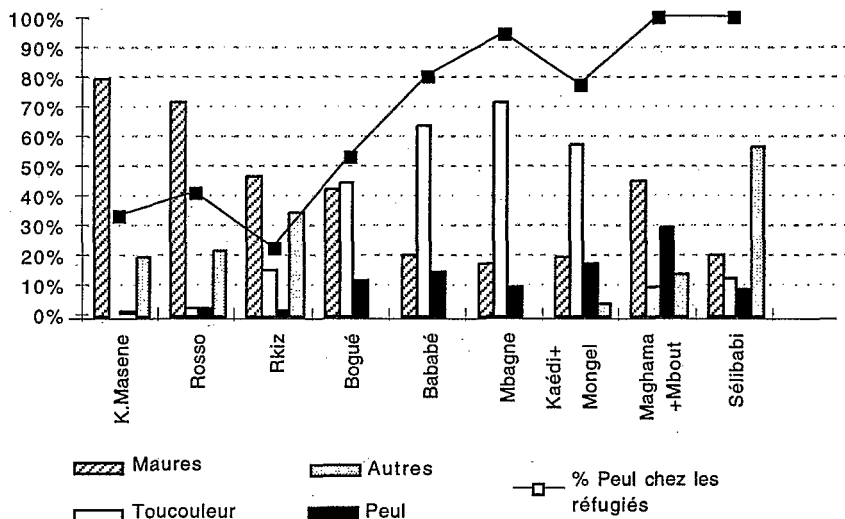
réunir jusqu'à 2 500 personnes et se répartissent le long de l'axe goudronné Saint-Louis-Bakel qui longe le fleuve (cf. carte).

Les gens se sont généralement regroupés par ethnie ou par village d'origine. 90 % des réfugiés appartiennent au groupe *haalpulaar*, dont 75 % sont des agropasteurs peul. Ces derniers constituent plus des deux tiers des expulsés. La population réfugiée dans les trois départements de Dagana, Podor et Matam, représente près de la moitié (48 %) de la population négro-africaine des trois provinces maures du Trarza, Brakna et Gorgol, soit 57 % de la population peul, 49 % de la population wolof et seulement 25 % de la population toucouleur, la plus nombreuse. Cette répartition éclaire le problème sous un angle particulier (cf. graphique).

Dans le cas des Wolof, un fort taux d'expulsion peut s'expliquer par le fait qu'ils occupent des terres qui, très tôt, ont fait l'objet d'aménagements. La région du Trarza (départements de Keur Maséne, Rosso et Rkiz) est celle qui comprend les plus grandes superficies aménagées et où l'« agro-business » maure est le mieux implanté. La population maure y est également largement dominante. Plus en amont (région du Brakna, départements de Boghé, Bababé et Mbagne), le rapport de forces s'inverse, les Toucouleur forment le groupe le plus nombreux, habitant de gros villages, ce qui leur a permis de mieux résister aux expulsions, en luttant contre les *Harâtîn*.

Les Peul, au contraire, étaient partout minoritaires sur la rive droite et étaient dispersés en une multitude de petits villages et campements, surtout nombreux dans les régions du Gorgol et du Guidimakha. Les réfugiés issus de ces régions sont essentiellement des Peul. Les campements, composés de quelques familles, étaient faciles à attaquer. En outre, les Peul mauritaniens sont des populations

Composition ethnique des départements de la rive droite (1987) et part des Peul dans la population réfugiée issue de ces départements en 1990



Sources : Recensement national RIM 1987 ; recensements HCR, OFADEC 1990 ; enquêtes C. Santoir 1990-91.

mobiles, oscillant selon la saison, l'année, entre plusieurs lieux, voire plusieurs pays. Il est donc plus facile de contester leur appartenance nationale. En outre, les Peul possèdent des biens meubles de valeur (le bétail), richesse convoitée par les Maures qui avaient bradé leurs troupeaux pendant la sécheresse.

Cependant, si tous les Peul sont éleveurs, la majorité de ceux expulsés appartiennent à des groupes qui pratiquaient la culture de décrue ou irriguée. Leur expulsion aurait donc visé aussi à libérer les terres. 20 % des réfugiés peul de Matam venant des départements de Kaédi et Maghama pratiquaient la culture de décrue ²⁴ [Santoir, 1990]. Mais les Peul ne sont pas de grands propriétaires fonciers sur la rive droite. Si les expulsions étaient liées uniquement aux problèmes de la terre, on compterait beaucoup moins de Peul parmi les expulsés, d'autant qu'en dehors des villes, les expulsions se sont faites « à froid », méthodiquement, parfois des mois après les événements de Dakar et de Nouakchott.

Vivre dans les sites

Les réfugiés se sont installés dans l'attente. Ils n'habitent pas des « camps », terme à la connotation trop marquée, mais des « sites » qui sont autant de petits villages. Abrisés dans un premier temps sous les bâches bleues du HCR, très vite les gens ont reconstruit leur habitat traditionnel : maisons ou cases en banco pour les Wolof et *Haalpulaar*, cases hémisphériques en paille pour les Peul. Depuis huit ans, des arbres ont poussé, des clôtures délimitent les concessions, parfois un puits a pu être creusé avec l'aide d'organisations humanitaires. Les plus grosses implantations disposent d'une case de santé, d'un abri servant d'école. Les sites wolof et *haalpulaar* se signalent par leurs pancartes : Réfugiés de Tiekane, Réfugiés de Mboul... Les Peul ont reconstitué leurs petits campements disséminés dans la vallée et sa bordure, ou se concentrent dans de gros sites : Kadiogne, Ndioum, Dodel..., installés à proximité des centres administratifs.

Les sites regroupent une grande majorité de paysans mais aussi de nombreux fonctionnaires de tout grade, des enseignants, des policiers, des militaires qui arrivent au Sénégal au rythme des purges dans l'armée et la fonction publique mauritanienne. Cette élite assure la direction des camps et l'encadrement, selon sa spécialité.

Le HCR distribue une ration alimentaire minimale à base de mil, d'huile, de poisson sec. Cette ration, qui va en diminuant au fil du temps, est insuffisante et le premier problème des réfugiés, avec celui de l'approvisionnement en eau, est la recherche de terrains de culture.

La situation des Peul du grand site de Kadiogne apparaît caractéristique de la vie des réfugiés de la vallée. Ce site est installé en 1989 à proximité de la sous-préfecture de Tillé Boubakar et d'une grande chefferie peul des Wodaabe qui a apporté une aide lors de l'installation. Sa population est de 1 015 personnes en 1991 et composée essentiellement de Peul Wodaabe (Wodaabe Penak et Ndiayéne). Ils viennent du département de Rkiz où ils louaient des terres situées

²⁴ En 1972, les Peul ne formaient que 8 % des cultivateurs de décrue de toute la rive droite [Lericollais et Diallo, 1980].

au bord du lac, aux fractions maures qui contrôlent le pays (Ida Wali, Ida Belhacen). Le pâturage des bovins autour du lac posait de gros problèmes à cause des cultures. Mais les dégâts étaient le plus souvent le fait d'importants troupeaux de chameaux, très nombreux dans la région depuis la sécheresse de 1983. Avant leur expulsion, les Peul étaient en butte aux exactions de troupes de *Bidân* armés, et aux *Harâtîn* de la région, les Oulad Aid, une des rares tribus *harâtîn* à disposer d'importants terrains de culture [Santoir, 1972].

En 1995, 835 personnes du site perçoivent une aide alimentaire. Notre enquête recense 1 123 personnes, soit 137 ménages dont 19 (171 personnes) ne sont pas enregistrés. Ces derniers vivent la plupart du temps loin du site, car ils font de l'élevage. La composition des familles (8,2 personnes) est sensiblement différente de celle des Peul originaires de Kadiogne ; les réfugiés ont un plus grand nombre de jeunes enfants et un faible nombre d'adultes (2 adultes en moins).

La majorité des familles (70 %) vivent des distributions de vivres, mais aussi de multiples activités : travail agricole, petit élevage, culture, émigration.

On ne compte qu'un quart des familles sans aucun cheptel. Les autres ont réussi à reconstituer un cheptel composé pour 87 % de petits ruminants. Chez les Peul de Kadiogne qui sont des « réfugiés » des précédentes sécheresses ²⁵, on compte autant de propriétaires de bovins (environ un quart des familles) et de petit bétail, mais les troupeaux sont plus importants (21 bovins contre 6 en moyenne ; 43 ovins contre 16). Cet élevage, en phase de reconstitution, ne peut suffire aux besoins des familles.

Plus du tiers des ménages ont recours aux travaux agricoles chez les Peul et Toucouleur de la région ; ils consistent principalement à transporter les récoltes, battre le riz, et concernent autant les hommes que les femmes. Les travailleurs sont payés le plus souvent en nature. 12 % des ménages n'ont que ce revenu pour subsister.

Moins de la moitié des familles (44 %) ont réussi à obtenir des terres de culture. Pratiquement, personne ne tente la culture sous pluie, trop peu rentable à cette latitude. Les cultures de décrue sont les plus recherchées (34 % des ménages), mais les terres à louer, même sous forme de *rempeccen* (métayage au demi), sont rares. La majorité des terres cultivées par les réfugiés font partie de propriétés familiales (*joo-wre*) ou ont été prêtées par des parents. Les relations familiales permettent également à 16 % des ménages (75 % chez les autres Peul de Kadiogne) de cultiver dans les périmètres irrigués gérés par le groupement des WodaaBe de Kadiogne. Chaque famille dispose d'une parcelle de dix ares, consacrés au riz d'hivernage.

Deux associations villageoises ont été créées pour améliorer les revenus monétaires, la vente de l'aide alimentaire ne pouvant fournir tout l'argent nécessaire. La première est une coopérative d'achat de céréales destinées à être revendues en période de soudure. La seconde est un groupement féminin qui cultive un jardin avec l'aide du HCR. Mais ces associations suscitées par l'encadrement humanitaire ont un fonctionnement assez chaotique dû surtout à un manque de motivation de la part de leurs membres.

25 Les Peul sénégalais de Kadiogne sont en effet des Peul qui ont perdu une grande partie de leurs troupeaux en 1983 et qui se sont fixés autour de la chefferie WodaaBe pour bénéficier de l'aide que peut leur apporter l'*ardo*.

Un ménage sur cinq tire ses revenus de l'émigration. Les réfugiés migrants font du petit commerce à Dakar et Saint-Louis. Dans le Ferlo, le Sine Saloum, ils gardent les troupeaux. Ces départs ont commencé dès 1989 et ont tendance à s'amplifier. Notons qu'à partir de 1993, des migrants (7 sur 37) ont pu retourner en Mauritanie chercher du travail à Nouadhibou (comme pêcheurs), à Nouakchott (comme vendeurs de lait) ou à Rkiz.

La majorité des réfugiés doivent faire face individuellement. L'aide des populations hôtes, confrontées à la sécheresse et aux problèmes de la culture irriguée, est forcément limitée. Les réfugiés ne se sont pas réinsérés dans les villages ou les fractions peul. Les conditions de vie au Sénégal ne sont pas idéales : malgré la sécurité et la liberté de mouvement, la terre manque. Les réfugiés, en dépit d'indéniables affinités et liens avec la population de la rive gauche, se sentent étrangers ²⁶ et n'aspirent qu'au retour. Une vingtaine de familles sont d'ailleurs repassées sur la rive droite. Depuis 1991, la population du camp a diminué de 17 %.

Le problème du retour

Une enquête menée en 1993 par le HCR établit que 93 % des réfugiés de Podor, 74 % de Dagana veulent revenir en Mauritanie. La plus forte proportion de candidats au retour se rencontre dans les départements où la part des paysans wolof et toucouleur est la plus forte chez les réfugiés, et où les terres de décrue sont importantes sur la rive droite. À Matam, les avis sont plus partagés (51 % pour le retour, 47 % contre). Les réfugiés sont ici essentiellement des Peul, et ont pour principal souci de développer leur élevage. En 1989, ils avaient sauvé un cheptel relativement important [Santoïr, 1990] qui a dû croître depuis ; ils ont donc beaucoup à risquer en retournant. Les saisies de bétail en 1989, la violence des expulsions, jointes à une sécheresse persistante, n'incitent pas à retourner de sitôt.

En avril 1992, la frontière entre Mauritanie et Sénégal est entrouverte, avec un seul point de passage à Rosso. Les conditions pour se rendre en Mauritanie – carte d'identité ou passeport en cours de validité ou autorisation administrative, carnet de vaccination et une caution de 30 000 CFA – ne tiennent aucun compte du cas particulier des réfugiés. Or la majorité des expulsés sont sans papiers.

L'ouverture de la frontière ne profite d'abord qu'aux commerçants maures qui viennent récupérer leurs avoirs gelés dans les banques dakaroises. Dans l'autre sens, les volontaires au retour, comme les Sénégalais, se heurtent à de multiples tracasseries policières. Les autorités n'acceptent les réfugiés qu'au cas par cas, après enquête de nationalité. En 1992, commence une opération d'inscription obligatoire pour rentrer au pays. Les autorités mauritaniennes craignent le retour d'activistes *haalpulaar*, d'autant que dans les camps, le nombre des extrémistes a augmenté depuis sept ans.

Les associations de réfugiés sont généralement contre les retours individuels ou par petits groupes, traités au coup par coup, qui permettraient aux autorités

26 À Matam, la plupart des réfugiés sont nés en Mauritanie et y ont séjourné pendant plusieurs dizaines d'années [Magistro, 1993 ; Santoïr, 1990].

mauritaniennes de filtrer les candidats au retour selon certains critères (niveau d'instruction, tendance politique, situation sociale...) ²⁷.

L'ARMS pose des conditions pour le retour :

- reconnaissance de la citoyenneté par l'établissement de papiers correspondants ;

- rétablissement des réfugiés dans leurs droits et leurs propriétés ;

- réintégration des fonctionnaires dans leur poste ;

- encadrement des retours par le HCR.

Profitant d'une accalmie dans la répression dirigée contre les Négro-Africains, des réfugiés ont décidé de tenter leur chance, malgré tout : en 1992 et 1993, le HCR a enregistré 1 400 retours, dans les départements de Matam et Podor, parmi lesquels beaucoup de vieux et de femmes séparés de leur famille. En 1995, 7 000 à 8 000 réfugiés selon l'ARMS, 15 000 selon la Mauritanie, auraient regagné individuellement leur pays. Dans le département de Podor, le nombre de réfugiés inscrits a diminué de 12 % entre 1991 et 1995. Par ailleurs, les sites en bordure du fleuve ont vu leur population augmenter, ce qui prélude à d'autres retours. Ceux qui retournent n'ont aucune garantie de retrouver terres, emplois ou biens. En outre, ils se heurtent à de multiples difficultés dont la moindre est d'obtenir des papiers.

Le recensement des réfugiés d'août 1995, effectué par le HCR à la demande du Sénégal, a suscité des espoirs et a été considéré comme un signe avant-coureur du retour. Les résultats du recensement sont tout à fait confidentiels, mais les estimations sont de l'ordre de 66 000 réfugiés dans la vallée. Les réfugiés présents dans les villes auraient été exclus.

Sept ans après les événements, en 1996, l'ARMS finit par accepter le rapatriement sans conditions. Mais elle s'oppose à tout retour qui ne serait pas encadré par un organisme international. En juin 1996, il s'agit de 5 112 personnes (dont la liste a été transmise à Nouakchott) à rapatrier avec l'aide du HCR et du croissant rouge mauritanien. Mais cette opération est reportée *sine die*, suite à un problème de logistique ; en fait, les autorités mauritaniennes, hostiles à tout retour en masse, se sont dérobées au dernier moment.

Le retour des réfugiés dépend en grande partie du rapport de forces fluctuant entre la RIM et ses partenaires internationaux.

L'assistance aux réfugiés : entre aide et contrainte

Les réfugiés ont reçu une aide importante surtout dans la phase d'urgence. Mais avec le temps, l'assistance est devenue un moyen de pression pour leur faire accepter un retour mis au point entre Nouakchott et Paris...

L'aide limitée et équivoque des organismes internationaux

Le HCR est l'organisme international principal qui a pris en mains dès le début l'accueil des expulsés. Il coordonne l'aide au Sénégal et procède au recensement

²⁷ Comme à Dabaye (département de Rkiz), où le rapatriement d'une cinquantaine de personnes concerne surtout les disciples d'un marabout maure influent. En avril 1996, trente réfugiés de Pete retournent en Mauritanie après négociation avec les autorités mauritaniennes.

des réfugiés afin de déterminer le nombre de personnes à assister. Les premiers intervenants sont des ONG (CIMADE, Terre des hommes, Médecins sans frontières, Caritas). D'autres organismes internationaux (CICR, UNESCO) et certains pays comme la France ont permis de faire face aux besoins les plus urgents (fabrication d'abris, fourniture de vivres, soins élémentaires, mise en place d'écoles, de cases de santé...).

La situation s'éternisant, le programme d'aide évolue. En 1993, les ONG humanitaires s'occupant de la santé se retirent et passent la main aux structures sanitaires locales. Un programme d'appui à l'intégration des réfugiés au système de santé local est financé par l'Union européenne. Des projets d'insertion socioéconomique sont mis sur pied. Le FED doit financer dans le département de Dagana 200 hectares de cultures irriguées pour les réfugiés. Dans le département de Podor, un programme HCR-Ofadec vise à la construction de 30 périmètres d'une quinzaine d'hectares. Mais tous ces projets tardent à se concrétiser et les demandes de financement de projets élaborés par des groupes de réfugiés restent souvent sans suite.

Pour les réfugiés, l'aide la plus tangible reste l'aide alimentaire. La ration alimentaire servie plus ou moins régulièrement au « dotable » est au début de 12 kilos de sorgho par mois, auxquels il faut ajouter de l'huile, du sel, du poisson sec, parfois des conserves. Mais elle est progressivement réduite ; les réfugiés ne reçoivent plus que 9 kilos par mois en 1993, puis 7,5 kilos en 1995. L'aide alimentaire même si elle n'est pas suffisante, couvre une bonne partie des besoins²⁸ ; elle est à la base de la survie des réfugiés. Le PAM justifie sa diminution par la fin de la phase d'urgence qui doit être remplacée par une phase d'installation. À la fin de 1995, l'aide est supprimée.

Les réfugiés considèrent cette décision comme un lâchage des organisations internationales et un moyen de pression pour les inciter à retourner en Mauritanie. Le HCR se trouve dans une situation inconfortable entre les réfugiés qu'il ne peut aider indéfiniment et le gouvernement mauritanien qui ne tient guère compte de lui. Seules les pressions exercées par les bailleurs de fonds sur la RIM apparaissent déterminantes pour le sort des réfugiés.

L'attitude des bailleurs de fonds : éviter un conflit à tout prix

Dès le début du conflit, certaines organisations des Droits de l'homme (comme Africa Watch) ont lancé un appel aux États-Unis, à l'Union européenne et à la France pour suspendre leur aide en attendant que Nouakchott assouplisse sa position face aux populations négro-africaines. Ces appels sont restés en grande partie vains. La communauté internationale n'exprime sa réprobation que lors d'expulsions de masse (comme en 1989) ou de violations graves des Droits de l'homme (comme en 1991, lors des exécutions de près de 500 Noirs).

Les États-Unis ont réduit leur aide bilatérale, au demeurant peu importante, et les prêts accordés par l'intermédiaire de la Banque mondiale, tout en liant l'amélioration de l'aide à l'amélioration des Droits de l'homme en RIM. Mais la

28 Elle représente 400 grammes de céréales par jour et par personne en 1990, 250 grammes par jour en 1995. En 1982, une enquête fixait la consommation peul à 435 grammes par jour, principalement du mil.

Banque mondiale, qui est le principal prêteur de la Mauritanie, n'a pas cessé d'accorder ses crédits (164 millions de dollars entre 1995 et 1997). Malgré l'attitude critique du Parlement européen envers le gouvernement mauritanien, l'Union européenne n'a entrepris aucune action concrète contre la RIM ²⁹.

La position de la France est très ambiguë. Soucieuse de maintenir de bonnes relations avec les pays arabes et les pays d'Afrique noire, l'intervention de la France ne peut être que « feutrée ». Son pouvoir de pression sur le pays est grand, en tant que principal partenaire économique et fournisseur d'aide. L'aide de la France a pris une importance accrue en 1990, après l'arrêt du financement arabe (40 % de l'aide extérieure) suite aux prises de position de la RIM en faveur de l'Irak pendant la guerre du Golfe ³⁰. La crise mauritano-sénégalaise n'a donc pas entraîné une diminution significative de l'aide et la coopération s'est poursuivie, selon un principe appliqué ailleurs, qui fait de l'essor économique le plus sûr ferment de la démocratie. C'est ainsi que la France participe activement avec la Banque mondiale, par l'intermédiaire de la Caisse française de développement et du FAC (Fonds d'aide et de coopération), au projet de réorganisation foncière qui vise en premier lieu la vallée du fleuve et dont les objectifs sont fort ambitieux : il s'agit d'élaborer un schéma d'aménagement découpant l'espace en différentes zones : réserves foncières, zones agricoles, zones d'élevage ; attribution de titres fonciers ; régularisation des occupations ; établissement d'un plan foncier... La France est donc fortement impliquée dans le règlement du conflit qui dépend essentiellement de la réforme foncière.

D'un côté, elle félicite le gouvernement mauritanien pour les efforts de démocratisation entrepris depuis 1992 (organisation d'élections, multipartisme...). De l'autre, quand il le faut, elle sait exercer des pressions efficaces pour la libération de prisonniers, l'engagement de réformes ou le rétablissement des relations diplomatiques avec le Sénégal.

En ce qui concerne le problème des réfugiés, la position de la France peut être ainsi résumée ³¹ :

La fin de l'aide alimentaire est une bonne chose, en ce sens qu'elle va permettre d'effectuer un tri dans les réfugiés en forçant au retour ceux qui restent au Sénégal uniquement pour percevoir l'aide ³². Il convient de se démarquer des extrémistes *haalpulaar* ou de les rendre à la raison. Le terme de « réfugiés » est impropre en ce qui concerne les Mauritaniens présents au Sénégal puisque plusieurs milliers d'entre eux sont revenus en RIM sans éprouver de difficultés ³³. Enfin, la France va apporter son aide financière au HCR pour la réalisation de petits projets « microéconomiques à impact rapide » afin de faciliter la réintégration des réfugiés en RIM. Si, malgré cela, le retour pose problème côté mauritanien, des pressions seront alors envisagées.

²⁹ Le renouvellement des accords de pêche entre l'Union européenne et la RIM en 1995 interdisait la prise de sanctions.

³⁰ Le financement a repris depuis. En 1993, l'OPEP accorde un prêt de 3 millions de francs pour financer un projet de 1 100 hectares de cultures irriguées à Maghama.

³¹ Malgré le silence officiel et grâce aux informations qui filtrent çà et là dans la presse, les communiqués ou les déclarations de responsables.

³² Raisonnement qui nous apparaît spécieux. L'aide est certes un avantage, dénoncé d'ailleurs par les paysans sénégalais qui, eux, ne reçoivent rien, mais la grande majorité des réfugiés travaillent pour survivre.

³³ De multiples témoignages s'inscrivent en faux contre ce raccourci diplomatique.

En définitive, le traitement de la crise a entraîné l'intervention de plusieurs pays étrangers et organismes internationaux. Leur médiation comme celle de l'OUA, l'Union européenne, a surtout concerné l'aspect international du conflit. Les aspects humains, le respect des Droits de l'homme, ont été en grande partie passés sous silence et sacrifiés au principe de la non ingérence dans les affaires intérieures des pays. Le sort de quelques dizaines de milliers de réfugiés n'a pas pesé assez lourd devant la sauvegarde de la paix entre la Mauritanie et le Sénégal qui entretiennent désormais d'« excellentes » relations.

L'après-crise sénégal-mauritanienne (1992-1997) : une entente « cordiale » réalisée sur le dos des réfugiés

Le conflit sénégal-mauritanien est désormais du passé. Seul reste actuel et entier le problème des réfugiés qui fut à l'origine de la crise.

Les retrouvailles sénégal-mauritaniennes sur fond de démocratisation

Depuis le tout début du conflit, le Sénégal a conservé un « profil bas ». À peine deux mois après les pogroms de Dakar et de Nouakchott et les expulsions, le président du Sénégal entreprend des démarches officielles pour renouer avec la RIM au sommet de la CEAO au Bénin. Du côté mauritanien, le Sénégal est en accusation et se pose en victime, ce qui est d'autant plus facile qu'en Mauritanie, les médias sont sous contrôle ³⁴. L'attitude du Sénégal au sujet du tracé de la frontière ³⁵, reniant les engagements antérieurs signés dans le cadre de l'OMVS, ne fait rien pour améliorer sa position vis-à-vis de la communauté internationale.

Tout au long de 1990, ont lieu des tractations secrètes entre le Sénégal et la Mauritanie sous l'égide de la France, pour aboutir à la rencontre de Bissao en juillet 1991 qui marque un très net assouplissement de la position sénégalaise. La question frontalière est momentanément oubliée et on ne traite que des problèmes d'indemnisations, de terres de culture et de sécurité aux frontières, ce qui répond surtout aux revendications mauritaniennes.

Le gouvernement sénégalais s'éloigne des associations de réfugiés et du Comité de suivi qui l'accuse d'attentisme. Les extrémistes sont invités à cesser toute lutte armée pendant que la gendarmerie recherche des armes dans les sites de réfugiés. Le souci de l'État sénégalais est d'éviter toute provocation à l'égard de la Mauritanie ³⁶.

34 Les médias français ne présentent en 1989 que des scènes de pillage à Dakar, mais aucune image sur la Mauritanie. En RIM, les journalistes étrangers sont étroitement encadrés voire expulsés, si leurs articles déplaisent.

35 Le Sénégal revendique la propriété du fleuve, la frontière mauritanienne commençant sur la rive elle-même, selon un décret colonial de 1933, tout à fait imprécis et qui n'a jamais été ratifié.

36 Lors de la fête de l'UNICEF organisée à Rosso en juin 1992 entre enfants sénégalais et mauritaniens, les enfants des réfugiés sont dispersés par la police sous prétexte qu'ils « gâchaient la fête ». Il est vrai que tous les réfugiés apparaissent comme des trouble-fête face aux embrassades des ministres des deux pays qui s'étalent dans les journaux. En 1995, lors d'une réunion internationale des femmes à Dakar, des Mauritaniennoires ayant fait mine de manifester seront expulsées sans ménagement.

Prévu en mars 1991, le rétablissement des relations diplomatiques a lieu en avril 1992 et prélude à des rencontres régulières entre les deux pays concernant le déplacement des biens et des personnes. Pour les responsables sénégalais, le retour des réfugiés est, de toute façon, inéluctable, même si les conditions de réinsertion ne sont pas remplies.

En Mauritanie, l'évolution porte surtout sur les options politiques du régime. Une nouvelle constitution est promulguée et un processus de démocratisation semble engagé. Des élections sont organisées : élections présidentielles en janvier 1992, législatives en mars 1992, élections municipales en 1994. Elles permettent au régime de reprendre l'avantage face à une opposition divisée et peu structurée. Malgré une certaine libéralisation de la presse, le processus démocratique en Mauritanie en est à ses tout premiers pas. En juin 1993, une amnistie couvrant tous les crimes commis par les forces armées et de sécurité entre avril 1989 et juin 1993 ne peut être considérée comme un pas en avant.

L'indulgence de la communauté internationale et de la France, à l'égard du régime mauritanien, est due en grande partie au changement de ses alliances. La défaite de l'Irak, lors de la guerre du Golfe, conduit Nouakchott à une analyse pragmatique de son système d'alliances. Dès 1992, Nouakchott revient à des alliances plus traditionnelles, et surtout, plus payantes : en 1995, l'ambassadeur d'Irak est expulsé et des militants pro-irakiens arrêtés. Les relations reprennent avec l'Arabie saoudite et le Koweït. Un rapprochement s'opère également avec les pays occidentaux, comme la France et le Portugal. Le pilotage prudent et opportuniste du gouvernement vaut à la Mauritanie de rompre son isolement, d'autant plus que, bon élève de la Banque mondiale, le pays amorce un redressement économique qui semble bien engagé, malgré un fort endettement.

Face à ces revirements spectaculaires, le problème des réfugiés apparaît figé. Le gouvernement mauritanien a très peu changé dans sa position depuis 1992 : la RIM n'a jamais expulsé de citoyens mauritaniens en 1989 et par conséquent, il n'y a pas de réfugiés mauritaniens au Sénégal. Les citoyens mauritaniens présents au Sénégal sont libres de rentrer. Le problème des réfugiés est donc dépassé. Mais la RIM n'a pas reconnu officiellement la citoyenneté mauritanienne des réfugiés présents sur la rive gauche du fleuve.

Le point du problème en 1997

Après sept ans de tractations internationales, de graves questions restent en suspens.

Le problème des indemnisations fait toujours l'objet de discussions entre le Sénégal et la Mauritanie. Il est admis que les réfugiés ne retrouveront ni leurs terres, ni leurs maisons, ni leurs emplois ³⁷ et qu'un plan de réinsertion est nécessaire, comme le prouve la situation délicate dans laquelle se trouvent ceux qui sont retournés.

Le problème de la frontière n'est pas résolu. La circulation sur le fleuve n'est pas libre.

³⁷ Retrouver les emplois perdus dans la fonction publique est hors de question suite à la compression des effectifs nécessitée par les programmes d'ajustement structurel.

Le problème des terres n'est pas réglé. Dans la vallée, la réforme foncière, le détonateur du problème, se poursuit (début 1991 : Trarza-est ; début 1993 : Trarza-ouest et périmètre pilote du Gorgol) avec, certes, quelques amendements. Mais les experts européens qui interviennent dans la vallée constatent, comme en 1983, la non-participation des populations rurales à l'élaboration de la réforme agraire et foncière [IIED, 1993].

La Mauritanie apparaît décidée à faire traîner les choses en longueur avec pour résultat de diviser les réfugiés. Au début de 1997, la plupart des sites de la basse vallée (département de Dagana) occupés par des Wolof et des Toucouleur sont vides ; plus en amont (département de Podor, Matam), les sites sont encore occupés même si leur population, principalement peul, a diminué ³⁸.

Le retour pour tous ?

L'expulsion des paysans et agropasteurs *haalpulaar* et wolof mauritaniens ne saurait en aucun cas être assimilée aux grandes migrations historiques entre les deux rives. Des paysans sans défense ont été délibérément agressés et expulsés par la police et les forces militaires régulières de leur pays, assistées par des milices armées, après une période de spoliations continues de la part des autorités administratives. Dans les villes, des fonctionnaires, des militaires ont perdu leur travail, avant d'être expulsés, pour le simple fait de leur appartenance au groupe des Négro-Africains. Les réfugiés mauritaniens n'ont fui ni une guerre ni une famine.

Le principal résultat a été la libération de pâturages, de terres de décrue et de périmètres irrigués aussitôt redistribués à des Maures rapatriés ou autres. En ville, des emplois ont été libérés dans la fonction publique comme dans le secteur privé. L'attitude rigide des autorités mauritaniennes, face à la mollesse de la communauté internationale, laisse penser que la purification ethnique et foncière entreprise depuis 1989 va réussir. Cependant, régler le conflit en ignorant les réfugiés sur la rive gauche du fleuve, ou ceux qui sont retournés à leurs risques et périls en Mauritanie, est une solution dangereuse.

Dans la vallée, l'extension de la politique foncière est un risque de conflit majeur, vu l'importance de l'enjeu et l'exacerbation des sentiments depuis 1989. Elle laisse les paysans réfugiés ou non réfugiés face à une administration maure, souvent incompétente, quand elle n'est pas animée de sentiments hostiles (les événements de 1989 sont assez éloquents sur ce sujet). D'où l'urgence de former l'administration chargée de la mise en œuvre de la réforme et surtout, d'associer les populations concernées (propriétaires fonciers compris) au processus en cours. Mais n'est-il pas trop tard ?

Le rôle de la forte présence peul parmi les réfugiés a contribué à « calmer le jeu ». Les Peul n'ont pas de stratégie d'affrontement, ils comptent principalement sur l'esquive, la souplesse pour résoudre leurs problèmes. Le FLAM recrute surtout ses troupes parmi les Toucouleur. Les Peul, où les comportements indivi-

³⁸ Remarquons qu'on ne dispose d'aucune étude récente sur la rive droite traitant du problème des réfugiés retournés, ou de la réinsertion des Maures expulsés du Sénégal en 1989. Seuls circulent des rapports confidentiels.

duels sont prépondérants, sont très divisés. La plupart d'entre eux veulent retourner sur la rive droite mais nous avons vu que c'est chez eux qu'on rencontre le plus grand nombre de gens qui jugent que le moment n'est pas encore venu. Leur retour dépend beaucoup de la situation de l'élevage et du niveau de sécurité sur la rive droite. Enfin, de tous les réfugiés, les Peul, souvent entre deux rives, sont ceux qui vont avoir le plus de mal à prouver leur citoyenneté. Les Peul seront-ils les « épaves » laissées sur la grève sénégalaise par la vague d'expulsions de 1989 ?

En revanche, le problème des terrains de culture concernent, au premier chef, Toucouleur et Wolof de la basse vallée, chez qui la terre est le premier facteur de production. Les retours spontanés déjà effectués, plus fréquents chez eux ³⁹, montrent leur souci de récupérer à tout prix leurs champs. Mais ils ne pourront le faire que s'ils réussissent à renouer leurs anciennes alliances avec les *Bidân* du Trarza.

BIBLIOGRAPHIE

- BA B. M. [1991], « La question foncière dans le bassin du fleuve Sénégal. L'exemple de la Mauritanie », in *La Vallée du fleuve Sénégal. Évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Paris, Karthala : 256-275.
- BADUEL P. R. [1989], « Mauritanie 1945-1990, ou l'État face à la nation », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, LIV (4) : 11-51.
- BONTE P. [1991], « Blancs et Noirs au Sahel : la situation en Mauritanie », *Journal des anthropologues*, 40-41 : 121-134.
- BROOKS G. E. [1993], « Landlords and Strangers. Ecology, Society and Trade in Western Africa, 1000-1630 », Boulder, Westview Press, 360 p.
- CHERUY P. [1911], « Rapport sur les droits de propriété des *coladé* dans le Chemama et le mode d'élection des chefs de terrain », Dakar, supplément *JO AOF*, 52, 53, 54.
- DIAGANA A. S. [1992], « Mauritanie. Destruction des forêts : la loi du profit », *ACCT*, bulletin de presse 45, 2 p.
- FLEISCHMAN J. [1994], *Mauritania's Campaign of Terror. State Sponsored Repression of Black Africans*, Washington, Human Rights Watch, 157 p.
- IIED [1993], *Le Foncier pastoral et le Développement au Sahel*, Nouakchott, Atelier sous-régional, International Institute for Environment and Development, ministère du Développement rural et l'Environnement, 2 tomes, 30 p. et 95 p.
- LERICOLLAIS A., DIALLO Y. [1980], *Peuplement et Cultures de saison sèche dans la vallée du Sénégal*, Paris, ORSTOM, 7 cartes et notices.
- LESERVOISIER O. [1994], « L'évolution foncière de la rive droite du fleuve Sénégal sous la colonisation (Mauritanie) », *Cahiers d'études africaines*, XXXIV-1-3 (133-135) : 55-84.
- LESERVOISIER O. [1995], « Enjeux fonciers et frontaliers en Mauritanie », in *Terre, Terroir, Territoire. Les tensions foncières*, Paris, Karthala : 341-359.
- MAGISTRO J. V. [1993], « Crossing Over : Ethnicity and Transboundary Conflict in the Senegal River Valley », *Cahiers d'études africaines*, XXXIII-2 (130) : 201-232.
- Marchés tropicaux*, spécial Mauritanie [1995], « Les principaux secteurs productifs » : 2191-2200.
- OULD MAOULOUD M. [1996], « Enjeux et acteurs du conflit Mauritanie-Sénégal de 1989 », in *Journalisme et Conflits dans la vallée du Sénégal*, Paris, L'Harmattan : 41-47.
- PANOS [1996], *Journalisme et Conflits dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 172 p.
- SANTOIR C. [1975], « L'émigration maure. Une vocation commerciale affirmée », *Cahiers des sciences humaines*, 2 (2) : 123-135.
- SANTOIR C. [1972], *La région du lac Rkiz. Approche géographique et cartographique*, Dakar, ORSTOM, 162 p. multigr.

39 La fourchette de 7 000 à 15 000 retours estimés en 1996 est à comparer aux 18 800 Wolof et Toucouleur réfugiés sur la rive gauche en 1990.

- SANTOIR C. [1990], « Les Peul "refusés". Les Peul mauritaniens réfugiés au Sénégal (département de Matam) », *Cahiers des sciences humaines*, 26 (4) : 577-603.
- SANTOIR C. [1993], « D'une rive l'autre. Les Peul mauritaniens réfugiés au Sénégal (départements de Dagana et de Podor) », *Cahiers des sciences humaines*, 29 (1) : 195-229.
- SARR S. L. [1992], « Mauritanie. Vingt-deux mille vaches disparues », *Mauritanie nouvelle*, 8, 15 avril 1992.
- SCHMITZ J. [1993], « Anthropologie des conflits fonciers et hydropolitiques du fleuve Sénégal [1975-1991] », *Cahiers des sciences humaines*, 29 (4) : 591-263.
- SECK S. M. [1991], « Les cultivateurs "transfrontaliers" de décrue face à la question foncière », in *La Vallée du fleuve Sénégal. Évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Paris, Karthala : 297-315.
- STEWART C. C. [1972], « Political and Social Stratification in Mauritania », in *Arabs and Berbers : from Tribe to Nation in North Africa*, Lexington, MA : 375-393.
- VIDAL M. [1924], « Rapport sur l'étude de la tenure des terres indigènes au Fouta dans la vallée du Sénégal », Saint-Louis, MAS, 72, 125 p. multigr.

La réponse institutionnelle chilienne aux défis posés par le retour des exilés

*Anne-Marie Gaillard **

Le 11 septembre 1973, le général Augusto Pinochet, commandant en chef de l'armée de terre du Chili, met fin, par un coup d'État, au gouvernement d'Unité populaire présidé par Salvador Allende. Le président meurt dans le bombardement du palais de « la Moneda ». Jusqu'alors, le Chili constituait une exception dans le contexte latino-américain en raison d'une tradition démocratique historiquement bien ancrée, fondée sur un pluralisme solide et une population très politisée au sein de partis structurés.

Des dizaines de milliers de personnes sont arrêtées en quelques jours. Dans un premier temps, la répression n'est pas personnalisée mais vise en bloc certaines catégories de la population : les dirigeants, les militants, les membres ou sympathisants des mouvements d'extrême gauche et des partis politiques qui ont soutenu l'Unité populaire, les ouvriers des grandes industries nationalisées, les acteurs de la réforme agraire, les enseignants et les étudiants de certaines universités, ainsi que les militants syndicaux.

Cette terreur généralisée, considérée comme nécessaire par les putschistes pour consolider le pouvoir récemment et violemment conquis, devient progressivement sélective et organisée. En 1974, la DINA (Direction d'intelligence nationale), police politique au triste renom, est instituée, permettant dès lors une répression aux formes multiples (emprisonnements, enlèvements, tortures, assassinats) touchant toute personne s'opposant à la consolidation du régime.

Départs et retours

Grâce à l'action coordonnée des ambassades, des organisations internationales et des organismes locaux, de nombreux Chiliens purent fuir les persécutions. Selon les estimations internationales, le nombre de personnes ayant dû quitter leur pays se situe dans une fourchette allant de 160 000 à 250 000 personnes (200 000 étant le nombre retenu officiellement au Chili aujourd'hui¹). Le flux des

* Docteur en anthropologie sociale.

1 Il est difficile de connaître avec exactitude l'ampleur de la migration de l'exil car les seuls instruments de mesure qui existent sont les recensements des pays d'accueil ; or ces derniers, établissant des statistiques sur des périodes le plus souvent quinquennales, ne permettent pas l'affinement des mouvements liés à l'instauration de la dictature. Toutefois, on sait que les Chiliens ont en majorité cherché refuge dans un pays latino-américain. Le Mexique et Cuba ont accueilli très vite un grand nombre de personnes. Le Brésil et le Pérou ont également accueilli, mais temporairement, quelques dizaines de milliers de réfugiés

départs, massif dans les premières années de la dictature, ne s'est pas tari au fil des ans. En France par exemple, ce n'est qu'à partir de 1984 que l'on commença à observer une réelle diminution des arrivées, lesquelles se poursuivirent cependant jusqu'à la fin de la dictature. Il est vrai que les personnes qui arrivaient alors présentaient plus souvent que par le passé un profil de migrant économique, mais nombre d'entre elles avaient cependant suffisamment de craintes à faire valoir auprès de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) pour obtenir le statut de réfugié [Gaillard, 1997].

Toutefois, dès 1978, commence timidement à s'amorcer un mouvement de retour : d'une part, en raison d'un début de réversion naturelle du flux (femmes séparées ou divorcées pendant l'exil, enfants renvoyés chez des membres de la famille, réfugiés s'adaptant très mal au pays d'accueil et préférant rentrer quel qu'en soit le prix, migrants ayant quitté le pays sans raisons politiques et n'ayant pas été introduits dans les listes des personnes non autorisées au retour, etc.) et, d'autre part, parce que le MIR (Mouvement de la gauche révolutionnaire) démarre à cette époque son « Operación Retorno » qui consiste à faire revenir ses militants de façon clandestine pour lancer la lutte armée. Ces retours d'exil, qu'ils soient à finalité personnelle ou politique, continueront, selon les sources officielles, à un rythme d'environ 500 familles par an jusqu'en 1990, année de la restauration de la démocratie au Chili, où le nombre des retours a triplé, pour quasiment quadrupler en 1991 et 1992².

Le mouvement de retour, amorcé sous le régime militaire, suscita donc un état de fait étonnant, presque ambigu, où un pays recevait ses exilés en même temps qu'il en sécrétait d'autres. Cela fut à l'origine de quelques situations extrêmes où des personnes rentrées d'exil se trouvèrent contraintes de repartir une seconde fois. La situation politico-sociale dans laquelle s'effectuaient ces retours (puisque les raisons de l'exil n'avaient pas disparu) créa des conditions sociales et psychologiques qui rendirent particulièrement difficile la réadaptation de ceux qui revinrent. Cette réalité sociale transforma la perception du retour. Alors que ce dernier était apparu dès son origine comme appartenant aux principes fondamentaux des Droits de l'homme, il devenait, par sa concrétisation, un problème social nécessitant une approche humanitaire. Dans les conditions politiques, économiques et sociales prévalant dans le Chili du général Pinochet, mettre en place une infrastructure susceptible de répondre à ces nouveaux besoins relevait de la gageure.

dans l'attente d'une réinstallation dans un pays tiers. L'Argentine a été considérée par beaucoup comme le havre le plus proche d'où ils pourraient rapidement repartir chez eux. Mais pour ceux-là, un deuxième exil s'est imposé car ces réfugiés devinrent une cible de persécution pour le gouvernement putschiste des militaires argentins de 1975. L'Europe de l'Ouest a largement contribué (avec des variations selon les pays) à l'effort international d'accueil, particulièrement la France et la Suède (cette dernière étant le pays qui a accueilli le plus de Chiliens par habitant : quatre fois plus que la France). L'Europe de l'Est a également contribué à cet accueil, particulièrement la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la République démocratique d'Allemagne, mais la sélection des personnes qui y ont trouvé refuge s'est faite sur le principe de solidarité entre partis frères. Ces pays ont donc particulièrement accueilli des membres du PC chilien offrant des possibilités de formation de haut niveau à nombre d'entre eux.

2 Cette accélération des retours correspondait, nous le verrons ultérieurement, d'une part à la consolidation de la démocratie et, d'autre part, à la mise en place d'un programme *ad hoc* pour les retours.

Le mouvement en faveur du retour

Le principe de réparation qui a prévalu dans la conception politique des retours d'exil dans le Chili après 1990 n'est pas apparu spontanément avec la restauration de la démocratie. Il est le résultat d'un long cheminement et s'est forgé progressivement au sein du mouvement qui, pendant la dictature, s'est développé en réaction aux multiples atteintes portées aux droits fondamentaux de la personne, dont celui de vivre dans sa patrie.

La question du retour des exilés est en effet apparue, dès son émergence, comme une émanation de la lutte pour le respect des Droits de l'homme³. Elle s'inscrit dans les revendications du mouvement associatif qui, dans la foulée des grands organismes d'Église⁴, a vu le jour à l'initiative des familles qui furent victimes de la répression (parents de prisonniers, de personnes disparues ou exécutées, de personnes exilées, etc.). La première association à revendiquer le droit au retour et à inscrire cette revendication dans son intitulé est le Comité Pro Retorno de Exiliados COPROREX (le Comité pro-retour des exilés). La création de cette association répondait à la décision politique consistant à commuer la plupart des peines de prison en bannissements, exilant de ce fait des centaines de Chiliens.

COPROREX fut uniquement un organisme de dénonciation du système de répression et de violation des Droits de l'homme, spécialement du droit de vivre dans son pays ; il ne développa jamais de programme opérationnel. Il fut composé dès l'origine par un groupe de femmes, proches de Chiliens expulsés, qui se donnèrent pour objectif de dénoncer le régime en informant sur la réalité de l'exil. Or, durant ces premières années de la dictature, toute action d'opposition était risquée et ces femmes furent souvent héroïques en des temps où enfreindre les interdits du régime pouvait avoir des conséquences particulièrement graves, traumatisantes, voire fatales. Les actions menées furent d'abord d'envergure modeste : action de porte à porte, appels téléphoniques en faveur de la solidarité avec les exilés, puis

3 Dans un livre publié en 1990, Patricio Orellana et Elizabeth Hutchison distinguent quatre types d'institutions dans le développement du mouvement des Droits de l'homme au Chili pendant les années de la dictature. Selon eux, les institutions de la première génération constituent la réaction organique des Églises contre l'adversité consécutive au coup d'État. Les institutions de la deuxième génération correspondent à une réaction des familles des victimes de la répression (prisonniers, disparus, exécutés, exilés). Les institutions de la troisième génération sont nées de la maturation de la conscience sociale. Ce sont les organismes qui sont nés d'accords politiques et sociaux, formels ou informels entre des personnalités ou organisations politiques et d'autres organisations sociales ou des personnes en faveur d'une lutte active pour le respect des Droits de l'homme. Les institutions de la quatrième génération représentent une agrégation des mouvements précédents dans le sens où elles combinent les apports du christianisme et l'expérience des luttes associatives, auxquels s'ajoute une vision politique d'ensemble.

4 Les premières institutions chiliennes à réagir après le coup d'État furent les Églises, bien que les positions au sein de celles-ci fussent loin d'être unanimes [Coicaud, 1996]. Toutefois, face à l'urgence de la situation, l'action s'orienta en premier lieu vers le secours à apporter aux personnes en danger immédiat, d'abord vers les réfugiés étrangers résidant au Chili puis vers les Chiliens menacés, pour lesquels des comités (comité 1 et comité 2), créés à l'initiative des Églises luthériennes et catholiques, cherchèrent dans un premier temps à organiser le départ. Ces comités eurent une durée de vie limitée (du fait de dissensions au sein de l'Église luthérienne pour le premier et du fait de la répression gouvernementale pour le second). Le relais de leur action fut pris respectivement par la Fundación de Ayuda Social de las Iglesias Cristianas, FASIC (Fondation d'aide sociale des Églises chrétiennes), d'obédience luthérienne, et La Vicaría de la Solidaridad del Arzobispado de Santiago (le Vicariat pour la solidarité de l'archevêché de Santiago, le plus souvent appelé par le simple terme La Vicaría), d'obédience catholique. L'action de ces deux organismes se poursuivit pendant et même au-delà de la dictature.

une coordination se mit en place entre les différentes zones locales, nationales, et finalement le travail d'information put être conduit au niveau national et international (auprès des ambassades et des organismes internationaux).

Progressivement, la question du retour devint un des sujets de revendication d'un grand nombre d'organisations dont l'objectif était la dénonciation du régime militaire et la défense des Droits de l'homme. Toutefois, nous le disions précédemment, la perception des ONG sur la question commença à évoluer lorsque le mouvement de retour s'amorça, soit vers la fin de la décennie soixante-dix. Alors que la question des Droits de l'homme avait jusqu'alors dominé, l'arrivée des exilés fit apparaître le retour sous un jour nouveau, celui d'un problème humanitaire. En effet, les exilés qui rentraient, quelles que fussent les raisons de leur retour, revenaient dans un monde qui leur était hostile. Officiellement, ils étaient considérés comme des traîtres car, selon les autorités militaires, ne partaient que ceux qui n'avaient pas la conscience tranquille. Paradoxalement, ils étaient enviés car la propagande du régime les présentait comme vivant dans des exils dorés. On comprenait donc mal pourquoi ces personnes revenaient. La fonction publique leur était, bien sûr, fermée, mais aussi de nombreux emplois du secteur privé où l'on pratiquait un ostracisme convaincu.

Hormis ceux qui revenaient pour la lutte (armée ou non), nombreux étaient ceux qui rentraient parce que le séjour en exil leur était insupportable. Il s'agissait donc souvent de personnes fragilisées qui, espérant retrouver un mieux-être dans leur pays, se retrouvaient dans des conditions encore plus difficiles, professionnellement bannies et socialement marginalisées. Les problèmes sociaux de ces *retornados* – terme utilisé dans le Cône sud latino-américain (Argentine, Chili, Paraguay et Uruguay) pour désigner ceux qui sont revenus d'exil – furent alors suffisamment importants pour que les organismes de défense des Droits de l'homme introduisent progressivement des composantes opérationnelles dans leurs actions en faveur des personnes revenant au pays. C'est ainsi qu'en 1980, l'un des plus importants organismes caritatifs, la Fundación de Ayuda Social de las Iglesias Cristianas (FASIC, Fondation d'aide sociale des Églises chrétiennes) accorde une importance particulière à un programme médico-psychiatrique mis en place dès 1979 pour permettre aux ex-déportés et aux personnes rentrant d'exil de pouvoir « récupérer psychologiquement ». Le travail clinique que l'on développa alors permit la production d'un savoir spécialisé, débouchant sur la mise en place de thérapies spécifiques, lesquelles feront ultérieurement l'objet de publications et seront largement diffusées et utilisées.

C'est lors des *Jornadas por el Derecho de Vivir en la Patria* (Journées pour le droit de vivre dans la patrie) en 1980 et en 1983 que furent évaluées les diverses actions menées et que l'on définit les politiques des organismes œuvrant pour le retour. C'est à l'occasion du premier de ces deux colloques qu'apparut l'idée d'un « retour responsable et digne », concept élaboré sur la base de l'expérience acquise auprès des personnes ayant constitué les premiers contingents de *retornados*, et visant à modérer la pression exercée par certains militants (principalement de partis politiques) du « retour à tout prix ».

Ce concept nouveau n'empêchait pas les associations de continuer leur action de protestation contre les pouvoirs publics en faveur du droit au retour, à savoir

contre l'interdiction promulguée à l'encontre de nombreux exilés de rentrer dans leur pays. À partir de cette action constante, la dictature commença à accepter le retour de certains exilés, établissant des listes des personnes officiellement interdites au retour (autorisant de ce fait implicitement les autres à rentrer). Cela constituait un progrès au regard de la situation antérieure où, les listes établies secrètement n'ayant pas toutes été publiées, nombreux étaient ceux qui ne pouvaient savoir s'ils étaient ou non habilités au retour ⁵.

En conséquence, le volume des retours s'accrut, surtout à partir de 1983, année où le gouvernement militaire donna l'autorisation à un nombre significatif d'exilés de rentrer au pays (à partir de là, et jusqu'en 1989, environ 500 familles rentrèrent annuellement au Chili). Conjointement, les programmes d'aide au retour se diversifièrent : bourses pour les jeunes revenant au Chili pour y poursuivre leurs études ⁶, bourses de travail pour les adultes, soutiens financiers pendant les périodes de stages de réadaptation en entreprises, encouragements économiques à la création de microentreprises, aide au logement, renforcement de l'action psychologique ⁷.

Les praticiens sociaux chiliens exerçant au sein des ONG prirent alors conscience du rôle prépondérant que pouvait jouer l'information dans la prise de décision de retour. On comprit que les exilés ne pouvaient faire de choix raisonnable de retour s'ils n'avaient pas parfaitement connaissance des conditions de vie prévalant au Chili. En effet, sans une appréciation précise de ces dernières, il leur était difficile de percevoir les enjeux concrets de la migration de retour et de mesurer ce que cette dernière allait apporter de changements dans leur quotidien. Sans cette démarche, il ne pouvait y avoir de « retour responsable ». Dans le

5 En 1973 et 1974, en réaction à l'exil massif, la junte édicta deux décrets-lois soumettant le retour des personnes parties à l'étranger à une autorisation spéciale du ministère de l'Intérieur. Des listes secrètes de plusieurs milliers de personnes non autorisées au retour furent alors établies. En 1982, le gouvernement commença à publier, à partir de ces listes secrètes, des listes de personnes autorisées à rentrer au pays. Or, on découvrit alors qu'avaient été incluses dans ces listes de nombreuses personnes sorties régulièrement du pays et n'ayant jamais été actives politiquement, des enfants, des personnes résidant au pays ou, pire, décédées. Il faudra attendre 1984 pour que le régime militaire cible de façon précise les ressortissants jugés indésirables au pays.

6 Plus l'exil se prolongeait, plus nombreuses étaient les familles qui renvoyaient leurs grands adolescents chez des parents au Chili. Or ces expériences se terminèrent souvent mal pour des jeunes qui, en complet décalage avec les attentes des familles, furent en situation de conflit et, par conséquent, en grande difficulté. Certains d'entre eux se trouvèrent totalement à l'abandon dans un pays où ils étaient sans repères alors que leurs parents, toujours à l'étranger, étaient dans l'impossibilité de venir les y aider. Certains organismes furent fondés spécialement pour ces jeunes, telle La Casa de la Juventud qui fut un lieu d'accueil, d'hébergement où les jeunes purent trouver une aide psychologique, un soutien éducatif et une aide à l'orientation.

7 À ce niveau, les besoins étaient énormes et les organismes apportant une aide psychologique étaient nombreux. Le retour d'exil a été considéré par de nombreux *retornados* comme le pire moment de l'exil. Ce n'est, semble-t-il, que lorsqu'il revient dans son pays que l'exilé prend la mesure de ce qu'il a perdu. Pendant l'exil, l'idée du retour était le viatique qui rendait les choses supportables. Une fois rentré, il n'y a plus ni rêve ni espoir qui l'aide à supporter l'adversité. Par ailleurs, le retour réactivait chez certains des souffrances enfouies : tortures, culpabilité d'être parti quand d'autres étaient restés ou morts, déqualification professionnelle et marginalisation sociale difficiles à vivre, etc. Les problèmes des enfants furent également importants. Nombreux furent les parents qui articulèrent leur décision de retour autour du bien-être des enfants (principalement le fait de les rapprocher de leur famille), ce que les enfants vivaient souvent sur le mode de la culpabilisation car ils voyaient bien que leurs parents étaient malheureux eux aussi du retour. Ceci lié à des séparations familiales (divorces non dits) et à des difficultés de réadaptation très courantes dans les situations migratoires (langue, milieu, scolarité) concourut à l'émergence d'un besoin thérapeutique considérable parmi les enfants de *retornados* [Gaillard, 1997].

but de produire et de faire circuler cette information, une coordination se mit en place, le Comité Pro Retorno, qui permit la mobilisation d'un grand nombre d'associations en réseau (en particulier des groupements professionnels et syndicaux). Ce comité sut établir et maintenir un flux permanent d'informations vers et en provenance de la diaspora d'exil. En 1986, la FASIC (Fundación de Ayuda Social de las Iglesias Cristianas) publia un livre intitulé *Exilio « 1986-1978 »*, rassemblant seize articles résultant des observations de terrain menées par des professionnels de l'institution (psychologues, psychiatres et assistants sociaux). Ce livre fut largement diffusé à l'étranger parmi les communautés exilées, afin de les aider à préparer leur retour de façon appropriée dans un Chili encore en crise.

Corollairement, un périodique, *Los Boletines Chile Retorno* (publiés entre février 1984 et octobre 1987), fut développé et diffusé par la FASIC et par le PAS (*Programa de Acción Solidaria*). Son but était de fournir une information utile qui permette d'objectiver les possibilités réelles du retour au Chili. Cette publication, qui apportait des informations précieuses tant sur la situation politique que sur les conditions de vie quotidienne (niveau de rémunération, question de logement, de couverture sociale, de retraite, etc.), fut diffusée aux organisations de solidarité et aux exilés dans une trentaine de pays d'exil, alimentant les différents comités pro retorno (alors naissants dans ces pays) en informations fraîches, indispensables pour aider les compatriotes volontaires au retour à bien examiner les différents paramètres de leur choix.

De nombreux organismes⁸ conduisirent des activités en faveur du retour. La plupart du temps financés par les Églises, par la solidarité des ONG, par des partis politiques ou des gouvernements étrangers, ils purent, de façon coordonnée, couvrir l'ensemble des besoins sociaux et humanitaires relatifs au retour : santé physique, santé mentale, réinsertion par le travail, assistance financière immédiate, aide aux situations d'urgence, aide juridique, programmes de bourses d'études et de bourses professionnelles, aide à la reconnaissance des diplômes, accueil des jeunes, aide à l'enfance, etc.

8 Parmi les principales ONG ayant développé une action en faveur du retour ou en faveur des *retornados*, citons :

- CETTRAS : Centro de Estudios de Etnopsiquiatría y Terapias Transculturales (Centre d'études et d'ethnopsychiatrie et de thérapies transculturelles).
- CINTRAS : Centro de Investigación y Tratamiento del Stress (Centre de recherche et de traitement du stress).
- COPROREX : Comité Pro Retorno de Exiliados (Comité pro-retour des exilés).
- *El Programa de Derechos Humanos de la Academia de Humanismo Cristiano* (le programme des Droits de l'homme de l'Académie d'humanisme chrétien).
- FASIC : Fundación de Ayuda Social de las Iglesias Cristianas (Fondation d'aide sociale des Églises chrétiennes).
- ILAS : Instituto Latinoamericano de Salud Mental y Derechos Humanos (Institut latino-américain de santé mentale et des Droits de l'homme).
- PIDEE : Protección de la Infancia Dañada por los Estados de Emergencia (Fondation pour la protection de l'enfance victime des états d'urgence).
- PRAIS : *Programa de Reparación y Atención Integral de Salud y Derechos Humanos* (Programme de réparation et de soins intégraux de santé et des Droits de l'homme).
- PRAL : *Programa de Retorno y Apoyo Laboral* (Programme de retour et d'aide professionnelle).
- SERPAJ : Servicio de Paz y Justicia (Service Paix et Justice).
- SUM : Servicio Universitario Mundial (Entraide universitaire mondiale).
- La Vicaría de la Solidaridad : le Vicariat de la solidarité de l'Église catholique de Santiago qui, entre 1975 et 1992, a mené des actions humanitaires en faveur des victimes de la répression.

Tous ces programmes opérationnels se sont mis en place et ont fonctionné alors que le Chili était encore sous la férule des autorités militaires et qu'il était souvent difficile, voire périlleux, de mener certains types d'actions. Ces actions militantes contribuèrent à faire de la question du retour au Chili un des éléments de la lutte politique contre la dictature (comme en Uruguay : voir Mármora et Gurrieri, 1988). Cela explique pourquoi, lorsque l'État de droit fut restitué au Chili, les attentes de tous les acteurs de cette aide au retour, qu'ils soient militants, bénévoles ou professionnels, furent particulièrement exigeantes. On espérait bien sûr que le gouvernement mette en place une réelle action de réparation basée sur les expériences accumulées au fil des ans, mais on s'attendait surtout à ce que le contexte politique dans lequel ces programmes allaient se développer fût favorable à une réinsertion efficace des *retornados*. En effet, tout portait à croire qu'une politique volontariste procurerait un ensemble de moyens qui permettraient de faire face au flux de retour autrement que par un bricolage associatif qui, s'il avait eu l'avantage jusque-là de couvrir tous les domaines de besoins, n'en présentait pas moins d'énormes limites d'infrastructure et de moyens.

La politique publique chilienne et les programmes en faveur du retour

C'est donc dans un esprit de réparation que s'inscrit le programme public en faveur du retour. Cela fut expressément énoncé le 4 mars 1991, lorsque le président Patricio Aylwin, présentant à ses compatriotes le rapport de la Comisión Verdad y Reconciliación⁹, demanda pardon aux parents des victimes de la répression militaire, au nom de l'État dont il incarnait la continuité. Toutefois, sous le regard sourcilieux du général Pinochet, toujours général en chef des armées, il était difficile d'ouvrir tous les « dossiers » qui auraient permis la réconciliation nationale. En effet, les moyens de réparation dont disposait l'État envers les familles de personnes disparues, torturées ou assassinées, étaient réduits, d'autant que les responsables de la plupart des exactions connues étaient politiquement et juridiquement « intouchables¹⁰ ». Le retour restait donc un dossier relativement peu brûlant dans le contexte politico-militaire de l'après-dictature, et cela explique pourquoi ce fut un point fort d'articulation de la politique de réconciliation nationale¹¹.

Quelques mois après son établissement, le nouveau gouvernement élu créa un organisme public d'aide au retour des exilés, La Oficina Nacional de Retorno (ONR, Bureau national du retour), preuve de sa volonté de favoriser la réintégration

9 Commission Vérité et Réconciliation créée le 24 avril 1990, chargée d'enquêter sur les « graves violations aux Droits de l'homme commises entre le 11 septembre 1973 et le 11 mars 1990 » au Chili. Cette commission, présidée par un avocat, Don Raúl Rettig Guissen, souvent appelée Comisión Rettig, relate dans ses 1 300 pages 2 279 cas de morts violentes dues aux services de sécurité directement dépendants du général Pinochet.

10 Le gouvernement Pinochet s'était autoamnistié en 1978, et des mesures juridiques avaient été prises, avant l'élection du nouveau gouvernement, verrouillant les possibilités de poursuites judiciaires pour un certain nombre de militaires auteurs d'exactions connues.

11 Toutefois, le dispositif d'aide mis en place pour faciliter la réintégration des *retornados* fut également ouvert aux personnes ou aux familles qui, restées au pays, avaient eu à souffrir de la dictature (personnes ayant perdu leur emploi, ayant subi un emprisonnement, enfants de disparus, etc.).

des exilés dans la communauté nationale. Le directeur nommé fut un avocat de La Vicaría de la Solidaridad qui, pendant des années, avait défendu la cause des victimes des atteintes des droits de l'homme. Cette nomination, révélatrice de la philosophie du gouvernement démocrate chrétien, inscrivait bien l'action de ce dernier dans une logique de réparation. C'est d'ailleurs ainsi que fut officiellement présentée la politique gouvernementale sur la question :

« Le thème de l'exil est essentiellement un thème relatif à un droit de l'homme fondamental qui a été violé par le régime passé, ce droit est celui inaliénable de résider dans sa patrie. De cette violation, qui est de nature juridique, ont découlé d'autres conséquences [...] C'est pourquoi l'État du Chili, qui est le responsable d'une telle situation, doit faire un effort pour réparer ce préjudice. Ceci est l'esprit dont procèdent tous ces programmes. »

« Cependant, nous sommes toujours très sincères avec nos compatriotes revenus au pays, en ce sens que si nous sommes bien en charge d'essayer de résoudre leurs problèmes, nous faisons en même temps partie d'un gouvernement qui a une tâche énorme devant lui, une dette sociale très grande à payer [...] Nous devons donc essayer, par tous les moyens dont nous disposons, de mettre les familles qui rentrent sur un pied d'égalité avec celles qui sont restées au pays, cependant il faut tenir compte des limitations propres de notre pays. »
[Extraits du discours du directeur du Bureau national des retours présentant l'action gouvernementale au séminaire sur le retour dans la région IV, Concepción, 13-14 novembre 1992.]

Ainsi furent tracées, d'une part, l'orientation et, d'autre part, les limites de l'action publique en faveur du retour. Les programmes qui furent développés par le gouvernement sous l'impulsion du Bureau national du retour mais aussi sous la pression de l'ensemble des institutions pour la défense des Droits de l'homme au Chili peuvent être classés en deux catégories : les mesures qui, d'ordre législatif et réglementaire, répondirent à des difficultés d'ordre législatif ou social mais ne nécessitèrent pas ou peu de moyens financiers pour leur mise en application ; les programmes opérationnels qui nécessitèrent des infrastructures et des financements.

Les mesures législatives

Le fait que les exilés aient été officiellement invités à regagner leur pays ne levait pas pour autant les obstacles légaux et réglementaires qui entravaient leur retour. Parmi ceux-ci nous notons : le problème de la nationalité des enfants nés à l'étranger qui, selon la constitution de 1925, ne pouvaient acquérir la nationalité chilienne qu'après un an de séjour dans le pays ; les problèmes liés aux conflits de lois consécutifs aux actes de l'état civil établis dans les pays d'accueil et non reconnus par la loi chilienne (divorce, filiations d'enfants issus de relations extraconjugales par exemple) ; le non-respect des obligations militaires ; la perte des cotisations sociales de prévoyance vieillesse, les difficultés voire l'impossibilité d'équivalence scolaire ou universitaire ; la taxation de tous les biens importés (même usagés), l'impossible accès au système de protection sociale sans accès au travail, etc. C'est pour tenter de pallier les effets dissuasifs du système légal, juridique et réglementaire (que les instruments aient été mis en place sciemment pendant la dictature ou qu'ils aient appartenu au système légal prévalant antérieurement) que les dispositifs légaux et réglementaires en faveur du retour furent conçus.

Parmi ces lois, notons : la loi portant création du Bureau national du retour (pour une durée limitée de trois ans, durée prolongée ultérieurement d'un an).

Cette loi définissait également les bénéficiaires des programmes du retour, à savoir les « exilés politiques ». Furent ainsi catégorisées toutes les situations d'exil qui furent la conséquence de l'action du gouvernement militaire (personnes bannies, expulsées, ayant trouvé refuge dans des ambassades, inscrites sur les listes du ministère de l'Intérieur et interdites au retour, etc.).

Le rôle du Bureau national du retour fut d'abord d'accueillir les personnes qui rentraient et d'identifier, à partir des critères légaux établis, les bénéficiaires du dispositif d'aide au retour puis de les orienter en fonction de leurs besoins vers les structures adéquates. C'est ainsi que fut créé un service social d'accueil permettant, sur la base d'un entretien très structuré, d'identifier les « exilés politiques », de définir leurs besoins et de les orienter vers les différentes institutions ou administrations susceptibles de les aider.

Cependant, la mission principale du Bureau national du retour fut d'impulser la mise en place de moyens d'action dans le but de faciliter la réinsertion sociale des « exilés politiques » revenant au pays et de coordonner l'exécution des différentes mesures avec les organismes publics, les ONG et les organisations internationales concernées par les retours. Dans ce contexte, elle joua un rôle fondamental dans la préparation des trois autres lois qui furent votées en faveur du retour.

La deuxième des lois spécifiques pour le retour fut celle autorisant l'exercice professionnel des personnes ayant quitté le Chili avant le 11 mars 1990 et ayant obtenu des titres et des degrés académiques à l'étranger. Entre autres choses, cette loi créait une commission, composée d'acteurs multiples dont des universitaires et des représentants des secteurs professionnels, qui avait pour rôle d'établir les équivalences de diplômes¹².

La troisième loi spécifique en faveur du retour fut celle établissant une franchise douanière dont purent bénéficier les « exilés politiques » rentrant au pays de manière définitive. Cette loi eut un effet rétroactif afin de favoriser tous les exilés rentrés au pays que ce soit pendant ou après la dictature. Elle fut cependant très controversée, d'abord par les conservateurs au Parlement et par l'opinion publique qui ne comprenaient pas que l'on fasse des cadeaux à ces « traîtres » que l'on voyait volontiers comme des nantis, et ensuite par certains ex-réfugiés eux-mêmes qui, rentrés avant l'adoption de ces dispositions légales, profitaient beaucoup moins des avantages offerts, puisqu'ils avaient dû abandonner pour rentrer tous leurs biens acquis au pays d'accueil.

La quatrième et dernière loi touchait l'accès des « exilés politiques » au système de prévoyance vieillesse qui avait été, en 1980, l'objet d'une refonte totale (abolition du système solidaire au profit d'une capitalisation individuelle) dont avaient été exclus sciemment les Chiliens absents du pays. La nouvelle loi eut une durée d'application très courte (six mois) et fut limitée aux personnes qui avaient perdu leur emploi pour des raisons politiques et à celles qui, « ayant

12 Ce dispositif, particulièrement utile pour des praticiens de disciplines ou de métiers que l'on pourrait qualifier de classiques, présentait cependant la lacune de ne s'adresser qu'à ceux dont les études, la formation ou le diplôme étaient homologués au Chili. C'est pourquoi bon nombre de spécialistes et professionnels n'eurent pas la possibilité de normaliser ou de valoriser leurs études une fois retournés au Chili. Le cas des médecins spécialistes qui ne purent faire valoir leur spécialité lorsque celle-ci n'était pas reconnue par la faculté n'est qu'un exemple parmi d'autres.

renoncé volontairement » à leurs droits, avaient dû le faire dans un contexte de « crainte, de suspicion ou de persécution ». Cette loi, qui fut très coûteuse, donc très conflictuelle sur le plan politique (ce qui explique pourquoi son temps d'application fut si court), ne put couvrir la totalité des besoins, particulièrement ceux des personnes restées longtemps en exil et revenues âgées ¹³.

Les mesures réglementaires

Conjointement à ces lois spécifiques, un certain nombre de mesures réglementaires furent prises pour permettre l'accès des *retornados* à des dispositifs ou à des législations préexistantes. Ces mesures touchèrent trois domaines : le domaine légal, le domaine social (en y incluant la santé) et le domaine éducatif.

Sur le plan légal, le dispositif autorisa ceux qui avaient opté durant leur exil pour la nationalité de leur pays d'accueil à récupérer la nationalité chilienne ; il facilita ensuite le droit au séjour permanent pour les conjoints étrangers des exilés ; il permit finalement l'application de la loi d'amnistie aux exilés qui étaient toujours sous le coup d'une condamnation non entièrement purgée (prison ou bannissement). Sur le plan social, des mesures visaient l'accès au système de santé publique et facilitaient le recours aux systèmes d'épargne-logement préexistants. Sur le plan éducatif, des mesures permirent aux enfants scolarisés et aux étudiants d'intégrer le système d'éducation nationale ¹⁴.

L'action opérationnelle

L'État chilien, nous l'avons déjà signalé, avait une marge de manœuvre très réduite pour mettre en place des lois sociales en faveur des retournés, d'une part pour ne pas créer de privilèges mais surtout parce que l'extrême droite y était farouchement opposée, particulièrement lorsque ces lois requéraient des moyens financiers. Or l'action opérationnelle est par essence coûteuse, c'est une des raisons pour lesquelles aucune action nouvelle ne fut conduite. Le Bureau national du retour se contenta de passer des conventions avec les ONG locales qui avaient déjà œuvré avec les *retornados* (voir *supra*), avec les organismes internationaux et intergouvernementaux (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Organisation internationale pour les migrations particulièrement) et avec les gouvernements des pays ayant accueilli des réfugiés chiliens (sous forme de conventions bi ou tripartites). Le rôle de l'action publique consista principalement à répartir l'enveloppe des financements internationaux entre les différents acteurs locaux de l'action sociale (principalement les ONG).

13 On comprend dès lors pourquoi le gouvernement chilien porta un intérêt particulier à l'établissement de conventions bilatérales avec les pays d'accueil des exilés permettant aux *retornados* de cumuler les droits acquis dans leur pays (avec des systèmes de rachat de cotisations permis par la loi) et les droits acquis à l'étranger pendant leur exil.

14 Seul l'accès au système d'éducation fit l'objet de mesures administratives spécifiques. Pour l'accès au système de santé comme pour l'aide au logement, l'action publique en faveur du retour s'est limitée à l'implantation de mécanismes d'accès aux différents types de systèmes préexistants.

Les actions de sensibilisation de la population non migrante

L'information et la sensibilisation de la population chilienne ont été parmi les préoccupations du Bureau national du retour dès ses origines. Si la politique du gouvernement en faveur du retour s'est bien inscrite dans la foulée des mouvements pour les Droits de l'homme durant le régime militaire, elle était pourtant loin de refléter l'opinion publique qui, pendant la dictature, n'avait eu des exilés que l'image qu'on lui avait donné à voir : celle de traîtres ayant fuit le pays à un moment critique et se prélassant dans un exil doré. L'action à mener était donc importante pour qu'une tolérance et une compréhension mutuelles puissent s'établir. C'est pourquoi le Bureau national du retour diligenta des campagnes d'information et de sensibilisation par voie de presse et engagea des programmes de formation ouverts aux services publics et aux différents acteurs sociaux (enseignants entre autres). Simultanément, une action culturelle d'envergure fut développée dans le but principal de faire le lien entre la culture des Chiliens de l'extérieur (les *retornados*) et ceux du pays. Ces activités s'adressaient particulièrement aux jeunes, soit dans les écoles soit à l'occasion de manifestations culturelles. Par là, elle cherchait surtout à développer une connaissance et une reconnaissance multiculturelle comme moyen d'ouverture des jeunes les uns envers les autres. À travers cette action, c'était un changement de mentalités qui était recherché, visant à renforcer une opinion positive mutuelle entre ceux qui n'étaient jamais partis et ceux qui revenaient.

Bilan des actions en faveur du retour

Les forces du programme

Il s'agit avant tout d'un programme qui a tiré sa force et sa légitimité du fait qu'il s'est inscrit dans une logique historique et politique, preuve, face à la nation, de la volonté gouvernementale de réparation.

C'est un programme qui a su faire inscrire dans la loi certains aspects fondamentaux concernant la récupération de droits civils et professionnels. S'inspirant des expériences étrangères, il a su éviter un certain nombre d'écueils : ne pas créer de privilèges, mais mener une action vers l'opinion publique afin de présenter les retours comme la récupération de valeurs perdues, ne pas favoriser exclusivement le retour des personnels qualifiés...

Sa grande force réside également dans le fait que l'action gouvernementale a su s'appuyer sur un réseau institutionnel déjà existant, lequel avait développé un large savoir-faire dans l'accueil et la réinsertion des *retornados*.

Les faiblesses du programme

Toutefois, corollairement à cette inscription politique très forte, une des grandes faiblesses de l'action spécifique du gouvernement fut de mener une action politique n'impliquant pas d'action sociale. Si dans la période postdictatoriale, il était accepté que l'on dénonce, même officiellement, les exactions des militaires (puisque cela n'entraînait aucune conséquence juridico-légale), il était beaucoup plus risqué, nous

l'avons mentionné à plusieurs reprises, de toucher à l'organisation économique du pays. Cela veut dire en clair que l'action qui a pu être menée en faveur du retour l'a été sans moyens économiques mis à disposition par le Chili lui-même.

En conséquence, les programmes opérationnels ne purent fonctionner que grâce à des financements extérieurs (la plupart du temps étrangers). Ces programmes changèrent finalement peu, étant déjà rodés depuis longtemps par les ONG qui continuèrent à les appliquer. Toutefois, s'ils purent, grâce à l'accroissement des fonds qui leur furent alloués, toucher davantage d'usagers, ils se rigidifièrent en raison de la centralisation des financements par les canaux administratifs publics. En effet, le passage obligé des fonds de coopération par une comptabilité centrale ne disposant pas de système souple pour le transit rapide des fonds internationaux entraîna des retards particulièrement mal perçus par les ONG qui se trouvèrent régulièrement au bord de la rupture de paiement.

Par ailleurs, ces programmes opérationnels totalement dépendants des subventions étrangères furent appelés à disparaître avec l'extinction des financements. Trois ans après le retour de la démocratie, alors qu'on estimait à seulement 20 % le nombre des exilés rentrés¹⁵, la plupart des financeurs étrangers annoncèrent la non reconduction de leur aide pour 1993, ce qui signifiait de façon concomitante l'arrêt de tout le volet opérationnel du programme d'aide au retour.

La deuxième grande critique que l'on peut faire au programme chilien d'aide au retour réside dans l'inadéquation entre ce qu'il proposait (ou laissait entrevoir) et les attentes de ses utilisateurs. Tout d'abord, il existait un immense décalage entre les valeurs solidaristes qui étaient restées celles de nombreux *retornados* et la mentalité dominante du pays. En effet, les résultats particulièrement positifs observés sur le plan macroéconomique de la politique néolibérale mise en pratique par le général Pinochet et poursuivie ensuite par les gouvernements démocrates chrétiens n'étaient pas relativisés au regard de leurs conséquences sociales. Dans ce contexte, le discours et les attentes des *retornados* étaient totalement décalés avec ce qu'il était convenu de penser au Chili.

Conscient de ce décalage, le Bureau national du retour avait bien tenté d'alerter la diaspora chilienne en exil par une campagne d'information sur les changements survenus au pays, insistant d'une part sur les règles d'un système libéral partisan du non-interventionnisme étatique et, d'autre part sur le haut niveau de développement technologique du pays. En présentant le Chili comme un pays à économie libérale, on espérait faire comprendre aux *retornados* qu'ils ne devaient pas compter sur une importante aide de l'État, idée que l'on espérait renforcer en faisant prendre la mesure du développement technologique intervenu, dans le pays, depuis leur départ (développement supposant des comportements différents de ceux en vigueur deux décennies auparavant). Dans l'ensemble, les *retornados* comprirent le message, mais tous n'évaluèrent pas avec exactitude le développement chilien. Ceux qui avaient résidé dans un pays occidental (particulièrement en Europe de l'Ouest) associaient implicitement l'idée de développement technologique avec celle de développement social.

15 Sur les deux cent mille exilés, on estimait fin 1992 que seules quarante mille personnes étaient revenues (source ONR).

Cette ambiguïté fut renforcée par l'annonce d'un programme d'accueil et de réinsertion des « exilés politiques » extensif et particulièrement bien pensé, lequel, largement présenté à l'étranger, laissait supposer aux personnes ayant quitté leur pays depuis quinze ou vingt ans qu'il existait au Chili une politique sociale minimale (même s'ils comprenaient qu'elle était forcément inférieure à celle des pays d'accueil du Nord). Ce n'est que lorsqu'ils y furent confrontés que les *retornados* réalisèrent à quels dispositifs sociaux ils pouvaient prétendre, et ils perçurent très mal ce genre de mesure qui, selon eux, faisait beaucoup plus d'effet dans son énoncé que dans la réalité ¹⁶.

Les désillusions des *retornados* se sont donc focalisées largement autour du Bureau national du retour et du programme officiel de réinsertion qui était perçu, comme nous le disions, au travers du filtre socioculturel des pays d'accueil et qui avait suscité des attentes qu'il n'était pas à même de satisfaire. La notion de réparation fut entendue dans son sens le plus strict par les personnes qui, pour différentes raisons, n'avaient pas pu sortir d'un système de victimisation et qui attendaient l'impossible restauration dans un passé romantique et heureux. Ce fut la première désillusion.

La notion de pays développé fut reçue comme un gage de réussite pour tous ceux qui, durant leur exil, avaient acquis des connaissances et des savoir-faire utilisables dans des sociétés aux technologies avancées. Or, s'il fut quasiment impossible de faire valoir des spécialités non homologuées au Chili, il fut également très difficile de valoriser des compétences reconnues (diplômes ou savoir-faire) ; le Chili ne souffrait pas d'une carence de personnel formé et ne pouvait pas offrir à tous ceux qui rentraient des postes correspondant à leurs aptitudes.

Le miracle économique fut jugé porteur de réussite pour ceux qui pensaient créer des microentreprises ¹⁷ « en attendant » de trouver un emploi, d'autant que les programmes de réinsertion prévoyaient des prêts de la banque nationale. Or les exigences de ces programmes étaient telles que seuls ceux qui avaient des projets sérieux (ou suffisamment de fonds à investir) pouvaient y accéder.

Ces déceptions et ces désillusions furent amplifiées parce qu'elles faisaient écho à des attentes irréalisables : celle d'une impossible réparation des souffrances vécues, celle d'un droit au retour au sein de la patrie, celle d'une réintégration légitime dans une place que l'on se croyait assignée au sein d'une profession, d'un groupe ou d'une famille. Or on découvrait, souvent dans la douleur, que ces retours étaient des migrations totales, impliquant le même déracinement et la même réadaptation que la migration de départ.

16 L'accès au système de santé publique en est un exemple typique : la prise en charge intégrale dans le cadre du système de santé publique offert aux *retornados* qui en avaient besoin comportait les soins médicaux généraux, la prise en charge sociale, le contrôle des maladies, le suivi psychologique individuel ou familial, les consultations de spécialistes et les examens de laboratoire. Les consultations étaient gratuites sauf pour les personnes qui bénéficiaient d'une assurance maladie. Malheureusement, le système de santé public ayant été totalement démantelé durant la dictature, il n'était pas capable, au moment du retour des exilés, d'offrir une médecine de qualité. Les temps d'attente étaient très longs et les soins de qualité médiocre (d'après ce qu'en dirent les utilisateurs).

17 Moyen de réinsertion professionnelle qui, selon le Bureau national du retour, était envisagé par 90 % des chefs de famille rentrant au pays.

*

Finalement, c'est bien l'inscription du programme de retour dans la philosophie politique du gouvernement qui est à l'origine de son ambiguïté. L'action en faveur du retour des exilés a été la preuve, face à la nation, de la volonté gouvernementale de réparation¹⁸, condition première à la réconciliation du peuple chilien. Cependant le contexte politique chilien de l'après-Pinochet, étant celui d'un consensus entre l'établissement politique et l'ex-pouvoir militaire¹⁹, a totalement ligoté les acteurs publics de ces programmes, les autorisant à développer une théorie très articulée autour des principes de réparation, mais les laissant sans moyens pour la mise en application de ces principes.

On peut considérer aujourd'hui le programme chilien, particulièrement dans le contexte politique restrictif qui fut le sien, comme un programme bien conçu mais qui n'eut jamais les moyens de son ambition. L'avenir de cette action et l'accueil futur des exilés reposent maintenant sur la façon dont la ONR aura réussi, durant ses quelques années d'existence, à insuffler un esprit de compréhension et d'accueil et aura su sensibiliser les pouvoirs et l'opinion publics au phénomène humain, social et légal du retour.

BIBLIOGRAPHIE

- BAUDIN G. [1992], « Croissance économique et amnésie politique au Chili. Qui se souvient des crimes de M. Pinochet ? », *Le Monde diplomatique*, juin 1992 : 19.
- COICAUD J.-M. [1996], *L'Introuvable Démocratie autoritaire, les dictatures du Cône sud : Uruguay, Chili, Argentine (1973-1982)*, Paris, L'Harmattan, 216 p.
- Documentation réfugiés [1989], « Le Chili », supplément au n° 67.
- ESPONDA J. [1992], *Ponencia del director de la Oficina Nacional de Retorno* (discours officiel du directeur du Bureau national du retour aux séminaires régionaux d'accueil des exilés), Santiago, ONR, 22 p. multigr.
- FASIC [1986], *Exilio 1986-1978*, Santiago, Amerinda Ediciones, 273 p.
- GAILLARD A.-M. [1995], *L'Exil revisité, le retour des réfugiés chiliens*, thèse d'anthropologie sociale et d'ethnologie de l'École des hautes études en sciences sociales, 637 p.
- GAILLARD A.-M. [1997], *Exils et Retours, itinéraires chiliens*, Paris, CIEMI-L'Harmattan, 314 p.
- HENRÍQUEZ E. [1992], « 19 ans après, le Chili est un pays différent », *Carta informativa*, ONR, año 2, 8 : 9.
- MÁRMORA L., GURRIERI J. [1988], *Return to Rio de la Plata : Response to the Return of Exiles to Argentina and Uruguay*, Hemispheric Migration Project, Center for Immigration Policy and Refugee Assistance, Washington DC, Georgetown University, 39 p.
- Oficina Nacional de Retorno (ONR), *Area educación*, Acceso sistema educacional, Programa Retorno.
- ONR, *Area educacional*, Formación de profesores-monitores de acogida a niños y jóvenes, Programa Retorno.
- ONR, *Area educación*, Ley 19.074, Habilitación ejercicio profesional (títulos o grados académicos en el exterior).

18 Le retour des exilés étant le moins « brûlant » des dossiers de la réconciliation puisque la plupart des exactions imputées à l'armée et aux services de sécurité risquent de rester à jamais impunies.

19 « En vertu duquel la libéralisation de la vie publique – suppression des restrictions à la liberté d'expression... – s'accommode du carcan institutionnel et de l'ordre économique et social mis en place par la dictature. » [Baudin, 1992 : 19].

- ONR, *Area laboral*, Créditos especiales apoyo reinserción laboral, Programa Retorno.
- ONR, *Area laboral*, Reinserción laboral, Programa Retorno.
- ONR, *Area legal*, Conservación nacionalidad chilena, Programa Retorno.
- ONR, *Area legal*, Ley 19.128 franquicias aduaneras, Programa Retorno.
- ONR, *Area legal*, Regularización migratoria y asistencia jurídica, Programa Retorno.
- ONR, *Area salud*, Acceso al sistema de salud, Programa Retorno.
- ONR, *Area social*, Previsión social, Programa Retorno.
- ONR, *Area vivienda*, Acceso vivienda, Programa Retorno.
- ONR, *Indice de beneficios*, Programa gubernamental que facilita la reinserción de compatriotas que retornan del exilio, Programa Retorno.
- ONR, *Informe mensual*, Santiago, mai 1991.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), Misión en Chile [1992], *Informe anual de actividades 1991*, Santiago, 62 p.
- OIM [1990], *Labour Reintegration Activities on Behalf of Returning Exilees and Others Migrants*, Genève, 7 p. multigr.
- OIM [1990], *Recuperación de personal nacional calificado, migración de retorno y estrategias de revinculación con la comunidad científica residente en el exterior*, Santiago, 14 p. multigr.
- OIM [1993], *Survey Among the Returnees Assisted in their Reintegration in Chile Within the Framework of the Latin American Reintegration Assistance Programme (LARAP)*, January 1989-December 1990, January 1993, Genève, Division of Programme Evaluation, 59 p. multigr.
- ORELLANA P., HUTCHISON E. Q. [1990], *El Movimiento de Derechos humanos y Chile, 1973, 1990*, Santiago, Centro de Estudios Políticos Latinoamericanos Simón Bolívar CEPLA, 227 p.
- Programa de Retorno y Apoyo Laboral (PRAL) [1990], *Breve Informe narrativo actividades PRAL Año 1990*, Santiago, PRAL, 14 p.
- VACCARO V. (éd.), [1990], *Seminario Exilio-Retorno de Académicos/Intelectuales « El Reencuentro es Possible »*, 6-7 de Diciembre 1990, Santiago, Oficina Nacional de Retorno (ONR), Servicio Universitario Mundial (SUM), Universidad Academia de Humanismo Cristiano (UAHC), multigr.
- Vicaría de la Solidaridad en Chile [1987], *Informe de Americas Watch*, Diciembre 1987, multigr.

Les refoulés du Zaïre : identité, autochtonie et enjeux politiques

*Roland Pourtier **

Depuis 1990, l'Afrique centrale, de l'Atlantique aux Grands Lacs, est entraînée dans le tourbillon d'une crise sans précédent. Elle a été le théâtre d'événements si nombreux que seuls les plus dramatiques ont accédé à la scène médiatique : génocide des Tutsi du Rwanda, conquête de ce même Rwanda par les forces armées tutsi du Front patriotique rwandais, chevauchée militaire de Laurent Désiré Kabila jusqu'à la prise du pouvoir à Kinshasa, fuite et massacre des réfugiés hutus du Zaïre.

D'autres événements jugés moins importants au regard de l'histoire, ou n'ayant pas atteint le même degré d'horreur, se sont trouvés très largement occultés. Ainsi en est-il du drame des Kasaiëns « refoulés » du Shaba ¹ entre novembre 1992 et 1994, avec un pic en 1993. Pas moins de 600 000 à 800 000 Zaïrois originaires du Kasai ont pourtant été contraints de quitter la province minière du Zaïre. L'« épuration » aurait causé entre 50 000 et 100 000 morts selon Médecins sans frontières. Cette tragédie cependant s'est déroulée à huis clos et est passée largement inaperçue, loin des regards extérieurs [Braeckman, 1996 : 232].

La plupart des Kasaiëns victimes de ce pogrom n'eurent d'autre choix que de retourner dans la région qu'eux-mêmes ou leurs aïeux avaient quittée, souvent depuis plusieurs décennies. Réfugiées à l'intérieur de leur propre pays, ces personnes déplacées du fait de violences politico-ethniques n'ont pas bénéficié du statut de « réfugié » tel que l'entend le HCR. Le qualificatif de « refoulé » leur a été appliqué.

Qui sont ces populations identifiées sous le label générique de « Kasaiëns » ? Quels motifs pouvaient être assez puissants pour provoquer un déplacement aussi massif de populations à l'intérieur d'un même État ? Quelles en seront les conséquences, aussi bien sur les lieux de départ que dans les espaces d'accueil ? Bien qu'on manque encore de recul, il est néanmoins possible d'avancer des hypothèses explicatives, et d'observer les processus d'insertion des refoulés dans leur nouveau milieu de vie ².

Les heures noires de la chasse aux Kasaiëns, de la peur, du transport dans des conditions inhumaines, des camps de transit, ces heures noires, jalonnées par la

* Géographe, professeur à l'université de Paris-I Panthéon-Sorbonne.

1 La province du Shaba a retrouvé son nom de Katanga avec l'arrivée au pouvoir de Kabila.

2 Les observations sur le terrain remontent à novembre 1995. Les conséquences des bouleversements récents qu'a connus le Zaïre n'ont pas pu naturellement être prises en considération, faute d'information.

faim, la maladie, la mort, sont désormais passées. La réinsertion n'est pas encore achevée pour tous, mais pour tous le cauchemar est aujourd'hui terminé. Même si leur statut les différencie des réfugiés, bien des points communs rapprochent ces deux groupes de population, l'un comme l'autre constitués sur des dynamiques d'exclusion, de violence interethnique, de manipulation politique.

La brutale irruption des refoulés sur la scène douloureuse de l'histoire met en exergue la dimension ethnique, et surtout l'étroite articulation entre sentiment identitaire, contrôle territorial et compétition politique. Elle a valeur exemplaire tant il est vrai que la dimension politico-ethnique se niche au cœur des tensions qui secouent l'Afrique contemporaine. Ces tensions exacerbées depuis le début des années quatre-vingt-dix n'ont pas surgi du néant. Elles s'enracinent au contraire dans le substrat des sociétés. Loin d'être un phénomène isolé et conjoncturel, elles s'inscrivent dans la durée avec toute la force des faits de structure. La compréhension des événements récents qui ont surpris par leur ampleur et leur brutalité s'éclaire à la lumière du passé : la mise en perspective de l'actualité donne accès au sens. La déchirure sociale qui a conduit à l'exode des Kasaiens apparaît ainsi comme l'écho amplifié des troubles qui marquèrent le tournant de l'indépendance, trois décennies plus tôt.

Ethnie et territoire

L'histoire des refoulés prend place dans une dialectique générale, celle de la confrontation autochtone/allochtone. Elle pose les questions fondamentales du droit au sol, non pas d'un individu particulier, mais d'un groupe. Plusieurs décennies de cohabitation et de nombreux intermariages n'ont pas effacé le clivage entre les héritiers des premiers occupants dont les chefs coutumiers revendiquent les droits sur le sol, et les « étrangers » issus de la migration. L'identification de l'étranger s'effectue sur un double registre, celui de l'appartenance ethnique, celui de l'origine géographique. La désignation des « Kasaiens » comme étant la catégorie à chasser du Shaba a privilégié la référence au territoire. Le contenu ethnique n'est cependant pas indifférent : la majorité des Kasaiens appartient au groupe luba et c'est autour de cette vaste entité ethnique que s'est cristallisé le conflit entre autochtones et étrangers.

Kasaiens et Luba

La question de l'identité et du territoire luba est en tout état de cause une des plus importantes que pose la géopolitique du Zaïre. Héritiers d'un passé prestigieux dont témoigne notamment la richesse de leur production artistique, les Luba ne disposent pas d'un ferme ancrage territorial, comme c'est par exemple le cas des Kongo, alors même qu'ils constituent le groupe ethnique le plus nombreux du pays (entre 5 et 10 millions de personnes selon les sources, la définition donnée au groupe luba, les manipulations politiques). Le centre de gravité de la nébuleuse luba a glissé d'Est en Ouest, des régions du Lualaba (nom du cours supérieur du fleuve Zaïre) où se déployaient leurs royaumes au XVIII^e siècle [Vansina, 1968], vers le bassin du Kasai et de ses affluents. Le « centre » politique luba se

situait dans l'actuelle région du Shaba, plus précisément aux environs de Kabongo. Cependant, les contrées du Lualaba se trouvèrent exposées aux incursions des esclavagistes arabes, particulièrement actifs au cours du XIX^e siècle. Ces derniers ont contribué à la désorganisation politique et au déracinement des populations luba ou assimilées. Les conquêtes de Msiri au Sud-Est du Katanga achevèrent de disperser Luba et Lubaïsés. Après la création de l'État indépendant du Congo ³, nombre d'entre eux vinrent s'établir à proximité des postes administratifs pour des raisons de sécurité. Mais la colonisation ne mit pas un terme à leur mobilité, bien au contraire.

La mise en valeur coloniale, principalement le développement de l'économie minière au Katanga, a été en effet à l'origine d'importantes migrations de travail qui réorientèrent les déplacements luba vers l'Est. Les zones minières étaient alors fort peu peuplées (moins de 4 habitants au km²) et les autochtones peu enclins à travailler dans l'industrie – alors même que ces « mangeurs de cuivre » maîtrisaient de longue date les techniques de transformation artisanale de la malachite. Il n'est pas exclu par ailleurs que l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK) ait privilégié le recrutement d'ouvriers étrangers à la région, plus faciles à contrôler que des autochtones soumis aux autorités coutumières. Telle est l'origine des « Kasaïens » établis dans les centres industriels de Lubumbashi, Likasi et Kolwézi. D'autres, embauchés sur les chantiers ferroviaires du BCK (chemin de fer Bas-Congo-Katanga), se sont fixés dans les villes du chemin de fer, par exemple Kamina.

Les recrutements de main-d'œuvre au service de l'économie coloniale sont ainsi à l'origine de l'implantation de natifs du Kasaï dans le bassin minier du Haut-Katanga. Ces « Kasaïens » ou « Bakasaï », ainsi que les désignent les Katangais, ne se confondent pas avec les Luba du Nord-Katanga. La chasse aux Kasaïens déclenchée en 1992 ne peut donc se réduire à un mouvement anti-Luba univoque – d'autant moins que celui qui fut le grand artisan de cette politique, le gouverneur Kyungu wa Kamanza, est lui-même un Luba du Katanga. En réalité, les affrontements entre autochtones et étrangers s'inscrivent dans une configuration politico-ethnique triangulaire. Bien qu'on dénombre plusieurs dizaines d'ethnies au Katanga, l'histoire contemporaine a été dominée par trois groupes.

Le plus nombreux est constitué par les Luba du Katanga, ou « Luba Shankadi », encore identifiés « Balubakat » : ils représentent entre 50 et 60 % de la population katangaise. Leur territoire, qui couvre le nord de la région, inclut le noyau historique des anciens royaumes luba. L'histoire les a dissociés des Luba du Kasaï dont ils sont d'ailleurs séparés par d'autres groupes, notamment les Songyé. Leur langue, le kiluba, diffère quelque peu du tshiluba parlé dans les Kasaï – ces différences linguistiques faisant l'objet de controverses [Kabuya 1992, Bakajika 1997]. En s'oppo-

3 L'État indépendant du Congo a été créé en 1885 à la Conférence de Berlin, par la volonté de Léopold II, roi des Belges, qui en fut le chef à titre personnel. En 1908, la Belgique en hérita, la fiction de l'État indépendant cédant la place à la colonie du Congo belge. L'indépendance de la République démocratique du Congo, acquise en 1960 sans avoir été préparée, déboucha sur plusieurs années d'instabilité et de guerres civiles auxquelles la prise du pouvoir par Mobutu en novembre 1965 mit un terme. Le Zaïre, du nom que celui-ci devait lui donner en 1971, a de nouveau sombré dans un cycle de violences en 1991. La guerre du Zaïre, d'octobre 1996 à mai 1997, marque la fin du mobutisme avec la victoire de Kabila, et le retour à la dénomination de République démocratique du Congo.

sant à l'aventure sécessionniste du Sud-Katanga, la Balubakat de Jason Sendwe s'était alliée aux nationalistes lumumbistes entraînant le Nord-Katanga dans la guerre civile et les rébellions qui enflammèrent l'Est du Congo en 1964.

Vient ensuite un groupe formé de populations autochtones du Haut-Katanga. Il comprend plusieurs ethnies que l'histoire de la région minière, la sécession, un front commun contre les immigrés du Kasai a rapprochés. Les Lunda en constituent le groupe phare. Comme les Luba, ceux-ci sont les héritiers d'un passé prestigieux, leur empereur, le Mwant Yav, incarnant la pérennité d'un vaste ensemble dont les membres les plus nombreux habitent en Angola. Moïse Tschombé a laissé son nom à la sécession et demeure le héros, la grande figure qui cristallise les aspirations autonomistes katangaises.

Face à ces « autochtones », les Kasaiens, concentrés principalement dans les villes minières et ferroviaires, n'ont cessé d'être perçus comme des étrangers à la région, bien qu'ils fussent implantés depuis plusieurs générations et qu'ils aient adopté la langue véhiculaire du Katanga, le swahili, au point, pour une grande partie d'entre eux, de ne plus parler le tshiluba. À côté des Luba qui forment le gros des troupes, les Kasaiens comprennent d'autres groupes ethniques originaires du Kasai, notamment les Songyé de la sous-région de Kabinda. Les uns comme les autres ont été indifféremment victimes des violences politico-ethniques et se sont retrouvés sur le chemin de l'exode. Les deux concepts de Kasaien et de Luba, l'un territorial, l'autre ethnique, se chevauchent donc partiellement mais sans se confondre.

Dans le domaine des représentations qui joue un si grand rôle pour mobiliser les masses, les Kasaiens et spécialement les Luba sont porteurs d'images fortes. Autrefois considérés par les Blancs comme des « nègres supérieurs », ils furent les auxiliaires privilégiés de l'administration coloniale, des Églises, du commerce. Pour les autres populations du Congo, le Muluba était « admiré et envié parce qu'il avait admirablement réussi son intégration dans la modernité » [Ndaywel, 1997 : 467]. Leur mobilité géographique les a armés dans la lutte pour la promotion sociale. La réussite en affaires conféra à ceux qu'on a souvent dénommés « les juifs du Congo » une réelle prééminence économique mais leur comportement, non dénué d'arrogance, suscita jalousie et rancœur. L'avance sociale d'un groupe qui tend tout naturellement à accaparer postes lucratifs et positions de pouvoir alimente la conscience tribale des exclus et exaspère les tensions ethniques. Dès avant l'indépendance, le lien entre ethnicité et politique était déjà forgé [Young, 1968]. Il ne restait plus à d'habiles manipulateurs qu'à transformer, à la faveur des crises politiques, un sentiment anti-Luba plus ou moins latent en haine primaire.

L'image négative de l'étranger dont on veut faire un bouc émissaire puise dans un registre hélas banal : « Pour les Katangais, les ressortissants du Kasai sont des menteurs, perfides, méchants, superstitieux, méprisants, égocentriques, hégémoniques, traîtres, voleurs de cobalt... saboteurs de l'économie katangaise » [Bakajika, 1997 : 126]. On a reproché aux Kasaiens, d'abord d'avoir été les collaborateurs des colons et les bénéficiaires de la colonisation, ensuite et surtout d'avoir accaparé le pouvoir économique, notamment dans l'entreprise symbole du Katanga, la Gécamines, héritière de l'UMHK. Il est vrai que l'africanisation des cadres avait renforcé leur position dans l'entreprise, d'autant que la défiance de Mobutu envers

la province sécessionniste a longtemps joué en faveur des « étrangers ». La direction générale avait fini par être pratiquement monopolisée par des originaires des villes du Kasai, Kabinda notamment. L'expulsion des « étrangers » a représenté pour les autochtones un moyen de s'emparer de leurs emplois – et de leurs biens. La propagande antikasaïenne justifiait exactions et méfaits au nom de la libération d'une domination de type colonial. « La situation du Katangais sur son propre sol était celle d'un colonisé » [cité par Bakajika, 1997 : 125] ; il était donc légitime de redevenir « maître chez soi » quels que fussent les moyens employés.

Le premier exode luba : naissance de Mbuji Mayi

Ce n'est pas la première fois que des Luba étaient collectivement confrontés à la violence et prenaient le chemin de l'exode. Une situation, par bien des points comparables à celle qui se solda par l'expulsion des refoulés, s'était déjà produite en 1959-1960.

À la fin de la période coloniale, Luluabourg ⁴, alors chef-lieu d'une vaste et unique province du Kasai, formait une importante agglomération que les autorités belges avaient même envisagé d'ériger en capitale de la colonie. Conséquence d'une forte croissance démographique alimentée par des flux migratoires, les Lulua, premiers habitants du lieu, étaient devenus minoritaires : ils ne représentaient plus que le quart d'une population grossie par l'arrivée de migrants luba. Ces derniers avaient acquis une position économique et sociale dominante, source de tensions avec les « autochtones ». Elles devinrent aiguës lors de la première consultation électorale organisée en 1958 pour l'élection des conseils communaux et des bourgmestres. Les Lulua risquaient de voir les responsabilités politiques leur échapper au profit de la majorité luba. Bien encadrés par l'association ethnique des « Lulua-Frères », créée en 1953 pour faire pièce à l'hégémonie de leurs rivaux, ils emportèrent les élections. Ces résultats défavorables à la majorité luba durcirent les rapports entre les deux groupes, engendrant un climat de violence.

Le mode de résolution du conflit allait être lourd de conséquences. Les droits de l'autochtonie primèrent, et les pouvoirs coutumiers optèrent pour l'« expatriation » des « immigrants » luba avec la bénédiction de l'administration. Leur départ collectif en 1959-1960 constitue, avec celui des Tutsi du Rwanda, le premier exode pour raison d'appartenance ethnique de l'histoire de l'Afrique contemporaine. Les violences consécutives à l'effondrement de l'État colonial poussèrent en outre une partie de la diaspora luba à rejoindre le flot des expulsés de Luluabourg sur les « terres ancestrales » de l'Est du Kasai, à savoir les territoires de Mwene Ditu, Gandajika et surtout Bakwanga : une nouvelle agglomération sortit de terre à proximité de la cité minière ⁵ et prit le nom de la rivière Mbuji Mayi.

Ce premier déplacement massif de population, qui toucha entre 90 000 à 140 000 personnes selon les sources [Mwela Matambikulu, 1987], provoqua un

4 Au cours des migrations, un rameau luba s'était installé près de la rivière Lulua ; ces populations furent bientôt identifiées par le nom du cours d'eau qui devait donner aussi son nom au poste colonial de Luluabourg, aujourd'hui Kananga.

5 Bakwanga est le site d'exploitation du diamant le plus important du Zaïre. Après l'indépendance, la Miba (Minière de Bakwanga) s'est substituée à la Forminière.

début de famine et une intervention humanitaire extérieure : la Croix-Rouge internationale, Caritas, FOREAMI (Fonds reine Elisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes) puis, et surtout, l'ONU, apportèrent leur aide dans les domaines alimentaire et médical : le temps de l'humanitaire s'annonçait, en attendant que le Biafra, quelques années plus tard, en accélère le développement.

La résolution du conflit par le changement de lieu a été facilitée par la tradition de mobilité des Luba, par la valeur relativement faible d'un capital immobilier qui ne représente pas une entrave au mouvement, par la disponibilité d'espaces pouvant accueillir les nouveaux venus. La forte cohésion de ceux qu'on appela alors « réfugiés » et l'efficacité de leurs encadrements sociaux, facilitèrent leur établissement soit dans les villages – là où pouvait jouer la solidarité familiale –, soit dans les centres extracoutumiers, souvent plus conformes aux attentes de populations urbanisées. De retour sur les terres ancestrales, les immigrants luba revendiquèrent d'emblée leur spécificité par un acte politique fort : le 9 août 1960, ils proclamaient un « État autonome du Sud-Kasaï ». Cet État, dont l'aventure prit fin le 29 septembre 1962, n'est pas allé jusqu'à la sécession à la différence du Katanga, mais il avait commencé à manifester son autonomie (émission de timbres, création d'une armée). En rentrant dans la légalité, il devint l'une des vingt-deux « provincettes » qui se substituèrent aux six provinces du Congo belge. Après la restauration du pouvoir central en 1965, la réorganisation de l'administration territoriale a mis un terme à l'expérience des provincettes, tout en entérinant le divorce Lulua/Luba : l'ancienne province du Kasaï est désormais scindée en deux régions, Kasaï occidental (chef-lieu Kanaga) et Kasaï oriental (chef-lieu Mbuji Mayi). Le principe de scissiparité – séparation de territoires pour résoudre des conflits de pouvoir – constitue un des grands modèles géopolitiques auquel la crise politique contemporaine a redonné toute son importance.

La conséquence géographique majeure de ce regroupement luba au Kasaï oriental est la création de la ville de Mbuji Mayi [Piermay, 1986]. La petite cité minière de Bakwanga s'est métamorphosée en quelques années en une agglomération qui supplanta bientôt Kananga (au recensement de 1984 Mbuji Mayi comptait 423 000 habitants contre 290 000 à Kananga) avant de se hisser, aujourd'hui, au deuxième rang des villes du Zaïre, après avoir reçu l'apport des « refoulés » du Shaba.

Les refoulés : une instrumentalisation ethnopolitique

La migration aux sources du conflit

Durant la période d'administration belge, l'immigration kasaïenne avait profondément modifié le paysage humain du Haut-Katanga. En 1960, plus de la moitié des habitants d'Elisabethville (Lubumbashi) était composée de Kasaïens. En ville, à l'usine, la prééminence des gens du Kasaï était telle qu'elle avait fini par susciter, dès les années cinquante, des réactions d'hostilité de la part d'autochtones qui se sentaient de plus en plus marginalisés dans leur propre pays. Pour eux, les gens du Kasaï, qu'ils fussent Luba, Lulua, Songye, Tetela ou Kanyoka, faisaient partie d'une même catégorie : les étrangers indésirables [Grévisse, 1951].

Une lettre de Godefroid Munongo ⁶ au gouverneur de province en date du 13 février 1959 montre très clairement ce qu'étaient alors – pour les Katangais – les véritables enjeux : « Les Katangais de naissance craignent avec raison que, si les autorités continuent d'accorder, à dessein, au peuple du Kasai, le permis de résidence permanente dans nos villes, comme les indigènes de cette province en ont la préférence, grâce à leur nombre croissant ils n'écrasent les originaires du Katanga. Ce fait pourrait bien dans l'avenir être la cause de violences entre les habitants des deux provinces » [cité par Lemarchand, 1962 : 404-416]. Trente ans plus tard, les mêmes griefs resurgirent.

Les années précédant l'indépendance virent une forte montée de la conscience ethnique et une radicalisation des oppositions qui s'exprima dans les premières organisations politiques. Les Luba originaires du Kasai se retrouvaient dans une association ethnique créée en 1955, la Fegebacka (Fédération générale des Baluba-Central Kasai). Face au danger d'une hégémonie kasaienne, ceux qui se considéraient comme « Katangais authentiques » créèrent en 1958 la « Confédération des associations tribales du Katanga », ou Conakat, dirigée par Moïse Tschombé. Ouvertement autonomiste, elle demandait que les postes de responsabilité soient réservés aux natifs du Katanga, en réalité aux Lunda ; ses intérêts objectifs en firent l'allié de ceux qui, parmi les Blancs, étaient favorables au séparatisme katangais. Quant aux Luba du Katanga, ils se regroupèrent autour de leur leader Jason Sendwe dans la Balubakat, tandis que les Tchokwe se retrouvaient dans l'ATCAR (Association des Tchokwe du Congo, de l'Angola et de la Rhodésie). Ces deux associations prirent leurs distances vis-à-vis de la Conakat avant de combattre la sécession, principalement au Nord-Katanga.

Les années chaotiques qui marquèrent les débuts de l'indépendance ont laissé des traces durables. Trois décennies plus tard, on assiste à la résurgence des tensions anciennes qui n'avaient cessé de couver sous la cendre. Dans une étude sur le Nord-Katanga parue peu de temps avant le déclenchement des violences anti-Kasai, Kabuya Lumuna, écrivait de façon prémonitoire : « Enfin, il s'agit, sans trop croire en une répétition de l'Histoire, de prévenir – trente ans après – des erreurs du passé qui ont toutes les chances de se reproduire devant des équations qui sont restées presque identiques... et notamment la tension persistante entre Katangais d'origine et "immigrés" » [Kabuya Lumuna, 1992 : 18].

Dans la perspective des élections qui auraient dû en principe mettre un terme à la « transition » commencée en 1990, les autochtones pouvaient redouter les conséquences de l'arithmétique électorale. Les Kasaiens n'allaient-ils pas abuser de leurs positions politiques, comme l'avaient déjà fait dans le passé les bourgmestres d'origine kasaienne pour privilégier les leurs dans l'attribution de terrains à bâtir ? Avec les inégalités dans le domaine de l'emploi, la compétition foncière urbaine a fortement contribué à catalyser les rancœurs envers les Kasaiens. Au tournant des indépendances, celles-ci furent partiellement masquées par le clivage majeur Conakat/Balubakat. Par la suite, la chape du parti-État, le Mouve-

6 Un des fondateurs de la Conakat, il fut ministre de l'Intérieur de Tschombé, puis un des dignitaires du régime Mobutu. Il mourut subitement le 28 mai 1992 de retour de Gbadolite au moment où il allait parler à la Conférence nationale de la mort de Lumumba.

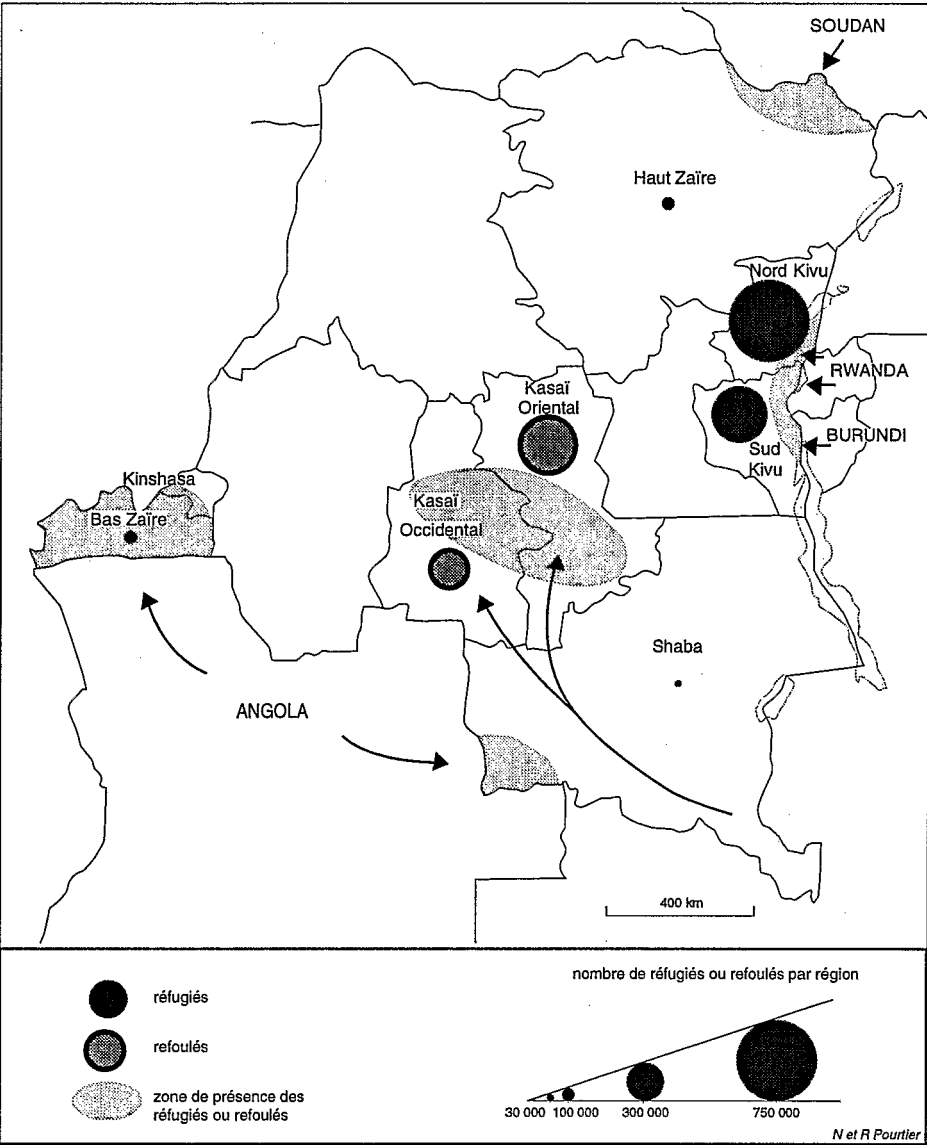
ment populaire de la révolution (MPR) ne laissa pas d'espace à l'expression ouverte de revendications politiques. Mais la fin du monopartisme et l'annonce de consultations électorales allaient donner libre cours aux antagonismes ethniques. La réactivation des rivalités entre autochtones et étrangers favorisa les desseins du président Mobutu : le terrain était favorable à l'application de la stratégie du chaos dont le but visait son maintien au pouvoir.

« L'épuration ethnique »

En 1957, lors des premières élections municipales organisées à Élisabethville, tous les bourgmestres élus étaient kasaïens (Luba et Songyé). Ce fut pour les Katangais la consternation et une prise de conscience qu'un pamphlet, *Katangais où es-tu ?*, contribua à formaliser. Trente-cinq ans plus tard, les leaders politiques katangais, utilisant le vocabulaire apparu dans l'ex-Yougoslavie – mondialisation oblige – appelèrent leurs troupes à chasser les Kasaïens au nom de « l'épuration ethnique ». Comme dans les années de l'indépendance, les jeunes, échappant au contrôle social des familles, fanatisés par des discours enflammés, drogués, ont servi à l'exécution des basses œuvres. Mais le contexte politique n'est plus le même. En 1960, deux options politiques opposèrent fédéralistes et nationalistes. Depuis 1990, le débat autour du fédéralisme existe toujours, mais des enjeux de pouvoir à l'échelle du Zaïre se sont greffés sur les tensions locales, délibérément attisées dans le but d'affaiblir celui qui fut, jusqu'à l'entrée en lice de Kabila, le principal opposant à Mobutu, le muluba du Kasaï Étienne Tshisekedi. Des centaines de milliers de refoulés allaient payer le prix de cette entreprise de déstabilisation.

L'action anti-Kasaï a été orchestrée par Kyungu wa Kamanza, nommé gouverneur du Shaba en novembre 1991. Il put compter sur la complicité de Nguz Karl-i-Bond, véritable patron de la province. Le premier est Luba du Katanga, le second Lunda : l'alliance Luba-Lunda a cette fois-ci fonctionné. Dès le retour au multipartisme en 1990, Kyungu avait animé la FENADEC (Fédération nationale des démocrates chrétiens) dont le programme strictement régional se résumait ainsi : le Katanga aux Katangais. La FENADEC fusionna peu après avec l'Union des fédéralistes et républicains indépendants (UFERI). Ce parti d'opposition créé par Karl-i-Bond entendait ne pas se limiter à une implantation katangaise ; il eut de fait, à ses débuts, une audience nationale. Par un revirement dont la scène politique zaïroise a été coutumière durant les années de la transition, Karl-i-Bond s'est rallié à Mobutu. Désormais, l'UFERI allait constituer la force politique destinée à saper une des bases électorales supposées de Tshisekedi, les Kasaïens, boucs émissaires contre lesquels il n'était que trop facile d'exciter les foules. La JUFERI, jeunesse de l'UFERI, a servi d'instrument pour les exactions dont les Kasaïens furent victimes à partir d'août 1992 – c'est-à-dire au moment où Tshisekedi fut élu Premier ministre par la Conférence nationale, une coïncidence qui n'est évidemment pas fortuite. Faciles à manipuler, subjugués par le recours au fétichisme, les jeunes ont aveuglément suivi les exhortations à la violence d'un Kyungu familier des discours incendiaires ; le 4 juin 1993, il lançait cet ultimatum : « Tout Kasaïen qui n'aura pas

Fig. 2 – Réfugiés et refoulés au Zaïre (décembre 1995)



quitté le sol Katangais au plus tard le 30 juin 1993 se verra tué ou pris en esclavage ⁷. » Les Kasaiens qui tenteraient de rester s'exposeraient à une « purification professionnelle » : l'intention ici est claire, elle renvoie au sentiment de frustration des autochtones rendu plus aigu dans le contexte de crise économique et de chômage.

L'ampleur des réactions contre les Kasaiens s'explique en partie par leurs mal-adresses. Ainsi, lorsque Tshisekedi fut nommé Premier ministre, ils manifestèrent bruyamment leur joie en défilant dans les rues, notamment à Likasi, en proclamant : « Katanga : troisième province du Kasai ». Il n'en fallait pas plus pour attiser les vieux réflexes de rejet d'étrangers venus s'emparer des richesses de la province minière. Trop sûrs d'eux sans doute, les Kasaiens s'estimaient protégés par la place qu'ils tenaient à la Gécamines : ils se croyaient indispensables. Ils n'avaient pas pris conscience que la société minière, en pleine déconfiture, avait d'autres préoccupations que de préserver une main-d'œuvre devenue en partie inutile. Le soutien qu'ils affichèrent pour Tshisekedi, alors que Karl-i-Bond brigua la primature, parut une provocation qu'il n'était pas difficile à leurs adversaires politiques d'exploiter.

Le gouverneur Kyungu ne se contenta pas de mener sa croisade contre les Kasaiens, ces *bilulu* (insectes en swahili) dont il fallait que les autochtones se débarrassent. Il prit des positions en faveur de l'autonomie du Katanga qui outrepassaient ce que Mobutu attendait d'une action destinée à déstabiliser Tshisekedi et diviser les Luba. Il franchit la barre lorsque, dans un discours retransmis par la radiotélévision de Lubumbashi le 13 décembre 1993, il proclama « l'autonomie totale » du Shaba. C'était aller trop loin. Karl-i-Bond lui-même dut revenir sur ces propos ⁸. En réalité, Kyungu n'a été qu'un instrument, manipulé par Mobutu. L'armée ne l'a jamais soutenu et a fini par l'arrêter. Les prétextes ne manquaient pas : le gouverneur fut accusé de vendre du cobalt pour procurer des armes à ses milices.

La mission du nouveau gouverneur, Ngoy Mulume Tade, consista à démystifier l'action de Kyungu et à rétablir un climat d'apaisement entre les communautés. Fin 1995, les relations étaient redevenues à peu près normales entre les autochtones et ceux des Kasaiens qui étaient restés au Shaba. S'ils ont massivement quitté Likasi et Kolwezi, ces derniers sont encore nombreux à Lubumbashi : la capitale provinciale a été épargnée lors des grandes vagues de violence. L'UFERI s'est trouvée en outre affaiblie par des divisions internes et par l'état de santé de Karl-i-Bond qui ne semble plus en mesure de jouer un rôle politique effectif. Après plus de deux années de trouble, la fièvre était retombée, le quotidien reprenait son cours, mais que de souffrances humaines avaient été sacrifiées sur l'autel du pouvoir !

⁷ Rapporté par le *Périodique des Droits de l'homme*, Kinshasa, Association zaïroise de défense des Droits de l'homme, 5, mai-juin 1993.

⁸ *Le Monde*, 18 décembre 1993.

Les conséquences des « refoulements »

Le Shaba appauvri

Le départ des Kasaiens a représenté une saignée d'environ 14 % de la population du Shaba, pourcentage plus élevé encore si on ne prend en considération que la partie méridionale de la région. Il s'agit en outre d'une population d'un niveau de formation plus élevé que la moyenne régionale. Une partie des cadres supérieurs et surtout des médecins se sont établis en Afrique du Sud, amplifiant un courant qui existait déjà et que l'abolition de l'apartheid a renforcé. D'autres ont opté pour l'Europe ou les États-Unis. Ceux qui sont restés au Zaïre se répartissent entre Kinshasa et les villes du Kasai. Pour la majorité des refoulés cependant, il n'y avait pas d'autre choix que de prendre le pénible chemin d'un retour aux sources, vers le berceau d'où eux-mêmes ou leurs aïeux étaient issus.

Le départ des Kasaiens a touché la Gécamines de plein fouet : l'emploi est tombé de 14 500 à moins de 7 000. Désorganisation du travail suite à la brutale diminution de la maîtrise et de l'encadrement qui étaient à 60 % kasaiens, pillages et sabotages ont provoqué un effondrement spectaculaire de la production : 46 000 tonnes de cuivre et 2 200 tonnes de cobalt en 1994 contre une capacité de 500 000 et 10 000 tonnes avant le cataclysme qui a failli emporter définitivement la vieille dame de Lubumbashi.

La chasse aux Kasaiens s'est accompagnée de destructions et de pillages des maisons. Dans les quartiers résidentiels de Kolwezi et de Likasi, les grandes villas des cadres portent encore les stigmates du vandalisme. Les rues commerçantes montrent toujours les plaies béantes des commerces incendiés. Certains quartiers périphériques retournent à la brousse : à Kolwezi – qui pourrait avoir perdu 70 000 habitants –, le quartier Diur ne se signale plus que par les multiples bouquets de bougainvillées masquant quelques pans de murs, derniers témoins d'une occupation humaine : les maisons n'ont pas résisté aux pillages, civils et militaires. Une fois les toiles retirées, les murs de brique se désagrègent vite sous l'effet des intempéries.

Après le pillage des biens dans le feu des violences, vint le partage des dépouilles, c'est-à-dire le remplacement des Kasaiens dans tel emploi ou telle fonction. Nouveau sujet de discorde : les « nordistes » (Luba) s'imposèrent au détriment des « sudistes » (Lunda, Tchokwe, etc.) qui éprouvent aujourd'hui le sentiment de s'être fait berner. De nouvelles tensions pointent à l'horizon du kaléidoscope politique dont les figures mobiles se recomposent à l'infini. La prise du pouvoir en mai 1997 par Laurent Désiré Kabila, un Luba du Nord-Katanga, ne devrait pas tarder à faire sentir ses effets.

Réapprendre à vivre au Kasai

Les refoulés ne connurent pas tous le même destin. Les plus riches pouvaient prendre l'avion et s'éloigner rapidement des lieux du drame, mais cela ne représentait qu'une petite minorité parmi ceux que les violences, les menaces, la peur chassaient de leur quartier : la plupart d'entre eux se regroupèrent autour des gares de la SNCZ (Société nationale des chemins de fer du Zaïre). Certains savaient où aller car ils avaient gardé des liens familiaux dans l'une ou l'autre par-

tie du Kasai ; d'autres ne le savaient pas précisément, les ponts ayant été coupés depuis longtemps avec des parents oubliés dont ils ne parlaient même plus la langue. Bien peu étaient en mesure d'entreprendre le voyage par leurs propres moyens : les gares devinrent bientôt des camps de refoulés.

Les églises locales ont été les premières à intervenir pour soulager la misère de ces populations traumatisées, et à affréter des trains et des camions, en attendant que la Croix-Rouge (CICR), MSF ou d'autres ONG prennent le relais. Les conditions du transport ferroviaire, l'entassement des gens, y compris dans des wagons minéraliers, la lenteur des convois de la SNCZ déjà passablement désorganisée en temps ordinaire, firent de ces trains de l'exode les trains du dernier voyage pour beaucoup de petits enfants ou de personnes affaiblies par l'âge. Il y eut de surcroît l'attente plus ou moins prolongée dans des camps de transit, notamment au carrefour rail-route de Mwene Ditu, porte d'entrée du Kasai oriental. Camps de transit et en même temps centres de tri avant que les familles soient réparties en fonction de leurs antécédents géo-ethniques. Des observations faites en novembre 1995 dans les trois principaux sites d'accueil, à Kananga, Mbuji Mayi et Kabinda, permettent d'apporter quelques précisions quant aux conditions de l'insertion des refoulés.

À Kananga, les institutions religieuses assistent les refoulés. On estime que le Kasai occidental a reçu 300 000 refoulés, principalement d'origine lulua, dont environ 70 000 sont restés dans la ville de Kananga, les autres ayant été installés en milieu rural dans les zones proches du chemin de fer, Dibaya, Mweka, Ilebo et un peu Luiza. Des campements provisoires avaient été dressés à l'ouest de Kananga en 1993-1994 lors de l'arrivée des convois de refoulés. À l'automne 1995 on n'en voyait déjà plus que de rares traces : quelques bâches vertes ou bleues en plastique diversement réutilisées. Après accord avec les chefs coutumiers, les refoulés avaient obtenu un lopin de terre pour y construire, au milieu des maniocs ou des maïs, ces petites cases rectangulaires aux murs d'adobe et aux toits couverts de paille ou de palme, comme on en voit partout en Afrique centrale. 15 000 refoulés seraient désormais installés dans la « ceinture verte » de Kananga.

L'accueil des refoulés a montré la vitalité de la société civile, principalement des églises, en comparaison de l'inefficacité des structures de l'État dont le personnel semblait plutôt préoccupé de détourner l'aide que d'aider les gens dans le besoin. Le cadre familial a joué un grand rôle pour la réinsertion, mais la pauvreté des familles en limitait forcément la portée. Les congrégations religieuses ont été très actives, en particulier les missionnaires de Scheut (Congrégation du cœur immaculé de Marie, CICM), animateurs de structures locales d'entraide, tel que le CERDES (Centre de recherche en développement et entraide sociale), archétype de ces associations particulièrement nombreuses au Zaïre. Le CERDES, animé par une dizaine de personnes vouées à soulager la pauvreté, fut vite dépassé par l'ampleur de la tâche : il s'élargit en un Comité de coordination des refoulés regroupant les représentants des ONG – CICR, Oxfam, Unicef, Caritas, Memisa, etc. –, des Églises, d'instances de l'État. Pour les pères qui furent la cheville ouvrière de ces actions humanitaires, les équipes zaïroises étaient suffisamment compétentes pour qu'il n'y ait pas besoin de beaucoup d'expatriés – mais il fallait recevoir des vivres et des médicaments.

L'exemple, parmi d'autres, du CERDES illustre la capacité de groupes privés, généralement d'obédience religieuse, à mobiliser ce qu'on appelle les « forces

vives ». Bien implantées dans le tissu social, les plus importantes de ces structures ont aussi leurs ramifications dans les milieux confessionnels d'Europe et d'Amérique d'où provient l'indispensable support financier. Leur relative aisance n'est pas sans susciter des jalousies de la part des représentants des pouvoirs publics, totalement démunis et contraints de recourir à toutes les déviances de « l'informel » pour continuer à tenir leur rang.

À Mbuji Mayi, la situation après-urgence est la suivante. Le nombre de Luba refoulés vers leurs bastions traditionnels du Kasaï oriental s'élèverait à plus ou moins 400 000. La grande majorité d'entre eux s'est repliée dans la capitale régionale : en décembre 1994, Caritas avait recensé 265 000 refoulés à Mbuji Mayi et 80 000 dans les villages alentour. L'agglomération de Mbuji Mayi, soudain grossie par ce nouvel afflux de migrants involontaires, avoisine désormais le million d'habitants. La deuxième ville du Zaïre, enfantée et nourrie par deux vagues de migrations forcées, représente un cas unique en Afrique, du moins à cette échelle.

La réinsertion d'un si grand nombre de personnes n'a pas été chose aisée, d'autant que l'État montra peu d'empressement à la faciliter – ce qui ne saurait surprendre puisqu'un des buts politiques de l'opération « refoulement » consistait précisément à déstabiliser Tshisekedi dans son fief du Kasaï oriental. Les nombreuses communautés religieuses (franciscains, jésuites, scheutistes pour les hommes, sœurs de la Charité, franciscaines, sœurs de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, Christ-Roi, servantes des Pauvres, mères de Béthanie pour les femmes) compensèrent cette absence des instances d'État qui se contentèrent de mettre à disposition des refoulés la « Maison de la Zaïroise » (bâtisse de Mbuji Mayi où fut chanté pour la première fois l'hymne national de la II^e République). MSF France et MSF Belgique, bientôt secondés par Vision mondiale, Caritas et l'Unicef, furent les principales ONG à secourir les refoulés qui, n'étant pas des « réfugiés » au sens du droit international, n'étaient pas pris en considération par le HCR.

Un des problèmes cruciaux de l'intervention humanitaire se situe au moment du départ des ONG. En novembre 1995, la situation se présentait comme suit dans le camp de Tshibombo, installé près de Mbuji Mayi. Les soins de santé, l'approvisionnement en eau n'étaient plus régulièrement assurés depuis le départ de MSF. Que dire du bois ? Il n'y en a plus dans un large cercle autour du camp. Mais c'est le lot commun des régions de savane. Que dire de l'école ? 2 000 élèves pour trois classes en dur et un abri en branchages, beaucoup de bonne volonté de la part d'instituteurs qui ne sont payés que par les parents : mais c'est le lot commun des écoles du Zaïre. Les refoulés de Tshibombo se sont organisés pour prendre leur destin en mains. Avec l'aide de l'Église catholique, ils ont créé une ONG, « Action tuntatayi » pour le développement intégré du site de Tshibombo. Sans moyens, sans soutien financier extérieur mais avec la foi, ils donnent un sens au combat quotidien pour la survie et contribuent à forger les énergies qui leur permettront un jour de quitter définitivement le camp et de s'insérer dans l'économie locale comme les autres l'ont fait.

Car les refoulés sont mus par l'énergie vitale qui a toujours donné aux migrants une volonté farouche de réussir. Mbuji Mayi offre de ce point de vue des conditions particulières : la capitale du diamant fascine comme les jeux de hasard. Aux dizaines de milliers de « creuseurs » qui s'échinent depuis des années à

retourner et tamiser les alluvions de la rivière, sont venus s'ajouter d'autres dizaines de milliers de creuseurs. Dans le commerce, la santé, l'éducation, les refoulés se refont une place au soleil dans une compétition généralisée qui a transformé Mbuji Mayi en ruche bourdonnante. Des centaines, voire des milliers d'artisans, n'attendent que le courant électrique pour reprendre une activité. Malheureusement, l'électricité ne dépasse pas le quartier MIBA. Il faudrait aménager une centrale supplémentaire sur la rivière Lubilanji. La Codekor, Conférence pour le développement économique du Kasai oriental, archétype des grandes ONG régionales nées pour compenser les carences de l'État, a fait de l'achèvement du projet Lubilanji III une de ses priorités. Nul doute que le repli sur Mbuji Mayi d'un grand nombre de refoulés porteurs de compétences professionnelles et de comportements citadins, loin de constituer un handicap, sera au contraire le ferment d'un nouveau dynamisme de la capitale luba du Kasai.

À Kabinda, un programme de réinsertion se met en place. Au nord-est de Mbuji Mayi, la zone de Kabinda (environ 250 000 habitants en 1993, pour une superficie de 14 000 kilomètres carrés) correspond à l'aire de peuplement songye. Elle a reçu quelque 50 000 refoulés, soit en pourcentage l'équivalent de 20 % de sa population, le double du pourcentage moyen des deux Kasai. Cela s'explique par la contiguïté spatiale entre Kabinda et Shaba. Jusque dans les années soixante-dix, la ville de Kabinda a d'ailleurs été un centre de villégiature pour les cadres de la Gécamines : c'était l'époque où les transports ferroviaires et routiers fonctionnaient correctement. Aujourd'hui la région n'est plus accessible qu'avec beaucoup de difficulté : on est heureux de faire la route Mbuji Mayi-Kabinda en moins de dix heures avec un puissant 4 x 4.

Pendant la période d'urgence, de décembre 1993 à juin 1994, les religieux, notamment les pères de Scheut de la procure, jouèrent un rôle essentiel grâce à leur connaissance du milieu et à leur logistique immédiatement mobilisable. La plupart des refoulés (45 000) ont été enregistrés à la procure. Celle-ci néanmoins ne pouvait suffire : c'est l'arrivée d'une équipe légère de MSF (un chef d'équipe, un infirmier, un logisticien) qui permit d'organiser les soins les plus urgents et de distribuer la nourriture. La procure servit au transit des refoulés, rapidement répartis dans les villages : on ne voulait pas créer de « camp de réfugiés ».

L'intervention des « urgenciers », au premier rang desquels MSF, ne devrait constituer qu'une étape préalable à la réinsertion. À la différence des véritables réfugiés dont le statut d'étranger restreint les possibilités légales d'installation et qui sont donc condamnés à un enkystement dans les camps, les refoulés retrouvant les « terres ancestrales » sont appelés à y reprendre racine. Aussi, la préparation de l'après-urgence devient-elle nécessaire pour éviter que l'aide d'urgence ne soit qu'une parenthèse sans lendemain. Sauver de la mort n'exclut pas d'aider à restaurer la vie. C'est dans cette conception élargie de l'humanitaire que le GRET (Groupe de recherche et d'échanges technologiques) avait élaboré un programme de réinsertion des refoulés de Kabinda (PRK) financé par l'Union européenne et le ministère français de la Coopération. Dans une première phase, jusqu'en décembre 1994, il a consisté à distribuer des vivres et des semences aux refoulés réinstallés dans les villages. L'action a été conduite en étroite relation avec des « Comités locaux de développement » (CLD), une structure associative

qui existait avant l'arrivée des refoulés. La réussite des opérations dépend en effet largement d'une bonne articulation avec le milieu local.

La deuxième phase, qui devait s'achever le 31 mai 1996, est celle de la « consolidation » de l'insertion économique et sociale des refoulés, avec deux volets essentiels : assurer la scolarisation – c'est une demande très forte des refoulés, généralement issus de milieux scolarisés –, garantir un minimum de ressources. Les responsables du projet ont bien compris qu'ils ne pouvaient atteindre leurs objectifs qu'en associant tous les habitants, et non les seuls réfugiés, aux actions de développement. On est donc passé de l'aide d'urgence au développement, sur une zone d'action comprenant 114 000 personnes dont 30 000 refoulés.

L'installation des refoulés a apporté un ferment de dynamisme – et quelques jalousies – dans une région relativement riche, où les terres cultivables sont assez abondantes (densité de 15 habitants au kilomètre carré) mais qui souffre d'enclavement. La dégradation des routes rend le transport routier des plus aléatoires. Les villageois y suppléent en utilisant des bicyclettes : les « pédaleurs » qui, plus qu'ils ne pédalent, poussent leur vélo chargé de vivres, tant les pistes sont en mauvais état, parcourent la région, principalement pour approvisionner Mbuji Mayi. Porteurs de progrès, les refoulés ont été jugés « orgueilleux » par les autochtones, mais ils sont un facteur de stimulation, même si la compréhension n'est pas toujours aisée entre les deux groupes car la plupart des nouveaux venus s'expriment en swahili.

C'est au travers d'actions communes que peut se faire la symbiose entre les deux communautés. Le projet appuie les initiatives en ce sens, par exemple l'organisation de mutuelles d'épargne et de crédit, ou la réhabilitation des écoles dans des villages-pilotes. Les CLD qui ont servi de structure d'appui pour la réinsertion des refoulés devraient être appelés à jouer un rôle croissant en prenant le relais du projet. En juin 1995, une trentaine de CLD se sont associés au sein d'une nouvelle structure : le Syndicat intervillageois de développement de Kabinda. Il s'est donné pour objectif d'harmoniser et de renforcer les actions de développement dans les voies tracées jusqu'alors. Ce n'est pas un hasard si il est animé par des refoulés portés par un dynamisme et une volonté de réussir que les autochtones partagent moins : source, peut-être, de frictions futures.

On est désormais loin de l'urgence. En un laps de temps somme toute très court, les réfugiés ont retrouvé des moyens de vivre. L'aide à la réinsertion a changé de nature en s'orientant vers le développement. Puisque la région souffre de son enclavement, la priorité va maintenant à la réhabilitation du réseau routier, condition *sine qua non* de tout progrès. Le GRET a réorienté son action en ce sens en entreprenant la remise en état de la liaison Kabinda-Mbuji Mayi, avec un financement de l'Union européenne. Le drame vécu par les refoulés a ainsi contribué à une reprise du financement de projets que la crise politique zaïroise avait pratiquement interrompu. Une relance économique après les années sombres ne peut que favoriser la réinsertion. Sans doute celle-ci ne sera pas réussie pour tous, notamment pour ceux qui étaient très attachés à un mode de vie urbain : 10 000 refoulés, par exemple, sont restés dans le centre urbain de Kabinda répugnant à un « retour à la terre ». Rien ne dit que leur itinéraire migratoire soit terminé : la nouvelle géographie issue de l'expulsion des Kasaiens du Shaba n'est pas figée, car la vie est mobilité. Les nouvelles configurations de pou-

voir qui se mettent en place depuis la victoire de Laurent Désiré Kabila pourraient avoir des conséquences inattendues sur le destin des refoulés.

Une nouvelle donne géopolitique

En prenant comme base plausible les chiffres de 300 000 refoulés au Kasai occidental et 500 000 au Kasai oriental, et les projections démographiques d'une étude du CEPAS [Ngondo *et alii*, 1992], on mesure l'impact démographique des migrations forcées des Kasaiens du Shaba :

	Population en 1993	Gain ou perte en %
Shaba	5 644 000	-14
Kasai occidental	3 034 000	+10
Kasai oriental	3 644 000	+13

Les événements sont trop récents pour qu'on puisse en percevoir toutes les conséquences. Il apparaît toutefois que le potentiel humain du Shaba en ressort diminué, d'autant qu'en termes qualitatifs la perte représente certainement beaucoup plus de 14 %. Il est vrai qu'à la Gécamines, l'expulsion des Kasaiens a dégagé des postes pour des « Katangais d'origine ». Des ingénieurs travaillant à l'étranger sont rentrés pour participer au sauvetage de l'entreprise, de jeunes cadres suivent une formation accélérée. L'émulation aidant, il est probable que les autochtones parviendront à relever le défi pour autant que l'environnement international redevenue favorable à l'industrie extractive – ce que laissent penser les grandes manœuvres entreprises par des groupes métallurgistes auprès des nouveaux maîtres du Congo. Les accès de fièvre qui ont secoué le Shaba de 1992 à 1994 sont retombés ; l'hystérie collective orchestrée par le gouverneur Kyungu a définitivement pris fin avec son limogeage. Qui a gagné, qui a perdu ? En 1996, c'est plutôt Mobutu et ses partisans qui engrangeaient les bénéfices d'une opération qui avait semé la confusion dans des provinces qui ont toujours marqué leur distance par rapport au pouvoir central. C'était compter sans la poudrière du Kivu qui a fait exploser l'État Mobutu et conduit à un épilogue inattendu : l'accession d'un Katangais à la tête du Congo-Zaïre.

Quant aux Kasai, le retour des « émigrés » a montré une remarquable capacité de réaction de la société civile, bien encadrée par les organisations religieuses. Depuis des années déjà, les encadrements ecclésiaux compensent les défaillances de l'État : confrontés à l'arrivée massive des refoulés, ils ont administré la preuve de leur efficacité. L'insertion des refoulés, malgré d'inévitables frictions, a révélé par ailleurs une réelle solidarité populaire qui pourrait se concrétiser lors de futures échéances électorales. Le regroupement des Kasaiens, principalement des Luba de Mbuji Mayi, est donc susceptible de conforter les positions de leur leader, Tshisekedi. Il renforce en tout cas l'homogénéité ethnique du bloc Luba-Kasai, faisant de la région de Mbuji Mayi une des pièces maîtresse de la géopolitique du nouveau Congo.

Les violences politiques placées sous le signe de l'épuration ethnique, de l'exaltation identitaire et des revendications de droits découlant de l'autochtonie,

ont renforcé l'ethnisation de l'espace et les réflexes de méfiance de l'étranger. Les géographies de la peur ne sont jamais bonnes. Ni celles de l'enfermement et de l'exclusion. Le refoulement des Kasaiens représente une régression, en rupture avec les dynamiques de fusion, d'ouverture et de métissage qui, depuis un siècle, créent des repères communs pour les peuples divers du bassin du Congo rassemblés dans le même État. La reconstruction nécessaire et urgente de celui-ci sera morale autant qu'économique. Elle n'a de chance de réussir que si elle se démarque de ce cancer qu'est la discrimination ethnique.

BIBLIOGRAPHIE

- BAKAJIKI BANJIKILA Thomas [1997], *Épuration ethnique en Afrique. Les Kasaiens (Katanga 1961-Shaba 1992)*, Paris, L'Harmattan, 244 p.
- BRAECKMAN Colette [1996], *Terreur africaine. Burundi, Rwanda, Zaïre : les racines de la violence*, Paris, Fayard, 347 p.
- Conflits politico-ethniques au Zaïre* [1993], Livre blanc sur la situation des Droits de l'homme dans les provinces du Shaba (Katanga) et du Nord-Kivu, Kinshasa, gouvernement de transition du Zaïre, ministère de la Communication et Presse, 108 p.
- GBABENDU Engunduka, EFOLO Ngobaasu [1991], *Volonté de changement au Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 216 p. et 222 p.
- GRÉVISSE F. [1951], *Le Centre extra-coutumier d'Élisabethville*, Bruxelles, ARSOM, XXI.
- KABAMBA NKAMANY A BALEME [1997], *Pouvoirs et Idéologies tribales au Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 137 p.
- KABUNGULU NGOY [1995], *La Transition démocratique au Zaïre. Avril 1990-juillet 1994*, Kinshasa, CIEDOS, université de Kinshasa, 320 p. + annexes.
- KABUYA KALALA et YAV KARL YAV [1994], « L'espace monétaire kasaïen : leçons de la survivance d'une monnaie déchuée », Kinshasa, *Zaïre-Afrique*, 290 : 607-616.
- LEMARCHAND René [1962], « The Limits of Self-Determination : Katanga », *American Political Science Review*, LVI (2).
- LUMUNA KABUYA Sando [1992], *Nord-Katanga 1960-1964. De la sécession à la guerre civile*, Paris, L'Harmattan, 222 p.
- LUMUNA KABUYA Sando [1995], *La Conquête des libertés en Afrique*, Kinshasa, éditions NORAF, 568 p.
- MATAMBIKULU Mwela [1987], « Rôle de l'immigration dans l'évolution d'une société : réflexions sur les problèmes sociaux inhérents au rapatriement des Baluba du Kasai (1959-1962) », Kinshasa, *Zaïre-Afrique*, 212 : 103-116.
- NDAYWEL È NZIEM Isidore [1997], *Histoire du Zaïre*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 918 p.
- NGONDO S., DE SAINT MOULIN L., TAMBASHE B. [1992], *Perspectives démographiques 1984-1999 et Population d'âge électoral en 1993 et 1994*, Kinshasa, CEPAS, 72 p.
- PIERMAÏ Jean-Luc [1986], « Naissance et évolution d'une ville postcoloniale, Mbuji Mayi. Acteurs et enjeux fonciers », in *Espaces disputés en Afrique noire*, Paris, Karthala : 133-143.
- POURTIER Roland [1992], « Zaïre : l'unité compromise d'un "sous-continent" à la dérive », *Hérodote*, 65-66 : 264-288.
- POURTIER Roland [1995], « Zaïre : le chaos et après ? », *Parlements et Francophonie*, 97-98 : 111-125.
- POURTIER Roland [1997], « Congo-Zaïre-Congo : un itinéraire géopolitique au cœur de l'Afrique », *Hérodote*, 86-87 : 6-41.
- VANSINA Jan [1968], *Kingdoms of the Savanna*, The University of Wisconsin Press, 364 p.
- WILLAME Jean-Claude [1994], *Gouvernance et Pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines, Madagascar, Somalie, Zaïre*, Bruxelles, Institut africain-CEDAF, Paris, L'Harmattan, 206 p.
- YOUNG Crawford [1968], *Introduction à la politique congolaise*, Kinshasa, Éditions universitaires du Congo, Bruxelles, CRISP, 391 p.

Le poids de l'histoire et le choc des cultures : les réfugiés somaliens du Kenya confrontés à la raison d'État

*Marc-Antoine Pérouse de Montclos **

À partir de 1991, la chute consécutive des dictatures de Mengistu en Éthiopie et de Barré en Somalie; sans compter la persistance de la guerre civile dans le Sud du Soudan, précipite vers le Kenya un afflux extraordinaire de réfugiés. Le pays, qui comptait 10 200 réfugiés enregistrés en 1989, en accueillait 427 000 deux ans plus tard, dont 300 000 Somaliens, un tiers de ceux qui ont fui la guerre civile après l'effondrement du régime de Siad Barré ¹. Le traitement réservé à ces réfugiés a été des plus sévères. Pour ce qui est des Somali, cela tient à un ensemble de raisons historiques, politiques, économiques, raciales et religieuses bien particulières.

On a en effet tendance à traiter les crises contemporaines sans le recul nécessaire. La question des réfugiés, particulièrement émotive, n'est pas assez envisagée dans sa dimension historique. Elle est plutôt analysée comme un phénomène à chaque fois nouveau, voire inédit alors qu'elle s'inscrit dans une certaine continuité. Les migrations forcées sont anciennes, recoupant parfois de vieilles routes d'exode ou de conquête. Ce sont les récupérations à des fins politiques, la redéfinition du réfugié par le droit humanitaire et l'intervention de la communauté internationale qui donnent au problème une autre ampleur et par là même un brevet de modernité. Le cas des Somaliens au Kenya est éclairant parce qu'il montre combien l'enjeu d'une présence « étrangère » est sujet à toutes les manipulations.

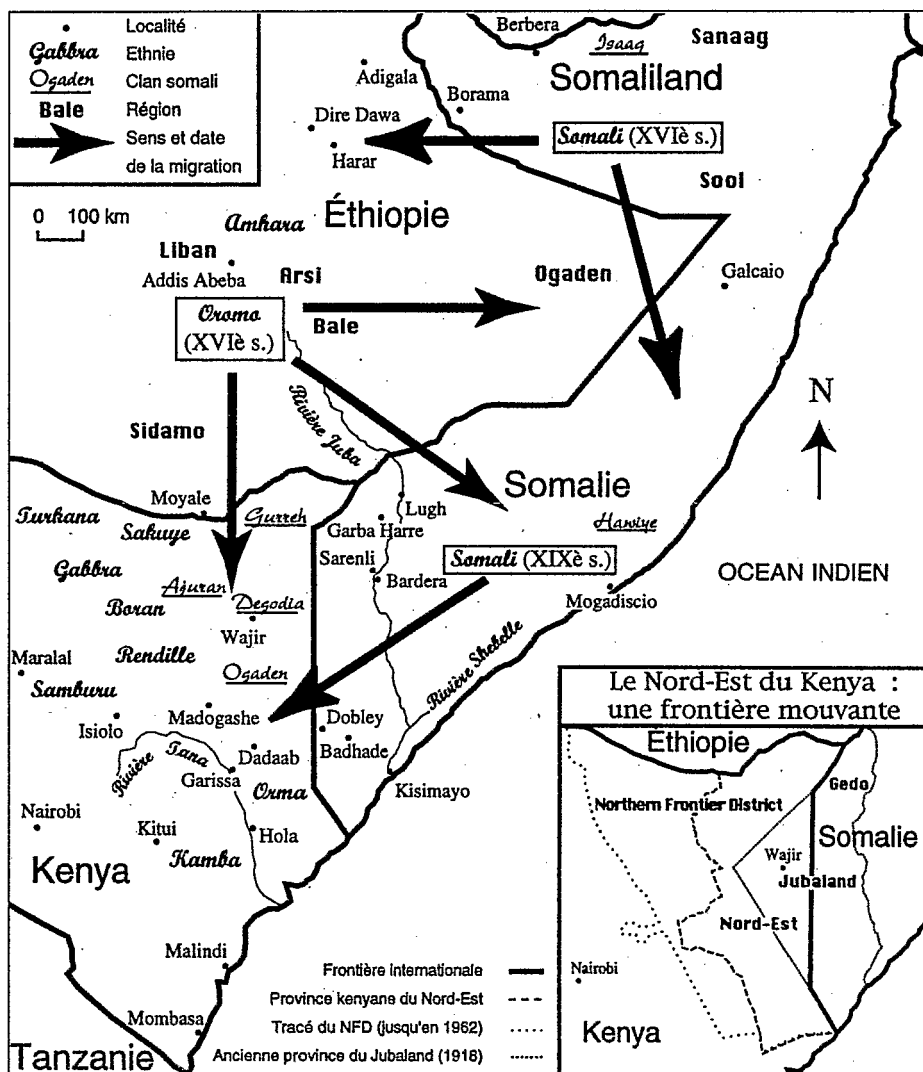
La politique kenyane à l'égard des réfugiés somaliens

Dans les textes, le Kenya a suivi une position d'autant plus libérale qu'il n'a longtemps eu qu'un nombre négligeable de réfugiés sur son territoire. Il a ratifié la convention de Genève de 1951 et son protocole de 1967 puis, en 1992, la convention de l'OUA de 1969 et la charte de Banjul sur les Droits de l'homme et des peuples. À la suite de la conférence d'Arusha en 1979, celle-ci avait été adoptée à Nairobi en 1981 par 31 États africains sur 50 [SIAS, 1981]. Toutes ces conventions interdisent l'expulsion des réfugiés en masse, voire encouragent leur naturalisation au cas par cas suivant les dispositions de l'article 34 de la convention de Genève de 1951.

* Chargé de recherches à l'ORSTOM, Nairobi, Kenya.

1 Nous employons le terme de *Somalien* lorsque nous nous référons à la citoyenneté somalienne, et celui de *Somali*, indéclinable, lorsque nous parlons de l'ethnie.

Fig. 1 – L'histoire des migrations dans la Corne de l'Afrique



Le Kenya a cependant gardé toute liberté en ce qui concernait l'attribution d'un droit d'asile sur une base individuelle. Les conventions internationales, une fois ratifiées, n'ont pas été transcrites dans le droit local. En dépit d'un projet de loi qui n'a pas connu de suites en 1993, les modalités d'accueil des réfugiés n'ont jamais été précisées, à l'instar de la plupart des États africains hormis le Sénégal, le Bénin, la Tanzanie, la Zambie, la Somalie et le Soudan, qui ont créé des commissions spécialisées à cet effet. Avec la crise de 1991, le gouvernement kenyan a accordé une protection *prima facie* aux réfugiés somaliens et soudanais, sans entrer dans le détail de trajectoires individuelles qui auraient pu leur valoir un asile politique à titre définitif. Débordé, il a cessé de délivrer des

cartes d'identité aux réfugiés dès octobre 1990 et, après deux ans d'atermoielements, a délégué le travail d'immatriculation au HCR.

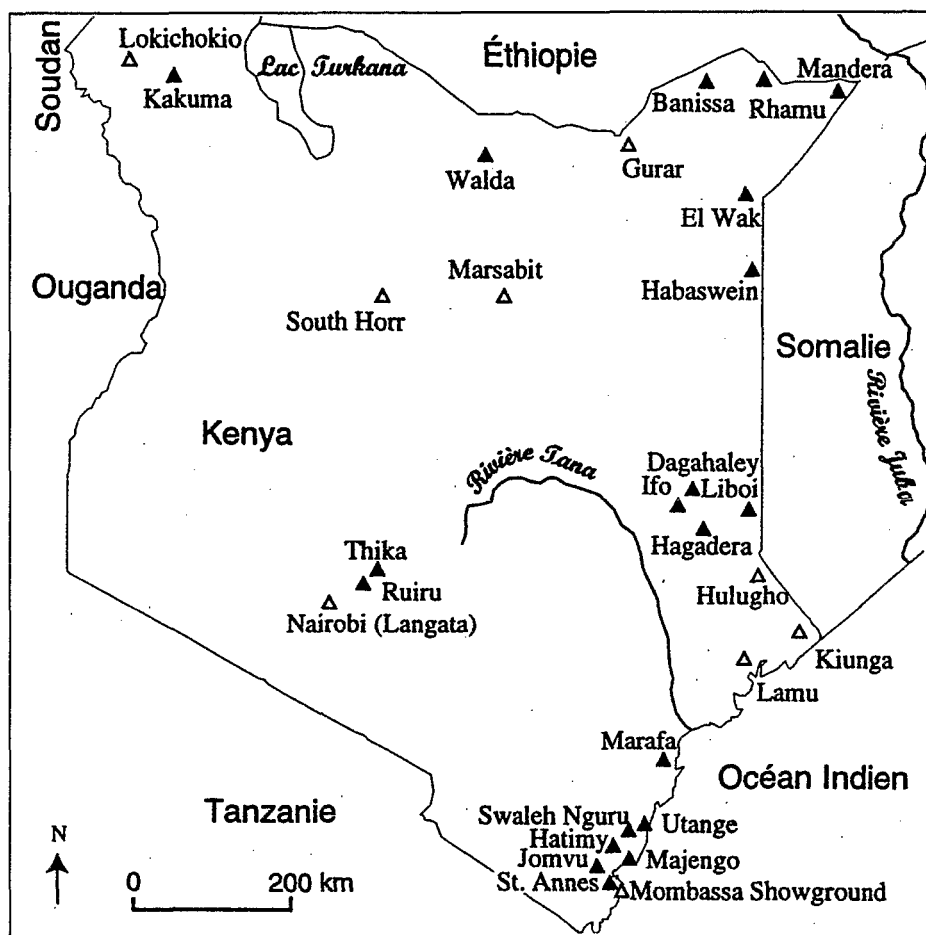
Le principe de non-refoulement des réfugiés a plusieurs fois été enfreint. En avril et juillet 1989, près de 5 000 Somaliens suspectés de soutenir la guérilla du Somali Patriotic Movement ont été arrêtés par l'armée kenyane en échange d'un droit d'inspection des positions militaires de Siad Barré à Doble, une localité frontalière près de Liboi (*fig. 1*). En novembre ont été chassés quelque 3 000 Somaliens qui avaient fui une attaque des troupes de Mogadiscio contre le Somali Patriotic Movement à Doble ; 60 de ces réfugiés furent directement livrés aux autorités somaliennes par les militaires kenyans et 18 furent aussitôt exécutés. La police s'est mise de la partie et a refoulé près de 1 400 Somaliens à Kiunga en juillet 1993. De son côté, la marine a repoussé les embarcations surchargées des *boat-people* somaliens qui essayaient d'accoster au Kenya. Beaucoup coulèrent : il y eut 140 noyades près de Malindi en mars 1990 et 37 autres au large de Lamu en mai ; à Mombasa, une vingtaine de réfugiés qu'on refusait de laisser débarquer moururent de faim et de soif en juillet 1992 tandis que 54 autres se noyaient alors qu'ils étaient rapatriés sur Mogadiscio en mai 1993 [Africa Watch, 1991 : 343, 352 ; Muli, 1993 ; *Standard*, 28 juillet 1992 : 2].

Devant l'afflux, le gouvernement kenyan a dû se résoudre à accepter les réfugiés dans des camps qu'il a cherché à contrôler en les éloignant de la frontière somalienne, cette fois en accord avec la politique du HCR (*fig. 2*). À travers la distribution des rations alimentaires ou le refus d'installer des facilités sanitaires, des pressions ont été exercées pour fermer les sites frontaliers. Ainsi de Mandera, qui ne se trouvait qu'à deux kilomètres de l'Éthiopie et de la Somalie, ou de Huluhu, dont les 5 000 réfugiés furent transférés à Ifo en octobre 1991. À Mandera en outre, l'hostilité des autorités aux fondamentalistes somali a hâté la fermeture d'un camp que ceux-ci contrôlaient ; un bon millier de réfugiés ont été renvoyés dans le Gedo en juillet 1993.

Le Kenya n'a pas non plus assuré la protection des réfugiés dans les camps où il les avaient finalement admis. Ceux-ci ont été attaqués par des bandits (*shifita*) qui ont violé les femmes qui n'étaient pas de leur clan. Pire, les forces de l'ordre ont été mêlées à certains de ces viols [Africa Watch, 1993]. Sous prétexte de monter des opérations contre les *shifita*, l'armée a pris d'assaut les camps de réfugiés, faisant 51 morts à Hagadera en août 1992 et 19 à Dagahaley en septembre. Les forces de sécurité sont si corrompues qu'elles ont laissé aux bandits la possibilité de racheter leur liberté et se sont en revanche servies des réfugiés pour remplir leurs quotas d'arrestation ! Pour l'année 1993, une organisation de défense des Droits de l'homme a répertorié plus de quarante réfugiés tués par la police ou l'armée en prison, cinq « disparus » en cours de détention, deux battus à mort, quatre abattus quand les forces de sécurité ont ouvert le feu et seulement un assassiné par des bandits². Il est vrai qu'il faut faire la mesure entre les instructions de Nairobi à cet égard et les libertés que prennent les forces de sécurité sur le terrain.

2 African Rights, 1993 ; *The Observer*, 21 novembre 1993. Voir aussi les déclarations de Farah Mohamed Maalim, député de l'opposition dans la circonscription de Lagh Dera où se trouvent les camps de Dadaab. *Nation*, 27 juin 1993.

Fig. 2 – Les camps de réfugiés au Kenya



Le gouvernement kenyan a surtout fait pression pour rapatrier le plus vite possible les réfugiés somaliens. Dès janvier 1993, il lançait un avertissement en ce sens, que le président Moi transforma en ultimatum en juillet 1994 [*Nation*, 17 août 1992 : 1^{er} et 24 juillet 1994 : 3 ; *Weekly Mail*, 21 octobre 1994 : 1]. En novembre 1992, le HCR avait commencé à rapatrier 3 200 Somaliens. En 1993, 1994 et 1995, près de 150 000 autres ont été évacués par avion ou en camion dans les régions de Kisimayo, de la Juba et du Gedo essentiellement, mais aussi de Sool, Berbera et Sanaag au Somaliland. Cela a permis de fermer les camps de Walda, Banissa, El Wak, Mandera, Liboi, Marafa et Utange et de réduire le nombre de réfugiés au Kenya à moins de 200 000 en 1996. Une telle politique, en recevant la caution du HCR et des États-Unis, a évidemment suscité des protestations car l'intervention américaine en Somalie était loin d'avoir stabilisé la situation. Si la famine de 1991 avait disparu, les combats étaient encore fréquents. Certains convois de rapatriement ont été reçus à coups de feu et n'ont pas pu débarquer leurs passagers. En dépit du fait qu'elles ciblèrent les régions les plus

calmes, ces opérations n'ont fait que repousser le problème du « bon côté » de la frontière en créant des déplacés à l'intérieur de la Somalie. L'attitude des autorités kenyanes n'a d'ailleurs pas empêché les Somaliens de fuir à nouveau les violences et de revenir dans les camps [*Standard*, 10 avril 1994 : 3].

À Nairobi, l'avocat somali Ahmednadir Abdullahi est allé jusqu'à parler de rapatriements forcés, soulignant les divers manquements aux conventions internationales et à la déclaration de Khartoum en 1990 [Abdullahi, 1995, 1996 ; *Standard*, 13 mars 1994 : 10 ; *Nation*, 23 juillet 1994 : 2, 28 décembre 1994 : 4 et 14 janvier 1995 : 14-5]. Aucune autorité n'existait, côté somalien, pour recevoir les réfugiés alors que les articles 5 de la convention de l'OUA de 1969 et 12 de la charte de Banjul de 1981 soumettaient les programmes de rapatriement à un accord préalable entre les pays d'accueil et d'origine. Les réfugiés somaliens établis sur la côte, de Mombasa à Malindi, ont été obligés de choisir entre la Somalie en guerre et l'insécurité des camps du Nord du Kenya. Le rapatriement ne s'est pas fait sur une base volontaire. Les rapports de forces entre le HCR, qui voulait calmer le jeu, et le Kenya, qui durcissait de jour en jour sa position, s'apparentent pour beaucoup à un chantage qui visait à forcer la reprise de l'aide occidentale en faveur du président Moi [*Sunday Telegraph*, 24 janvier 1993]. Hormis l'allocation de terres, réplique le HCR, l'installation des réfugiés n'a pourtant rien coûté aux autorités [*Standard*, 25 janvier 1993]. À la différence de la Tanzanie avant l'expulsion des réfugiés rwandais fin 1996, et contrairement à l'Ouganda qui a accepté de donner des terres à cultiver aux paysans qui avaient fui la guerre dans le Sud du Soudan, le Kenya s'est contenté d'enfermer « ses » réfugiés dans des camps ou, à titre temporaire, dans des aires de transit destinées à canaliser l'afflux de populations³.

L'argument économique et écologique

Pourquoi une telle sévérité ? Une première explication tient au manque de terres au Kenya : seulement 14 % sont cultivables, essentiellement dans le Sud-Ouest du pays. La question foncière est si aiguë qu'elle a provoqué des violences politico-ethniques en 1992, sans parler de l'insurrection Mau Mau dans les années cinquante. Même les vastes espaces arides du Nord, où sont consignés la très grande majorité des réfugiés somaliens, constituent un enjeu car les sociétés pastorales représentent près de 15 % de la population kenyane, occupent 67 % de la surface du pays et possèdent la moitié du bétail recensé [*Nation*, 20 janvier 1997 : 25].

Dans ce contexte, l'arrivée des Somaliens au Kenya a été perçue comme une charge supplémentaire pour une province aride, le Nord-Est, dont le seuil de tolérance écologique n'était pas inextensible. En dépit des investissements des organisations humanitaires en matière de facilités sanitaires, de routes et de travaux d'irrigation ou de nivellement, qui profitent à toute la région, ces réfugiés ont été accusés d'accélérer la désertification du pays en coupant du bois autour des camps et en asséchant les nappes phréatiques [*Nation*, 16 septembre 1992 : 7]. Pourtant,

3 On assiste en fait à un durcissement des autorités dans la région à l'égard des réfugiés. Dans le cadre d'une Communauté est-africaine en train de renaître de ses cendres, les discussions à propos de l'émission d'un passeport commun au Kenya, à l'Ouganda et à la Tanzanie ont rebondi en octobre 1997 sur un projet d'harmonisation des législations de ces trois pays sur le droit d'asile, ce dans un sens restrictif.

Fig. 3 – Ratio réfugiés/populations hôtes en Afrique de l'Est, 1980 et 1992

Pays	Année	Population	Réfugiés	Nombre d'habitants pour un réfugié
Djibouti	1980	400 000	42 000	1:10
	1992	467 000	28 000	1:17
Burundi	1980	4 500 000	234 500	1:18
	1992	5 823 000	272 000	1:21
Soudan	1980	18 700 000	490 000	1:38
	1992	26 656 000	726 000	1:38
Kenya	1980	15 134 000	3 500	1:4 324
	1992	25 230 000	402 000	1:63
Tanzanie	1980	18 600 000	150 000	1:133
	1992	27 829 000	292 000	1:95
Ouganda	1980	12 600 000	112 500	1:112
	1992	18 674 000	196 000	1:95
Zaire	1980	29 300 000	400 000	1:73
	1992	39 882 000	391 000	1:102
Éthiopie	1980	30 400 000	11 000	1:2 764
	1992	52 981 000	432 000	1:123

NB : Ces chiffres ne concernent que les réfugiés enregistrés par le HCR.

Sources : USCR, 1981 : 39 ; International Conference on Assistance to Refugees in Africa, Genève, 1981 ; HCR, 1993 : 154-5.

comment faire la part du rôle des réfugiés dans l'érosion des sols ? L'augmentation de la taille des troupeaux y serait pour beaucoup car la colonisation et les progrès de la médecine ont mis fin à des razzias et à des maladies qui régulaient en quelque sorte la pression du bétail sur les pâturages [Markakis, 1990 : 32].

Le seuil de tolérance est une notion des plus subjectives dont la valeur absolue ne signifie rien si elle n'est pas replacée dans son contexte économique, social et politique. Au Kenya, en l'occurrence, un rapide tour d'horizon statistique montre que le rejet des réfugiés témoigne d'une volonté politique plus que d'un réel déséquilibre démographique et écologique. En 1992, record historique au vu de l'afflux en provenance de Somalie, le Kenya a compté une moyenne d'un réfugié pour 62,8 habitants, un rapport tout à fait raisonnable à l'échelle de l'Afrique subsaharienne. En 1980 par exemple, ce ratio était d'un pour 2,3 en Somalie, avec 1 540 000 réfugiés pour 3 600 000 habitants dans un pays qui, il est vrai, entretenait de fortes affinités ethniques avec les populations qu'il accueillait. Pour ce qui est du Kenya, la ponction des réfugiés sur les ressources en 1992 était sans doute plus importante si elle était rapportée au PNB par habitant. Mais il aurait alors fallu la pondérer par l'apport financier qu'ont représenté l'aide occidentale et les effets induits des opérations onusiennes en Somalie. En dépit de la guerre, ou justement à cause d'elle, la Somalie s'est hissée en 1995 au quatrième rang des exportations du Kenya en Afrique, après l'Ouganda, la Tanzanie et l'Égypte. Entre 1988 et 1996, le commerce du Kenya vers la Somalie a augmenté de 1 350 % [Bushan, 1991 : 84 ; 1996 : 64 ; 1997 : 39].

C'est plutôt la soudaineté de la crise de 1992 qui a justifié l'inquiétude des autorités kenyanes. Cette année-là, les réfugiés sont arrivés au nombre de 900 par jour et il a fallu ouvrir onze nouveaux camps. Le pays n'avait jamais connu une telle « inva-

sion » de réfugiés au sens moderne du terme. C'est au Kenya que le nombre de réfugiés a le plus vite augmenté dans la région ces quinze dernières années (*fig. 3*).

L'argument historique et démographique de la poussée somali

L'afflux de réfugiés, imputé essentiellement aux Somaliens, a été vécu avec d'autant plus d'appréhension qu'il a été replacé dans un contexte historique inquiétant. Les Somali donnent l'impression d'une forte expansion démographique et territoriale. Leur communauté linguistique dépasse les dix millions de locuteurs, un chiffre supérieur à celui de la population somalienne car il comprend des Oromo d'Éthiopie ou du Kenya et des Afar et Issa de Djibouti [Morin, 1986 : 59]. Au vu des ambitions pansomali de Mogadiscio dans les années soixante, une telle présence avait de quoi tracasser les pays alentours. À l'intérieur du Kenya, certains nombres ont laissé croire à une exceptionnelle poussée démographique des Somali. Entre les recensements de 1969 et 1979, la population des districts de Garissa et de la Tana River, par exemple, a augmenté de 50 % et de 100 % respectivement, en grande partie à cause de la levée de la loi martiale et du retour des Somali qui avaient fui la répression gouvernementale lors de la guerre de sécession à l'indépendance, sans parler des réfugiés de la guerre d'Ogaden en 1978 et des victimes d'une sécheresse qui fit 13 000 morts en Somalie en 1975. Certains auteurs y voient aussi le signe d'un sentiment national attisé par l'irrédentisme pansomali des années soixante et les exactions de l'armée kenyane : les nomades de la région auraient été plus nombreux à se déclarer somali devant les agents du recensement [Vanden Berghe, 1990 : 42].

Pourtant, la province du Nord-Est est de loin celle qui a connu le plus faible taux de croissance démographique entre les recensements de 1979 et 1989 : 0,05 % par an. La communauté somali du Kenya n'a augmenté que de 156 % entre 1962 et 1989, un taux de croissance inférieur à celui de la totalité du pays, qui a été de 256 %. Les autres communautés du Nord-Est s'en sont mieux sorties, à l'exception des Oromo Boran (*fig. 4*). Les Sakuye, qui se disaient boran pour ne pas être suspectés d'aider les rebelles, ont connu une progression révélatrice quand la situation s'est calmée. Les Rendille, eux, ont perdu beaucoup des leurs parce qu'il s'agissait d'une communauté facile à quitter mais difficile à pénétrer, à la différence par exemple des Gabbra alentours [Schlee, 1994 : 49-51].

Les Kenyans ne sont pas seuls à replacer la poussée des Somali dans une perspective historique. Un expert de la mission des Nations unies en Somalie au moment de l'intervention américaine estimait ainsi que la guerre civile et l'expropriation, voire l'extermination des minorités du Sud du pays, s'inscrivaient dans la logique d'expansion territoriale des nomades somali depuis le XIX^e siècle [Menkhaus, 1994]. On a longtemps pensé en effet que les Oromo, ou Galla comme on les appelait autrefois en Éthiopie, avaient été chassés de la Corne de l'Afrique par les Somali⁴. Au XVI^e siècle à Harar, la *djihad* de l'imam Ahmed Ibrahim al-Ghazi, dit le « gaucher » (*gurey*), a brièvement conquis les hauts plateaux éthiopiens avec l'aide

4 Galla est un terme que les Oromo rejettent parce qu'il leur rappelle la domination abyssinienne dont ils ont souffert.

Fig. 4 — La croissance démographique des populations du Nord kenyan par ethnies

Ethnie	1962	1969	1979	1989	Augmentation
Somali	267 984	246 009	381 155	419 259	156 %
Boran	58 346	34 086	68 894	80 160	137 %
Gabbra	11 478	16 108	30 553	35 726	311 %
Orma	11 646	16306	32 127	45 562	391 %
Sakuye	1 681	4 369	1 824	10 678	635 %
Rendille	13 724	18 729	21 794	26 536	193 %

NB : Le nombre de Somali fait ici référence aux clans ogaden, gurreh ou ajuran mais n'inclut pas les Gosha, des Bantous somaliphones de toute façon en très petit nombre. Les rubriques varient malheureusement d'un recensement à l'autre. La case « autres Somali » comprend parfois les Hawiye ou les Degodia.

Source : recensements.

de troupes somali. Cette avancée a été arrêtée grâce aux Portugais venus à la rescousse du royaume chrétien d'Abyssinie. Contenus à l'Ouest, les Somali se seraient alors étendus vers le Sud en direction du Kenya [Lewis, 1960 et 1994 a : 46].

Les historiens ont depuis démontré qu'à partir du XVI^e siècle, c'étaient en fait les Oromo d'Éthiopie qui avaient envahi la Corne de l'Afrique, descendant des plateaux de Bale où se trouvait le sanctuaire de leurs deux ancêtres fondateurs (*kallu*). Le terme de Somali n'apparaît d'ailleurs qu'au début du XV^e siècle, dans l'actuel Somaliland. Les voyageurs arabes parlaient auparavant de Berbères, une appellation qui a laissé son nom au port de Berbera, et de Zendj, qui désignaient les précurseurs noirs des peuples hamitiques oromo et somali. Les généalogies somali les plus longues ne dépassent de toute façon pas trente générations, ce qui, d'après des estimations généreuses sur l'espérance de vie à l'époque, permettrait de dater aux XI^e et XIII^e siècles la naissance des fondateurs des clans darod et isaaq⁵.

Dans le Nord du Kenya, la poussée oromo mit en présence les deux principaux protagonistes qui devaient plus tard, du temps de la colonisation britannique, diviser la région le long d'une ligne Somali-Galla en partie reprise aujourd'hui pour démarquer les provinces Est et Nord-Est. Les Oromo qui s'installèrent dans le Nord du Kenya étaient des Boran et des Orma. Ils provoquèrent à l'époque le départ des Gurreh (ou Gare), un vieux clan somali qui refusa de se plier à leur domination mais qui avait essaimé chez les Rendille, les Gabbra et les Sakuye de la région [Lewis, 1966 ; Turton, 1975 ; Turnbull, 1957 et 1961 : 17]. Aux autres, ils imposèrent leur hégémonie sous la forme d'une alliance, celle des *Worr Liban* (« les gens » en oromo, par référence à la région de Liban en Éthiopie, ou *Rer Libin* en somali). Même les Ajuran, un clan que G. Schlee qualifie de proto-rendille-somali, durent se soumettre. À l'est, ces Ajuran avaient réussi à repousser les Oromo et menaçaient la dynastie arabe des Muzaffar qui régnait sur Mogadiscio. Au XVI^e siècle, ils étaient au faîte de leur puissance et un de leurs lignages, les Garen, levait l'impôt sur tous les clans hawiye de Somalie (Ajuran viendrait de l'arabe *ajara*, qui signifie percepteur). Mais dans le Nord du Kenya, les Ajuran ont

⁵ Au XIII^e siècle, les géographes arabes al-Idrisi et Ibn Said font aussi mention de Hawiye. Voir Cerulli, 1957 : 92-4 et Lewis, 1994 b : 102.

Fig. 5 — *Les principaux lignages somali dans le Nord du Kenya*

Souche	Clan	Lignage
Darod	Ogaden	Aulihan
		Abdalla
		Abdwak
		Habr Suleiman
		Mohamed Zubeir
	Harti	Makabul
		Warsangeli
		Dolbahante
		Mijertein
		Wagleh
Hawiye	Ajuran	Welemoga
		Geelbaris
		Garen
		Fai
		Gelibleh
	Degodia	Jibraïl
		Hobeir
		Massareh
		Dirresame
		Murilleh
		Rer Mohamed Matan
		Rer Mohamed Liban
		Rer Mohamed Dekatch
		Rer Mohamed Mau
		Kuranyo
Pré-Hawiye	Gurreh	Tuf

Sources : Dalleo, 1975 : 5 ; Farah, 1993 : 66 ; Turnbull, 1955 ; Sora, 1996.

en quelque sorte été « oromisés », ce qui ne les a pas empêchés de garder leurs spécificités culturelles sur le traitement des chameaux, les rites préislamiques et un calendrier qui n'était ni chrétien ni musulman, ni solaire ni lunaire. Alors qu'aujourd'hui les Ajuran se disent franchement somali, nombre d'entre eux ne parlent encore qu'oromo. D'autres groupes de la région comme les Sakuye et les Gabbra parlent aussi une langue oromo, à tel point que certains historiens leur ont trouvé une origine boran⁶.

Les Oromo furent à leur tour délogés de la Corne par les Somali au XVIII^e siècle, retrait dont témoigne la toponymie de lieux comme Galcayo (« d'où ont été chassés les Galla »), Borama (le nom d'un roi oromo) ou Adigala (« le reste des Galla »). L'expansion des Somali est donc relativement récente. Elle se fit d'abord au bénéfice de la poussée des Oromo vers le sud. C'est seulement dans un second temps, disons la fin du XIX^e siècle, que les Somali, à force d'absorber les tribus des environs, devinrent suffisamment puissants d'un point de vue démographique pour attaquer militairement les Oromo [Doresse, 1971 : 174, 339-52 ; Reece, 1954 : 441-4].

6 Haberland E., *Galla Süd-Äthiopiens*, Stuttgart, Kohlhammer, 1963 : 141 sq. [cité in Schlee, 1994 : 5].

Les nomades somali arrivant dans le Nord-Est du Kenya étaient essentiellement des Degodia de la famille hawiye et des Ogaden de la famille darod, ainsi qu'une poignée de commerçants isaaq (fig. 5). D'abord soumis aux Oromo, ils durent pratiquer l'islam de façon discrète. Au début du XX^e siècle, certains qui avaient fui les mauvais traitements dont ils étaient victimes dans l'Abyssinie chrétienne furent repoussés au-delà de la frontière par les Britanniques qui craignaient une expansion somali au détriment de leurs alliés boran.

Mais paradoxalement, l'alliance des Britanniques avec les Boran a plutôt servi ces derniers. Les Anglais voulaient faire du district de la frontière Nord, le NFD, une zone tampon contre l'Éthiopie. Ils ne voyaient pas grand intérêt économique à ce semi-désert. Partisans d'une colonisation au moindre coût, ils ont préféré opter pour une présence visible plutôt que pour une occupation effective de la région, interdisant l'établissement de missions chrétiennes dont l'éducation occidentale aurait pu susciter un besoin de développement que l'autorité coloniale n'avait aucunement l'intention de satisfaire. Les soldats recrutés dans le Somaliland étant peu enclins à se battre contre leurs coreligionnaires, les Britanniques choisirent d'appuyer les Boran pour faire régner un semblant d'ordre.

Résultat, les Boran durent se plier à la réglementation coloniale. Désarmés, ils ne purent plus assurer leur domination militaire et les Anglais leur défendirent d'aller en pays somali de peur qu'ils ne s'y fissent massacrer. La mobilité des nomades de la région fut limitée par tout un arsenal législatif. La possession d'un cheval, par exemple, était interdite et assimilée à celle d'une arme ! L'*Outlying District Ordinance* de 1902 imposa des passes. Sous prétexte de protéger les sols contre l'érosion, la *Special District Ordinance* de 1934 délimita des aires de pâturages qui devaient être strictement respectées sous peine de payer des amendes ou de voir son bétail confisqué, et ce alors que les nomades vquaient traditionnellement en fonction des pluies. Le commerce de bétail et la chasse furent réglementés en 1918 par le biais de licences obligatoires, de mises en quarantaine avant la vente et d'éventuelles réquisitions par une agence de contrôle qui prit le nom de Kenya Meat Commission Board en 1950.

Pendant la Première Guerre mondiale, des lignages degodia, les Jibraïl, les Fai, les Hobeir et les Massareh, profitèrent du quasi-retrait des autorités britanniques pour se mêler aux Ajuran et enfoncer la ligne Galla-Somali jusqu'au district de Moyale. En 1916, à Sarenli dans le Jubaland, il y eut des heurts entre les autorités coloniales et les Aulihan, un lignage ogadén. En dépit de la reconnaissance de leurs droits traditionnels sur les pâturages et les puits, les Boran durent se retrancher sur leurs places fortes à Marsabit et le long de la rivière Waso Nyiro. En 1931, ils furent attaqués par des lignages degodia, le Rer Mohamed Liban à Malka Oda et Malka Chuma dans le district d'Isiolo et les Gelibleh à Debel dans le district de Moyale. Des modifications de frontières sur la ligne Galla-Somali repoussèrent les Boran de Wajir dans le district d'Isiolo (au détriment des Samburu) et inclurent les Ajuran de Moyale dans le district de Wajir à dominante somali. Les Ajuran, qui avaient jusqu'alors fait partie du camp galla, ne reconnaissaient en effet plus l'hégémonie oromo et avaient accueilli des clans somali, en particulier des lignages degodia tels que les Gélibleh et le Rer Mohamed Mau. On leur attribua la partie occidentale du nouveau district de Wajir, qu'ils partagèrent

avec les Degodia au Nord-Est et les Ogaden au Sud. À partir de 1939, les Britanniques durent se contenter d'essayer de contenir les Somali sur la rive gauche de la rivière Tana. Ces derniers étaient arrivés jusqu'aux limites du pays des Kamba, à qui ils vendaient du bétail de contrebande.

Après l'indépendance, la perception coloniale d'une avancée inexorable des Somali a été reprise telle quelle par les autorités kenyanes. L'arrivée des réfugiés somali en 1992 s'est inscrite dans cette logique. Comme au XIX^e siècle, il s'agissait en majorité de Darod, 64 % des réfugiés somaliens dans les trois camps de Dadaab début 1996, à la différence que ceux-ci n'arrivaient pas en conquérants mais en position de faiblesse. Parce que certains avaient soutenu le régime de Siad Barré, tous avaient dû fuir l'avancée de l'opposition hawiye après la prise de Mogadiscio.

La poussée des Somali au Kenya n'est en réalité pas si évidente. On a vu qu'il n'en était rien d'un point de vue démographique. Ajoutons-y le problème de définition des frontières coloniales et d'une identité somali. Ont été rassemblées au Kenya des populations très diverses dont le cadre étatique a été défini au gré de la conquête européenne. Le pays turkana au Nord-Ouest, par exemple, a d'abord été géré par le protectorat britannique en Ouganda avant d'être progressivement rattaché au Kenya entre 1902 et 1926. La frontière entre Kenya et Somalie est tout aussi arbitraire du fait des mouvements de nomades. Le Jubaland fut cédé aux Italiens en 1925 à la suite d'un accord de 1916 qui rentrait dans le cadre des alliances militaires de la Première Guerre mondiale contre l'Allemagne. Il ne faut pas oublier non plus que la répression kenyane contre les sécessionnistes des années soixante a poussé près de 200 000 nomades à fuir en Somalie. Il n'est ainsi pas aisé de distinguer les Somali du Kenya et ceux de Somalie : dans le camp de Hagadera près de Dadaab, on estime qu'entre le tiers et la moitié des réfugiés sont des Kenyans victimes de la sécheresse⁷.

De même, il est difficile de séparer nettement les Somali des autres groupes de la région tant les relations sont imbriquées. Les Rendille, par exemple, entretiennent traditionnellement de bons rapports avec les Somali, qui les considèrent comme des frères perdus. Un de leurs clans, celui des Odoola, revendique même une origine ajuran mais un autre, celui des Ariaal, penche plus en faveur des Samburu, ennemis des Somali. Les Orma, que les Somali appellent Wardeh ou Warday et que les Kamba appellent Atwa, ont développé, eux, une culture à cheval entre celle des Oromo et celle des Somali [Kelly, n. d.]. D'un côté, ils tirent fierté d'avoir été islamisés avant les Boran du Kenya et prétendent au même titre que les Somali descendre de la tribu Quraish du prophète Mohamed. D'un autre côté, ceux de Somalie ont fait appel à leur origine oromo lorsqu'ils voulurent traverser la rivière Tana au début des années soixante-dix, fuyant la sécheresse et l'interdiction par Siad Barré du statut d'adoption *shagad* qui leur avait jusqu'alors permis de rester dans le Jubaland. Pour autant, ces Wardeh ne se sont pas mariés aux Orma du sud de la rivière Tana et ont continué de parler somali.

7 D'autres parlent d'une proportion de 8 000 Kenyans sur 30 000 réfugiés [Standard, 11 décembre 1994 : 4 ; African Rights, 1993 : 10].

D'une manière générale, Oromo et Somali sont des populations hamitiques qui entretiennent d'étroites relations culturelles et politiques [Oba, 1996 ; Aguilar, 1993 ; Reisman, 1978 ; Baxter, 1987]. Il serait faux de les comprendre systématiquement dans une dynamique de confrontation, ainsi qu'a pu le laisser croire le tracé d'une ligne Somali-Galla. Le lignage ogaden des Bah Geri a complètement assimilé deux tribus oromo de la région de Harar en Éthiopie, les Jarso et les Babili ; les Abgal de Mogadiscio continuent de faire référence au dieu Waq des Oromo ; les Marehan ont adopté le système oromo des classes d'âge *gada*. Pour la plupart musulmans, les Oromo font avec les Somali le pèlerinage à Bale sur la tombe de cheikh Hussein. Ils ont pour ennemi commun le pouvoir chrétien à Addis Abeba. Dans les années soixante, la guérilla des Oromo musulmans, en particulier des Arsi de la région de Balé, s'est ainsi associée aux militants qui allaient constituer le Western Somali Liberation Front (WSLF) puis le Somali Abo Liberation Front (SALF) dans l'Ogaden, le Harar et le Sidamo. Les Oromo sont appelés Somali Abo par les Somali. Au début des années soixante-dix, le leader oromo du SALF, Wako Guto, a trouvé refuge en Somalie. L'Oromo Liberation Front (OLF), lancé par des étudiants à Addis Abeba en 1974, a pris toute son indépendance après la défaite somalienne en Ogaden, quand Mogadiscio a abandonné ses prétentions sur des territoires à peuplement oromo [Melbaa, 1988 : 125-41]. À défaut de trouver un appui à Mogadiscio, où il fut interdit en 1982, l'OLF a trouvé refuge au Soudan à partir de 1978 et s'est gagné la sympathie de certains Somali éthiopiens tels les Issa, qui ont fondé au début des années quatre-vingt-dix à Dire Dawa un front de libération avec les Oromo Gugura, anciens esclaves des Isaaq du Somaliland. Quant au SALF, il prit le nom d'Oromo Abo Liberation Front et est dominé par des populations, les Gabbra et le lignage somali des Gurreh, qui ne sont pas oromo mais parlent oromo ; celles-ci ont d'ailleurs cessé les actions de guérilla en vue de participer au gouvernement régional.

Dans le Nord du Kenya, ces complicités relativisent beaucoup l'impression brutale d'une invasion de Somali dont les Oromo seraient les principaux ennemis. Comment sinon expliquer que les réfugiés somaliens échappant aux camps se soient fondus avec tant de facilité dans les populations locales ? Si les compétitions pour l'accès aux puits ou aux pâturages peuvent dégénérer en violences, il ne faut pas sous-estimer les capacités de médiation et la tradition d'hospitalité de ces sociétés pastorales. Le caractère mouvant des nomades a d'ailleurs toujours gêné les autorités britanniques puis postcoloniales dans leur entreprise de fixation de frontières tribales⁸. En fait de territoires, les éleveurs connaissent des itinéraires qui sont délimités par des marques *sumad* entaillées dans l'écorce des arbres. Ils ne constituent pas des groupes très cohérents, voire figés, mais dénotent au contraire une identité des plus fluides. Les cinq patrilans des Gabbra, les « Cinq Tambours », ont peu de choses en commun à part une hiérarchie de classes d'âge. Certains, les Gabbra Miigo de Wajir, sont musulmans ; d'autres, les Gabbra Malbe de Marsabit, continuent de suivre leurs croyances traditionnelles. Chaque lignage est relié par une « équation » *tiriso* à un clan boran. Les Oodola, eux, diffèrent des neuf clans des Rendille « blancs », auxquels ils sont en principe

8 Sur le flou des frontières tribales, voir Barth, 1969.

rattachés, et se retrouvent parmi les Gabbra, les Gurreh et même les Sakuye. Des cinq clans qui composent les Ariaal, petit groupe ne se distinguant des Rendille que par ses rituels d'initiation, quatre correspondent à des sections samburu et le cinquième porte le nom d'Ilturia, qui signifie « mélange » en samburu [Spencer, 1973 ; Tablino, 1980 ; Schlee, 1994 : 9, 14, 140].

La particularité de la région est que les relations de parenté généalogiques l'emportent sur les relations contractuelles de clan à clan, permettant à chacun de transcender les différences ethniques pour aller s'installer dans un lignage frère d'une tribu voisine [Schlee, 1988, 1984]. Chez les Somali, le système d'adoption *shegad* consiste à prêter allégeance à une communauté plus forte dont on suit les déplacements et dans le système lignager de laquelle on s'insère (*ku-shogada* impliquant de nommer pour ancêtre celui du clan auquel on est allié). La relation de vassalité s'instaure après une défaite militaire ou pour des raisons d'appauvrissement. Elle n'est pas sans rappeler la protection *sedqo* que les colons amhara demandaient aux nomades somali quand l'empereur Menelik conquiert la région de Harar en 1887, protection qui obligeait l'étranger à contribuer au paiement collectif du prix du sang [Eshete, 1994]. Une telle intégration n'empêche d'ailleurs pas de regagner un jour son indépendance et diffère de l'adoption d'esclaves *boda* chez les Orma du Kenya au sud de la rivière Tana. Consacrés par des mariages, les liens de clientèle sont souvent très opportunistes : à l'époque coloniale, bien des Somali se disaient *shegad* des Boran simplement pour pouvoir franchir la ligne Somali-Galla. Il n'est pas rare de trouver alors un lignage dont le nom s'est altéré lorsqu'il a choisi de passer d'un groupe à un autre. Ainsi au début du siècle, parmi les lignages degodia qui ont pénétré le Nord du Kenya, le Rer Mohamed Mau est devenu le Rer Mohamed Ajuran lorsqu'il a rejoint les Ajuran et le Rer Mohamed Matan a pris le nom de Rer Mohamed Guled lorsqu'il a été accueilli par des Oga-den avec les Fai, les Hobeir, les Dirresame, les Massareh et les Murilleh.

L'argument sécuritaire et politique

Les autorités ne se sont pas encombrées de ces subtilités. Les Somali ont été jugés collectivement comme une communauté allogène. Le ressentiment à leur rencontre tient à des questions religieuses, raciales et politiques. Les Somali sont musulmans dans un pays qui se dit à 70 % chrétien, en particulier pour ce qui est des élites au pouvoir à Nairobi. Les Somali établis au Kenya n'ont jamais caché leur mépris à l'égard de populations bantoues qu'ils considèrent souvent comme des esclaves (*bon*). Du temps de la colonisation, ils avaient obtenu un statut d'Asiatique en 1942, arguant d'origines arabes très incertaines (ils disent descendre de la tribu Quraish du prophète Mohamed et attribuent leur ascendance africaine aux femmes). Ils furent régentés par une administration spéciale, différente du reste du pays, et ce même après l'indépendance, avec l'état d'urgence. Le Northern Frontier District (NFD) où ils habitaient fut déclaré *closed district* en 1926 puis *special district* en 1934. Ils y étaient sujets à leur seule justice coutumière et échappaient au code pénal occidental. Ils ne disposaient pas non plus de ces *local native councils* instaurés en 1924 pour faciliter les relations de l'administration coloniale avec les Africains [Turton, 1974].

Cette altérité culturelle et politique explique les discriminations dont ont ensuite été victimes les Somali kenyans. En mai 1989, les autorités décident ainsi de leur imposer des cartes d'identité spéciales, de couleur rose, les *pink cards*. L'exercice, qui devait initialement durer trois semaines, s'avère futile du fait des boycotts ou de l'indifférence des populations ; dans la province du Nord-Est, à peine plus de 50 000 habitants prennent la peine de retirer une *pink card*, un score qui rappelle les piètres performances locales de la campagne nationale de renouvellement des cartes d'identité en 1997. Au lieu de défendre ses congénères, le général Mahmoud Mohamed, un Somali chef d'état-major de l'armée kenyane, aurait plutôt profité des rafles de la police pour éliminer des hommes d'affaires qui concurrençaient les activités de son clan. Si le gouvernement relâche officiellement la pression en mars 1990, c'est à cause de quelques autodéfenses bien choisies, des protestations de défenseurs des Droits de l'homme comme l'avocat somali Mohamed Ibrahim et de leurs relais à l'étranger [Ibrahim, 1989]. Entre-temps, la Tanzanie avait aidé le Kenya à rattraper les clandestins en fuite et près de 3 000 Somali kenyans avaient été déportés à Mogadiscio, où ils furent accueillis dans l'enceinte du ministère de l'Intérieur (Africa Watch, 1991 : 300-1 ; *Kenya Times*, 11 mars 1990). On les retrouve aujourd'hui... réfugiés dans les camps du Kenya !

La guerre de sécession que les Somali ont menée à l'indépendance éclaire encore mieux la façon dont les réfugiés de 1991 ont pu être perçus comme une menace. L'implosion de la Somalie a certes remis au second plan les litiges frontaliers sur la province du Nord-Est. Les réfugiés somaliens ne sont plus maltraités à cause du rôle qu'ils pourraient jouer dans une tentative de sécession mais parce que la marginalisation politique et économique de leurs congénères au Kenya ne leur permet pas d'influencer les élites au pouvoir à Nairobi. Le Nord du Kenya est une région périphérique, un espace de relégation où le colonisateur envoyait déjà ses opposants. Les prisonniers Mau Mau ont ainsi été détenus dans des camps comme Hola, où ils furent d'ailleurs en partie massacrés. Jomo Kenyatta lui-même fut envoyé en résidence surveillée à Lodwar, ainsi que Paul Ngei, un ancien combattant mau mau et secrétaire de la Kenya African Union à Machakos.

Le Nord est aussi et surtout un espace sous-développé. La province du Nord-Est, le district de Wajir en particulier, a des taux de scolarisation de 17 % et 14 % qui comptent parmi les plus bas du pays. Les étudiants originaires du Nord-Est constituent 0,23 % de la population en université [Africa Watch, 1991 : 279]. Les rares élites du Nord ne jouent jamais un rôle important au centre et le président Moi ne fait pas d'ouverture en direction des Somali lorsqu'il arrive au pouvoir fin 1978. En vertu du *Special District Act* des Britanniques, le Nord est régenté par le pouvoir central comme-autrefois. La création de la réserve de Kora empiète ainsi sur les aires de pâturages des Boran et des Somali sans que les populations locales aient été consultées. Les terres dites *trust land* ne sont pas immatriculées et le gouvernement gère les problèmes fonciers suivant la loi coutumière, qui attribue des droits d'usage et non de propriété. En fixant les victimes de la sécheresse dans des bidonvilles à la périphérie des centres administratifs, les projets d'irrigation remplacent en quelque sorte les restrictions de mouvements imposées par les Britanniques ; les nomades dépendants de l'aide ne deviennent pas des cultivateurs et ne parviennent pas à reconstituer leurs troupeaux. Les vétérinaires de la

Kenya Meat Commission, institution qui devait disparaître en 1994, perpétuent l'idée d'un cordon sanitaire isolant le Nord-Est. À Marsabit en 1978, le conseil municipal continue de se référer aux aires de pâturages tribales telles qu'elles avaient été définies par le colonisateur pour interdire aux Somali d'entrer dans le district de Moyale [Schlee, 1994 : 52]. En mai 1987 à Isiolo, le gouvernement arme quelque trois cents miliciens afin de repousser les incursions de nomades somali [Africa Watch, 1991 : 292]. Sous prétexte de lutte contre le braconnage, les rangers des parcs nationaux, en majorité des Samburu, sont mis à contribution et participent par exemple à un raid contre les Somali qui fait treize morts en juin 1996 [Carneiro, 1997 : 17].

Le maintien de l'état d'urgence dans la province du Nord-Est s'accompagne par ailleurs de nombreux abus. Le personnel de sécurité n'est pas somali et se sent étranger à un environnement qui lui semble hostile. En novembre 1980, l'assassinat de six policiers qui avaient torturé et castré un braconnier somali provoque la fureur des militaires, qui tuent une centaine de personnes en brûlant un village entier des environs de Garissa, Bulla Karatasi. Les observateurs indépendants signalent d'autres incidents de ce type à Wajir en 1981 et Madogashe en 1982, quand plus d'une centaine de Somali sont crucifiés à des arbres. Ils parlent de 2 169 morts à Wajir en février 1984 lors de la découverte d'une cache d'armes en fait posée par la police. La bourgade de Wajir a fait l'objet d'un véritable siège. Sous prétexte de violences entre les Degodia et les Ajuuran, l'armée interdit aux habitants de se ravitailler en eau et procède à des exécutions collectives sur la piste de l'aéroport de Wagala, alignant 297 cadavres (57 officiellement). Une unité paramilitaire de la police, le groupe 83/1 des General Service Units, se charge de la sale besogne avec l'aide de prisonniers de droit commun recrutés pour l'occasion. Sont même massacrés des proches du général Mahmoud Mohamed, pourtant chef d'état-major de l'armée kenyane [Africa Watch, 1991 : 269-78 ; *Nation*, 13 avril 1984]. Sous la pression des Occidentaux en faveur d'une démocratisation, l'état d'urgence est paradoxalement levé en 1991 au moment où affluent les réfugiés somaliens.

*

Ainsi les Somali du Kenya n'ont cessé d'être considérés comme des étrangers, soit des envahisseurs, soit des sécessionnistes, ce qui leur a valu d'être écartés du pouvoir. Ce passé colonial et post-indépendance explique pour beaucoup la méfiance que suscitèrent les réfugiés venus de Somalie en 1991, le refus du gouvernement de les intégrer et la volonté de les chasser au plus vite. Les soupçons qui pesaient sur la minorité somali du Kenya se sont automatiquement étendus aux réfugiés en insistant sur l'irréductibilité des altérités culturelles. La question dépasse les querelles de chiffres sur le nombre ou le coût des réfugiés au Kenya. Elle fait appel à une mémoire sélective qui sort du domaine rationnel (quoique manipulé) des statistiques. La gestion de cette crise n'aurait sûrement pas été la même si les réfugiés avaient été, par exemple, des Ougandais. Dans les années soixante-dix, ceux-ci passèrent relativement inaperçus et furent assimilés avec plus ou moins de facilité au vu d'affinités qu'on pourrait presque qualifier de

raciales. S'ils ont parfois été expulsés, ils n'ont en tout cas jamais été parqués dans des camps sordides en plein désert.

La spécificité des réfugiés somaliens au Kenya et du traitement qui leur a été réservé fait bien intervenir des questions d'ordre racial que l'apartheid colonial des Britanniques a certainement attisées. Pour autant, les Somaliens ne constituent pas un bloc monolithique, la guerre civile le rappelle à chaque instant. Les identités des uns et des autres sont en permanence retravaillées par les événements, en fonction des intérêts et des alliances du moment. Ces identités sont des plus fluides, avec des populations « allogènes » qui, d'un siècle à l'autre, se disent tantôt oromo tantôt somali, tantôt kenyans tantôt somaliennes, et des populations d'accueil qui, elles, peuvent récupérer l'afflux de réfugiés à des fins politiques. On ne peut donc résumer le problème des réfugiés à une simple confrontation avec des autochtones, pas plus qu'on ne peut occulter sa dimension historique.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDULLAHI A. M. [1995], *Protection of Refugees under International Law and Kenya's Treatment of Somali Refugees : Incompliance or the Contrary ?*, University of Nairobi, Faculty of Law, polycop.
- ABDULLAHI A. M. [1996], *Repatriating Somali Refugees in Kenya, 1994-95 : Right Time ?*, University of Nairobi, Faculty of Law, polycop.
- African Rights [1993], *The Nightmare Continues... Abuses against Somali Refugees in Kenya*, Londres, African Rights, 54 p.
- Africa Watch [1993], *Seeking Refuge, Finding Terror. The Widespread Rape of Somali Women Refugees in North-Eastern Kenya*, New York, Human Rights Watch, 25 p.
- Africa Watch [1991], *Kenya. Taking Liberties*, New York, Human Rights Watch, 432 p.
- AGUILAR M. I. [1993], *Waso Boorana-Somali Interaction in Garba Tulla, Kenya (1932-1992)*, Londres, SOAS, 11 p.
- BARTH F. (éd.) [1969], *Ethnic Groups and Boundaries*, Boston, Little Brown.
- BAXTER P. [1987], « Some Observations on the Short Hymns Sung in Praise of Shaikh Nur Hussein of Bale », in A. El-Shahi (éd.), *The Diversity of the Muslim Community. Anthropological Essays in Memory of Peter Lienhardt*, Londres, Ithaca Press : 139-52.
- BUSHAN K. [1991, 1996, 1997], *Kenya Factbook*, Nairobi, Newsprint International.
- CARNEIRO J. [1997], *The Forgotten People. Human Rights Violations in Moyale and Marsabit Districts*, Nairobi, Kenya Human Rights Commission, 66 p.
- CERULLI E. [1957], *Somalia. Scritti vari editi ed inediti*, Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, I.
- DALLEO P. T. [1975], *Trade and Pastoralism : Economic Factors in the History of the Somali of North-Eastern Kenya, 1892-1948*, Syracuse University, Ph. D.
- DORESSE J. [1971], *Histoire sommaire de la Corne orientale de l'Afrique*, Paris, Paul Geuthner, 389 p.
- ESHETE T. [1994], « The Sedqo Institution of the Amhara and the Somali : Ethnic Partnership and Discordance », in H. G. Marcus (éd.), *New Trends in Ethiopian Studies : 12th International Conference of Ethiopian Studies, Michigan State University, Lawrenceville, NJ, Red Sea Press, I : 993-1004*.
- FARAH M. I. [1993], *From Ethnic Response to Clan Identity : a Study of State Penetration among the Somali Nomadic Pastoral Society of Northeastern Kenya*, Stockholm, Uppsala, 175 p.
- HCR [1993], *Les Réfugiés dans le monde*, Paris, La Découverte, 264 p.
- HOGG R. S. [1987], « Development in Kenya : Drought, Desertification and Food Scarcity », *African Affairs*, 86 (342) : 47-58.
- IBRAHIM, M. K. [1989], « I Feel as I Am a Third Rate Citizen », *Nairobi Law Monthly*, 19 : 7.
- KELLY H. [n. d.], « Orma and Somali Culture Sharing in the Juba Tana Region », Hambourg, Helmut Buske Verlag, Proceedings of the Second International Congress of Somali Studies, IV : 30-4.

- LEWIS H. S. [1966], « The Origins of the Galla and Somali », *Journal of African History*, 7 (1) : 27-46.
- LEWIS I. M. [1960], « The Somali Conquest of the Horn of Africa », *The Journal of Modern African History*, 1 (2) : 213-30.
- LEWIS I. M. [1994 a, 1^{ère} éd. 1955], *Peoples of the Horn of Africa. Somali, Afar and Saho*, Londres, Haan, International African Institute, 228 p.
- LEWIS I. M. [1994 b], *Blood and Bone. The Call of Kinship in Somali Society*, Lawrenceville, NJ, Red Sea Press, 256 p.
- MARKAKIS J. (éd.) [1990], *National and Class Conflict in the Horn of Africa*, Londres, Zed Books.
- MELBAA G. [1988], *Oromia*, Khartoum, autoédition, 167 p.
- MENKHAUS K. [1994], *The Status of the Barawan People of Coastal Somalia in Somalia and Kenya*, Carlisle, PA, US Army War College, 4 p. multigr.
- MORIN D. [1986], « Le parcours solitaire de la Somalie », *Politique africaine* : 23.
- MULI K. [1993], « Refugees, Children of Lesser Gods », *The Kenya Jurist*, 2 (1) : 31-3.
- OPA G. [1996], « Shifting Identities along Resource Borders. Being and Continuing to be Boorana Oromo », in P. T. W. Baxter, J. Hultin, A. Triulzi (éd.), *On Being and Becoming Oromo. Historical and Anthropological Enquiries*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies.
- REECE G. [1954], « The Horn of Africa », *International Affairs*, 30 (4) : 441-8.
- REISMAN W. M. [1978], « The Case of Western Somaliland », *Horn of Africa*, 1 (3).
- SCHLEE G. [1994], *Identities on the Move. Clanship and Pastoralism in Northeastern Kenya*, Manchester, Manchester University Press, 278 p.
- SCHLEE G. [1988], « Les réseaux de relations intra et interethniques chez les nomades du Nord Kenya », *Bulletin des études africaines*, 8 (16) : 73-95.
- SCHLEE G. [1984], « Une société pastorale pluriethnique : Oromo et Somali au Nord du Kenya », *Production pastorale et Société*, 15 : 21-39.
- SIAS [1981], *Recommandations de la conférence d'Arusha sur le problème des réfugiés en Afrique*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 45 p.
- SORA H. [1996], « Northern Kenya : a Historical Perspective », in A. Umar (éd.), *Sustainable Development for North East Kenya*, Nairobi, Crescent of Hope : 1-11.
- SPENCER P. [1973], *Nomads in Alliance. Symbiosis and Growth among the Rendille and Samburu of Kenya*, Londres, Oxford University Press.
- TABLINO P. [1980], *I Gabbra del Kenya*, Bologne, EMI.
- TURNBULL R. G. [1955], « The Darod Invasion », *Kenya Police Review*, juillet.
- TURNBULL R. G. [1961], « The Tribes of Kenya », *Kenya Police Review*, mars.
- TURNBULL R. G. [1957], « The Wardeh », *Kenya Police Review*, juillet.
- TURTON E. R. [1975], « Bantu, Galla and Somali Migrations in the Horn of Africa : a Reassessment of the Juba/Tana Area », *Journal of African History*, 16 (4) : 519-37.
- TURTON E. R. [1974], « The Ishaq Somali Diaspora and Poll Tax Agitation in Kenya, 1936-1941 », *African Affairs*, 73 (2) : 325-46.
- USCR [1981], *World Refugee Survey*, New York, US Committee for Refugees.
- VANDEN BERGHE M. [1990], *Le Kenya*, Paris, L'Harmattan, 195 p.

Presse

Londres, *Sunday Telegraph*, *The Observer*.
Nairobi, *Kenya Times*, *Nation*, *Standard*, *Weekly Mail*.

Notes de lecture

Frédérique FOGEL
Mémoires du Nil.
Les Nubiens d'Égypte en migration
Paris, Karthala, 1997

« Le 1^{er} octobre 1964, la Nubie est évacuée... » Le barrage d'Assouan ne submerge pas encore la vallée mais une longue cohorte de 55 000 Nubiens est dirigée vers Kom Ombo au nord d'Assouan, abandonnant aux eaux du Nil, qui les engloutiront pour toujours, des terres occupées depuis quinze siècles.

L'étude des Nubiens Kenuz, trente ans après cette transplantation imposée et subie, revêt donc un aspect particulier et soulève cette interrogation : comment cette société a-t-elle survécu à cette rupture définitive d'horizon ?

L'une des réponses se trouve en premier lieu dans l'histoire de ce groupe que jalonnent les migrations. « Lieux originels successivement abandonnés », le mouvement, le déplacement sont inscrits dans sa mémoire. Si « la migration constitue le caractère identitaire fondamental de la société nubienne », il importe d'en repérer les étapes puis les séquences historiques afférentes que reconstituent la mémoire et la tradition. Se démarquer, se reconnaître sont les démarches nécessaires à la construction de toute identité : la profondeur du passé de la population nubienne la renvoie des pharaons aux Arabes, et l'oppose aux Africains, aux Égyptiens de Haute Égypte. Une empreinte chrétienne, une adhésion à l'islam, telle est sa chronologie religieuse. Pluralité des origines, des adhésions, des traditions qui divise la population nubienne en quatre ethnies : les Kenuz et les Fadidja en Égypte, les Mahas et les Dongolawi au Soudan.

La mémoire dans son parcours entre réminiscence et oubli sélectionne, schématise, ins-

taure et façonne une cohérence à défaut d'une continuité. Ainsi se construit l'identité nubienne, combinatoire « d'identités partielles et relatives ».

C'est à l'étude de cette construction identitaire que s'attachent les premiers chapitres de cet ouvrage : la Nubie, origine du nom, délimitation du pays, culture matérielle et activités des populations à différentes périodes éclairées par quelques données archéologiques, langues et dialectes, puis le devenir nubien marqué par le christianisme et une islamisation dont le processus fut long et complexe.

L'expérience migratoire kenzi – qui succède au chapitre sur les espaces et les territoires des migrations nubiennes – fait apparaître qu'au sein de ce groupe, les migrants sont largement plus nombreux que les sédentaires. Une évolution continue des séquences migratoires se dessine depuis le début du siècle : une migration masculine suivie d'une migration familiale vers les villes du Nord de l'Égypte ; puis de là, une émigration externe – soit vers l'Europe, soit vers les pays du Golfe – à nouveau masculine. Le déplacement forcé a bouleversé la population nubienne ; les projets migratoires un temps interrompus ont cependant repris avec une ampleur nouvelle. Les Nubiens ont retrouvé leurs marques.

C'est à la dialectique entre segmentarité et statut qu'est consacrée la deuxième partie de l'ouvrage. Un des grands intérêts de cette partie – où, en introduction, sont reprises les nombreuses définitions qu'ont données les anthropologues de l'organisation tribale segmentaire – tient en particulier à l'analyse des discours masculin et féminin sur la généalogie, principe même de l'identité tribale. Les manipulations généalogiques auxquelles se livrent les membres d'un lignage patrilinéaire – et qui sont générales – servent une repré-

sensation symbolique de la lignée « à travers laquelle les gens conceptualisent leur appartenance au groupe ». Ces représentations opérées par la mémoire et créées par le discours construisent le paradigme de la structure tribale. Alors que les migrations et l'histoire corroborent l'inégalité des segments tribaux – en droits équivalents –, la vision généalogique véhiculée par les hommes insiste sur l'équilibre et la conformité. Valorisant leur identité arabe, ils parlent le langage de la légitimité.

L'étude du mariage chez les Mehennâb fait apparaître une forte tendance à l'endogamie ; la réduction de la circulation des femmes, donc de la possibilité d'échange, maintient au plus près le modèle idéal du mariage arabe (fermeture du lignage). Tel est le discours masculin qui, pour ce faire, doit nécessairement se concentrer sur un nombre réduit de lignes de filiation, c'est-à-dire en sélectionner certaines et en oublier d'autres. La parenté et l'alliance dites par les femmes prennent en compte les filiations par les hommes et par les femmes – soit la bilatéralité – ; elles redonnent ainsi au groupe une totalité que la sélection normative masculine avait oblitérée.

La troisième partie traite des relations entre identités locales et identités religieuses. Les associations transitoires liées aux événements quotidiens, au cycle de vie ou au cycle cérémoniel, mettent en évidence plusieurs sortes de proximité ou d'opposition au sein des relations dans la tribu ; y sont ainsi actualisés à des échelles différentes tantôt l'organisation communautaire et les réseaux de solidarité, tantôt la communauté villageoise et les relations de voisinage.

Se situer dans la généalogie des tribus arabes est chez les Mehennâb « un processus de légitimation destiné à inscrire le groupe nubien dans un ensemble cohérent et indiscutable, un référent tribal et religieux ». Alors que les Nubiens avaient gardé des pratiques rituelles liées aux génies du Nil, des traditions d'exorcisme (*zâr*) et un culte des saints, le déplacement forcé a eu pour conséquence de faire pratiquement disparaître ces pratiques populaires. Le souci de se rapprocher de l'orthodoxie sunnite, et par conséquent de prendre ses distances avec les manifestations d'un islam populaire, s'y dessine en contrepoint ; il scelle l'abandon au passé et à l'ancien territoire des lieux sacrés et des tombeaux qui en animaient l'histoire et le paysage.

La migration au principe inaugural, pourrait-on dire, de ce groupe y est encore à son terme. « Le phénomène migratoire est constitutif de l'identité nubienne : par son intermédiaire et à différents niveaux, la société fabrique des liens pratiques et symboliques entre deux catégories spatiotemporelles fondamentales, le proche et le lointain. »

Un compte rendu de ce livre ne peut que l'appauvrir. C'est un livre riche et foisonnant, servi par l'analyse des apports de données superbement exploitées et une belle écriture.

Colette Le Cour Grandmaison

Tim Allen (éd.)

In Search of Cool Ground

War, Flight & Homecoming in Northeast Africa

Éditions UNRISD en association avec

James Currey, Londres et Africa World Press, Trenton, 1996, 336 p.

Les concepts et les notions de « réfugiés », « rapatriés » ou « rapatriement volontaire », utilisés de façon peu explicite dans le cadre opérationnel de l'aide « humanitaire », commencent à être sérieusement remis en question. Dans les situations d'instabilité politique, de conflits intermittents et de famine qui prévalent dans le Nord-Est de l'Afrique, tenter de définir les mouvements de déplacement vers un refuge ou de rapatriement devient un exercice superflu. En effet, le processus de fuite ne peut se distinguer de celui du retour, les populations déplacées devenant tour à tour des « réfugiés » ou des « rapatriés » ; cette classification n'est valable que pour les bureaucraties, ou bien n'est revendiquée par les populations déplacées qu'au moment de réclamer l'aide. Quelle que soit leur classification, toutes ces populations déplacées ne reçoivent qu'une assistance internationale minimale et une protection quasi inexistante de gouvernements souvent « oppressifs » : leur sort est très largement ignoré. Telle est l'idée principale qui se dégage de l'ouvrage édité par Tim Allen.

Le thème du rapatriement des réfugiés ne fait l'objet d'études que depuis un peu plus d'une décennie. Cet ouvrage traite donc d'une question nouvelle, celle du déplacement forcé de populations et plus particulièrement du rapatriement de réfugiés dans la région nord-est de l'Afrique. L'intitulé de l'ouvrage s'inspire du proverbe mursi (groupe étudié par David Turton) « *kalamo ba lalini* » qui signifie « nous sommes à la recherche d'un endroit calme ».

Composé de 22 articles écrits par des chercheurs et des membres d'organisations humanitaires ayant de nombreuses années d'expérience avec des populations déplacées, cet ouvrage est riche d'approches variées et complémentaires. La démarche pluridisciplinaire fait appel à la sociologie, l'histoire, la géopolitique, l'anthropologie ainsi qu'à la psychanalyse. Fondés sur des recherches de terrain, ces articles sont issus de la Conférence internationale organisée en 1992 à Addis Abeba par l'Institut de recherche des Nations unies en développement social (UNRISD). La Conférence a attiré l'attention sur le problème complexe des déplacements forcés de populations en discutant des nouvelles méthodes d'organisation de l'aide d'urgence et l'aide au développement. Les thèmes majeurs évoqués concernaient : a) les notions de « réfugié », « rapatrié » et « rapatriement volontaire », b) la nécessité d'une approche orientée vers le développement quand il s'agit de populations réfugiées et rapatriées, c) le rôle des organisations internationales, en particulier le mandat restreint du HCR, d) le mythe de la dépendance, et e) la reconstruction des communautés déracinées.

À travers l'étude des déplacements de groupes individuels ou multiples (entre autres, les Érythréens, les Garri et les Mursi du Sud de l'Éthiopie, les Somali de l'Ogaden et de la Somalie, les Madi de l'Ouganda, les Uduk du Soudan), les auteurs dégagent des éléments communs à tout déplacement forcé de populations et à l'assistance internationale qui leur est apportée.

L'une des originalités de cet ouvrage réside dans le riche débat mené sur les anomalies des notions conventionnelles qui ont forgé le programme d'assistance international aux réfugiés et rapatriés. Plusieurs auteurs illustrent, à travers des exemples, les incohérences de classification des populations en différentes catégories, telles que « réfugiés », « rapatriés » et « populations locales ». On sait très bien que, d'une part, les flux de réfugiés en Afrique du nord-est ont lieu de part et d'autre de frontières internationales établies sans tenir compte des relations culturelles et économiques existant entre les populations de ces régions et d'autre part, les mouvements actuels ne sont pas des événements ou des faits nouveaux mais font partie d'un long processus historique. Dans ce contexte, décider de l'appartenance nationale de tel ou tel individu est souvent un exercice arbitraire et

dépourvu de sens.

Opondo mène ses analyses sur le rapatriement des réfugiés dans la Corne de l'Afrique, d'un point de vue juridique. Il examine les raisons administratives et légales qui motivent les organisations internationales à utiliser les étiquettes conventionnelles de « réfugié » et « rapatrié ». Selon l'auteur, cet étiquetage arbitraire relève du stéréotype considérant les personnes déplacées comme des « victimes » et des « dépendants » qui, jugées comme telles, doivent être assistées. L'application de ce stéréotype se concrétise par des programmes d'assistance décontextualisés et sélectifs, conçus uniquement pour les bénéficiaires sans tenir compte des populations locales connaissant souvent des conditions de vie parfois semblables sinon pires. L'auteur, en se référant à la Corne de l'Afrique, souligne que les populations sont majoritairement constituées de personnes déplacées, que ce soit dans des pays voisins ou sur leur propre territoire.

Hogg, qui étudie l'assistance du HCR aux « réfugiés », « rapatriés » et « populations locales » somali dans l'Ogaden, renforce la critique formulée ci-dessus. Il souligne que compte tenu des relations économiques et sociales passées et présentes qui existent entre les Somali vivant des deux côtés de la frontière, il est difficile de classer les individus dans une catégorie bien définie. Selon l'auteur, le problème majeur de l'approche du HCR (largement dictée par son mandat restreint) réside dans son classement des populations en différentes catégories. Ce classement ne rend pas compte et cache même la juxtaposition des étiquettes qui caractérisent les mêmes individus en Ogaden et en Somalie. La classification en différentes catégories, non seulement ne reflète pas la réalité des personnes concernées, mais aussi ignore les continuités économiques et culturelles qui sont à la base de leurs stratégies de survie. Ce sont ces stratégies qui doivent être consolidées en apportant une assistance à toute la population, en considérant les deux côtés de la frontière comme une unité économique et en revivifiant l'économie régionale plutôt qu'en se concentrant sur une zone restreinte. Une autre notion qui est remise en question dans cet ouvrage concerne le « rapatriement volontaire », considéré comme une solution idéale au problème des réfugiés. Allen et Turton soulignent combien cette notion est fondée sur une hypothèse implicite, à savoir

qu'une population donnée possède des lieux propres ou un territoire. Cette hypothèse s'ancre profondément dans la théorie politique européenne du nationalisme, selon laquelle l'identité des peuples se fonde sur leur appartenance à un territoire. Le monde serait ainsi naturellement constitué d'entités politico-territoriales bien définies qui forment des États souverains. De ce point de vue, la sédentarisation est considérée comme une condition normale d'existence alors que le mouvement de communautés pose problème aussi bien pour les chercheurs qui veulent l'étudier que pour les gouvernements qui cherchent à l'arrêter. Selon ces auteurs, ces hypothèses implicites au rapatriement, qui renvoient aux concepts d'État-nation et de sédentarisation ne correspondent pas à la réalité historique de la région nord-est de l'Afrique pour deux raisons principales : d'une part, les mouvements migratoires ont historiquement fait partie intégrante des stratégies de survie des populations de la région, et d'autre part, ces populations migrantes ne considèrent pas nécessairement leurs mouvements comme une atteinte à leur identité. Par exemple, les Mursi forgent leur identité dans leur capacité à toujours se déplacer – le fait de retourner étant un échec plutôt qu'un succès.

Plusieurs études de cas débattent de la nature volontaire du rapatriement (James, Hogg, Allen, Farah, Johnson, Getachew). Ces articles démontrent combien les populations réfugiées, dans cette région d'Afrique, ont souvent été forcées de retourner dans des zones encore à risques, poussées par des conflits militaires survenant dans les pays d'accueil. Le HCR a établi quatre conditions pour le rapatriement dont celles de la décision volontaire au retour et de la résolution du problème qui était à l'origine de la fuite. Toutefois, la récente histoire de la région rend la mise en pratique de ces principes quasi impossible. Même lorsque toutes les conditions sont remplies, cas très rare mais qui existe pour les Érythréens réfugiés au Soudan, étudié par Kibreab, la communauté internationale en général et le HCR en particulier demeurent encore réticents à apporter leur assistance au rapatriement. Dans ce cas, les considérations politiques des pays donateurs semblent l'emporter sur le respect des principes du rapatriement. Le chapitre de Hendrie sur le rapatriement des réfugiés tigréens au Soudan démontre clairement

combien les considérations politiques ont joué un rôle non seulement dans la décision du HCR de ne pas vouloir s'engager dans le rapatriement, mais aussi dans celle du Front de libération de diriger la fuite des populations tigréennes vers le Soudan plutôt qu'à l'intérieur du pays.

L'ouvrage enrichit aussi le débat sur la dichotomie artificielle qui existe entre l'urgence et le développement, particulièrement sur la nécessité d'aborder la question des populations déplacées avec une approche orientée vers le développement. La barrière de définition qui existe entre ces deux termes, « urgence » et « développement » est vivement critiquée car elle est considérée comme inadéquate dans cette région caractérisée par une « urgence permanente » qui, selon plusieurs auteurs, requiert toujours un « développement durable ». Les chapitres de Getachew, Farah, Hogg, Holt, Habté-Sélassie et Kibreab démontrent la nécessité d'une approche orientée vers le développement. Les raisons avancées sont multiples et, pour en citer les principales : a) les personnes qui ne sont pas enregistrées en tant que réfugiées ou rapatriées, constituent la majorité de ces populations dans la plupart des cas en Afrique et s'installent spontanément parmi les populations locales qui leur apportent un soutien ; le traitement préférentiel, c'est-à-dire l'aide apportée aux seules personnes rapatriées pourrait créer des tensions entre celles-ci et les populations locales ; b) souvent, les infrastructures des pays de la région étudiée ont été dévastées par des guerres à tel point que le retour de milliers de personnes constitue un fardeau insurmontable, voire une source de nouveaux conflits pour ces pays.

Le rôle de l'assistance internationale est examiné tout au long de l'ouvrage. Les auteurs tels que Hogg, Allen, Kibreab, Farah, Getachew, Johnson, Salih, Hendrie, et James soulignent, dans leurs études de cas respectives, combien l'assistance apportée par le HCR aux populations déplacées a été limitée. Des séries de critiques, similaires à celles qu'on retrouve dans d'autres littératures sur l'assistance internationale, sont formulées s'agissant des programmes d'assistance du HCR aux rapatriés. Le mandat restreint du HCR est considéré par plusieurs auteurs comme un frein légal à l'adoption d'une approche orientée vers le développement.

Récemment, le HCR en Éthiopie a initié une approche appelée en anglais « cross-mandate »,

en vue d'atténuer les problèmes de limites de mandats entre les différentes agences des Nations unies. Ce changement d'orientation est apparu suite à l'expérience peu onéreuse du HCR en Ogaden, étudiée par Hogg. Bien que cette approche ait été particulièrement applaudie par les donateurs car elle impliquait une coopération interagences, Hogg, Allen et Turton demeurent réticents quant à l'impact de cette approche sur les problèmes fondamentaux de la pauvreté et de la vulnérabilité.

Une autre vive critique présente dans cet ouvrage concerne le mythe de la dépendance. Les études de cas présentées s'emploient à démystifier cette conception par des arguments multiples, dont les deux principaux sont les suivants : 1) La majorité des migrants forcés n'ont reçu aucune assistance car ils ne s'enregistrent pas en tant que « réfugiés » ou « rapatriés », et sont très souvent ignorés des organisations humanitaires. 2) Là où il y a eu assistance internationale, celle-ci n'a constitué qu'un appoint plutôt qu'un fondement du niveau de vie des personnes déplacées. Kibreab, se référant au cas des réfugiés érythréens vivant dans les installations (settlements) au Soudan, souligne que la dépendance vis-à-vis de l'aide n'est même pas une perspective viable pour ces réfugiés assistés par le HCR. Des points similaires sont développés dans d'autres cas étudiés dans cet ouvrage.

Allen et Turton mettent en relief la contradiction qui existe entre ce mythe de la dépendance et la doctrine actuelle des organisations humanitaires qui présentent les connaissances, les capacités et les stratégies des populations comme étant leur principal moyen de survie et d'espoir pour l'avenir. Ces auteurs soulignent que, malgré cette dernière rhétorique, les programmes d'assistance aux populations déplacées continuent à être conçus en se basant sur la notion générale de « besoins » et non pas sur les ressources et les savoirs de ces populations.

Cet ouvrage soulève plusieurs questions pertinentes lorsqu'il aborde la question de la reconstruction des communautés. Dans les pays en développement, les impacts des guerres et des expériences tragiques vécues par les individus n'ont été reconnus que récemment en tant que problèmes à analyser et à traiter. Plusieurs chapitres, particulièrement ceux de Parker, Endale, et Brett abordent de façon remarquable cette question de reconstruction des communautés. Ces trois

auteurs traitent de cette problématique du point de vue de la « psychanalyse ». Les chapitres de Endale et de A. Brett, en présentant des cas de personnes qui ont subi le traumatisme de la guerre, démontrent les impacts psychologiques de la violence et la nécessité de guérir les individus en vue de permettre aux communautés de se reconstruire. Le chapitre de Parker s'interroge sur les approches psychanalytiques et psychologiques connues en Occident. Ces approches permettent-elles de comprendre le traumatisme de guerre et du déplacement forcé dans le contexte africain ? L'auteur attire l'attention sur la nécessité de rechercher une approche appropriée et donne quelques pistes de recherche pour l'avenir.

Un autre aspect de la reconstruction de communautés est lié à la question de responsabilité et de légitimité. Souvent, les impacts de guerre et de fuite sur le tissu social et les valeurs traditionnelles de communautés sont les moins visibles et les plus difficiles à réparer. Plusieurs auteurs (Allen, E. A. Brett, Turton, Getachew, Kibreab) discutent des changements économiques et sociaux survenus suite à l'exil et de leurs implications dans la reconstruction des communautés. Les auteurs rendent compte des difficultés que les rapatriés souvent rencontrent pour reconstruire des communautés stables.

Finalement, la crise des déplacements forcés de populations dans l'Afrique du Nord-Est ne serait-elle pas liée aux problèmes sociaux, économiques et politiques de la région ? Telle est une autre des grandes interrogations de cet ouvrage. La recherche de solutions à cette crise dépasse le seul rapatriement des réfugiés ou l'assistance apportée aux stricts bénéficiaires. Il est impératif que non seulement les agences humanitaires mais aussi tous les acteurs du système international s'engagent à tenter de résoudre les causes fondamentales de cette crise. Cela implique entre autres des déterminations politiques aussi bien des gouvernements des pays donateurs que de ceux de l'Afrique du Nord-Est.

Enfin, l'article de Cernea discute des similitudes et différences qui existent entre divers déplacements forcés et dénonce l'absence de recherches comparatives. Les domaines de recherche encore très cloisonnés devraient profiter d'emprunts méthodologiques réciproques pour approfondir les connaissances en matière de sociologie du déracinement.

En conclusion, en remettant en question les diverses notions, concepts et hypothèses qui

ont forgé les politiques d'assistance envers les populations déplacées et en proposant une meilleure gestion de l'assistance internationale, cet ouvrage constitue l'un des premiers à traiter des déplacements forcés de populations et de leur prise en charge dans l'Afrique du Nord-Est. Ainsi, ce livre passionnant attirera l'attention non seulement de ceux qui se préoccupent des problèmes de déplacements de populations, mais aussi de tous ceux qui sont intéressés par les questions de développement en Afrique.

Shoa Asfaha

Anne-Marie Gaillard
Exils et Retours. Itinéraires chiliens
 Paris, L'Harmattan, 1997, 295 p.

Joël Bonnemaïson, qui vient hélas de nous quitter, nous a (parmi d'autres) laissé deux livres magnifiques. Traitant des *Fondements d'une identité* * (celle des habitants d'un archipel du Pacifique, et plus particulièrement de l'île de Tanna, au Vanuatu), il distinguait par exemple (avec ses informateurs) les « hommes-lieux » et les « hommes-flottants ». Les premiers plongeait droit leurs racines dans des places occupées de toujours, qui constituent, avec des routes immenses et précises (à parcourir sans cesse pour les besoins du rituel, du commerce et de la communication avec leurs pairs), l'espace identitaire et réticulé d'hommes-véritables. Les « hommes-flottants » sont ceux qui n'occupent plus leurs lieux et territoires de fondation, les « modernes », soutenus par la croyance fantasmagorique dans l'espace plein, centré, asymétrique de l'État-nation (dont ils sont parfois les représentants, en tout cas les aliénés, « installés dans l'errance physique et spirituelle des peuples d'au-delà des mers »). Cette opposition d'identités, redite dans celle des « lieux du cœur et des lieux du parcours », de la « coutume et de la politique », suscitera des visions opposées du monde, du pouvoir légitime, et prendra corps dans des affrontements armés à l'approche de l'Indépendance. Si je rappelle ce livre fondateur, c'est que l'ouvrage d'A.-M. Gaillard me semble prolonger sa méditation sur l'identité et ses para-

doxes (elle n'exclut pas la mobilité...), sur sa réification et sa constante actualisation, sur ses pouvoirs idéologiques et ses effets politiques (si importants dans nos sociétés, prises entre globalisation et cultures locales). *Exils et Retours* fait écho, dans un contexte bien différent, à des titres ou sous-titres, à des catégories d'analyse, au style même, émotionnel, qui sied à l'expression de préoccupations animant des hommes et des femmes de divers continents, d'autres histoires et d'autres cultures (nostalgie, métaphore du retour, rêve de réconciliation, discontinuités, ruptures et vision d'un passé – qui dans les deux cas s'analyse comme dessin d'un monde politique à construire au futur...).

Il ne faut pas pousser la comparaison trop loin. Si le livre d'A.-M. Gaillard permet de prolonger la réflexion, c'est aussi qu'il choisit un autre angle d'attaque (celui de la migration), un autre objet (celui d'itinéraires chiliens consécutifs à l'exode qui suivit le coup d'État contre le gouvernement d'Unité populaire, en 1973) et une tout autre approche (non pas anthropologique et géographique, mais psychosociale). Nous entrons dans un monde de motivations, de désirs et de justifications, d'autonomie et de culpabilités, de choix et de projets, de contraintes et de libre arbitre. Cette approche ne pouvait que dérouter d'abord le sociologue que je suis : par le centrage de l'analyse hors « champs sociaux » (politique, idéologique, éthique...) ; et par le maniement de certaines notions (l'« archaïsme » comme alternative à la « modernité » ; ou l'« universalité », bien rapidement accordée à l'attachement « au pays » ou « à la famille » : deux mots qui recouvrent des représentations et des réalités si différentes à travers temps et cultures que – sauf nominalisme – on ne saurait les confondre sous prétexte d'un même terme...). Mais je conviens que nombre de ces usages réfèrent au vocabulaire psychologique ou psychanalytique (à bon escient, c'est-à-dire en empruntant ou discutant les théories qui le soutiennent, et en les citant dans le moment même de cet emploi). L'approche psychosociale est conséquente, et je reconnais ici ses vertus heuristiques. S'il est des excès (l'identification de « l'antique » à « l'archaïque », des « invariants » bâtifs...), ce sont des rapidités d'écriture qui ne retirent rien à la richesse des données, ni à la rigueur de l'analyse.

Les lecteurs qui ont fréquenté certains exilés chiliens dans leurs terres d'accueil auront l'impression que leur sont restituées nombre

* J. Bonnemaïson, *Les Fondements d'une identité*, I : *L'Arbre et la Pirogue* ; II : *Tanna : les Hommes-Lieux*, Paris, ORSTOM, 1987.

d'impressions familières. L'auteur les complète. Elle organise les traits apparents, révèle ceux sous-jacents et tire des leçons de plus large portée. A.-M. Gaillard pose en particulier deux questions :

– Peut-on distinguer la migration brusque et forcée de toute autre, en la qualifiant d'exil ? Quel contenu justifie pareille catégorisation ?

– À quel point peut-on parler d'identité ethnique (au sens général, où l'emploie G. Devereux, anthropologue et psychologue) ? Au cas présent, y a-t-il une spécificité de l'exil chilien ? Au terme d'une analyse rigoureuse, l'auteur rend des réponses nuancées :

« L'exil a bien un contenu de représentations distinctif, déterminant une dynamique originale de comportements. Le retour y occupe notamment une place centrale, dotée d'une sorte d'urgence. Sa réalisation dépend de bons vouloirs extérieurs : ce qui entretient la victimisation de l'exilé et fait du retour une réparation (la seule possible). Son report, ou son impossibilité, suscitent nombre "de grandes et de petites morts" – de même que l'antique ostracisme et jusqu'à la précipitation dans des retours suicidaires. La dynamique des comportements diffère, en exil comme lors du retour. La stratégie (incontournable) d'intégration aux lieux d'accueil entretient des contradictions avec le moi d'exil. Pour la personne de retour, le travail d'assimilation de l'exil recommence, avec difficultés : après une coupure, beaucoup plus radicale et longue que celle des "migrants volontaires", elle croyait venir dans son monde reprendre une place – qui n'existe plus. »

Y a-t-il un « exil chilien » ? L'auteur en saisit la particularité dans la configuration politique, qui a cristallisé au Chili les luttes contre le pouvoir golpiste autour du droit au retour. Ce phénomène a fait du retour un *devoir* dans les communautés exilées. Et cette motivation « idéologique », combinée à la dynamique des comportements d'exil, a suffi à déterminer des retours inconsidérés, non préparés, hors stratégies de réinsertion valorisante, hors circonstances personnelles déterminantes, au risque parfois de se perdre, voire de perdre la vie. Même s'ils ne comptent que pour 10 à 15 % des retours, ceux-ci sont typiques (c'est-à-dire extraordinaires, aux normes habituelles de la migration volontaire ; et tenant, par rapport à d'autres exils, à une singularité historique, propre au Chili de ce moment).

A.-M. Gaillard démontre toutefois que l'exil partage de nombreux traits avec la migration

« volontaire ». Avec le temps, avec l'évolution politique et les stratégies même de préservation que s'inventent les exilés (plus de la moitié des Chiliens réfugiés en France s'y sont fait naturaliser, « même si cette démarche ne signifiait pas toujours une assimilation culturelle, et n'a pas ultérieurement constitué de frein décisif au départ »), exil et migration se confondent. Le travail de sortie d'exil, d'entrée en migration, n'en sera que plus difficile, pour ceux qui ne se résolvent pas à un retour devenu possible – et même raisonnable.

Non seulement les voies et stratégies d'insertion en pays d'accueil ne diffèrent pas fondamentalement mais « l'attachement au pays, à la famille, à la culture d'origine » est largement partagé par diverses sortes de migrants. Pour les uns et les autres, le retour est un horizon logique. Et pour tous, il se présente comme une nouvelle migration : qualifications acquises inadaptées ou non reconnues ; vie relationnelle locale décevante ; perte des référents culturels utiles (qui ont d'ailleurs évolué, tandis que de leur côté, les émigrés ont acquis de nouvelles habitudes)... Les stratégies de réinsertion aboutiront le plus souvent à l'auto-emploi. Les émigrés y sont seulement mieux préparés que les exilés. Par nombre d'autres traits, la dynamique des comportements est identique, à l'étranger comme au retour ; et l'éventail des motivations (nécessaires pour déclencher le passage à l'acte : le retour effectif, dès qu'il dépend du libre arbitre) ne se distingue guère. L'exil apparaît donc comme une catégorie de la migration, distincte certes, non pas radicalement hétérogène.

Ces conclusions ne sont avancées qu'au terme d'une enquête longue et précautionneuse. Celle-ci établit bien des données qui ont intérêt pour elles-mêmes – et non pour la seule démonstration en cours. C'est l'un des mérites de l'ouvrage. Avant d'en rendre (trop brièvement) compte, il faut saluer l'énorme travail de réunion et de construction des données. Le style aisé pourrait le masquer au lecteur. C'est parfois dans les notes de bas de page, ou à lire un tableau de synthèse, qu'on mesure soudain la richesse de l'information, et les difficultés que sa collecte a dû soulever. Pour cadrer la migration en France (chapitre 1), il a fallu accéder à une dizaine de sources, françaises ou internationales – de consultation difficile (OFPPA, ministère de l'Intérieur...). Il a même fallu construire une base originale (avec l'accord de l'OFPPA), pour apprécier le nombre des Chiliens présents en France à

chaque date sur une quinzaine d'années. On apprend au passage (ce qui ne vaut pas pour les seuls Chiliens) que les statistiques du pays d'accueil (en France en particulier) ne permettent pas de se faire une idée d'une telle donnée : elles enregistrent des flux, non des stocks, et pour l'essentiel des flux d'entrée, très mal de sortie. Ce ne sont que les recensements qui, sporadiquement, permettent de se faire idée de la situation. Le lecteur découvrira donc (p. 39) en exclusivité un graphique chiffrant le nombre des Chiliens qui ont résidé en France de 1973 à 1993 : d'un millier jusqu'à 9 000 (en 1985) et 7 500 encore en 1992 ; distinction est faite en leur sein du nombre de « réfugiés » statutaires (jusqu'à deux tiers d'entre eux). On apprend également que la moitié environ se sont finalement fixés en France.

La méthode est scrupuleuse. Sur la base d'un recensement des « réfugiés », un sondage représentatif a permis de conduire une enquête sur les dynamiques d'intégration en France. Pour étudier, en profondeur, le vécu de l'exil, il a fallu procéder à des entretiens, sur un échantillon plus étroit. Mais il fallait que celui-ci inclue d'autres que les seuls migrants forcés ou réfugiés statutaires. Cet « échantillon expérimental » est néanmoins apparié au sondage (donc contrôlable par son biais). Enfin, l'insertion au retour a été étudiée au Chili, sur un échantillon stratifié (qui comportait entre autres d'anciens réfugiés), au moyen d'entretiens poursuivis jusqu'à saturation du corpus.

De la masse de données présentées et traitées, il serait difficile de rendre un compte complet. Organisé en deux parties (les Chiliens en France : dynamiques d'intégration, motivation au retour ; les Chiliens de France rentrés au Chili : typologie des retours ; itinéraires de réinsertion), l'ouvrage accorde une attention précise à l'emploi, aux formations, à la famille. Il consacre évidemment aussi d'importants développements au vécu quotidien de l'exil et du retour, aux projets et aux stratégies, à l'identité construite et aux appartenances revendiquées.

Résumer tous les chapitres serait fastidieux. Je trouve plus d'intérêt à faire part de quelques bons moments de lecture. Je m'en tiendrai à trois – qui me sont personnels. Le premier réside dans le recours fait à la notion de *nostalgie* : état qui a suscité la réflexion des philosophes (Jankélévitch est judicieusement cité) ; pathologie, prise très au sérieux médicalement et socialement dès le XVI^e siècle (n'ob-

serva-t-on pas de véritables épidémies, dans les armées de la guerre de Trente Ans ?) ; puis « maladie » tombée en désuétude – jusqu'à ce que le concept en soit redéfini pour rendre compte des maux et comportements de certains travailleurs émigrés. L'hypothèse de Zwingmann a l'intérêt de déplacer l'attention de la dimension spatiale apparente (le mal du pays) vers la dimension temporelle : c'est la difficulté d'affronter le futur, menaçant, qui est en cause. La suite de l'ouvrage testera cette hypothèse et fera bon usage de la discussion autour de cette notion.

Une autre analyse fine est d'un intérêt particulier : elle porte sur les stratégies d'intégration (le plus souvent réussies), qu'elle distingue de l'acculturation (refusée).

Une réussite, enfin, consiste dans l'élaboration d'une typologie des retours, appuyée sur les récits de vie d'enquêtés. La dynamique de fond qui a présidé au vécu de l'exil sert de fil conducteur : ainsi distinguera-t-on des retours « idéologiques, stratégiques ou nostalgiques ». Mais la variété humaine oblige à compliquer cette ordonnance, en tenant compte de comportements bien distincts dans la mise en œuvre des retours. Les portraits de « kamikazes, d'aventuriers, de militants, et de persévérants » viendront croiser les catégories trop simples initialement construites : elles les étoffent, sans les infirmer. Cette façon de procéder, qui s'appuie sur le vivant non pour simplement illustrer, mais pour révéler des structures sous-jacentes, rend compte de la complexité, et donne son authenticité au propos.

Voilà donc un livre agréable à lire, stimulant, clair, minutieusement documenté. Le lecteur intéressé à l'étude de cas sera comblé dans son attente. Mais la portée du texte va bien au-delà : appuyé sur des catégories d'analyse inspirantes, il dégage des théories « de moyenne portée » : les plus intéressantes, et les seules possibles, si l'on en croit Merton.

Roland Waast

Fanny Colonna
Les Versets de l'invincibilité
Permanence et changements religieux
dans l'Algérie contemporaine

Presses de la Fondation nationale
des sciences politiques, Paris, 1995, 397 p.

L'auteur de cet ouvrage se base sur le vécu des paysans de l'Aurès pour analyser, sur une

période allant du début de l'occupation coloniale à la première moitié du XX^e siècle, les mutations subies par le phénomène religieux en Algérie. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle vision globalisante et généralisante sur l'islam à laquelle nous ont habitués les derniers écrits sur ce thème. Bien au contraire, cette étude procède de l'expérience acquise par son auteur au cours d'observations et d'enquêtes menées sur une dizaine d'années et enrichies par le dépouillement et l'analyse de documents d'archives coloniales qui portent sur le terrain et la période concernés. Par l'originalité et la beauté du style narratif, les propos de Fanny Colonna – qui se situent au carrefour de la microhistoire, de l'ethnologie et de l'anthropologie sociale et religieuse – témoignent de sa filiation spirituelle avec Jacques Berque, le grand anthropologue, spécialiste du Maghreb, aujourd'hui disparu.

La thèse centrale défendue par l'auteur porte sur la perte de crédibilité des autorités religieuses (les saints) des paysans de l'Aurès, à la suite de l'émergence entre les années vingt et quarante d'une nouvelle figure de lettré savant, le savant réformiste. C'est ainsi que Fanny Colonna précise (p. 155) que «... l'un des bouleversements intellectuels les plus importants survenus dans les sociétés maghrébines durant le siècle écoulé, mais de manière beaucoup plus sévère en Algérie, fut le deuil qu'elles durent faire de la puissance des saints sur laquelle elles s'étaient appuyées depuis des siècles et que ce bouleversement fut une révolution endogène... ».

À travers quatre nouvelles, l'auteur corrobore ses propos en analysant le « système » religieux des paysans de l'Aurès et sa lente érosion. La première repose sur le récit de la geste archétypale d'un héros, Si Al Hachmi Derdour qui, s'opposant aux colons, tenta de créer vers les années 1870 un nouvel ordre religieux en rupture avec l'ancien système de la sainteté villageoise qui, selon l'auteur, se fonde sur trois éléments essentiels : le Coran, le sang et la terre. La deuxième nouvelle analyse le grand rituel ambulatorio des Msamda qui montre comment la fête, la transgression et la dérision des clercs faisaient partie de l'islam maghrébin. La troisième nouvelle, au travers d'une discussion sur la sainteté d'un homme de religion, montre le travail de doute mené par le rationalisme réformiste au plus intime de la culture et de la mystique. La quatrième montre enfin l'émergence de la figure du lettré réformateur musulman.

Pour l'auteur, ces réformateurs, dont l'idéal est tendu vers la construction d'une nation et d'un État, vont imposer une nouvelle vision de la religion reposant sur une nouvelle modalité de la présence du Coran dans la communauté. Elle estime qu'il s'agit d'une contre-réforme unitariste basée sur l'imposition de la langue arabe classique comme langue unique et sur l'éradication de toute la dimension émotionnelle, festive et subversive dans le rituel religieux. Cette mutation annonçait en quelque sorte la fonctionnarisation et l'uniformisation de la religion sous le contrôle de l'État moderne algérien car la doctrine des réformistes algériens convergeait avec le courant critique très actif à cet époque et issu de l'école républicaine résolument laïque, anticléricale et antimaraboutique.

Étroitement liée à des choix épistémologiques novateurs que l'auteur explicite dans la première partie de l'ouvrage (« Une religion introuvable »), cette thèse est importante dans la mesure où elle fournit des outils pour la compréhension des événements actuels en Algérie. Établissant un bilan critique des principaux travaux anthropologiques sur le sujet et relatant le cheminement intellectuel qui l'a amenée à placer le religieux au centre de ses interrogations, l'auteur récusé avec brio et raison les dichotomies factices, mais toujours répandues, entre islam populaire/islam orthodoxe, islam universel/islam local, islam scripturaire/islam de l'oralité, loi religieuse/coutumes... Tout en rapportant cette « dichotomisation » au partage du champ disciplinaire entre l'islamologie – science des textes – et l'anthropologie, elle renouvelle l'approche du religieux dans les sociétés paysannes de l'islam, soulignant ainsi l'importance, parmi ces dernières, réputées orales et intemporelles, de l'efficacité cognitive de la tradition scripturaire. Pour l'auteur, les saints et les marabouts assuraient des fonctions fondamentales dans les sociétés paysannes. Bien que ces derniers aient été accusés de supercherie par les nationalistes, les réformistes et les fonctionnaires du nouvel État, Fanny Colonna réhabilite leurs fonctions, estimant que leur vocation consistait non seulement à transmettre le message immuable du Coran, mais aussi les manières de l'interpréter et de s'en servir.

Cet ouvrage, et les idées qui y sont développées, ont le mérite d'ébranler des certitudes, de remettre en cause les idées reçues et de susciter des questionnements nouveaux sur la religion des sociétés maghrébines.

On peut, notamment, se demander, à titre d'exemple, s'il ne serait pas possible d'étendre à la religion pratiquée et vécue par les citadins la perspective nouvelle fournie par Fanny Colonna au sujet de la religion des paysans de l'Aurès. En effet, nous retrouvons en ville non seulement des institutions religieuses identiques à celles que décrit l'auteur chez les paysans de l'Aurès – les zaouias, les biens de mainmortes et les écoles coraniques – mais encore les mêmes figures : les docteurs lettrés, les saints morts et vivants, les lignages religieux, les adeptes de confréries, les « fous de Dieu » ainsi que les lettrés pauvres et errants.

Une remarque peut cependant être formulée à l'une des propositions de Fanny Colonna sur le phénomène religieux des sociétés paysannes de l'Aurès. Elle concerne le statut des autorités religieuses dans ces sociétés avant la perte de leur crédibilité suite aux attaques dont elles ont été l'objet de la part des réformistes musulmans et des nationalistes. En effet, on perçoit dans l'analyse de l'auteur une hésitation sur la définition et l'importance de leurs fonctions. Fanny Colonna estime que ces autorités religieuses assuraient des fonctions fondamentales de médiation entre les sociétés locales et l'universel (la Umma ou la grande communauté musul-

mane), l'orthodoxie (les docteurs lettrés de l'islam formés dans les universités théologiques) et enfin le changement et l'histoire. Pourtant, le même auteur montre avec beaucoup de finesse d'observation la dérision dont ces autorités religieuses étaient l'objet et le ridicule qui les affectait de la part des sociétés. À notre avis, ce dernier phénomène pourrait signifier la méfiance et la suspicion ressenties par des sociétés peu alphabétisées envers des personnes qui ont pour charge la manipulation d'un Texte sacré écrit et dont elles sont les seules à pouvoir en exprimer les significations. Par conséquent, n'est-il pas possible de dire que ces autorités religieuses étaient bien des médiateurs – comme l'affirme Fanny Colonna – mais des médiateurs contrôlés par les sociétés. Pour ce faire, les sociétés les prennent en charge économiquement, les mettent hors de l'ordre social « normal » et les tournent en dérision.

Cette remarque ne peut que conforter l'importance de la thèse centrale de l'auteur. Les réformistes religieux du ^{xx}e siècle ont échappé à cette logique de contrôle de la part des sociétés mais étaient plutôt dans la position de « contrôleurs » rattachés au pouvoir politique et à l'État moderne algérien.

Sarah Ben Néfissa

Résumés

Michael CERNEA, « La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique »

Les déplacements forcés et réinstallations de populations consécutifs à des programmes de développement ont atteint une ampleur et une fréquence telles qu'ils sont reconnus comme des phénomènes universels et nécessitent des solutions régies par des politiques spécialisées. L'auteur identifie les tendances générales révélées par le vaste corpus de données empiriques en matière de réinstallation, pour ensuite esquisser un modèle théorique de déplacement et de reconstruction. Ce modèle tire avantage des toutes dernières recherches en matière de réinstallation et propose un large cadre théorique pour diagnostiquer et anticiper les risques d'appauvrissement. Ce cadre peut servir d'outil opérationnel. Le modèle suggère également que la reconstruction et l'amélioration des moyens d'existence des personnes déplacées exigent une lutte pour renverser les risques de paupérisation au moyen de stratégies soutenues par un financement adéquat. L'auteur critique les approches qui négligent la reconstruction ainsi que les limites propres à l'analyse des coûts et avantages. Cet article montre comment le modèle théorique proposé peut être utilisé par des planificateurs et des chercheurs comme un instrument de diagnostic, de prévision, de résolution des problèmes et d'orientation de recherche.

• Mots-clés : Réinstallation – Pauvreté – Paupérisation – Risques sociaux – Déplacement forcé – Populations déplacées – Modèle de développement.

Dolorès KOENIG, Tiéman DIARRA, « Les enjeux de la politique locale dans la réinstallation : stratégies foncières des populations réinstallées et hôtes dans la zone du barrage de Manantali, Mali »

La construction du barrage de Manantali a provoqué, en 1986 et 1987, le recasement de 10 000 habitants de la vallée du fleuve Bafing au Mali. Les planificateurs ont voulu mettre en œuvre un plan de recasement qui tienne compte des toutes dernières connaissances, surtout en matière d'accès aux ressources économiques. Néanmoins, six à sept ans après la réinstallation, une grande partie de la population transférée se plaignait de problèmes d'accès à la terre. Les planificateurs et le personnel du projet n'avaient pas suffisamment pris en compte les aspects politiques du recasement, surtout le rôle tenu par les droits fonciers dans le pouvoir local. Dans cette région, tout déplacement entraînait un processus de hiérarchisation entre villages donateurs de terres et villages réceptionnaires. Puisque les villages réinstallés ne se concevaient pas comme des cadets ou des dépendants, ils se refusèrent à faire aux villages hôtes des demandes foncières complémentaires. C'est pourquoi les terres données par le projet se sont appauvries et les populations recasées ont renoué avec l'agriculture itinérante qui n'obéit pas à une logique d'intensification ni de protection de l'environnement. Le manque de compréhension des règles de la politique locale a aussi mené à des situations imprévues sur le plan social, comme l'altération du statut des chefs des villages recasés. Des exemples de conséquences économiques et politiques survenues à la suite de l'exécution du recasement sont présentés et des suggestions pour une meilleure planification sont proposées.

•Mots-clés : Recasement – Mali – Afrique occidentale – Politique locale – Planification de projets de développement – Foncier.

Delphine SCHAEFFER-DAINCIART,
« Redistribution spatiale de la
population et collectivisation au Nord-
Vietnam : délocalisation des Kinh
et sédentarisation des minorités »

Le peuplement vietnamien se caractérise à la fois par sa diversité ethnique et sa très inégale répartition. Dès 1954, afin de réduire les disparités entre plaines et arrière-pays, le nouveau gouvernement du Nord-Vietnam s'attache à mettre en place une politique de redistribution spatiale de la population. Il organise alors le déplacement de 1,2 million de Kinh du delta vers les régions montagneuses et la « sédentarisation » d'un million de personnes appartenant aux minorités ethniques montagnardes. Ces politiques migratoires sont associées à la grande réforme collectiviste. Cependant, la concentration de ces populations dans les vallées très étroites des milieux montagnards et les difficultés de développement entraînent d'importants problèmes de subsistance. Aujourd'hui, la plupart des habitants de ces régions pratiquent l'agriculture sur brûlis. Les risques d'érosion sont accentués par la déforestation et la surexploitation des terres de pentes. Par ailleurs, de nouveaux mouvements migratoires, spontanés cette fois, s'organisent au départ de ces anciennes régions d'accueil en direction des hauts plateaux du Centre.

•Mots-clés : Nord-Vietnam – Migrations – Sédentarisation – Kinh – Minorités ethniques – Collectivisation – Culture sur brûlis – Environnement.

Frédéric SANDRON, « L'immobilité
forcée : la sédentarisation des nomades
dans le Sud tunisien »

À des rythmes différents, les sociétés nomades des pays en développement sont en train de disparaître. Cette évolution historique semble liée en partie à l'existence d'un pouvoir central fort qui juge généralement le nomadisme incompatible avec la constitution d'un État moderne. Dans le cas de la Tunisie, le pouvoir colonial (1881) comme le nouvel État indépendant (1956) ont mis en place une politique de sédentarisation des nomades et

semi-nomades. Nous en retraçons ici les étapes et en analysons l'impact en termes écologiques et en termes humains, en insistant sur les modes d'intégration des nomades à la société tunisienne.

•Mots-clés : Tunisie – Nomadisme – Sédentarisation – Politique – Intégration – Mobilité.

Luc CAMBRÉZY, « Une enquête
chez des réfugiés urbains :
le cas des exilés rwandais à Nairobi »

Par rapport à leurs compatriotes rassemblés dans les camps de réfugiés, les Rwandais réfugiés à Nairobi appartiennent aux catégories sociales les plus aisées et les mieux formées de leur pays d'origine. Mais l'histoire du génocide de 1994 et leur refus de retourner au pays rendent cette population particulièrement soupçonnable. Les conditions de réalisation d'une enquête sociodémographique dans une population qui cherche avant tout à se montrer discrète sont ici décrites. Les résultats de cette enquête mettent en évidence le bouleversement des structures familiales et, la clandestinité aidant, le processus de marginalisation économique et sociale. Les enfants, par le retard scolaire accumulé, supporteront toute leur vie les conséquences de la guerre civile.

•Mots-clés : Rwanda – Réfugiés urbains – Clandestinité – Enquête – Profil sociodémographique – Marginalisation – Scolarisation.

Christian SANTOIR, « Les naufragés
du fleuve : le problème des réfugiés
mauritaniens dans la vallée
du fleuve Sénégal »

En 1989 et 1990, la Mauritanie expulse plusieurs dizaines de milliers de personnes originaires, pour la plupart, de la rive droite du fleuve Sénégal. Ces expulsions sont l'aboutissement, entre autres, de la crise identitaire que connaît la Mauritanie, située à la charnière du monde arabe et de l'Afrique noire. L'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal, et notamment des régimes fonciers différents d'une rive à l'autre, a cristallisé les heurts entre populations de culture maure et négro-africaine. L'intervention des États mauritanien et sénégalais a contribué à « ethniciser » le conflit par médias interposés. En 1997, les relations entre les deux États ont repris, mais le problème des réfugiés est loin

d'être réglé malgré les retours constatés. Ces retours concernent surtout les populations sédentaires. Sur la rive sénégalaise du fleuve, la majorité des réfugiés sont des agropasteurs peul dont le sort reste très incertain.

• Mots-clés : Fleuve Sénégal – Mauritanie – Sénégal – Foncier – Frontière – Peul – Réfugiés – Irrigation.

Anne-Marie GAILLARD,

« La réponse institutionnelle chilienne aux défis posés par le retour des exilés »

Le retour est la fin logique des exils, même si l'on sait qu'il ne touche souvent qu'une minorité des populations exilées. Pour les Chiliens, le retour représentait à la fois un droit et un devoir. En réponse à cette dialectique « droit/devoir », les mouvements de retour n'attendirent pas la fin du régime militaire pour s'amorcer et se développer, créant une situation unique où un pays recevait ses exilés en même temps qu'il en sécrétait d'autres. Pour faire face à ces retours, considérés la plupart du temps comme difficiles (souvent en raison de l'ostracisme dont étaient victimes les ex-exilés – les *retornados* –), se mit en place une infrastructure, basée sur un réseau associatif, pour aider ces personnes à se réintégrer dans le pays. Après la restauration de la démocratie, l'action de ces associations fut intégrée dans le programme officiel mis en œuvre par le gouvernement chilien pour faciliter l'accueil des *retornados*. Suscitant des attentes qu'il ne fut pas toujours en mesure de satisfaire, ce programme public, qui était également conçu comme outil de la réconciliation nationale, sur mettre en place, sur la base des expériences acquises, tout un ensemble de mesures légales, économiques et sociales, propres à faire face à la complexité du phénomène migratoire exceptionnel qu'est le retour d'exil.

• Mots-clés : Chili – Retour migratoire – Politique publique – Action ONG – Droits de l'homme.

Roland POURTIER,

« Les refoulés du Zaïre : identité, autochtonie et enjeux politiques »

De novembre 1992 à 1994, entre 600 000 et 800 000 habitants de la province du Shabā ont été violemment « refoulés » vers le Kasāï d'où ils étaient originaires. L'analyse de ces événements montre comment la manipulation politique a attisé les rancœurs déjà anciennes entre des groupes jaloux des droits découlant de l'antériorité d'occupation du territoire, et des migrants dont le nombre et le dynamisme économique menaçaient la prééminence des autochtones. Les perspectives électorales ont renforcé les repliements identitaires, favorisant les desseins de Mobutu qui n'hésita pas à pratiquer une politique du chaos pour affaiblir ses adversaires. La réinsertion des « Kasāïens », facilitée par les solidarités familiales et le soutien des églises locales et des ONG – indispensable dans le contexte d'un État en décomposition – a été observée dans les villes de Kananga et de Mbuji Mayi (agglomération devenue millionnaire) et dans la région de Kabinda où l'étude d'un projet montre comment on est passé de l'intervention d'urgence aux préoccupations de développement.

• Mots-clés : Refoulés – Shaba – Kasāï – Luba – Violence politico-ethnique – Autochtonie – Réinsertion.

Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS,

« Le poids de l'histoire et le choc des cultures : les réfugiés somaliens du Kenya confrontés à la raison d'État »

L'afflux de réfugiés en 1991 et 1992 représente une crise sans précédent pour le Kenya contemporain. Outre leur nombre, l'essentiel de ces réfugiés étaient des Somali dont le passé était chargé du fait de leurs revendications sur le Nord-Est du pays à l'indépendance et du rôle marginal dans lequel leurs compatriotes du Kenya ont été maintenus par les élites au pouvoir à Nairobi. La politique du Kenya à l'égard de ces réfugiés a ainsi été revue à l'aune d'une histoire conflictuelle et des besoins tactiques d'une raison d'État qui ne s'est pas toujours bien accommodée des exigences de la communauté internationale.

• Mots-clés : Réfugiés – Camps – Somalie – Kenya – Oromo – Histoire des migrations en Afrique de l'Est.

Abstracts

Michael CERNEA, « Sociology of Forced Displacements : a Theoretical Model »

Involuntary population displacements and resettlement entailed by development programs have reached a magnitude and frequency that give these phenomena worldwide relevance and require policy-guided solutions. The author extracts the general trends and patterns revealed by a vast body of empirical data on resettlement, to outline a theoretical model of displacement and reconstruction. This model benefits from the new state of the ability in resettlement research and responds to it by offering a comprehensive theoretical framework for diagnosis and advance warnings, a framework that is usable operationally. Conversely, the model suggests that reconstructing and improving the livelihood of those displaced requires risk-reversals through explicit strategies backed up by adequate financing. The author criticizes flawed approaches to reconstruction and the intrinsic limitations of the cost-benefits analysis. The paper shows the proposed model can be used by practitioners and researchers as a diagnostic tool, a predictive tool, a problem-resolution tool, and a research-guidance tool.

•Key-words : Resettlement – Poverty – Impoverishment – Social risks – Forced Displacement – Displaced populations – Development model.

**Dolorès KOENIG, Tiéman DIARRA,
« The Role of Local Politics in
Resettlement : Land Tenure Strategies
Among Resettled and Host Populations
in Manantali, Mali »**

The construction of the Manantali dam led to the resettlement of 10,000 inhabitants of Mali's Bafing river valley in 1986-87. Resettlement planners tried to create a resettlement

plan that took into account the most recent knowledge about resettlement, especially questions of access to economic resources. Nevertheless, 6-7 years after the resettlement, much of the resettled population faced problems of land availability. Planners and resettlement project personnel had not taken sufficiently into account the political aspects of resettlement, especially the linkages between local land tenure and power relations. In this region, any search for new land creates a hierarchical process between the villages giving land and those receiving it. Since the relocated villages did not see themselves as dependent upon or inferior to the host villages, they rarely asked host villages for supplementary land. Due to continuous use, the land allocated by the project began to lose fertility and resettlers once again began to undertake shifting agriculture, which undercut goals of agricultural intensification and environmental conservation. The lack of understanding of the political implementations of land tenure also led to unanticipated social consequences, including the loss of authority among village chiefs in resettlement villages. This article presents several examples of the economic and political consequences following the implementation of the resettlement project and offers suggestions for better planning.

•Key-words : Resettlement – Mali-West Africa – Local politics – Development project planning – Land tenure.

Delphine SCHAEFFER-DAINCIART, « Population Redistribution and Collectivism in North-Vietnam : the Kinh Transmigration and Minorities Sedentarization »

The vietnamese population is characterized by a large diversity of ethnic groups and an unequal geographical distribution. Since 1954, in order to reduce the disparities between lowlands, midlands and uplands, the government of North-Vietnam has implemented a policy for a geographical redistribution of the population. Consequently, 1,2 million people from the Kinh ethnic group were moved from the plain areas to the mountains and one million people from ethnic minorities, who used to live in the mountains, were settled in valleys. At the same time, the collectivist reform was set in motion. Nevertheless, displaced people have been gradually facing many difficulties. Valleys are too narrow and people have not enough agricultural lands to produce food for all their family. Therefore, at the moment, many of them are still practicing shifting cultivation. Deforestation and over-exploitation in mountain areas entail erosion and drop in the fertility. For a few years, in North-Vietnam, life conditions have become so tough that people are moving spontaneously to the Southern Uplands where they wish to find a better life.

•Key-words : North-Vietnam – Migration – Resettlement – Kinh – Ethnic minorities – Collectivism – Shifting cultivation – Environment.

Frédéric SANDRON, « Forced Immobility : Sedentarization of Nomads in the South of Tunisia »

At different pace, nomadic communities in LDC are in the process of disappearing. This historical evolution seems to be linked to a strong central government which estimates incompatible the coexistence of nomadism and modern State. In the case of Tunisia, settlement policies for nomads were established by both the colonial government (1881) and the new independant State (1956). The aim of this paper is both to examine the phases of these policies and to show their impacts on ecosystems and the integration of nomads in Tunisian society.

•Key-words : Tunisia – Nomadism – Sedentarization – Policy – Integration – Mobility.

Luc CAMBRÉZY, « A Survey Among Urban Refugees : the Case of Exiled Rwandese in Nairobi »

Compared to their compatriots gathered in refugee camps, the Rwandese who took refuge in Nairobi belong to the richest and most educated social groups of their home country. However, this population is considered with great suspiciousness because of the history of 1994's genocide and their refusal to go back to Rwanda. The conditions for realizing a socio-demographical survey among urban refugees who look for discretion and anonymity are hereafter described. The inquiry's results highlight the complete disruption of family structures and, because of the clandestinity, the economic and social marginalization process. For example, the children who are suffering a worsening scholar backwardness, will have to bear all their life the civil war consequences.

•Key-words : Rwanda – Urban refugees – Clandestinity – Inquiry – Socio-economical profile – Marginalization – Schooling.

Christian SANTOIR, « River-Wrecked Populations : the Issue of the Mauritanian Refugees in the Valley of the Senegal River »

In 1989 and 1990, Mauritania has expelled tens of thousands of people, native for most of them from the right bank of the Senegal River. These expulsions result, amongst other reasons, from the identity crisis which strikes Mauritania, situated at the turning point of the arabic world and Black Africa. The Senegal River Valley development through land legislations, which differ from one side of the river bank to the other, has reinforced the conflict between the Moorish and the Black African population. The mediatic interventions of both Mauritanian and Senegalese governments have contributed to give an ethnic size to the conflict. In 1997, the relations between the two countries have improved, although the problem of the refugees is far from being dealt with, despite the number of people who have already come back. However, those who have mainly returned to Mauritania are sedentary populations. On the Senegalese bank of the river, most of the present refugees are agropastoral Fulani whose fate remains uncertain.

•Key-words : Senegal River – Mauritania – Senegal – Land tenure – Borders – Fulani – Refugees – Irrigation.

Anne-Marie GAILLARD, « Return from Exile : the Chilean Institutional Response »

Returning home is the logical end to exile, even though only a limited number of refugees eventually fulfill this expectation. For Chileans, returning to their country was both a right and a duty. Because of this « right/duty » dialectic, returnees did not wait for the fall of the military regime to develop their return movement, thus creating a unique situation : the return of some coincided with the exile of others. To meet the needs of the returning population, a difficult task because « retornados » were often ostracised, associations networked to help these people readjust to their home country. When democracy was restored, the actions of these associations were incorporated into a government programme established to facilitate the return out of exile. This programme, designed as a tool of national reconciliation, was not able to live up to the great hopes it created. Yet, taking heed of past experience, it was able to draw up a series of legal, economic and social measures to cope with the complexity of this exceptional migration of people returning from exile.

•Key-words : Chile – Return migration – Public policy – NGO action – Human rights.

**Roland POURTIER,
« Forced Return Migration in Zaire : Identity, Autochtony and Politics »**

From November 1992 up to 1994, about 600,000 to 800,000 people living in the Shaba Province were violently expelled and sent back to the Kasai area from where they originated. Analyzing these events highlights in which way rigged politics stirred up long standing resentment between native groups holding

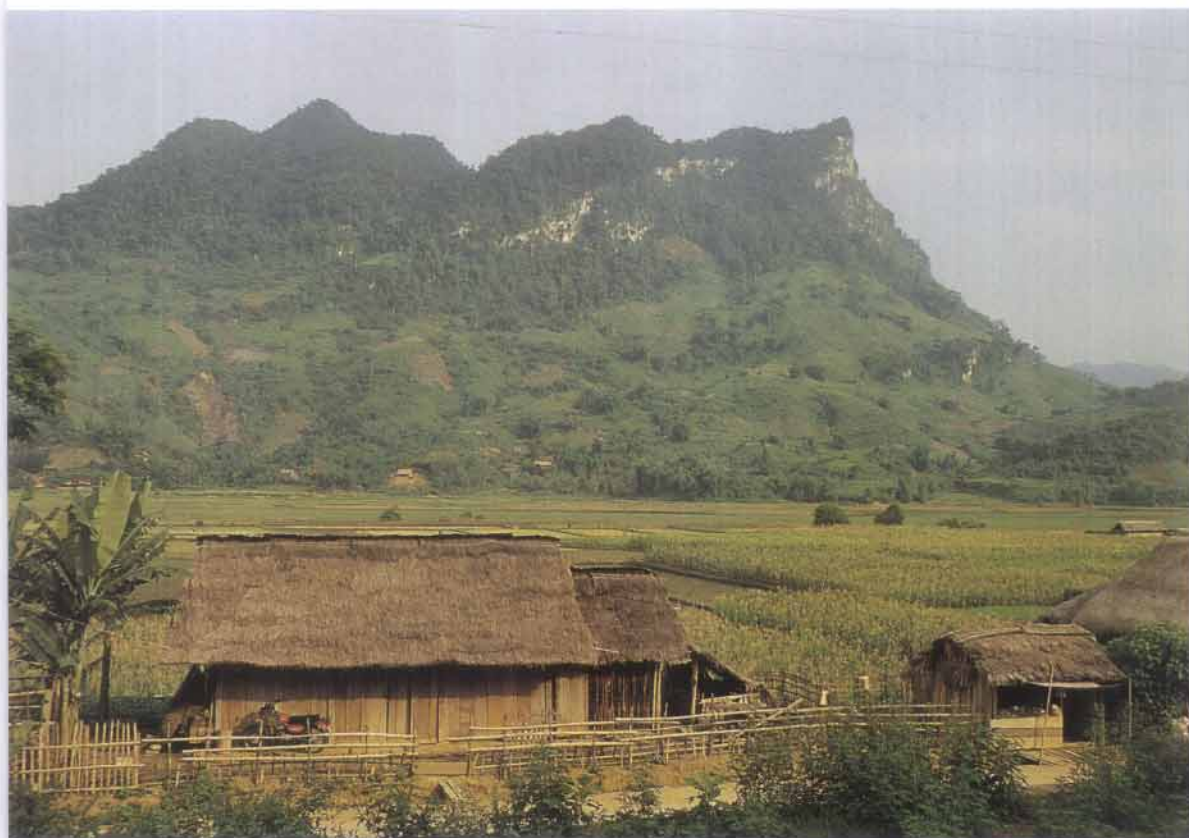
land rights and large numbers of dynamic migrants. Those migrants were considered as a threat to the natives' pre-eminence. The prospects of elections strengthened identities withdrawals, favouring Mobutu plans who did not hesitate to practice a policy of chaos in order to weaken his opponents. The author emphasizes the process of reintegration of the Kasaiens in their home area, especially in the cities of Kananga and Mbuji Mayi, a town that increased up to 1 million people. Under an inefficient State in decay, reintegration has mainly been facilitated by support of family network and assistance of local churches and NGOs. Finally, through the study of a reinstatement project in the area of Kabinda, the author demonstrates the change occurring from a stage of emergency to a development phase.

•Key-words : Expelled people – Shaba – Kasai – Politico-ethnic violence – Autochtony – Reintegration.

**Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS,
« Weight of History and Clash of Cultures : Somali Refugees in Kenya Faced to the Government's Policy »**

The refugee influx of 1991 and 1992 has been an unparalleled crisis for contemporary Kenya. Beside their number, most of these refugees were Somali whose political influence was negligible because of the rôle they and their Kenyan counterparts played during the North-East province's secession war of the 1960's. The Kenyan government's policy regarding these refugees has been conducted with this conflicting history in mind. Hence many breaches of international conventions have been committed.

•Key-words : Refugees – Camps – Somalia – Kenya – Oromo – History of Migrations in Eastern Africa.



*Les Kinh déplacés vers la Haute Région du Nord-Est vietnamien reconstruisent leurs habitations comme auparavant, un modèle inadapté au nouveau milieu (Cho Don, 1995).
(Photo Delphine Schaeffer-Dainciart)*



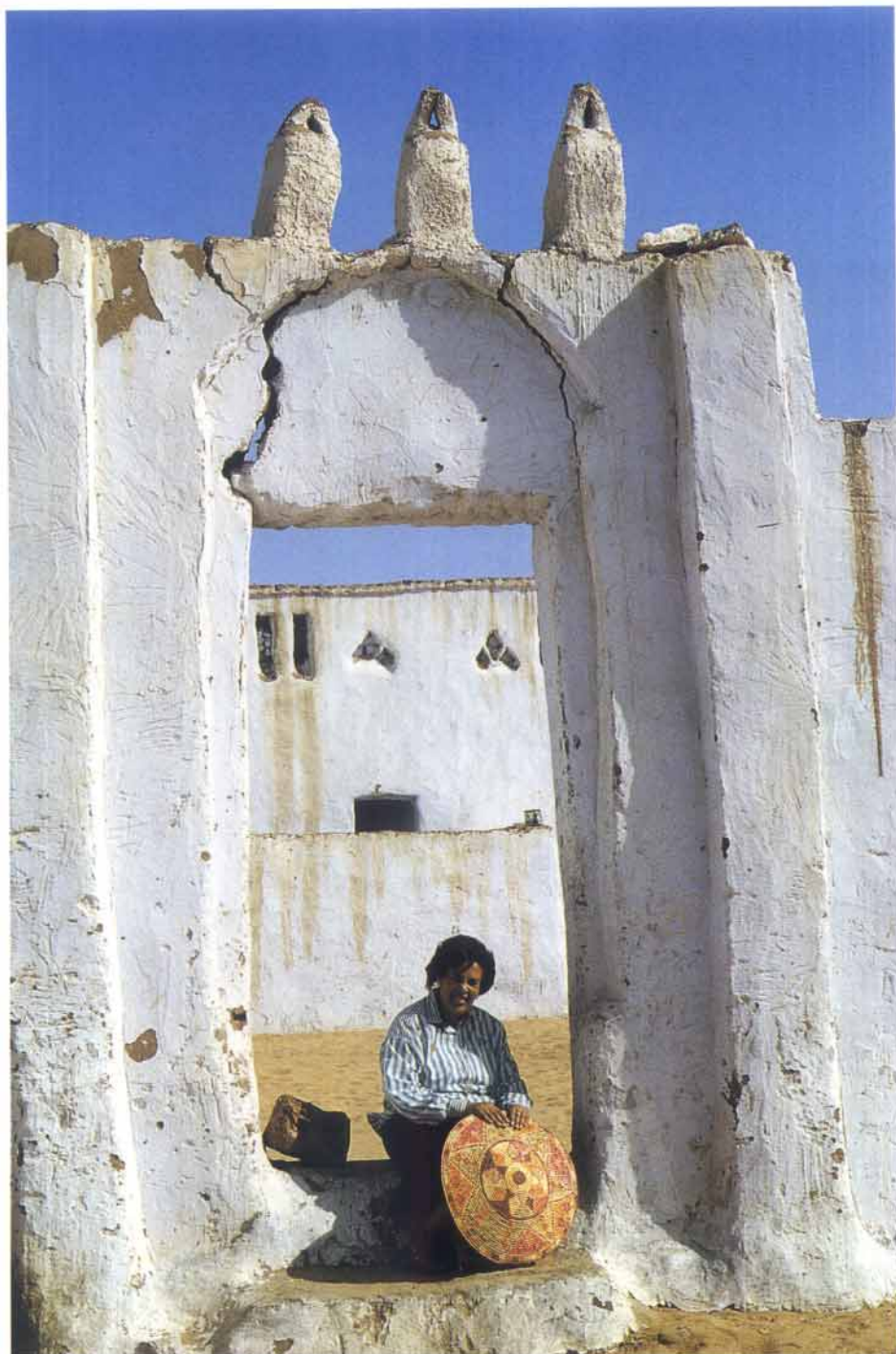
*Maison sur pilotis tay, typique de la Haute Région du Nord-Est vietnamien (Cho Don, 1995).
(Photo Delphine Schaeffer-Dainciart)*



*Sur la route mandarine, une migration spontanée vers le sud, en cyclo (Nha Trang, 1994).
(Photo Delphine Schaeffer-Dainciart)*



*La construction du haut barrage d'Assouan entraîna, en 1963-1964, le transfert de plus de 100 000 Nubiens qui vivaient de part et d'autre de la frontière soudano-égyptienne.
(Photo Véronique Lassailly-Jacob)*



Un ancien village nubien près d'Assouan (Égypte). Les Nubiens attachent une grande importance à l'architecture et à la décoration de leur habitat. (Photo Véronique Lassailly-Jacob)



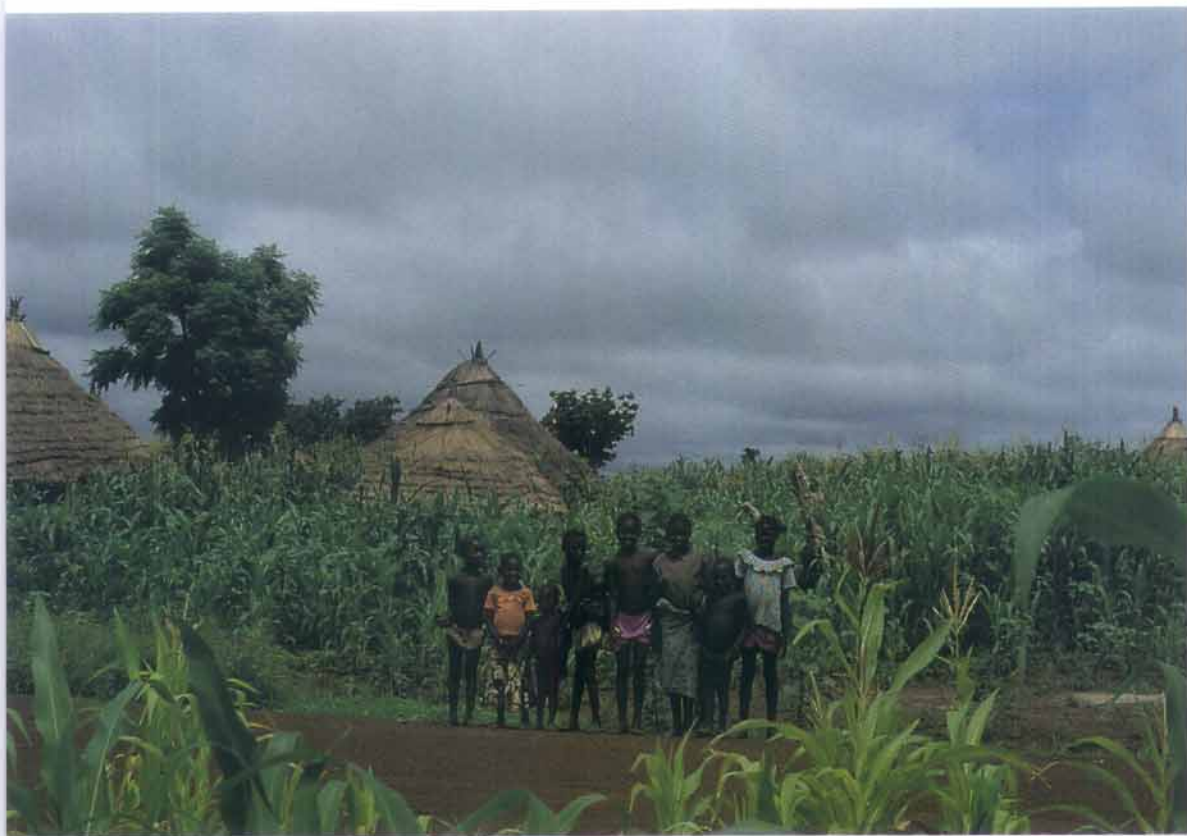
Un nouveau village nubien, vingt-cinq ans après le transfert : Tomas et Affia en Nouvelle-Nubie, région de Kom-Ombo. (Photo Véronique Lassailly-Jacob)



Cour intérieure d'une habitation en Nouvelle-Nubie. Au-dessus de la « mazira », abritée par un préau, on reconnaît une peinture évoquant le pays perdu, « la terre bénie ».
 (Photo Véronique Lassailly-Jacob)



Le barrage-réservoir de Manantali au Mali inonda les terres et les habitations de 10 000 résidents de la vallée du Bafing. (Photo Dolorès Koenig)



*Un nouveau village entouré de ses cultures de maïs en aval du barrage de Manantali au Mali.
(Photo Dolorès Koenig)*



*Dans le Sud tunisien, les anciens nomades sont confrontés au problème de l'ensablement des oasis.
(Photo Laurent Auclair)*



Un exemple d'impact écologique de la sédentarisation. Prélèvement de ligneux autour du village d'El Faouar dans le Sud tunisien. (Photo Laurent Auclair)



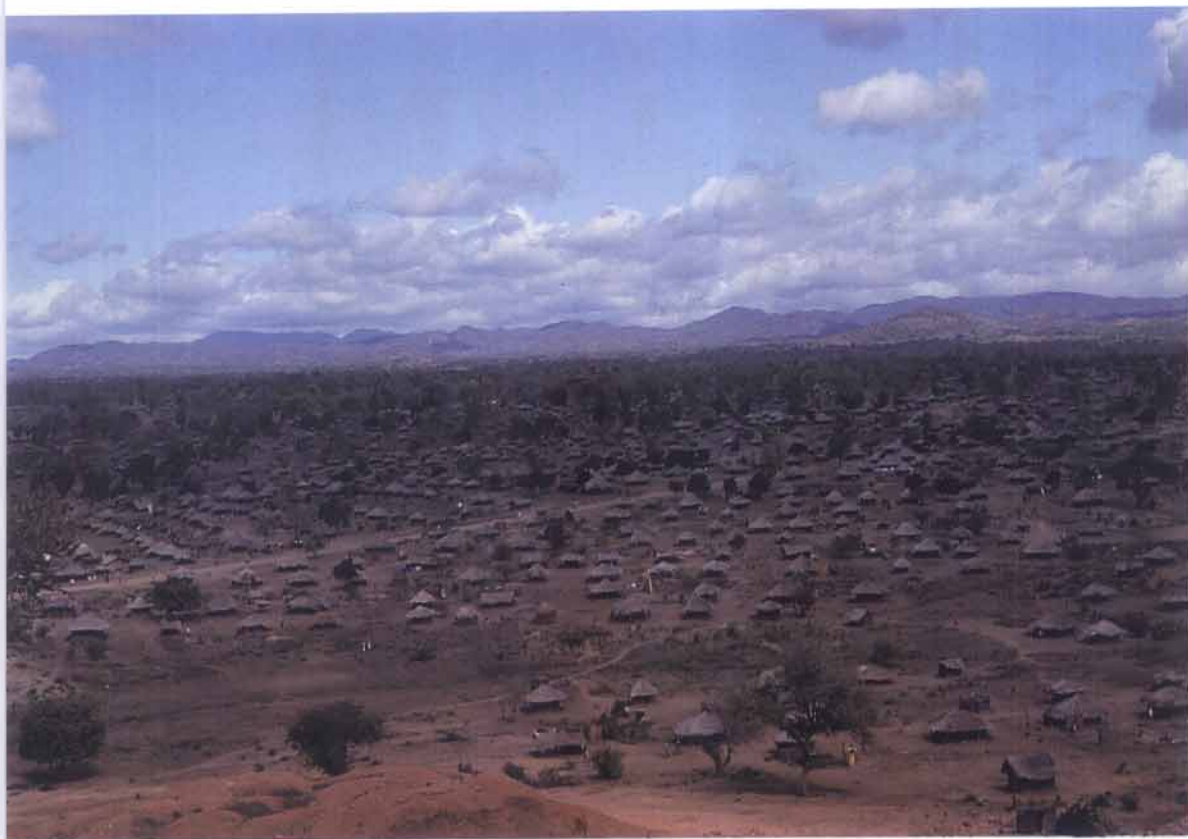
Le quartier Diur à Kolwezi, entièrement pillé après le départ des Kasâïens. Il ne reste que quelques pans de murs de brique qui disparaissent rapidement sous l'effet des précipitations dès qu'ils ne sont plus protégés par un toit. (Photo Roland Pourtier)



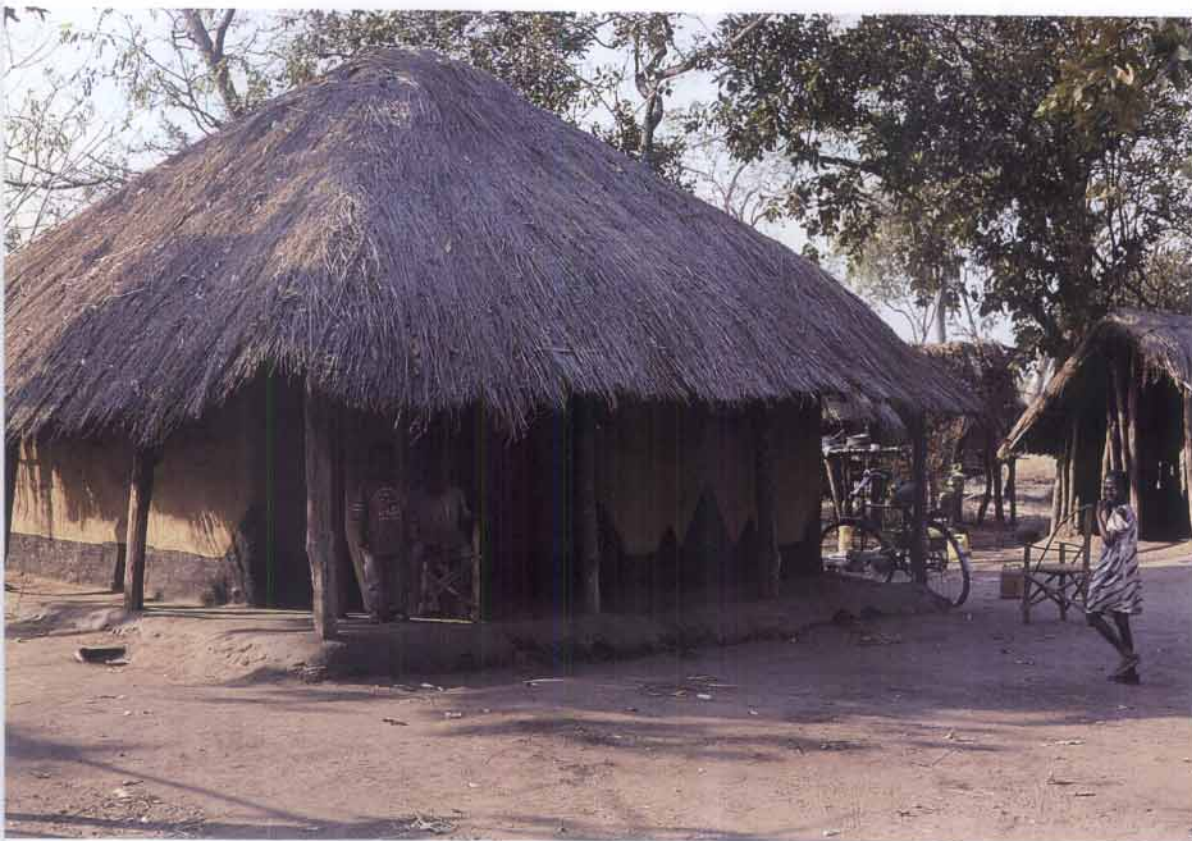
*Le camp de Tshibombo près de Mbuji Mayi. Toiles de tente, bois et paille constituent un habitat précaire. Les constructions se disposent en ordre lâche ; l'espace non bâti est cultivé en maïs.
(Photo Roland Pourtier)*



Le camp de Tshibombo près de Mbuji Mayi. L'approvisionnement en bois dans ce site de savane herbeuse constitue une des tâches quotidiennes incombant aux femmes. (Photo Roland Pourtier)



Camp de Nyamithutu qui abrita des milliers de réfugiés mozambicains dans le Sud du Malawi (juillet 1992). (Photo Véronique Lassailly-Jacob)



*Certains réfugiés mozambicains regroupés à Ukwimi, site agricole ouvert dans le Sud-Est de la Zambie, avaient réussi à améliorer leurs conditions de vie (juillet 1992).
(Photo Véronique Lassailly-Jacob)*

Achevé d'imprimer en janvier 1998
sur les presses de l'imprimerie Dumas,
103, rue Paul-de-Vivie, 42009 Saint-Étienne,
pour le compte des éditions de l'Aube,
Le Moulin du Château, F-84240 La Tour d'Aigues

Conception éditoriale : Sonja Boué

Numéro d'édition : 366

Imprimeur N° 34180

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1998

Imprimé en France

À l'aube du XXI^e siècle, les pays du Sud sont confrontés à des exodes massifs et brutaux de populations. Au-delà des tragédies individuelles, ces mouvements de "communautés déracinées" sont sources de multiples tensions dans les régions d'accueil. Ce numéro explore leur diversité, principalement en Afrique — notamment dans la région des Grands Lacs, au Mali, au Sénégal et en Tunisie — mais aussi au Vietnam ou au Chili. Ces populations sont réfugiées dans des pays voisins, parfois refoulées sur leur propre territoire, de retour d'exil, ou encore transférées par des politiques dirigistes d'aménagement, ou de contrôle, du territoire.

Grâce à une approche pluridisciplinaire, ce numéro d'*Autrepart* montre que mobilité ou immobilité géographiques imposées constituent un champ de recherche à part entière dans l'étude des migrations modernes ... et un des drames du monde actuel.

SOMMAIRE

V. Lassailly-Jacob, Introduction

M. Cernea, Sociologie des déplacements forcés

D. Koenig, T. Diarra, Stratégies foncières des populations réinstallées au Mali

D. Schaeffer-Dainciart, Redistribution spatiale de la population au Nord-Vietnam

F. Sandron, La sédentarisation des nomades dans le Sud tunisien

L. Cambrézy, Les exilés rwandais à Nairobi

C. Santoir, Les réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal

A.-M. Gaillard, Le retour des exilés au Chili

R. Pourtier, Les refoulés du Zaïre

M.-A. Pérouse de Montclos, Les réfugiés somaliens du Kenya

DANS LA MÊME SÉRIE

Les arts de la rue dans les sociétés du Sud (1997)

Familles du Sud (1997)

Variations (1997)

Empreintes du passé (1997)

Communautés déracinées dans les pays du Sud

n° 5 / 1998

ISSN 1278 - 3986

éditions de l'aube / Orstom

120 FF

